

Étude sur les lieux d'accueil enfants parents

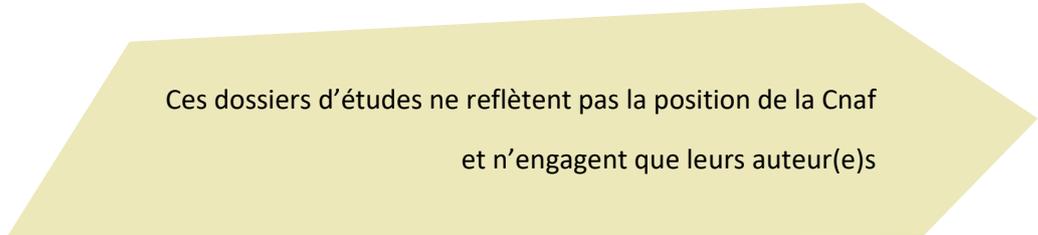
Approche par les territoires et les publics,
les normes et les pratiques des accueillantes

Asdo études



Mathilde Caro
Loïcka Forzy
Julien Gaffiot
Julie Rollin

2022



Ces dossiers d'études ne reflètent pas la position de la Cnaf
et n'engagent que leurs auteur(e)s

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	4
Introduction	8
1. Présentation de l'étude	8
2. Les Laep : trajectoire d'institutionnalisation d'un dispositif conçu à la marge du champ institutionnel	9
2.1. D'une initiative novatrice de la société civile, à un dispositif soutenu et encouragé par la branche Famille	9
2.2. Un « espace des possibles » à explorer : un espace intermédiaire qui interroge le rapport à la normativité.....	17
3. Méthode d'enquête	18
3.1. Présentation des terrains d'enquête	18
3.2. Une approche qualitative	24
4. Plan du rapport	26
Chapitre 1 - Les effets de lieux des différentes échelles d'inscription territoriale des Laep	29
1. Une dynamique d'animation et de développement des Laep portée à l'échelle départementale	29
1.1. Une « mise en réseau » au début des années 2000	29
1.2. Favoriser le portage des Laep par les municipalités.....	31
2. La mobilisation du Laep comme un outil de politique publique municipale	33
2.1. L'inscription du Laep dans des politiques municipales volontariste.....	33
2.2. Un dispositif complémentaire de l'offre de service aux familles	35
3. Un ancrage dans le maillage partenarial local	38
3.1. L'inscription des Laep dans l'écosystème local	38
3.2. Une identité plurielle du Laep selon les cultures professionnelles des partenaires	43
Chapitre 2 – Le cadre du Laep : architecture et répertoire commun	45
1. La construction sensible du lieu : engager une dynamique relationnelle	45
1.1. L'aménagement et le déroulement de l'accueil : une scénographie maîtrisée pour façonner un cadre familial.....	45
1.2. Induire un usage relationnel du lieu	54

2. La mise en œuvre d'un répertoire commun, qui s'ajuste aux réalités du terrain	59
2.1. L'ancrage d'une mission de prévention	59
2.2. La reconnaissance de la compétence parentale en adoptant, en théorie, une posture « discrète » et de « non-jugement »	62
2.3. L'adoption d'une démarche réflexive avec des séances de supervision	65

Chapitre 3 – La fonction d'accueillante à l'épreuve de trajectoires

professionnelles différenciées

72

1. La fonction d'accueillante au fil de trajectoires professionnelles plurielles

72

1.1. Le Laep, une mission dans une trajectoire engagée	73
1.2. Le Laep, un vecteur de (ré)conciliation professionnelle	75
1.3. Le Laep, l'opportunité d'une montée en compétences	78
1.4. Un fonctionnement d'équipe collégial	81

2. Devenir accueillante : des modalités de formation différenciées

83

2.2. La géométrie variable des formations à l'accueil	83
2.3. Réceptions et appropriations des formations par les accueillantes	87

3. La conjugaison des différentes casquettes professionnelles des accueillantes

91

3.1. Une pluridisciplinarité valorisée révélatrice d'un ethos de l'accueillante	91
3.2. Différentes modalités d'articulation des casquettes professionnelles des accueillantes	95

Chapitre 4 – La pratique de l'accueil : rapport à la normativité et logiques d'action

100

1. Un espace paradoxal

100

1.1. Un espace à l'articulation du public et du privé	100
1.2. La volonté de construire un espace neutre	104
1.3. Un espace neutre, mais pas vide	108

2. Des logiques d'intervention indexées à une diversité de situations

110

2.1. Typologie des logiques d'intervention	110
2.2. La double temporalité de la relation aux accompagnantes	117
2.3. Des logiques d'intervention modulées par les caractéristiques professionnelles des accueillantes et l'ancrage territorial des Laep	119

Chapitre 5 – La pluralité d'expériences du Laep du public accueilli

121

1. Un public de mères

121

2. Des attentes et expériences du public accueilli

123

2.1. Une recherche de sociabilité <i>pour soi</i>	123
2.2. Une visée pédagogique centrée sur le développement de l'enfant	126
2.3. Le réconfort d'un lieu de soutien et d'accompagnement individualisé	130

2.4. Une valorisation et une légitimation de ses compétences parentales	132
2.5. Un temps de divertissement pour l'enfant	135
3. Une réception diversifiée du cadre du Laep	136
Conclusion	140
Bibliographie	143
Annexe 1 – Fiches signalétiques des Laep observés	145
Annexe 2 – Les Laep à l'international : état de l'art	167



En préambule, nous souhaitons remercier vivement les équipes des Laep qui ont accepté de participer à cette étude, pour leur accueil, leur temps et leur attention. Nous remercions également Anne Unterreiner pour son enthousiasme, ses conseils et précieuses relectures.

Avant-propos

Lors de la Conférence de la famille de 1998 l'État a officiellement marqué sa volonté d'accompagner l'ensemble des parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales. Différents types d'actions ont alors été mis en place en se fondant sur l'existant et en s'appuyant sur le tissu associatif, les collectivités locales et la branche Famille de la Sécurité sociale. Elles s'inscrivent dans une logique d'« *émancipation* » et non de « *contrôle parental* », plaçant la responsabilité éducative et de soin du côté des parents¹. Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep) font partie de ces dispositifs et ont vocation à être développés. Dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG, 2018-2022) signée entre la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et l'Etat figurait une cible d'augmentation de 500 du nombre de Laep à horizon 2022. Dans les faits, entre 2017 et 2020, le nombre de Laep a augmenté de 122, soit 1 725 Laep en activité en 2020.

Dans ce contexte institutionnel, il a semblé nécessaire d'affiner les connaissances sur ces lieux. Sur le plan quantitatif, la Cnaf (et plus particulièrement sa Direction des statistiques, des études et de la recherche [DSER] et sa Direction des politiques familiales et sociales [DPFAS]) a réalisé une enquête sur leur activité via un questionnaire national à destination de l'ensemble de leurs gestionnaires pour l'année 2018². L'étude présentée dans ce *Dossier d'étude* apporte pour sa part un éclairage qualitatif sur cette activité. Commanditée et pilotée par la DSER, et réalisée par une équipe de chercheuses et chercheur du Cabinet Asdo Études, celle-ci vise à investiguer la façon dont le territoire, les normes, valeurs et pratiques des accueillantes³ (salariées ou bénévoles) ainsi que leurs publics modèlent l'activité concrète en Laep.

Les travaux antérieurs portant sur ce dispositif offrent un panorama du processus historique de leur création puis de leur développement en France. Comme le montrent G. Neyrand et l'équipe de chercheurs qu'il a constituée pour étudier les Laep⁴, l'idée de créer de tels lieux est d'abord venue de la société civile au cours des années 1970. Des psychanalystes de l'Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple (IRAEC) ont ouvert un « Club parents-enfants » en 1976⁵ et Françoise Dolto et son équipe ont créé la « Maison verte » à Paris en 1979⁶. Ces professionnels avaient une posture critique à l'égard du travail social institutionnel, perçu comme un contrôle des familles, et souhaitaient proposer des espaces de liberté aux familles de jeunes enfants. Ils faisaient en outre le constat d'une évolution importante des familles (augmentation des taux de divorce notamment) et avaient, dans une perspective psychanalytique, le désir d'offrir des temps où les liens parents-enfants (principalement mères-enfants) pouvaient être « travaillés ». La visée était alors de prévenir dès la petite enfance les troubles à venir de ces liens plutôt que de les guérir dans l'enfance, l'adolescence ou à l'âge adulte.

Dans la lignée de l'approche psychanalytique du développement de l'enfant, la Maison verte suit une approche « *maïeutique* » visant à « *faire accoucher l'autre à la signification* »⁷ par le biais de la verbalisation de la relation parent-enfant par les acteurs eux-mêmes. Les professionnels quant à eux (des psychologues et des psychanalystes principalement) adoptent une posture d'observation, en retrait. Ce premier lieu a rapidement fait des émules dans le monde associatif, et conduit à la création d'autres Laep s'inspirant, plus ou moins, de la Maison verte. Certains ont un référentiel et un mode de fonctionnement très proches de ceux de la Maison verte. D'autres, créés à l'initiative de travailleurs sociaux, d'éducateurs de jeunes enfants ou encore de professionnels de l'animation, ont adopté une approche plus « *empathique* » : y prévaut une conception plus pragmatique et moins théorisée de l'accueil des familles, une adaptation au quotidien à leurs publics et à leurs

¹ Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), 2018, *Dessine-moi un parent. Stratégie nationale de soutien à la parentalité* (2018-2022).

² Voir Caro et al., 2022, Le lieu d'accueil enfants-parents, un espace collectif de valorisation et de soutien des parents, Cnaf, *L'essentiel*, n° 214

³ Les personnes qui accueillent les jeunes enfants et les adultes qui les accompagnent étant majoritairement des femmes, l'usage du féminin est privilégié dans cet avant-propos.

⁴ Neyrand G., 1995, *Sur les pas de la Maison verte : des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros ; Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B. et Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux : Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros ; Neyrand G., Coum D. et Wilpert M.-D., 2018, *Malaise dans le soutien à la parentalité : pour une éthique d'intervention*, Toulouse, Érès.

⁵ Scheu H. et Fraioli N., 2010, *Lieux d'accueil enfants-parents et socialisation(s)*, Cnaf, *Dossier d'étude*, n° 133, sur la base d'un rapport de recherche du Furet.

⁶ Dolto F., 2009, *Une psychanalyste dans la cité : l'aventure de la Maison verte*, Paris, Gallimard.

⁷ Bastard et al., 1996, *op. cit.*, p. 10.

besoins spécifiques. D'après G. Neyrand et ses collègues⁸, cette approche pragmatique a été mise en place dans la plupart des Laep « de quartier », c'est-à-dire dans les lieux fréquentés par un public plus défavorisé dont les besoins dépassent la seule question de la séparation parent-enfant et des liens familiaux. Dans ce contexte, la posture distanciée vis-à-vis des publics s'en est trouvée modifiée.

L'utilité sociale des Laep a progressivement été reconnue au niveau institutionnel. D'après les données de gestion de la Cnaf, 52 % d'entre eux sont gérés soit par des collectivités territoriales (44 %), des centres communaux d'action sociale (CCAS, 7 %) ou encore des établissements publics (1 %) en 2018. Cette reconnaissance par les collectivités territoriales de l'utilité sociale de ce dispositif s'est faite parallèlement à celle de la Branche famille. Celle-ci a mis en place, à partir du 1er janvier 1996, la prestation de service nationale apportant un soutien financier à ces lieux. En 2020, la branche Famille soutient ainsi 1 725 Laep pour un montant total de 15,6 millions d'euros dont 13,6 millions d'euros au titre de cette prestation de service. Son versement est soumis au respect des circulaires de la Cnaf, et depuis 2015, du « référentiel des lieux d'accueil enfant-parent »⁹. Transparaît ici l'inspiration de la Maison verte et le caractère particulier de ce dispositif de soutien à la parentalité, dont le cadre structurant est le suivant : « le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité » ; l'obligation de présence d'un accompagnant responsable des enfants qu'il accompagne ; la présence de deux accueillantes adoptant une posture particulière de neutralité et de non-jugement¹⁰ ; et proposant des supports visant à « favoriser la relation entre adultes et enfants. » Ainsi, même dans les Laep qui ne s'inscrivent pas directement dans la lignée de la Maison verte, la référence aux canons de pensée psychologiques voire psychanalytiques est présente¹¹.

Le fait d'adopter une posture réflexive et d'« être beaucoup plus dans l'observation »¹² n'est pas pour autant synonyme d'observation pure de la part des accueillantes dans tous les cas. Ainsi, les modes de fonctionnement et les types d'interaction sont très variés selon le sens de l'accueil établi par les accueillantes. Le « cadre » du Laep est emblématique à cet égard¹³. Les attentes vis-à-vis des accompagnants, les règles explicites et implicites du lieu, les postures des accueillantes et les modalités de fonctionnement du Laep ne sont pas les mêmes selon la visée de l'accueil (missions axées davantage autour de l'enfant et du développement de ses capacités, de la relation parent-enfant ou à destination du parent).

Ces lieux présentent ainsi la particularité d'avoir un ancrage fort dans les champs de la psychologie et de la psychanalyse de leur histoire et du versement de la prestation de service nationale conditionné au respect d'un référentiel propre. Pour autant, ils sont inscrits dans un territoire donné, avec des accueillantes aux profils hétérogènes qui reçoivent des enfants et leurs « accompagnants » aux attentes et aux comportements différents.

L'étude dont est issue ce Dossier d'étude vise ainsi à répondre aux questionnements suivants :

- ✓ Du point de vue territorial, quel est « l'écosystème » du Laep ? Comment s'articule-t-il à d'autres offres à destination de parents de jeunes enfants sur le territoire (Centres sociaux, EAJE¹⁴, RPE¹⁵, ludothèque, animations, café des parents, accueil PMI¹⁶, etc.) ? Comment les familles et les accueillantes circulent-ils entre ces offres et quels sont les effets de cette circulation sur le Laep ?
- ✓ Du point de vue du Laep et des accueillantes, comment le « cadre » du lieu et ses accueillantes traduisent-ils concrètement les principes et les ambitions de ce dispositif ?
- ✓ Du point de vue du public accueilli, quelles sont les trajectoires de parentalité et les attentes des « accompagnants » des jeunes enfants vis-à-vis du Laep ?

⁸ Ibid.

⁹ https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Page_Petite_Enfance/Page_Laep/Laep-referentiel.pdf (consulté le 12 septembre 2022).

¹⁰ Ceci est possible grâce à leur formation, aux temps d'échanges réguliers en équipe et aux supervisions (ou analyses de pratiques).

¹¹ Ibid.

¹² Scheu et Fraioli, 2010, *op. cit.*, p. 62.

¹³ Unterreiner A., 2020, Posture d'accueillant en lieu d'accueil enfant-parent. Synthèse d'étude exploratoire, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 136-137, p. 91-98.

¹⁴ Établissement d'accueil de jeunes enfants.

¹⁵ Relais petite enfance.

¹⁶ Protection maternelle et infantile.

Les travaux recensés jusqu'à présent se sont principalement fondés sur l'analyse d'entretiens menés auprès d'accueillantes en Laep et d'observations dont les plus récentes ont plus de dix ans. Cette étude actualise ces connaissances et les approfondit en adoptant une approche territorialisée pour tenir compte des points de vue croisés des accueillantes, des accompagnants, mais aussi des formateurs et des superviseurs, ainsi que d'acteurs institutionnels. Cette démarche permet d'objectiver et de mieux comprendre le fonctionnement des Laep. Sa visée n'est pas la représentativité, mais de mettre au jour, au travers de l'observation et des discours tenus sur les Laep, quelles sont les normes et les valeurs mises en acte dans ce dispositif, de même que les attentes et les effets perçus par les familles, des accueillantes et d'autres acteurs vis-à-vis de ces lieux.

Pour ce faire, Asdo études a d'abord réalisé une analyse de littérature internationale sur les Laep en France et les dispositifs analogues à l'étranger. Cet état de l'art met en lumière le rayonnement international du modèle de la Maison verte créée par Françoise Dolto, et son appropriation différenciée selon les contextes nationaux et locaux. Deux grandes dynamiques s'observent, allant d'initiatives ponctuelles émanant de la société civile au développement de ces lieux par des institutions publiques. Une enquête qualitative combinant observations de type ethnographique (de 2 à 3 temps d'accueil par Laep) et réalisation d'entretiens semi-directifs¹⁷ a ensuite été effectuée en 2021 dans six Laep répartis au sein de deux départements (3 par département). Afin de garantir la faisabilité de la recherche, ces départements comptent un nombre relativement important de Laep¹⁸. En outre, ils disposent de territoires aux caractéristiques variées permettant qu'au total deux Laep soient situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), deux en zone résidentielle et deux en milieu rural. Ils se distinguent cependant en matière de déploiement des Laep, avec un taux de couverture près de trois fois supérieur dans un département par rapport à l'autre, et un réseau de Laep plus structuré avec une formation uniforme dans un département comparé au second. Concernant les Laep ayant participé à l'enquête, l'objectif a été de constituer un panel contrasté en matière de gestionnaires, d'effectifs et de profils d'accueillantes, et de mode de fonctionnement (un Laep d'inspiration Maison verte, un Laep itinérant notamment). Pour autant, une certaine homogénéité est apparue dans les profils des accueillantes, toutes salariées et ayant fait des démarches pour exercer cette activité, et des accompagnantes, en grande majorité des femmes (et plus précisément des mères qui ne travaillaient pas au moment de l'enquête) exerçant pour la plupart des professions dans le domaine du care, de la petite enfance ou de l'éducation, public plus familier du lieu.

Il ressort de l'étude menée par Asdo études cinq grands ensembles de résultats qui structurent ce *Dossier d'étude*.

- ✓ Le maillage institutionnel propre aux lieux étudiés est révélateur de la trajectoire d'institutionnalisation du dispositif. Aujourd'hui, l'échelon départemental (avec la Caf en tête de pont) joue un rôle structurant dans le développement des Laep sur le territoire, et dans leur mise en réseau. L'échelon municipal (ou intercommunal) est le pivot principal du développement des Laep. De ce fait, ces Laep sont très bien intégrés à l'écosystème local avec de nombreux liens tissés avec les professionnels de proximité des champs de la petite enfance et de la cohésion sociale, avec tout ce que cela apporte comme aménagements du « cadre » initial des Laep.
- ✓ Ce cadre, à savoir les principes fondamentaux qui établissent un socle commun au dispositif, et comment les équipes pensent cette référence partagée, se décline autour de deux axes. D'un côté, le Laep est pensé comme un espace de socialisation et d'intégration sociale (des enfants et des adultes qui les accompagnent). De l'autre, historiquement marqué d'une mission de prévention, il repose sur la définition, en théorie, d'une posture d'accueillante singulière caractérisée par le retrait et le non-jugement, et la valorisation d'un rituel de supervision encadrant la pratique de l'accueil.
- ✓ La manière dont sont accueillis les jeunes enfants et leurs accompagnants dépend notamment de la manière dont les accueillantes appréhendent leur fonction. Celle-ci est affectée par l'articulation entre leurs trajectoires professionnelles respectives et l'histoire de leurs lieux d'exercice.
- ✓ C'est un lieu « neutre », à même d'accueillir l'ensemble des familles dans le respect de leur singularité et de leur offrir une forme de « répit normatif ». Il n'est pas pour autant « vide ». Il accueille et diffuse un certain nombre de principes à la fois théoriques et normatifs, qui structurent les Laep.

¹⁷ Avec des acteurs institutionnels et associatifs nationaux et locaux ; les gestionnaires des Laep concernés par l'enquête, les accueillantes, des accompagnants présents au Laep sur les temps observés et enfin les superviseurs et formateurs.

¹⁸ Une quarantaine chacun alors que la moyenne nationale est de 20 par département.

- ✓ Dans ce contexte d'accueil, les attentes des parents (des mères principalement) rencontrés sont diverses : tisser des liens, favoriser le développement de leurs enfants, être réconforté, soutenu ou valorisé dans leurs compétences et connaissances en matière de parentalité, jouer avec leurs enfants. Ces attentes correspondent parfois au cadre posé par les accueillantes, parfois moins, notamment quand les missions du dispositif sont peu claires pour les familles.

Ce *Dossier d'étude* offre plusieurs pistes de réflexion quant à la place des Laep parmi les dispositifs de soutien à la parentalité en France.

- ✓ Le cadre commun du Laep, fondé sur les principes de neutralité de la posture d'accueillante et de non-jugement, ne fait pas du Laep un lieu a-normatif. D'une part, ce dispositif a une histoire singulière et un ancrage théorique vecteur de transmission de normes (celle de la séparation entre la mère et son enfant par exemple). D'autre part, ce référentiel psychologique s'est complexifié et les références à des champs théoriques variés ont été relevées dans les six Laep enquêtés (psychanalyse ; E. Pickler ; parentalité bienveillante ; etc.). Des « messages de parentalité » y sont diffusés de manière plus ou moins explicite. Ils trouvent leur origine dans des formations professionnelles à l'accueil, l'appétence des équipes pour un courant théorique ou à un autre, ou encore leur adhésion à des normes institutionnelles (comme le Programme national nutrition santé par exemple). Enfin, les parents eux-mêmes viennent avec leurs propres normes et valeurs et peuvent les partager avec leurs pairs. Ceci confirme le caractère nécessaire et régulier des formations, des temps d'échange collectifs, des analyses de pratique et de la structuration en réseau des Laep de manière à sensibiliser l'ensemble des équipes d'accueillantes¹⁹ à ces multiples enjeux normatifs²⁰ pour pouvoir accueillir l'ensemble des familles dans leur diversité. Que ce soit au cours d'échanges au sein ou entre équipes d'accueillantes, la participation ponctuelle ou régulière d'intervenants de divers ancrages disciplinaires (psychologues, sociologues, anthropologues, historiens, etc.) pourrait accroître encore le niveau de réflexivité des accueillantes.
- ✓ Les accueillantes ont le plus souvent plusieurs casquettes professionnelles. L'exercice de ces missions fonctionne en vases communicants. D'un côté, elles viennent au Laep avec leurs normes, valeurs, habitudes de travail et relations (antérieures ou principales). Celles-ci peuvent affecter les modalités d'accueil ou connaître des ajustements à ce dispositif de soutien à la parentalité particulier. De l'autre, le « cadre » du Laep peut influencer les trajectoires professionnelles (certaines professionnelles ayant rejoint un Laep en vue d'évoluer professionnellement), et les manières d'exercer son emploi principal. Cet aspect est d'autant plus central que ces lieux s'inscrivent dans un processus d'institutionnalisation et de construction de réseaux partenariaux locaux de la parentalité, de la petite enfance et de la cohésion sociale. En ce sens, le dispositif Laep irrigue bien au-delà des frontières du temps d'accueil et des publics qui le fréquentent. Il participe en effet à la fois à la réflexion des professionnelles en général autour de la posture d'accueil des parents de jeunes enfants, et à la constitution d'une offre de service à destination des familles sur un territoire donné.

Cette étude, par son approche ethnographique et microsociologique particulièrement fine, actualise et enrichit nos connaissances des Laep, et plus largement de l'accompagnement des parents de jeunes enfants. Voyons cela comme une nouvelle pierre à l'édifice de nos savoirs, dont la construction devra se poursuivre.

Anne Unterreiner

anne.unterreiner@cnaf.fr

Chargée de recherche et d'évaluation

Pôle Recherche, études et veille scientifique

Département de la recherche et de la valorisation scientifique

Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)

de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

¹⁹ Dans un contexte où la composition peut changer d'une année sur l'autre.

²⁰ Y compris ceux des champs disciplinaires et institutionnels auxquels ils sont sensibilisés.

Introduction

1. Présentation de l'étude

Le Lieu d'accueil enfants parents (Laep) est un dispositif d'accompagnement à la parentalité soutenu par la branche Famille de la Sécurité sociale, défini comme un « *espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu*²¹ ». Dans le cadre de l'actuelle Convention d'objectifs et de gestion (COG, 2018 – 2022), la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) souhaite augmenter le nombre de Laep, visant à passer de 1500 à 2000 Laep d'ici 2022²². C'est dans cette perspective qu'elle a engagé une recherche qualitative visant à **réactualiser et à approfondir les connaissances sur les Laep**, objet encore peu exploré aujourd'hui, dont les travaux les plus récents datent désormais d'une dizaine d'année.

Cette recherche propose ainsi d'apporter un éclairage qualitatif sur les lieux d'accueil enfants parents, en étudiant la façon dont les territoires d'implantation, les normes, valeurs et pratiques des accueillantes, ainsi que les publics, modèlent l'activité concrète en Laep. À travers une **approche compréhensive fondée sur l'observation et l'étude des discours tenus sur les Laep, ainsi que les discours et les pratiques en Laep**, la visée de cette recherche n'est pas de présenter une photographie représentative des Laep, mais d'objectiver et de mieux comprendre le fonctionnement des Laep en apportant des connaissances fines sur ces lieux, considérant les nuances et les points de convergence d'un lieu à l'autre. Autrement dit, ce travail tâche de mettre en lumière les normes et les valeurs mises en acte dans ce dispositif, en portant une attention aux attentes et aux effets perçus par les acteurs qui le façonnent (accueillants, superviseurs, formateurs, familles, partenaires locaux, etc.) et en tenant compte des dynamiques territoriales en jeu.

Cette étude a été effectuée en réponse à un appel d'offre de la Cnaf²³, proposant trois **grands axes de questionnement qui ont guidé cette recherche**.

En premier lieu, l'étude a adopté un point de vue territorial, en interrogeant comment les Laep s'inscrivent dans le tissu local. Dans les grandes lignes, l'enjeu était non seulement de restituer la genèse des Laep – en portant une attention particulière aux contextes locaux d'émergence des projets et rôle des différents acteurs impliqués – mais aussi d'explorer l'écosystème local dans lequel s'inscrivent les Laep (gouvernance territoriale, relations et partenariats avec les acteurs locaux intervenant auprès des familles, circulation et orientation des publics, etc.). Cet axe de recherche a aussi conduit à étudier les effets de lieu à l'œuvre, c'est-à-dire la manière dont

²¹ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep), p. 1. Voir le site internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

²² AOO n°21/20, « Etude sur les lieux d'accueil enfant-parent (Laep). Approche par les territoires, les normes et les pratiques des accueillants, et les publics », p.4.

²³ *Ibid.*

les caractéristiques des territoires d'implantation peuvent jouer sur les objectifs, les référentiels et les pratiques des Laep.

En second lieu, le **point de vue des accueillantes**²⁴ a été appréhendé en profondeur. L'étude avait pour enjeu de comprendre comment, aussi bien en pratique que dans leurs discours, les accueillantes traduisent les principes et ambitions du dispositif. Cet axe de recherche a, d'une part, porté sur les modalités d'accueil lors des séances (aménagement de l'espace, règles énoncées et mises en place, manière d'accueillir, postures des accueillantes et interactions entre accueillantes, avec les parents et les enfants, etc.) et d'autre part sur le sens que les accueillantes donnent à leur activité (référentiels théoriques, attentes et objectifs, effets mis en avant – notamment selon les publics –, évolutions et changements, etc.). Plus largement, il s'agissait de porter une attention particulière au fonctionnement des lieux (supervision, organisation de l'équipe, etc.) et à l'expérience de l'accueil du point de vue des accueillantes, considérant leurs formations et leurs trajectoires professionnelles plurielles.

En troisième lieu, l'étude a porté sur **les attentes du public accueilli au Laep**. Il s'agit de saisir les profils des parents se rendant au Laep, en termes de caractéristiques socioprofessionnelles, de situation familiale et d'environnement social). La question du circuit d'information et des leviers de motivation qui les ont conduits au Laep est aussi à prendre en compte (modes de connaissances, éventuelles orientations, intérêts identifiés, attentes, etc.), ainsi que les modes de fréquentation du lieu (régularité, temporalité, pratiques et relations avec les accueillantes, parents et enfants lors des accueils, etc.). Enfin, les représentations et les effets vécus du Laep ont été appréhendés comme des objets d'étude privilégiés : la perception du lieu, de son atmosphère, des postures des accueillantes, les éventuels effets positifs ou négatifs (pour eux-mêmes ou leurs enfants), et ce, notamment en comparaison avec d'autres structures à destination des parents.

Avant de présenter la méthode d'enquête et la problématique guidant cette recherche, il s'agit de revenir sur la littérature antérieure afin de dresser un panorama du processus historique de création et de développement des Laep en France²⁵.

2. Les Laep : trajectoire d'institutionnalisation d'un dispositif conçu à la marge du champ institutionnel

2.1. D'une initiative novatrice de la société civile, à un dispositif soutenu et encouragé par la branche Famille

En 1976, des psychanalystes de l'IRAEC²⁶ ouvrent un « Club Parents-Enfants » dans le 18^{ème} arrondissement de Paris. Quelques années plus tard, en 1979, Françoise Dolto, pédiatre et psychanalyste française, crée la Maison Verte, à Paris également, avec cinq psychanalystes et éducateurs²⁷. Ces deux lieux sont pensés par leurs fondateurs respectifs comme des lieux d'accueil libre de parents accompagnés de leurs jeunes enfants, en

²⁴ Considérant que la totalité des personnes accueillant en Laep rencontrées dans le cadre de l'étude sont des femmes, le terme d'accueillante sera employé dans ce rapport.

²⁵ mis en perspective avec un état de la littérature proposant de rendre compte de la dimension internationale du développement de structures destinées à accueillir ensemble parents et enfants.

²⁶ Institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couple.

²⁷ Pierre Benoit, Colette Langignon, Marie-Hélène Malandrin, Marie-Noëlle Rebois et Bernard This.

présence d'accueillants formés, adoptant une posture réflexive quant à leurs pratiques d'accueil. Ces espaces inédits ont vocation à accompagner les parents et les enfants dans les premières années de la vie de l'enfant, en particulier dans ce moment de la séparation avec le parent, qui permet aux enfants de faire leurs premiers pas en tant que « sujet social ». Françoise Dolto dira ainsi de la Maison Verte qu'elle est « *un lieu temporaire dont la vocation serait d'éviter la violence du traumatisme de la première expérience sociale vécue sans les parents ou l'adulte tuteur de l'enfant*²⁸ ». Le postulat est par ailleurs que beaucoup de difficultés des individus qui s'exprimeront à leur âge d'enfant, d'adolescent ou d'adulte peuvent être prévenues si l'on accompagne leurs parents, dès le plus jeune âge de leurs enfants, à révéler et exprimer leurs angoisses, leurs questionnements. Au-delà des différences entre ces dispositifs expérimentaux, ils représentent tous deux des initiatives de psychanalystes pour créer des lieux a-institutionnels, en rupture avec un certain nombre de paradigmes de l'action publique de l'époque. Ils se distinguent de la manière de procéder du travail social institutionnel d'alors, à caractère normatif, qui consiste avant tout à prescrire aux parents la manière dont ils doivent s'y prendre. En particulier, la publication en 1977 de l'ouvrage *La Police des familles* de Jacques Donzelot²⁹ participe de ce courant de contestation de l'action sociale, en tant qu'elle est perçue comme un instrument de contrôle et de répression des populations. Dans la démarche de ces psychanalystes, il s'agit au contraire d'accompagner chaque parent à devenir le parent qu'il veut être, à trouver son propre « chemin de parent ». De la même façon, il s'agit d'accompagner la naissance de l'enfant comme un sujet propre, en accordant une attention première à sa parole d'enfant (qu'elle passe par des mots, par des gestes ou des postures). Ces premiers lieux d'accueil se pensent ainsi comme des lieux neutres et autonomes, au sein desquels il ne s'agit pas de normer, mais d'accueillir, d'écouter, dans une position de retrait, non jugeante³⁰. La Maison verte inscrit ainsi dans ses modes de fonctionnement les principes de l'anonymat et de la libre adhésion qui structurent très fortement l'expérience de ce lieu pour les parents.

Rompant avec les manières de faire habituelles des accompagnements institutionnels, la Maison Verte fait rapidement des émules et retient l'attention des institutions. Plusieurs structures s'en inspirant se développent rapidement en France, dans la décennie suivante, soutenues notamment par La Fondation de France³¹. Dans la filiation des Maisons Vertes, des Maisons Ouvertes se multiplient par la suite dans les quartiers d'habitat social, soutenus par la Fondation de France, le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), et la Caisse des Dépôts et Consignations. Mais le vrai tournant en termes d'institutionnalisation des Laep est l'année 1996, lorsque la Cnaf crée une prestation de service spécifiquement pour les Laep. Cette modalité de financement ira de pair, en 2015, avec la formalisation d'un référentiel des Laep auquel doivent se conformer les structures pour pouvoir prétendre à la prestation de service. Enfin, la COG 2018-2022 marque un intérêt renouvelé de la branche Famille pour les Laep et prévoit un développement très rapide de ces dispositifs, avec la création de 500 nouveaux Laep sur la période.

²⁸ Dolto F. et al., 1981, *Enfants en souffrance*, Paris, Stock/L. Pernoud.

²⁹ Donzelot J., 1977, *La Police des familles*, Paris, Editions de Minuit.

³⁰ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

³¹ Nerand, G., 1995, *Sur les pas de la Maison Verte*, Paris, Syros.

Une diversification progressive des modes de fonctionnement des Laep

Les Laep ont été étudiés de manière approfondie dès les années 1990. Ces travaux ont montré comment les Laep ont progressivement diversifié leurs modèles d'accueil et d'intervention, s'adaptant aux projets des équipes fondatrices, aux besoins des publics et aux caractéristiques des territoires. Pour Bernard Eme, qui a mené une recherche sur les lieux d'accueil de quartier, « *les lieux d'accueil enfants-parents semblent se déployer entre deux pôles, l'un davantage marqué par la psychologie et la psychanalyse, qui serait celui du "dire", et un second axé sur une pratique sociale communautaire et participative, qui serait celui d'une alliance subtile entre "dire" et "faire"*³² ». Quelques années plus tard, en 1996, réunis dans le cadre d'une réflexion sur les lieux d'accueil innovants Gérard Neyrand, Bernard Eme, Laura Cardia-Vonèche et Benoit Bastard³³ distinguent deux modèles d'intervention. D'un côté, le modèle qualifié d'« empathique » (selon l'approche de « l'écoute active » de Carl Rogers, théorisant les conditions les plus favorables à l'expression du ressenti des individu³⁴), s'inspire du travail social communautaire³⁵ et affiche une volonté de convivialité et une attention portée à la constitution d'un collectif. Ce modèle met en œuvre, selon les auteurs, « *une demande relationnelle qui repose sur l'instauration d'une relation de confiance et de soutien personnalisé à l'égard de la personne accueillie*³⁶ ». De l'autre, le modèle (porté par la Maison verte) qualifié de « maïeutique », s'inspirant de la psychanalyse et de son accueil bienveillant, en retrait, selon lequel il s'agirait de « *renouveler "l'art de faire accoucher les esprits"* », avec « *la volonté de constituer l'accueillant en "tiers support" de la relation parentale, comme s'il s'agissait de faire accoucher l'autre de sa vérité en instaurant une distance professionnelle sur le modèle de l'approche clinique*³⁷ ».

Une dizaine d'années plus tard, en 2008, Henriette Scheu mène une enquête approfondie³⁸ par questionnaire auprès de 720 Laep et fait le constat d'une diversification encore accrue des modes de fonctionnement des Laep, avec une moindre influence du modèle « Maison verte ». La chercheuse décrit de manière précise à la fois la diversité des horaires d'ouverture³⁹ et des modalités d'aménagement de l'espace. Certains Laep s'inspirent directement du modèle d'aménagement de l'espace de la Maison verte, avec la ligne rouge, les jeux d'eau, ... D'autres sont plus proches de l'espace-type d'un établissement d'accueil du jeune enfant, voire partagent l'espace avec un Equipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

La place de l'éducatif diffère également d'un Laep à l'autre. En outre, les règles varient, plus ou moins nombreuses et plus ou moins présentes. La chercheuse montre également comment, en fonction de la structure porteuse, les Laep s'appuient sur des cultures professionnelles différentes. Selon elle, « *les lieux se référant à la psychanalyse sont plutôt portés par une association de professionnels et d'accueillants, ceux se référant au*

³² Eme B., 1993, Des structures intermédiaires en émergence, les lieux d'accueil enfants-parents de quartier, rapport de recherche CRIDA/CDC, Fondation de France, FAS.

³³ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

³⁴ Rogers C., 1998, *Le Développement de la personne*, Paris, Dunod.

³⁵ Par rapport au travail social « classique », qui s'adresse aux individus dans une perspective d'assistance, le travail social communautaire s'adresse à des groupes considérés dans leur contexte social, dans une perspective d'émancipation collective. Cf. Malochet G., Capelier F., « Chapitre 12. Une voie d'accès à la citoyenneté : le travail social communautaire », dans : Marcel Jaeger (dir.), 2011, *Usagers ou citoyens ? De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, « Santé Social », p. 239-254.

³⁶ Neyrand G., 2011, « Place des LAEP au regard de l'ambiguïté du discours sur la parentalité », In *Journée Caf du Bas-Rhin « Les LAEP entre petite enfance et parentalités »*, Strasbourg.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Scheu H., et Fraïoli N., 2010, « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) », In *Le Furet*, <https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2019/LAEPN/LAEPetSocialisationsRapport.pdf?t=1569335022>.

³⁹ Certains Laep ouvrent six jours sur sept tandis que d'autres ne sont ouverts qu'une ou deux fois par mois, la moyenne d'ouverture correspondant à deux demi-journées par semaine.

travail social par une association dépendant d'une fédération, une commune ou une communauté de commune, et ceux se référant à l'animation par une association de parent⁴⁰ ». Même si la référence à la psychologie et à la psychanalyse est très présente dans toutes les structures étudiées, elle est donc plus ou moins marquée.

Dans ces différents travaux, les caractéristiques du territoire dans lequel s'implante le Laep apparaissent comme structurantes dans le modèle d'intervention développé. Dans l'analyse de Bernard Eme, les Maisons Ouvertes, développées dans les quartiers d'habitat social, se sont adaptées au profil des publics des quartiers et à leurs attentes. Alors que les Laep s'inscrivent dans la filiation de la Maison verte et dans une visée maïeutique fonctionnent selon un « modèle professionnel » associé à un petit nombre de règles relativement strictes, les Laep s'inscrivent dans une visée empathique privilégient un « modèle familial » et des règles plus souples, adaptées au contexte territorial et social des lieux⁴¹. En 2010, Henriette Scheu enrichit et affine la typologie de ces lieux, et en établit une autre directement liée aux caractéristiques du territoire. Elle distingue trois types de lieux : ceux qui se réfèrent fortement au travail social, implantés selon elle plutôt dans les quartiers d'habitat social et en périphérie des villes ; ceux qui s'inscrivent dans le courant de la psychanalyse, et trouvent un écho dans les quartiers résidentiels et en milieu urbain ; et, enfin, ceux qui ont plutôt comme modèle et pratique l'animation, et se retrouvent surtout en milieu rural⁴².

Ainsi, d'un lieu unique et autonome marqué par un ancrage théorique fort, à un dispositif de soutien à la parentalité inscrit dans une offre institutionnelle nationale, le paysage actuel des Laep est le fruit d'une trajectoire caractérisée par une série de transformations et de différenciations, au gré de leur reconnaissance institutionnelle et de la prise en compte croissante de la demande sociale. Est-ce à dire que l'ambition initiale de la Maison Verte et des psychanalystes de l'IRAEC s'est dissoute dans une multiplicité de modèles d'intervention sans fondamentaux communs ? Loin de composer une mosaïque de lieux sans lien les uns avec les autres, les Laep conservent une identité forte, porteuse d'un héritage et d'une ambition qui définissent leur singularité. Rendre compte des valeurs, des postures et des pratiques qui s'y donnent à voir suppose ainsi de saisir dans un premier temps les composantes du socle commun qui fondent leur identité, pour ensuite analyser les facteurs qui peuvent expliquer l'actualisation différenciée de ce socle.

Des lieux fondés sur un socle commun

Aujourd'hui encore, les Laep semblent se caractériser par l'existence et la persistance d'un socle commun fort, englobant un ensemble de principes et de pratiques portant la trace de leur genèse. Henriette Scheu repère plusieurs invariants dans les Laep qu'elle étudie. Toutes les équipes les présentent comme des « lieux de possibles ». Point commun dans tous les projets qu'elle a étudiés, « la conviction qu'il n'existe pas un bon modèle de pratiques éducatives à adopter, mais un cheminement tant du parent que de l'enfant à accompagner »⁴³. La chercheuse pointe également une conception commune de l'enfant comme « enfant sujet, sujet de droit et sujet de parole »⁴⁴. En cela, elle explique que « les Laep sont tous plus ou moins héritiers de Dolto »⁴⁵. Les Laep

⁴⁰ Ibid., p. 68.

⁴¹ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

⁴² Scheu H., et Fraioli N., 2010, « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) », In Le Furet, <https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2019/LAEPN/LAEPetSocialisationsRapport.pdf?t=1569335022>.

⁴³ Ibid., p. 57.

⁴⁴ Ibid., p.139.

⁴⁵ Ibidem.

tels qu'ils ont été étudiés en 2008 ont cette singularité d'être un lieu où les parents peuvent échanger librement, entre eux, et avec des accueillants, sur des questions de fond qui les agitent en tant que parents.

Une enquête exploratoire qualitative menée par Anne Unterreiner dans huit Laep et auprès de superviseurs et de formateurs permet d'analyser les composantes de ce socle commun⁴⁶. En premier lieu, la mobilisation d'un registre « psychologique » semble partagée par l'ensemble des accueillants. Si la référence à la psychologie peut prendre des formes diverses en raison de la formation initiale des accueillants ou de leur inscription dans une filiation théorique particulière, allant de la manifestation d'un « sens commun psychologique » à l'inscription dans un champ théorique structuré, le registre psychologique fournit une grille partagée d'interprétation du réel, des comportements parentaux et des interactions qui se déroulent au sein du Laep. D'autres registres interprétatifs peuvent également être mobilisés par les accueillants : le registre culturaliste, qui « correspond au fait de mobiliser la "culture" homogénéisée comme un déterminant des conduites et valeurs de toutes les personnes assignées à ce groupe culturel⁴⁷ » et le registre socio-économique fondé sur les caractéristiques sociodémographiques et le contexte de vie des familles. Les accueillants au sein des Laep observés par Anne Unterreiner partagent également une même posture, caractérisée à la fois par un positionnement en retrait ou « posture basse » et une attitude réflexive vis-à-vis de leurs pratiques. Cette « posture basse » se traduit par un effort des accueillants pour se « décentrer », afin de laisser la relation parent-enfant se déployer dans un cadre ouvert caractérisé par un « soutien léger », et par un travail continu d'auto-analyse de ses pratiques d'accompagnement et des *a priori* pouvant être à la source de jugements inconscients. En d'autres termes, les accueillants partagent un souci de trouver la « bonne » place dans l'exercice de leur rôle, en rupture avec la position traditionnelle de l'expert ou du sachant, positionné en surplomb de la situation au sein de laquelle il intervient.

Dans un article de 2010, « *La coéducation dans les lieux d'accueil enfants-parents : du côté des accueillants*⁴⁸ », Henriette Scheu interroge le type de pratiques éducatives qui se donnent à voir au sein des Laep. Elle avance ainsi le terme de « coéducation » pour qualifier l'effet produit par l'ensemble des dynamiques interactives du lieu, tant sur les enfants que sur les parents, et propose une définition de la posture partagée par l'ensemble des accueillants à travers la figure du « témoin impliqué », dont la tâche délicate consisterait à « accueillir sans encombrer ». Elle pointe l'inévitable tension consubstantielle de cette position double d'un accueillant devant se montrer présent tout en restant en retrait, d'un professionnel dont l'expertise consiste en partie à se détacher de sa formation initiale, pour laisser la plus grande place possible à la spontanéité des dynamiques interactionnelles. L'accueillant est en quelque sorte cet expert qui a « renoncé à ses certitudes⁴⁹ ». A ce titre, Henriette Scheu pointe la diversité des profils de ces professionnels – qui peuvent être entre autres des psychologues, des psychanalystes, des travailleurs sociaux, des professionnels de l'animation⁵⁰ – qui peuvent aussi être bénévoles : « Elles sont le plus souvent salariées, mais pas toujours. Ce sont le plus souvent des

⁴⁶ Unterreiner, A., 2021, « Les familles issues de l'immigration au sein des dispositifs de soutien à la parentalité : Postures des intervenants sociaux et capacités d'action des parents », *Dossier d'étude*, n° 219.

⁴⁷ *Ibid*, p. 53.

⁴⁸ Scheu, H., 2010, « La coéducation dans les lieux d'accueil enfants-parents : du côté des accueillants », In *Parents-professionnels : la coéducation en questions*, Érès, p. 71-85.

⁴⁹ Scheu H., et Fraioli N., 2010, « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) », In *Le Furet*, p. 123.

⁵⁰ H. Scheu et N. Fraioli notent dans le cadre de leur enquête quantitative une majorité de puéricultrices ou auxiliaires, éducateurs de jeunes, de psychologues et psychanalystes, et travailleurs sociaux. *Ibid*, p. 21

professionnels du social et du médico-social, mais pas toujours. En tout cas elles ne sont pas là avec leur casquette professionnelle »⁵¹.

Un socle qui s'actualise différemment selon le sens donné à l'accueil

Pour autant, si l'ensemble des Laep se caractérisent par un socle commun de principes et de répertoires de pratiques, plusieurs travaux soulignent que l'actualisation de ces derniers peuvent varier, en fonction des contextes territoriaux, institutionnels, sociaux, ou encore suivant les filiations théoriques dans lesquels ils s'inscrivent.

Henriette Scheu⁵² identifie quatre facteurs principaux de différenciation des Laep concernant le type de coéducation qui s'y déploie : le cadre institutionnel dans lequel s'insère le Laep ; le profil des accueillants ; la plus ou moins grande proximité avec la référence théorique de la psychanalyse ; la diversité des règles éducatives et de vivre-ensemble qui régissent le lieu. Dans tous les cas, et selon les différentes configurations possibles, ce qui se joue selon elle est une articulation entre écoute, éducation et travail social, et les différentes modalités d'accueil qui correspondent à ces fonctions. Tout d'abord, la fonction d'intégration sociale des lieux varie en fonction de deux facteurs principaux : la nature des partenariats avec les services sociaux, et la formation initiale des accueillants. Ensuite, un facteur de différenciation important va concerner la manière dont les accueillants s'adressent aux enfants et aux parents : d'une centration sur l'enfant, une grande partie des lieux auraient glissé vers une centration sur les parents ou sur la relation enfants parents, se traduisant par des adresses aux enfants oscillant entre invitation au jeu et renforcement de l'autorité parentale.

Une autre différence repérée par Henriette Scheu concerne la convivialité, sous la forme de l'établissement d'un climat favorisant les relations entre adultes, et, partant, des pratiques de coéducation mobilisant les parents comme groupe. « Dans tous les Laep, psychanalyse ou pas, les accueillants s'adressent à l'enfant, jouent avec lui quand il les sollicite, parfois le devançant, mais l'accueil du parent n'est pas partout le même⁵³ ». Ainsi, si aucun des Laep ne fait de la convivialité un objectif en soi, la présence de rituels d'accueil (café entre parents à l'arrivée dans le lieu, etc.) peut introduire une variation dans la dynamique des interactions entre les personnes accueillies.

Dans la même lignée, des variations peuvent également être observées dans le rapport aux règles qui régissent le fonctionnement du lieu, allant du « *laisser-faire total au rappel à la règle*⁵⁴ ». Anne Unterreiner repère ainsi des différences de postures des accueillants en fonction du sens donné à l'accueil. Celles-ci vont ainsi se différencier en fonction de la « mission » que se donne le Laep : « Une distinction peut être identifiée selon que le Laep priorise plutôt la relation parent-enfant, le développement de l'enfant ou les liens sociaux parentaux⁵⁵ ». Cette orientation pourra jouer sur les règles implicites et explicites qui régissent le lieu, en particulier concernant les comportements admis pour les accompagnants. Une centration du lieu sur la relation parent enfant reviendra par exemple le plus souvent à limiter l'usage du smartphone ou encore la consommation de boissons ou de nourriture sur le temps du Laep. A l'inverse, une centration sur le développement de lien entre les parents fera une plus large place aux rituels de sociabilité impliquant de servir un café.

⁵¹ Ibid, p. 72.

⁵² Ibid.

⁵³ Scheu, H., 2010, « La coéducation dans les lieux d'accueil enfants-parents: du côté des accueillants », In *Parents-professionnels : la coéducation en questions*, Érès, p. 71-85.

⁵⁴ Unterreiner A., 2020, « Posture d'accueillant en lieu d'accueil enfant-parent. Synthèse d'étude exploratoire », In *Revue des politiques sociales et familiales* (136-137).

⁵⁵ Ibid.

Ainsi, à la variété des lieux correspond une variété des modèles de postures des accueillants. « Les déclinaisons du témoin impliqué sont donc multiples : il peut être tour à tour et selon les lieux plutôt facilitateur de contacts, médiateur, traducteur, observateur, porte-parole, hôte, maître de maison, expert rassurant ou mère expérimentée⁵⁶ ».

Des logiques d'inscription territoriales différenciées suivant les positionnements des Laep ?

Un autre facteur de différenciation des Laep concerne l'ancrage territorial et partenarial des lieux. Si peu d'études se sont penchées sur cette question pour en saisir les logiques et les déterminants, une étude menée par Asdo en 2014⁵⁷ sur les Laep du département du Rhône pour la Caf du département permet de dégager une première typologie, et de pointer un lien entre le modèle de Laep et le type de relations partenariales avec les acteurs du territoire (élus, structure d'accueil de la petite enfance, responsable enfance famille de la collectivité locale) qui les caractérisent.

Deux grands pôles se dégagent : d'un côté des Laep à référence psychanalytique, pouvant développer de bonnes relations partenariales avec les acteurs du territoire, souvent en lien avec d'autres lieux d'accueil, mais maintenant une indépendance revendiquée vis-à-vis des institutions ; de l'autre des Laep dans la filiation des « Maisons ouvertes », considérés comme des « lieux ressources » sur le quartier, très identifiés par les partenaires avec qui ils sont en étroite collaboration, les lieux peuvent eux-mêmes orienter vers d'autres structures du quartier en fonction des demandes et besoins des familles (centre social, associations, etc.).

Par ailleurs, cette étude montre que, par la spécificité du cadre proposé aux parents, la nature du service offert et ses conditions d'accès, les Laep constituent du point de vue de plusieurs acteurs enquêtés (partenaires, communes, département) une ressource véritablement complémentaire aux autres actions et services existants sur le territoire à destination des familles. Cette complémentarité peut être recherchée dès la création du lieu : par l'installation du Laep au sein d'un équipement de type centre social, ou à travers la volonté d'une commune d'installer le Laep dans les mêmes locaux qu'un Relais Assistants Maternels (Ram)⁵⁸, une ludothèque ou une halte-garderie. Les familles peuvent alors passer d'un lieu à l'autre et trouver des réponses à la diversité de leurs besoins. Dans ce type de configuration, le Laep apparaît bien pour nombre de professionnels comme un lieu « ressource » - une « porte d'entrée » - permettant d'orienter les familles vers d'autres actions ou services proposés en proximité.

La nature de ces partenariats avec les autres acteurs du territoire et l'intensité des relations établies demeurent néanmoins très variables d'un territoire à un autre et certains Laep peuvent déclarer se sentir relativement isolés dans leur environnement. Les visions sont de fait très contrastées selon les Laep : si certains considèrent que le Laep est bien identifié par les partenaires, les élus et les usagers, d'autres témoignent au contraire d'un manque de visibilité. Le degré de connaissance des Laep est également très variable d'un partenaire à l'autre, et nombre d'acteurs semblent n'avoir qu'une vision très parcellaire et floue du fonctionnement d'un Laep et de ses principes d'intervention. Des difficultés qui renvoient sans doute à leur caractère atypique, mais aussi au fait que plusieurs principes de fonctionnement des Laep sont en rupture par rapport aux normes institutionnelles

⁵⁶ Scheu H., 2010, « La coéducation dans les lieux d'accueil enfants-parents : du côté des accueillants », *In Parents-professionnels : la coéducation en questions*, Érès, p. 71-85.

⁵⁷ L'étude comporte une enquête par questionnaire auprès des 40 Laep du département, des entretiens approfondis auprès des responsables et accueillants de 14 Laep du département, ainsi que des entretiens auprès des partenaires locaux des Laep sur 5 territoires du département.

Asdo, Rapport final – Etude sur les Lieux d'Accueil Enfants Parents dans le Rhône – Caf du Rhône – Juillet 2015

⁵⁸ Désormais Relai petite enfance (Rpe).

habituelles (anonymat, absence de regard extérieur possible, etc.) et en font aux yeux de certains une entité située un peu « en marge » du champ du travail social, de la petite enfance ou du soutien à la parentalité. Le regard que le public porte sur les Laep reste en particulier à explorer.

Des attentes des accompagnants très largement méconnues

Une enquête par questionnaire réalisée en 2016 par la Cnaf⁵⁹, auprès de parents d'enfants de moins de 18 ans allocataires des Caf, permet de saisir certaines attentes globales des parents en matière d'accompagnement à la parentalité. Ainsi, pour les parents d'enfants âgés de 5 ans ou moins, les autres parents sont le troisième réseau le plus sollicité pour obtenir des conseils ou de l'aide, après les membres de la famille et les professionnels de santé. Ce résultat semble souligner la pertinence des Laep, comme lieux d'accueil mais également comme lieux de coéducation, favorisant la sociabilité entre parents. Il semble à ce stade important de souligner la dimension genrée des réponses à cette enquête de la Cnaf : sur 6 622 personnes interrogées⁶⁰, 84 % étaient des femmes. Cette dimension genrée des études portant sur les dispositifs de soutien à la parentalité a été mise en lumière par la sociologue Jessica Pothet, qui fait le constat d'une prépondérance maternelle couverte par le terme de « parentalité » : « *si le néologisme de « parentalité » institue une absence de distinction entre les rôles sociaux de mère et père, effaçant les déterminants de genre, nous pouvons néanmoins souligner que l'appel à la parentalité correspond en pratique à un appel aux mères*⁶¹ ». Sans surprise dans le cadre de cette enquête portant sur un dispositif de soutien à la parentalité, les parents présents en Laep étaient dans leur quasi-totalité, toutes des mères⁶².

À ce stade, la question des attentes des accompagnants vis-à-vis du type d'accueil et de soutien dispensé par les Laep, pourtant essentielle pour saisir la logique des dynamiques interactionnelles entre accueillants et accompagnants, demeure peu étudiée. L'étude du Furet réalisée par Henriette Scheu en 2008⁶³ fait cependant émerger des pistes de réflexion intéressantes. Dans l'enquête par questionnaire menée auprès des accueillants de Laep, une question portait sur leurs représentations des attentes de leurs usagers. La convivialité arrive en première position parmi l'ensemble des items cités, alors qu'elle n'arrive qu'en cinquième position lorsque les accueillants des Laep sont invités à répondre sur les objectifs qu'ils prêtent à leur lieu. On peut ainsi se poser la question d'un potentiel décalage entre les missions que se donnent les Laep et les attentes des accompagnants, et s'interroger sur la façon dont ce potentiel décalage est géré par les accueillants. Cependant, peu d'éléments permettent de caractériser le public, si ce n'est d'un point de vue quantitatif, qu'il s'agit de la mère de l'enfant dans plus de 60,5 % des cas, et que l'accompagnant habite à proximité du Laep dans plus de 90 % des cas⁶⁴. En outre, cette enquête a avant tout mobilisé des analyses de discours d'intervenants sur les publics du Laep : rares sont les études fondées sur du matériel ethnographique, allant à la rencontre des parents fréquentant les Laep, pour interroger le sens qu'ils donnent à leur venue, leurs usages et pratiques. Cette étude propose ainsi de conjuguer et de creuser ces différents angles d'approches des Laep, du point de vue des publics.

⁵⁹ Enquête auprès des parents sur leurs besoins et attentes en matière d'accompagnement à la parentalité, Cnaf, 2016.

⁶⁰ Sur l'ensemble de la Métropole, parents d'un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 17 ans (inclus).

⁶¹ Pothet J, 2015, Le soutien à la parentalité : élaboration institutionnelle, éclectisme de ses mises en œuvre professionnelles, réception par ses publics, thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble Alpes Métropole, p.297.

⁶² Seul un entretien avec un père a été réalisé sur 32 entretiens, et peu de pères étaient présents lors des temps d'accueil.

⁶³ Scheu H., et Nathalie F., 2010, « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) », In Le Furet, <https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2019/LAEPN/LAEPetSocialisationsRapport.pdf?t=1569335022>.

⁶⁴ Ibid, p.23

Cet angle de l'étude sur les publics invite dès à présent à une précision lexicale. Si le document de l'appel d'offre et certaines accueillantes parlent d'« accompagnants » pour qualifier les parents référents qui accompagnent les enfants au Laep, d'autres accueillantes et textes institutionnels privilégient le terme d'« accueillis » pour parler du public, terme regroupant l'adulte et l'enfant. Cette nuance met en lumière un point d'analyse qui sera abordé, soulignant le sens donné à l'accueil. En effet, le terme « accompagnant » semble favoriser l'enfant et son développement, catégorisant l'adulte par son rôle de référent de l'enfant, alors à une position presque secondaire. Alors que la notion d'« accueilli » englobe le parent et l'enfant, privilégiant en ce sens la dimension d'accompagnement à la parentalité, l'adulte référent étant catégorisé en tant que personne à qui le temps d'accueil est destiné. Dans ce rapport, nous tâcherons ainsi de parler de manière générale de « public accueilli », pour reprendre une terminologie plus générique, et mobiliserons les termes d'« accompagnant » et d'« accueilli » selon les contextes, voire de « parent » ou de « mère » dès lors que la situation l'appellera.

2.2. Un « espace des possibles » à explorer : un espace intermédiaire qui interroge le rapport à la normativité

Cet état de la littérature retraçant le développement des Laep dessine un « espace des possibles » à explorer. Ce qui se joue dans l'ensemble des variations de cadre des lieux et des postures des accueillants, semble en définitive renvoyer à la manière dont le Laep se positionne vis-à-vis de son extériorité : qu'il se conçoive comme une « bulle » autonome dotée de ses propres règles, ou comme un lieu plus ouvert sur son environnement.

En effet, le Laep affiche *a priori* une neutralité vis-à-vis des normes éducatives parentales, du fait de son histoire, de son ancrage théorique et du façonnement de son référentiel institutionnel. A l'abri des regards extérieurs, le Laep apparaît *en théorie* comme une « bulle » protectrice, visant à préserver les parents de logiques de prescriptions ou d'injonctions normatives, provenant aussi bien de la sphère privée que de la sphère publique, pour les laisser éprouver l'expérience de la parentalité le temps de leur accueil en Laep. Pourtant, comme nous l'avons vu, le Laep est traversé d'influences d'ordres multiples, loin d'être imperméable au contexte social, institutionnel et spatial, dans lequel il s'inscrit. D'une part, ce dispositif est le produit d'un processus historique marqué par une dynamique d'institutionnalisation qui prend place dans le champ de la parentalité, relevant d'une catégorie d'action publique située. Dans ce contexte, le développement des Laep conduit leur inscription sur une diversité de territoires, induisant une pluralité d'effets de lieux, d'organisation et d'interactions avec leur environnement proche, qui opèrent à différentes échelles (aussi bien départementale, que micro locale). D'autre part, les Laep sont façonnés par une diversité d'acteurs : des accueillantes aux professions, trajectoires et systèmes de référence pluriels, ainsi que des accompagnantes aux situations sociales et expériences parentales qui leurs sont propres ; dont nous pouvons émettre l'hypothèse qu'elles agissent sur les lieux, et que nous proposons d'étudier dans ce rapport. Dans cette perspective, nous envisageons que le Laep ne s'appréhende non pas comme une « bulle » enveloppant les individus, mais bien comme un lieu produit de leurs actions, pratiques sociales et perceptions.

Les Laep apparaissent également comme des lieux caractérisés par une série de tensions, reflets des différenciations successives qui jalonnent leur histoire et des mutations récentes du champ de l'action sociale. Entre écoute, éducation, et travail social ; entre approche relationnelle et approche fonctionnelle, les Laep semblent pouvoir être travaillés, à différents degrés, par des logiques hétérogènes. Aux différenciations introduites par une série de variations en matière de filiation théorique, de cadre institutionnel, de formation

initiale des accueillants, et d'inscription territoriale, s'ajoutent celles, moins directement saisissables, des dynamiques et interactions qui se nouent dans la configuration propre à chaque lieu, appelant un travail d'enquête ethnographique fin, permettant de saisir comment cet écheveau de facteurs se noue dans les pratiques concrètes d'accueil.

Cette apparente diversité implique, en premier lieu, de s'intéresser à la singularité de ce dispositif de soutien à la parentalité, en étudiant ce qui, malgré leur diversification et la diversité des accueillantes, fonde son socle commun. Les tensions énoncées invitent aussi à interroger en quoi la neutralité vis-à-vis des normes éducatives, intimement liée à l'identité du Laep et à son référentiel, est-elle mise à l'épreuve par les environnements dans lesquels les Laep s'inscrivent, et les situations des individus qui les pratiquent ? En quoi les Laep n'échappent-ils pas à « l'impossible neutralité » du soutien à la fonction parentale⁶⁵ ? Si l'hypothèse que des enjeux normatifs sont présents dans les Laep se pose, l'étude vise en particulier à explorer comment ce lieu, dans sa singularité, les envisage, les travaille, en pratique ? Comment soutenir et accompagner les parents dans l'apprentissage et l'exercice de leur parentalité, dans le respect de leur intimité et de leur autonomie, mais sans toutefois renoncer à leur proposer un certain nombre de repères cognitifs et normatifs, canevas à partir duquel peuvent se (re)tisser les liens familiaux ? Autrement dit, la question est moins de souligner que différentes normes sont soumises aux familles dans ce lieu de soutien à la parentalité, que d'étudier le travail d'équilibriste réalisé par les accueillantes dans cet espace intermédiaire, entre le public et le privé. Le positionnement du lieu, et de ses équipes, est ainsi à appréhender à la lumière de différents facteurs : l'ancrage territorial du Laep, son environnement professionnel (supervisions, formations, profils et trajectoires des accueillantes), et le sens de l'accueil que le public donne à sa venue au Laep.

Cette étude cherche à rendre compte selon une double approche – non seulement compréhensive, à l'écoute des discours et du sens donné à l'activité des acteurs du Laep, mais aussi ethnographique du travail en situation – de la complexité de l'expérience de l'accueil en Laep.

3. Méthode d'enquête

3.1. Présentation des terrains d'enquête

Cette recherche s'est déroulée dans six Laep, répartis dans deux départements. S'agissant d'une démarche qualitative, les Laep et départements retenus constituent un échantillon illustratif, permettant de représenter des **situations et configurations contrastées, afin de mettre au jour des cas de figure variés.**

Le choix des deux départements

La connaissance des territoires et des réseaux d'implantation de Laep par les commanditaires de l'étude ont permis d'affiner le choix des départements, qui ont aussi reposé sur la **disponibilité des Caf**, mobilisées pour la constitution du panel et la mise en relation avec les Laep.

Différents critères ont conduit à choisir les deux départements d'enquête, de façon à représenter des dynamiques et des contextes territoriaux contrastés en matière de développement des Laep. Au préalable, il

⁶⁵ Karsz, S., 2004, « "Soutien à la fonction parentale" : l'impossible neutralité », *Spirale*, vol. no 29, n° 1, p. 111-122.

s'agissait de retenir des **départements avec un nombre de Laep relativement élevé**, afin d'augmenter les possibilités d'entrée sur le terrain, l'hypothèse de voir certains lieux refuser l'entrée à un chercheur étant probable. Les deux départements choisis comptent ainsi un peu moins d'une quarantaine de Laep chacun, là où la moyenne nationale se situe à vingt Laep par département⁶⁶. Par ailleurs, le choix s'est tourné vers des **départements présentant une certaine diversité territoriale**, de façon à pouvoir représenter des Laep implantés dans des contextes locaux contrastés (zones urbaines et territoires plus ruraux, grands centres urbains et communes de taille moyenne, quartiers politiques de la ville, etc.).

Répartition des départements en fonction du nombre de Laep qu'ils comptent sur leur territoire

Nombre de Laep dans le département	Nombre de départements concernés	Part de départements concernés
5 Laep ou moins	25	25 %
De 6 à 10 Laep	21	21 %
De 11 à 20 Laep	22	22 %
De 21 à 30 Laep	16	16 %
Plus de 30 Laep	16	16 %

Source : résultats du questionnaire national Caf à destination de l'ensemble des Laep, 2019.

A partir de ces deux premiers critères, nous avons veillé à retenir **des départements se différenciant en matière de déploiement des Laep**. D'un côté, nous avons retenu un premier département (1) avec un taux de couverture particulièrement satisfaisant de la population⁶⁷ – avec 1 Laep pour 1 214 enfants entre 0 et 5 ans – et dans lequel la structuration et l'animation du réseau local sont fortes. De l'autre, nous avons choisi un second département (2) se caractérisant par un taux de couverture plus faible – 1 Laep pour 3 162 enfants de moins de 5 ans – et par un réseau plus « lâche » (moindre animation de réseaux, d'échanges entre structures différentes, etc.).

Le choix des départements a aussi visé à assurer la présence d'une diversité de gestionnaires de Laep – associatifs et municipaux – afin d'assurer la possibilité d'étudier des Laep aux modes de gestion différents. Enfin, considérant l'importance de **représenter a minima un Laep d'inspiration Maison verte** parmi les six structures retenues pour les monographies, l'enjeu était de choisir un département comptant un nombre significatif de Laep se référant à ce type de modèle, pour augmenter les chances de pouvoir y réaliser des observations, en prévention d'éventuels refus de participation.

La constitution du panel de six Laep

Une fois la sélection des départements stabilisée, des entretiens téléphoniques ont été réalisés avec les conseillers thématiques parentalité des Caf, afin d'affiner notre connaissance des structures du territoire. Trois

⁶⁶ Source : résultats du questionnaire national Caf à destination de l'ensemble des Laep, 2019.

Ce chiffre recouvre une grande hétérogénéité de situations, puisque le département qui compte le plus de Laep en dénombre quatre-vingt-dix-neuf, tandis que certains départements peuvent ne recenser qu'un seul Laep.

⁶⁷ La Convention d'Objectifs et de Gestion entre la Cnaf et l'Etat 2013-2017 fixait un objectif d'1 Laep pour 3 500 enfants de moins de 6 ans. En termes de « taux de couverture », les situations sont également très contrastées d'un département à l'autre : si les deux tiers environ des départements se caractérisent par un taux de couverture égal ou supérieur à l'objectif national (1 Laep pour 3 500 enfants de moins de 6 ans), le tiers restant se situe en-deçà dans l'objectif, avec notamment 20 départements pour lesquels ce taux de couverture est inférieur à 1 Laep pour 4 500 enfants de moins de 6 ans.

Laep par département ont ainsi été choisis, prenant également en compte différents critères visant à représenter des structures variées. Le premier critère fut de **faire varier le territoire d'implantation** du Laep, dans la mesure où celui-ci peut influencer sur les caractéristiques du public accueilli. Ainsi, en s'inspirant à la typologie de Laep proposée par Henriette Scheu⁶⁸ dans l'une des dernières recherches réalisées sur le sujet, nous avons retenu dans chaque département un Laep implanté dans un Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV), un Laep installé en milieu rural, dans une commune de taille modeste, et un Laep situé en milieu urbain, dans un quartier résidentiel. Le second critère à prendre en compte fut de **faire varier le type de gestionnaire du Laep**, non sans incidence sur le fonctionnement des Laep et les cultures professionnelles dominantes auxquelles ils se réfèrent. Ainsi, si nous aurions souhaité constituer le panel de trois Laep municipaux et de trois Laep associatifs, il est apparu que les Laep associatifs étaient moins présents dans les départements sélectionnés, nous conduisant à avoir un Laep associatif par département, l'un situé dans un centre social, l'autre relevant d'une association de professionnelles psychologues. Enfin, la constitution du panel a veillé à représenter une **diversité de modalités de fonctionnement des structures** (en termes de fréquence d'ouverture, de taille de l'équipe d'accompagnantes) **et de leur ancienneté** (comptant des Laep historiques, des Laep plus récents). Enfin, il était convenu d'examiner les structures **en fonction de la « philosophie » d'intervention**, notamment en représentant au moins un Laep d'inspiration Maison Verte, et en portant attention aux formations initiales des accueillantes (psychologues, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, etc.). Présentés en détails au travers de fiches signalétiques⁶⁹, les six Laep⁷⁰ étudiés permettent d'explorer des lieux aux modalités différenciées, qu'il s'agit ici de décrire dans les grandes lignes.

Panel des Laep étudiés

Territoire	Gestionnaire	Date de création	Fonctionnement / volume horaire	Effectif d'accueillantes	Ancienneté au Laep des accueillantes	Profession
Département 1						
Laep A						
QPV	Association	Début des années 1990	Tous les mardis après-midi, de 14h00 à 17h00	5	Entre 18 ans et 2 ans	Pluridisciplinaire (animatrices, psychomotricienne, infirmière, puéricultrice)
Laep B						
Résidentiel	Commune	2004	Tous les vendredis, de 9h30 à 11h30	2	Entre 1 an et 4 ans	Pluridisciplinaire : sage-femme et auxiliaire de puériculture
Laep C						

⁶⁸ Scheu H., et Fraioli N., 2010, « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) », In Le Furet, <https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2019/LAEPN/LAEPetSocialisationsRapport.pdf?t=1569335022>.

⁶⁹ Annexe 1 : Fiches signalétiques des Laep observés.

⁷⁰ L'anonymisation des départements et Laep étudiés fut un prérequis à l'entrée sur le terrain, considérant non seulement le contexte d'anonymat et de confidentialité qui caractérise l'activité des Laep.

Rural	Communauté de communes	2006	Tous les lundi, jeudi et vendredi, de 9h30 à 11h30	6	Entre 8 ans et 1 ans	Animatrices et éducatrices de jeunes enfants
Département 2						
Laep D						
Résidentiel	Association	1996	Tous les jeudi matin, de 9h30 à 12h30	5	Entre 25 ans et 1 ans	Pluridisciplinaire, à dominante de psychologues (trois psychologues, une pédiatre, une infirmière puéricultrice)
Laep E						
QPV	Commune	2019	Tous les jeudi matin de 9h00 à 11h00	12	Entre 3 ans et récent	Pluridisciplinaire : infirmières, éducatrices de jeunes enfants, animatrices, psychologues
Laep F						
Rural	Commune	x	Tous les vendredis matin de 9h15 à 11h15 et un samedi matin sur deux	2	x	Educatrice et psychologue

Le Laep A (département 1) est situé dans un quartier prioritaire politique de la ville, dans lequel l'isolement est repéré comme une problématique forte du quartier. Associatif, il se situe et est porté par un centre social créé en 1976, qui se présente comme le principal acteur associatif du quartier. Du fait de son implantation historique, de son dynamisme, de sa visibilité (situé au cœur du quartier, dans des locaux avec pignon sur l'avenue principale), de son réseau partenarial dense et de la pluralité des offres proposées à un large public (petite enfance, enfants et jeunes, tout public et familles), il est bien identifié par les habitants. Au regard du contexte territorial et de la dynamique associative, le centre social s'ouvre à un public divers, caractérisé par sa mixité sociale, provenant non seulement du quartier d'implantation mais aussi de la ville dans son ensemble. Cette pluralité se retrouve dans le public fréquentant le Laep. Les réalités sociales et économiques y sont d'une grande diversité, croisant deux types de publics : les familles du quartier, en situation de précarité et fragilisées, et un public plus large, de classes moyennes mais aussi de familles plus aisées. Si la date de création du Laep n'est plus clairement identifiée par l'équipe actuelle des accueillantes, il existerait depuis plus d'une vingtaine d'années. L'ancienneté des accueillantes qui forment l'équipe actuelle rencontrée varie de 18 ans à 2 ans. L'équipe est pluridisciplinaire et se compose de cinq accueillantes. Aurélie a une quarantaine d'année, elle est animatrice du centre social et référente famille, diplômée du BAFA⁷¹ et titulaire d'un DEFA⁷², elle est accueillante référente depuis 2011. Judith a une trentaine d'années et est aussi animatrice en centre social, diplômée du BAFA, et accueillante depuis 2019. Deux accueillantes sont mises à disposition par la PMI (Protection Maternelle Infantile), Cécile et Martine, toutes les deux âgées d'une cinquantaine d'années, respectivement psychomotricienne et infirmière, accueillantes depuis 2007 et 2002 dans ce Laep. La dernière accueillante de

⁷¹ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs.

⁷² Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation.

l'équipe est Julie, auxiliaire de puériculture mise à disposition par la Ville, accueillante depuis 2017. Les temps d'accueil ont lieu une fois par semaine, le mardi après-midi de 14h00 à 17h00, dans une salle polyvalente du centre social. Les binômes d'accueillantes changent chaque semaine, et varient en fonction d'un planning prédéfini lors des réunions d'équipes, qui ont lieu six fois par an. Le collectif d'accueillantes est « autogéré », autrement dit, une autonomie totale leur est laissée par la directrice du centre social associatif, gestionnaire du Laep. Les accueillantes ont une séance de supervision trimestrielle, avec une psychologue clinicienne.

Le Laep B (département 1) est implanté dans une commune périurbaine d'environ 6000 habitants. Il s'agit d'un Laep municipal, intégré au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville, ce dernier regroupant au sein de ses locaux un pôle petite enfance (avec un RPE, un multi-accueil et le Laep étudié), un pôle solidarité/habitat/administration générale, et un pôle personnes âgées. Le lieu existe depuis 2003, date de construction du bâtiment du CCAS. D'emblée, le Laep a été pensé comme partie prenante d'un dispositif regroupant, au sein d'un même lieu central, l'ensemble des services petites enfance de la commune. Ainsi, le Laep prend place au sein d'une salle mise à disposition au sein du multi-accueil, mutualisée avec le RPE. Les temps d'accueil y sont organisés tous les vendredis matin de 9h30 à 11h30. En parallèle, depuis 2018, les deux accueillantes du Laep B organisent des séances dans une commune voisine, un lundi sur deux aux mêmes horaires. L'équipe est composée d'un binôme fixe de deux accueillantes. Laetitia est la référente du Laep depuis un an, après avoir été accueillante pendant 3 ans. Sage-femme de formation et de métier, elle a pratiqué 10 ans dans différents hôpitaux, Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et cliniques, avant d'exercer pendant 15 ans en profession libérale. Christiane est accueillante au Laep depuis janvier 2021. Elle est titulaire d'un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) sanitaire et social et d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture. Après plus de 10 ans passés dans une crèche parentale, elle est embauchée au multi-accueil du CCAS de la ville, puis au RPE. Marion quant à elle assure la supervision du Laep. Après un début de carrière comme éducatrice spécialisée, elle est installée comme psychologue libérale depuis plus de 10 ans. Elle assure la supervision du Laep depuis un an, à raison de 4 séances par an.

Le Laep C (département 1) est situé dans une communauté de communes rurale, peu desservie par les transports en commun. Issu d'expérimentations initialement portées par un centre social en 2009, le Laep est géré par la communauté de commune depuis 2012, et porté par une équipe d'accueillantes principalement composée d'animatrices ou d'éducatrices de jeunes enfants, qui fonctionnent en binôme tournant d'un accueil à l'autre. Une des singularités de la genèse de ce Laep est d'être itinérant (le centre social qui le portait a réalisé pendant deux ans des temps d'accueils dans différentes salles polyvalentes). Cet esprit « d'aller vers » est conservé par la communauté de communes qui ouvre des accueils dans trois lieux et communes différentes, de 9h30 à 11h30 trois matinées par semaine (le lundi matin dans une halte-garderie municipale qui abrite aussi des bureaux du RPE, le jeudi matin dans un espace périscolaire, le vendredi matin dans un autre espace périscolaire et accueil de loisirs). L'équipe compte trois accueillantes permanentes mises à disposition par la communauté de communes : Violaine, âgée d'une cinquantaine d'année, référente et éducatrice de jeunes enfants, animatrice et référente Relais Intercommunal Parents-Assistantes Maternelles (Ripam) est accueillante depuis 2013 ; Annick, âgée d'une quarantaine d'année, animatrice diplômée du BAFA et du BAFD, est accueillante depuis 2013 et référente du projet « Maison des Parents »⁷³ ; et Sidonie, âgée d'une vingtaine d'années, animatrice à l'accueil de loisirs diplômée du BAFA et accueillante depuis 2020. Lors du terrain

⁷³ Permanence pour les parents, qui organise des cycles de conférences sur la parentalité.

d'enquête, l'équipe était complétée par deux accueillantes, éducatrices de jeunes enfants en vacation. Les binômes d'accueillantes changent d'un accueil à l'autre, en fonction du planning hebdomadaire du personnel.

Le Laep D (département 2), est situé dans une ville résidentielle caractérisée par une prédominance de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Fondé en 1996 par une psychologue, ce Laep associatif est fortement empreint de l'inspiration Maison verte de Françoise Dolto. Ouvert tous les jeudis matin de 9h00 à 12h00, le Laep est hébergé dans un centre social (l'accueil prend place dans une salle polyvalente), et porté par une équipe soudée d'accueillantes. Celle-ci se compose de Joséphine, âgée d'une soixantaine d'années, psychologue, fondatrice du Laep, gestionnaire et accueillante référente depuis 1996, également superviseuse pour d'autres Laep de la région. Clothilde a une cinquantaine d'années, est psychologue de formation et accueillante depuis 2010. Candice, âgée d'une trentaine d'années, est aussi psychologue et accueillante depuis 2020. Elle est arrivée en même temps que Dominique, médecin pédiatre, retraitée d'une longue carrière à la PMI. Au moment de l'enquête, l'équipe est rejointe par Ludivine, infirmière d'une quarantaine d'années qui devient accueillante en 2021, et est encore en phase de formation à la posture d'accueillante. Chaque temps d'accueil est animé par un binôme, qui effectue approximativement deux accueils par mois, le binôme, changeant d'une séance à l'autre.

Le Laep E (département 2) est situé dans le quartier prioritaire de la politique de la ville d'une ville nouvelle des années 1970. Il est géré par la commune, qui a créé ce lieu d'accueil enfants parents en 2019, en même temps qu'un RPE, dont il partage les locaux. Pour ce Laep, une séance a lieu tous les jeudis matin, de 9h à 12h, hors vacances scolaires, avec à chaque fois un binôme d'accueillantes. L'équipe est constituée d'une dizaine d'accueillantes, qui, mise à part une psychologue, tourne selon leurs disponibilités sur les séances. Fabienne, la psychologue, n'est pas fonctionnaire de la collectivité territoriale, et intervient donc tous les jeudis. Elle assure une continuité entre les séances, et est accompagnée d'une accueillante mise à disposition par un service de la ville : directrice ou Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) d'un multi-accueil communal, animatrice d'une maison de quartier, animatrice d'accueil de loisirs, etc. La référente du Laep, Florence, est la responsable de l'organisme de formation A⁷⁴, cette ville ayant pour singularité d'avoir très tôt, dès la fin des années 1990, investi sur le champ du soutien à la parentalité.

Le Laep F (département 2) est situé dans une commune rurale d'environ 7000 habitants, caractérisée par une population plutôt aisée, avec une surreprésentation de cadres et de professions intellectuelles supérieures et de retraités. Le Laep a été créé en 2010, sous l'impulsion de la municipalité. L'ouverture du Laep et du RPE coïncident avec celle du multi-accueil et de la première microcrèche de la commune. L'équipe est constituée depuis l'origine de deux accueillantes, dont l'une d'elles, l'accueillante référente (Delphine), a été accompagnée par différentes psychologues s'étant succédées pour accueillir les familles avec Elle. Delphine est référente au Laep depuis sa création en 2010. Elle est titulaire d'un diplôme d'EJE et d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) « Carrières sociales et Animation socioculturelle ». Nathalie est accueillante et a été recrutée au sein du Laep par Delphine il y a 4 ans. Elle est psychologue clinicienne et travaille depuis 22 ans dans différents lieux d'accueil de jeunes enfants. Elle est également formatrice auprès de professionnels de la petite enfance et spécialiste de l'approche de la « motricité libre » développée par la pédiatre Emmi

⁷⁴ Les deux organismes de formation délivrant des formations pour les accueillantes en Laep rencontrés dans le cadre de l'étude ont été anonymisés, et sont désignés dans le rapport en tant que « organisme de formation A » et « organisme de formation B ».

Pikler⁷⁵. Depuis peu, le Laep bénéficie de nouveaux locaux. Alors qu'il était jusqu'à présent situé dans un bâtiment préfabriqué, peu accueillant et dépourvu d'eau courante, le Laep s'est délocalisé à quelques dizaines de mètres de là dans des bâtiments fraîchement rénovés à la faveur d'une subvention de la Caf. Le Laep est ouvert au public tous les vendredis matin de 9h15 à 11h15 et un samedi matin sur deux.

3.2. Une approche qualitative

La méthode d'enquête de cette étude est résolument qualitative. Elle repose sur la combinaison de deux grandes techniques de recueil : des temps d'observation ethnographique au sein des six Laep enquêtés, complétés par des entretiens semi-directifs approfondis auprès de différents types d'acteurs. En adoptant une approche monographique, cette méthode a pour objectif de rendre compte du fonctionnement de chaque Laep, des pratiques qui s'y déploient, tout en les resituant dans leur écosystème local pour ensuite étudier les récurrences, nuances ou points de divergence grâce à une analyse transversale de l'ensemble du matériau. L'intérêt tient ainsi au caractère très complémentaire de ces modalités de recueil de données, qui permettent, par leur mise en regard, de saisir les articulations – et éventuels points de tension ou de contradiction – entre discours et pratiques, et de rendre compte du sens attribué à ces pratiques à partir des éléments collectés lors des entretiens.

Le calendrier d'enquête a été le suivant. Au préalable, entre les mois de janvier et mars 2021 s'est déroulée une phase de cadrage, visant à réaliser un état de la littérature, présenté précédemment, et de définir le protocole méthodologique (soit les guides d'entretien et la grille d'observation, ainsi que le choix des départements étudiés, la sélection du panel de Laep et l'approche d'entrée sur le terrain⁷⁶). La réalisation du terrain d'enquête exploratoire a eu lieu au printemps 2021, dans le Laep A, du département 1, et a donné lieu à l'écriture de la première monographie. Le terrain d'enquête principal, soit les observations et entretiens dans les cinq autres Laep, s'est étendu entre septembre et novembre 2021. Les différentes monographies ont ensuite été écrites en décembre 2021, avant la phase d'analyse croisée du matériau d'enquête et la production du rapport final, dont la restitution a eu lieu en avril 2021. Il est important de préciser que les grandes lignes de ce calendrier s'inscrivent dans une période marquée par la crise sanitaire, qui a nécessairement eu des effets sur le terrain et le matériau récolté. Le terrain a eu lieu après une succession de confinements, lors desquels les Laep avaient été – pour la plupart - fermés⁷⁷. Ce contexte engendre plusieurs considérations. D'une part, les Laep ont pu perdre une part de leur public (la crise sanitaire ayant fortement impacté les usages d'espaces partagés), et ont dû relancer un travail de communication sur la réouverture des lieux. D'autre part, la réouverture a été contrainte par la mise en place d'un certain nombre de règles : des jauges d'accueil en effectif limité (10 personnes enfants parents compris -hors professionnels), et certaines variables d'un lieu à l'autre : suppression du café pour certains Laep (Laep A), instauration d'une boîte de contact pour un suivi en cas de « cas contacts » (Laep A, D). Ce contexte sanitaire en vigueur invite ainsi à considérer que l'enquête de terrain ne s'est pas réalisée dans un contexte « habituel », et n'a pas vocation à être représentative du quotidien de ces lieux.

⁷⁵ La motricité libre consiste à laisser libre cours aux mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner.

⁷⁶ Qui sera présentée dans les paragraphes suivants, et plus en détail, dans les annexes monographiques de chaque Laep.

⁷⁷ Le Laep A du département 1 est resté ouvert au printemps 2021 pendant une période de confinement, dans le cadre de l'autorisation d'ouverture du centre social. En revanche, seules les accueillantes mises à disposition par le centre social ont pu faire l'accueil.

Cela étant, il s'agit de préciser l'approche adoptée. Une fois le panel de Laep identifié, le protocole d'enquête a été affiné, considérant le caractère sensible d'une approche ethnographique « entre les murs » des Laep : le contexte d'anonymat et de confidentialité propre aux Laep peut nourrir certaines réticences ou appréhensions des équipes quant à la venue d'un observateur extérieur dans leurs structures. Certains travaux menés sur les Laep mettent en effet en évidence les potentielles difficultés d'entrée sur le terrain et d'acceptation de démarches d'enquête au sein des Laep⁷⁸, en particulier ceux s'inspirant du modèle Maison verte. La prise de contact avec les Laep pressentis a donc nécessité une attention particulière dans l'approche et la manière d'informer et de communiquer autour de l'étude. Différentes étapes ont ainsi séquencé le protocole d'entrée sur le terrain. Après échange avec les référents au sein des Caf pressenties, nous avons privilégié **un premier contact et une première information sur l'étude auprès des équipes des Laep par le biais des interlocuteurs des Caf**. Ce premier échange, sur un registre « informel », nous a permis de prendre un rendez-vous téléphonique avec les accueillantes référentes des Laep, à la suite de la mise en relation par les conseillers thématiques et de l'obtention de l'accord des équipes de chaque Laep d'échanger avec nous. En amont, l'occasion de la prise de rendez-vous téléphonique, nous envoyions par mail une note d'intention présentant l'objet de l'étude, la méthodologie qualitative et la démarche compréhensive. Ce document servait de support à l'échange téléphonique : les accueillantes référentes, ou responsables des Laep observés, en parlaient en amont à leurs équipes, recueillaient leurs questions et éventuelles réticences. Les premières prises de contact ont, à chaque fois, été des temps d'échanges constructifs, permettant d'explicitier les objectifs de l'étude et de rassurer les équipes quant aux modalités de réalisation du terrain.

Tous les Laep contactés ont accepté de participer à l'étude, avec des processus d'entrée sur le terrain plus ou moins longs, nécessitant pour certains plusieurs allers-retours et entretiens téléphoniques, voire en présentiel avec les équipes, avant de confirmer leur participation. Ces échanges ont aussi permis d'adapter la posture du chercheur sur le terrain, pendant les temps d'accueil, variables d'un Laep à l'autre (certaines postures plus en retrait, d'autres plus participantes selon les attentes des accueillantes)⁷⁹. Les freins éventuels à la réalisation de l'enquête dans certains Laep ont été identifiés en amont avec les conseillers thématiques des Caf : par exemple, une nouvelle équipe, ou en réorganisation, pour qui le moment n'est pas opportun. Une des plus grandes **difficultés dans la mise en place du terrain a été le troisième confinement qui a eu lieu au printemps 2021**, qui a retardé certaines entrées sur le terrain. De plus, dès lors que les Laep ont réouverts, les accueillantes ont de manière transversale précisé à quel point la crise sanitaire⁸⁰ avait perturbé les habitudes du public : sans contact avec son public en dehors des séances d'accueil du fait du principe du respect de l'anonymat, interprété comme l'absence de connaissance des coordonnées des familles, voire des prénoms et noms des accompagnants, retrouver ou renouveler le public a été une épreuve pour de nombreux Laep. L'hypothèse est que les parents présents soient moins nombreux que d'habitude, et composé d'un public plus fidèle. Cela étant, nous n'avons jamais assisté à une séance sans public. Ces différents éléments impliquent l'indication d'une **précaution méthodologique : les Laep enquêtés sont relativement situés** comme des Laep qui fonctionnent bien, et qui ont un public. L'enquête n'a pas été réalisée dans des lieux en crise ou en grande

⁷⁸ La récente recherche menée par Anne Unterreiner au sein de Laep fait par exemple état de plusieurs types de difficultés qui peuvent rendre difficile un terrain d'enquête en Laep : souhait de garantir l'anonymat des familles, refus de laisser entrer au sein du Laep des personnes n'étant ni accueillantes ni accompagnantes, crainte que l'observation ne fragilise le lien de confiance entre accueillants et accueillis, etc.

⁷⁹ Annexe 1 : Fiches signalétiques des Laep Observés.

⁸⁰ Pendant l'enquête, le port du masque était obligatoire pour les adultes dans les Laep.

difficulté, les conseillers thématiques ayant orienté les chercheurs vers des lieux où la dynamique de l'équipe était positive, *a priori* ouverte à recevoir un chercheur, et identifiés par eux comme des lieux qui fonctionnaient bien, avec un public *a priori* régulier⁸¹.

Une fois l'entrée sur le terrain confirmée, et les dates de venues fixées avec la référente de l'équipe, l'organisation de l'enquête et la méthodologie employée a été la même pour les six lieux étudiés. Les accueillantes ont informé oralement les publics du Laep, au moins deux semaines avant notre venue, du contexte et des objectifs de l'étude, ainsi que des dates de présence du chercheur ; notamment pour permettre aux familles qui ne souhaitent pas être présentes sur les temps d'observation, de pouvoir anticiper notre venue et de s'ajuster en fonction. Parallèlement, de premiers entretiens semi-directifs ont été réalisés avec le **gestionnaire du Laep**, afin d'affiner la connaissance de la structure porteuse, et d'esquisser de premières pistes d'acteurs locaux à rencontrer, ces pistes étant ensuite croisées avec celles auxquelles pensaient les accueillantes du Laep. Ainsi, *a minima* trois entretiens par Laep ont été réalisés avec des acteurs « partenaires » recommandés par le Laep (par exemple : directrice de multi-accueil, puéricultrice ou infirmière de la PMI, coordinateurs petite enfance de la ville, etc.)⁸².

Ont été ensuite réalisées **deux à trois demi-journées d'observations d'accueil par lieu**, sur une période deux à trois semaines. Suite à ces différents temps d'observation, les entretiens avec les accueillantes (*a minima* trois par Laep, et parfois plus selon les équipes) et avec les accompagnants (l'objectif était de six par Laep, mais ce chiffre a été variable selon le public présent lors des temps d'accueil) ont été organisés. Une très grande partie de ces entretiens se sont déroulés à la suite des temps d'observation (à l'exception de quelques entretiens avec des accueillantes réalisés avant les séances, afin d'avoir une prise de contact privilégiée et créer un lien de confiance en amont de l'accueil). Ainsi, les éléments des séances observées ont pu servir de support d'échange. Les échanges avec le public, personnes accompagnantes, ont eu lieu avec les personnes présentes au cours des séances d'observation : certains parents ont spontanément proposé un échange en fin de séance, d'autres ont répondu positivement à la demande du chercheur au moment où il s'est présenté (souvent au début de l'accueil, à l'arrivée du public), d'autres ont même donné leur numéro de téléphone pour un appel le lendemain lorsqu'ils seraient plus disponibles (toujours de leur initiative, le chercheur ne demandant pas leur numéro de téléphone).

4. Plan du rapport

Le premier chapitre portera sur les inscriptions territoriales des Laep étudiés, à différentes échelles, afin de souligner les effets que peuvent avoir l'environnement sur les lieux d'accueil. D'une part, nous nous intéresserons à l'échelle départementale sur laquelle s'est fondée le développement des Laep, à travers une mise en réseau, et une volonté d'engager une dynamique de portage des Laep par les départements et les municipalités. Nous nous arrêterons ensuite à l'échelle municipale, et mettrons en évidence en quoi le Laep peut être mobilisé comme un outil de politique publique, en tant que dispositif complémentaire de l'offre de service aux familles. Enfin, ce chapitre mettra en évidence l'ancrage des Laep dans le maillage partenarial local, en lien avec les

⁸¹ Ce choix n'est pas relatif à la crise sanitaire, mais dans une volonté de favoriser la présence du chercheur dans des lieux d'observations avec du public.

⁸² Annexe : entretiens réalisés.

autres structures de petite enfance, partie prenante et force complémentaire d'un écosystème de politiques publiques familiales, qui peut être appréhendé différemment selon les cultures professionnelles des partenaires. Le deuxième chapitre propose d'entrer entre les murs du lieu, et de décrire le cadre des Laep, en s'arrêtant sur les éléments matériels, temporels, organisationnels et discursifs qui délimitent son activité, et nous renseignent sur l'architecture du lieu et le sens qui est donné à son activité par ses équipes. Ce chapitre portera sur les grands codes qui établissent un socle commun aux Laep étudiés. L'analyse portera principalement sur ce qui fait référence, ce qui fait « commun », ce qui est partagé ; sans éluder les nuances qui émergent d'un Laep à l'autre, considérant la manière dont les accueillantes s'approprient, s'ajustent, négocient ce cadre, et peuvent le faire évoluer. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à sa construction spatiale et temporelle, et verrons en quoi elle est pensée pour induire un usage relationnel du lieu. Dans un second temps, il s'agira de mettre en lumière le répertoire commun du Laep : historiquement marqué d'une mission de prévention qui s'ancre dans les discours des accueillantes et le sens donné au lieu, le Laep repose sur la définition, *en théorie*, d'une posture d'accueillante singulière caractérisée par le retrait et le non-jugement, et la valorisation d'un rituel de supervision encadrant la pratique de l'accueil.

Le troisième chapitre s'intéressera plus particulièrement aux accueillantes de ces lieux, et proposera de mettre en lumière la diversité de leurs profils. Dans un premier temps, nous examinerons les trajectoires professionnelles des accueillantes, qui composent un groupe relativement hétérogène, en termes d'âges, de formations initiales, de diplômes et de parcours ; tout en portant une attention à la manière dont l'activité d'accueil en Laep s'inscrit différemment dans leurs trajectoires professionnelles. Dans un second temps, nous verrons que si la plupart des professionnelles suivent une formation à la posture d'accueillante, ces formations sont diverses (aussi bien d'un point de vue théorique que des modalités de suivi), et différemment appréhendées selon les accueillantes. Pourtant, malgré cette grande hétérogénéité, la pluridisciplinarité est valorisée par les équipes et est révélatrice d'un ethos professionnel de l'accueillante. Nous verrons alors en quoi les postures des accueillantes peuvent varier, en particulier en fonction de l'articulation de leurs différentes casquettes professionnelles.

Le quatrième chapitre prendra pour objet la pratique des accueillantes et les logiques d'action qui la sous-tendent. Dans un premier temps, on analysera le rapport parfois paradoxal que l'activité des accueillantes entretient aux contenus normatifs qui structurent le rapport des individus à la pratique de la parentalité comme un effet de la nature intermédiaire des Laep, lieux positionnés à l'interface des sphères privées et publiques, et de l'ambivalence des pratiques de parentalité, relevant elles-mêmes à la fois de l'intime et du collectif. Dans un deuxième temps, on verra comment cette pratique se définit en premier lieu comme un travail pour constituer le Laep en lieu de neutralité, à même de pouvoir accueillir l'ensemble des familles dans le respect de leur singularité et de leur offrir une forme de « répit normatif » vis-à-vis des discours, normes et savoirs portant sur la parentalité qui circulent dans l'espace social. Lieu « neutre » mais pas « vide », le Laep accueille et diffuse néanmoins un certain nombre de principes à la fois théoriques et normatif structurant en filigrane le fonctionnement des lieux et leur conférant leur coloration propre. On s'intéressera ensuite au contenu positif des interventions des accueillantes durant les temps d'accueil, pour en livrer une typologie en fonction d'une activité de qualification des situations observées au Laep comme relevant de logiques privées ou publiques d'une part, et appelant une intervention guidée par une visée d'autorégulation ou d'hétérorégulation d'autre part. Enfin, on montrera comment ces interventions s'inscrivent dans deux temporalités distinctes, en fonction des ancrages territoriaux et théoriques des Laep.

Enfin, le dernier chapitre s'intéressera au public accueilli dans les Laep étudiés. Il tâchera non seulement d'étudier les profils des accompagnantes rencontrées mais aussi de situer leurs attentes et d'appréhender la manière dont ils expérimentent le lieu. L'enjeu de ce chapitre sera, en écho aux chapitres précédents, de croiser les objectifs des accueillantes avec les attentes des familles présentes, et de souligner les décalages qui peuvent s'opérer.

Chapitre 1 - Les effets de lieux des différentes échelles d'inscription territoriale des Laep

Ce chapitre a pour objet de décrire les inscriptions territoriales des Laep, à différentes échelles. Il montre comment l'échelon départemental (avec la Caf en tête de pont) a joué un rôle structurant dans le développement des Laep sur le territoire, et dans leur mise en réseau. L'échelon municipal ou intercommunal est par ailleurs devenu aujourd'hui le pivot principal du développement des Laep. Les Laep vivent aujourd'hui grâce à un portage municipal ou intercommunal forts. Ils sont présentés comme de véritables outils de la politique publique municipale ou intercommunale en direction des familles et de la petite enfance. S'ils sont un volet structurant de cette politique, ils mobilisent aussi souvent ses équipes et ses locaux. Conséquence de ce portage à l'échelle municipale ou intercommunale, les Laep étudiés sont très bien intégrés à l'écosystème local avec de nombreux liens tissés avec les professionnels de proximité des champs de la petite enfance et de la cohésion sociale. Ces Laep n'agissent pas tant aujourd'hui comme des « bulles » étrangères et imperméables aux autres acteurs du territoire, mais plutôt comme des « briques » que l'on mobilise dans le cadre de parcours. La trajectoire d'institutionnalisation des Laep a eu un véritable impact sur la manière dont ils envisagent le partenariat sur le territoire : mailler leur tissu partenarial est devenu un enjeu clé pour les équipes des Laep, qu'ils soient municipaux ou associatifs, avec tout ce que cela apporte comme aménagements du cadre initial des Laep.

1. Une dynamique d'animation et de développement des Laep portée à l'échelle départementale

1.1 Une « mise en réseau » au début des années 2000

En France, c'est dans la seconde moitié des années 1990, sous le gouvernement socialiste de Lionel Jospin, qu'apparaît explicitement la notion de parentalité dans le discours politique⁸³. L'accompagnement à la parentalité devient une catégorie d'action publique. Dans ce contexte, dès 1996, la Cnaf édite, comme indiquée ci-dessus, une circulaire concernant la création d'une prestation de service pour les Laep. Ce soutien financier, via une prestation de service, traduit une reconnaissance institutionnelle des Laep. Dès l'émergence de cette politique française de soutien à la parentalité, les Laep sont donc envisagés par la branche Famille comme un des outils de l'accompagnement à la parentalité (qui se traduira plusieurs années plus tard par l'intégration des Laep au « panier parentalité » proposé par les Caf aux territoires).

⁸³ Chauvière M., 2008, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », Informations sociales, vol. 149, n° 5, p. 16-29.

Cette politique naissante de l'accompagnement à la parentalité donne lieu dans certaines Caf (c'est le cas dans les deux départements étudiés) à l'embauche, au début des années 2000, de conseillers thématiques pour accompagner la politique parentalité, dont les Laep. Ces conseillers accompagnent le développement des Laep sur le territoire, les outillent et construisent, dans un certain nombre de départements, une mise en réseau pour harmoniser les pratiques. Les deux départements étudiés s'inscrivent dans les départements français les plus fournis en Laep, comptant respectivement 36 et 38 Laep. Ils sont tous les deux au-dessus de l'objectif national fixé par la COG 2018-2022 (1 Laep pour 3500 enfants de 0 à 6 ans) : le département 1 compte 1 Laep pour 1214 enfants et présente donc un nombre de Laep extrêmement développé ; le département 2 compte 1 Laep pour 3162 enfants, soit une offre quantitativement moins importante que le département 1 mais néanmoins conséquente au regard de la plupart des départements français. Les deux départements étudiés disposent également de réseaux, gérés par leurs Caf respectives comme la majorité des départements comptant un réseau de Laep.

Part des départements disposant d'un réseau des Laep

Départements ayant un réseau	%
Oui	83 %
Non	17 %

Type de gestionnaire des réseaux Laep

Gestionnaire du réseau	Part de départements
La Caf	75 %
Un autre partenaire	16 %
Une association	9 %

Source : données Cnaf, 2019

Dans les Caf des deux départements étudiés, le conseiller thématique parentalité recruté dans les années 2000 est resté longtemps à son poste⁸⁴, et a fortement porté et incarné le développement quantitatif et qualitatif des Laep sur le département. Dans le département 1, le développement des Laep s'est appuyé sur une première expérimentation de Laep portée en interne par la Caf : une dizaine de Laep a été créée au début des années 2000 « pour expérimenter et prouver l'intérêt avec un portage direct par les travailleurs sociaux de la Caf⁸⁵ ». Dans ce département, le conseil départemental est lui-même très investi dans le lancement de la dynamique autour des Laep, et a mis à disposition pendant de nombreuses années des assistantes sociales de secteur et des puéricultrices intervenant en PMI pour tenir le rôle d'accueillantes dans les Laep expérimentés par la Caf. Au-delà du développement quantitatif des Laep, les deux Caf investissent également l'enjeu d'assurer la qualité de l'accueil et de garantir la spécificité de ces lieux. Un travail de mise en réseau est développé dans les deux départements étudiés, avec des variations dans leur mise en œuvre.

⁸⁴ Le conseiller thématique du département 1 est toujours en poste en 2022, le conseiller thématique du département 2 vient de partir à la retraite, remplacé récemment par un agent anciennement chargé de développement territoire.

⁸⁵ Entretien avec le conseiller thématique parentalité du département 1.

Dans le département 1, la Caf a une forte volonté de structuration du réseau des Laep. En 2011, une formation, gérée à l'échelle régionale, est mise en place avec les autres Caf de la région. Le conseiller thématique parentalité de la Caf intervient lors de la première journée de chacune des formations. Deux réseaux sont par ailleurs mis en place : un « réseau de gestionnaires » qui se réunit une fois par an, et qui vise à outiller les Laep (obligation de supervision, transmission d'une trame de projet, guide du Laep, etc.) ; parallèlement et en complément, un « réseau de praticiens » organisé en trois réseaux locaux, organise des temps d'échanges, partage de questions et de pratiques entre accueillants, animé par le conseiller thématique.

Dans le département 2, un réseau d'échange « inter-Laep » est mis en place à l'initiative de Laep existants, pour favoriser l'harmonisation des pratiques. Des réunions ont lieu une fois par trimestre dans un Laep hôte, qui varie d'une réunion à l'autre. Ce réseau est soutenu et encouragé par la conseillère thématique parentalité de la Caf⁸⁶, qui y voit le moyen d'« harmoniser l'offre », et d'accompagner les Laep un peu plus éloignés du mode de faire attendu :

*Quand je suis arrivée en tant que conseillère thématique parentalité, il y avait une grande diversité de Laep. Mon objectif était d'**harmoniser l'offre en créant un réseau, en favorisant une dynamique de réseau**, avec des réunions régulières, trimestrielles. Échanger sur les pratiques, se nourrir des pratiques, bien que les Laep soient diversifiés, pour **travailler sur ce qui les relie**, surtout pour ceux qui étaient les plus loin ce qu'on attendait : **mettre en valeur le fait que le Laep ne soit pas juste un lieu de convivialité mais un lieu d'accompagnement du lien parent enfant**. L'objectif était d'accompagner sur le plan de la qualité : plutôt que de dire, vous ne rentrez pas dans les critères, les accompagner pour qu'ils soient dans l'offre. (Conseillère thématique de la Caf du département 2).*

Dans ces deux départements, bien pourvus quantitativement en Laep, le portage à l'échelle départementale a compté. La mise en réseau des Laep a été mobilisée pour entourer les nouveaux Laep se constituant, en complément des formations des équipes et des supervisions obligatoires. Le rôle de l'échelle départementale dans le département 1 se démarque encore plus, avec une formation à la main de la Caf, son rôle important dans la structuration et de soutien du réseau, tout comme un suivi minutieux de l'activité des Laep avec la mobilisation d'études régulières et de remontées de données, dans le cadre de trames de projets pour le renouvellement des conventions, décrivant le fonctionnement du lieu et recensant sur trois années différents indicateurs (par exemple, âge des enfants, nombre de familles utilisatrices...) ⁸⁷.

1.2 Favoriser le portage des Laep par les municipalités

À la fin des années 2000, sur les territoires étudiés, les deux Caf, en lien avec leur partenaire Conseil départemental, cherchent à développer le portage des Laep par les municipalités, vu comme le moyen de multiplier des Laep viables financièrement sur l'ensemble du territoire. Dans le territoire 1, la Caf se retire de la gestion directe de la dizaine de Laep expérimentés, en cherchant à les déléguer aux collectivités. Dans le même temps, le Département décide de se retirer progressivement, en reprenant ses équipes qui intervenaient en tant qu'accueillantes dans les Laep portés par la Caf. Parallèlement, la dynamique engagée autour des

⁸⁶ Ce réseau a été particulièrement dynamisé par la conseillère thématique Caf qui vient de prendre sa retraite, une dynamique reprise par la conseillère thématique qui lui a succédé.

⁸⁷ L'organisation des formations dans le département 2 est développé dans le chapitre 3.

Laep par la Caf et le Département aurait « fait tâche d'huile⁸⁸ » et se traduit par une augmentation de 25 % du nombre de Laep entre 2011 et 2020⁸⁹. 30 Laep sur 35 sont portés par les collectivités locales en 2018⁹⁰. Le retrait progressif du Département conduit à des modifications au sein des équipes accueillantes, avec le départ du personnel PMI mis à disposition⁹¹. Ces changements se traduisent aussi par la fin de l'animation des trois réseaux locaux par la Caf, qui peine, compte-tenu de ses moyens, à continuer d'occuper ce rôle. Les trois réseaux de Laep s'autogèrent désormais.

Dans le département 2, pour favoriser la création de nouveaux Laep sur le territoire, la Caf parie sur une communication à destination des élus des communes et intercommunalités du département pour encourager les collectivités à mettre en place des Laep. La Caf, pour développer le réseau des Laep, a besoin de s'appuyer sur les collectivités locales, du fait notamment du retrait financier progressif du Conseil départemental, et d'une repriorisation financière de la Caf sur certains territoires. Le reste à charge pour les municipalités est ainsi plus important et nécessite une mobilisation d'autant plus forte de leur part.

Pour développer les Laep à l'échelle locale, on a travaillé sur la communication : pour fêter les 10 ans d'un des premiers Laep du département, on a organisé, en 2006 je crois, un grand colloque où on a invité les élus des municipalités. Il y avait des interventions théoriques, avec des spécialistes, mais on a aussi fait un travail avec une troupe de théâtre pour donner à voir ce qui se passait dans les lieux. On avait choisi, avec le réseau, des « vignettes cliniques » type, comme la colère d'un enfant, la séparation... Et les acteurs mettaient en scène les accueillants et les accompagnants. Après la scène, il y avait un superviseur qui la décryptait. Ça a été un déclic ! Ça a incité de nombreuses municipalités à se saisir des Laep et ça a bien contribué à leur développement. (Ancienne conseillère thématique Caf du département 2).

Dans les deux départements aujourd'hui, le portage municipal, en régie directe, des Laep est très majoritaire.

Les données issues du questionnaire national envoyé par la Cnaf aux gestionnaires des Laep en 2019 montrent que, dans le département 1, seuls 4 Laep sur les 32 répondants sont associatifs. Dans le département 2, 6 Laep sur 26 répondants sont associatifs, tous les autres Laep étant portés par des communes ou intercommunalités. Le panel pour l'étude est révélateur de ce déséquilibre : 2 Laep étudiés sur 6 sont associatifs, les 4 autres Laep étudiés sont portés en régie directe par une commune ou une intercommunalité. Même si les Laep en régie directe municipale et intercommunale peuvent présenter, selon les deux conseillers thématiques des Caf, certaines complexités (et notamment les double-casquettes des accueillantes, jouant un autre rôle par ailleurs dans la collectivité⁹²), ils ont, à leurs yeux, l'avantage de rendre les Laep plus viables financièrement, grâce notamment à des mises à disposition internes de personnels communaux. Les Laep associatifs sont décrits comme fragiles financièrement, avec des financements sur le long cours qui ne sont pas assurés, et une difficulté à faire perdurer financièrement la structure. L'inscription des Laep étudiés dans la politique d'une collectivité locale et souvent, parmi ses équipes, a des conséquences majeures sur la manière dont ils s'inscrivent dans leur environnement territorial et partenarial. C'est ce que nous analysons ci-après.

⁸⁸ Entretien avec le conseiller thématique Caf du département 1.

⁸⁹ Données fournies par le conseiller thématique Caf du département 1.

⁹⁰ Visio Conférence Laep, Caf du territoire régional, janvier 2021.

⁹¹ Sauf dans certains cas de résistances des équipes, comme pour le Laep A, dans lequel les puéricultrices PMI continuent d'être accueillantes, après des négociations avec leur employeur.

⁹² Entretien avec la conseillère technique parentalité Caf du département 2.

2. La mobilisation du Laep comme un outil de politique publique municipale

2.1 L'inscription du Laep dans des politiques municipales volontariste

Sur chacun des territoires étudiés, y compris quand le Laep est porté par une association, les municipalités revendiquent une politique volontariste en matière de service aux familles, en s'appuyant sur leurs diagnostics territoriaux mettant en évidence différents types d'indicateurs. Il s'agit parfois de l'augmentation importante du nombre de familles sur la commune, de la part importante de familles monoparentales, ou encore de la part importante des ménages avec enfants, des carences en termes d'accompagnement des familles, en particulier des enfants en bas âge. Ces politiques municipales, présentées comme volontaristes, sont affichées comme ayant l'objectif soit de répondre à un besoin observé sur le territoire (par exemple dans le cadre de l'augmentation du nombre de familles, comme pour le territoire du Laep D), soit pour attirer des familles sur le territoire⁹³.

L'étude de la genèse des six Laep du panel montre un point commun : ils sont tous le fruit d'un portage fort du côté d'une commune ou d'une intercommunalité. Il ne s'agit pas d'une initiative de la société civile sur un territoire en particulier comme l'étaient les lieux précurseurs des Laep (le Club Parents-Enfants du 18^{ème} arrondissement de Paris, et la Maison Verte). Pour les Laep étudiés, ce sont moins des dynamiques d'un groupe d'habitants, d'un quartier, qui interpelleraient les acteurs municipaux et engageraient la création et le soutien, qu'une initiative mise en place à l'issue d'un diagnostic territorial mené par la collectivité locale et/ou d'une volonté politique venant d'elle.

Si l'on fait un focus particulier sur les 4 Laep étudiés qui se sont constitués en interne à la collectivité, la création du Laep fait partie d'une dynamique plus large de renforcement de la compétence petite enfance ou parentalité de la commune ou intercommunalité.

Contexte de création du Laep pour les 4 Laep gérés en régie directe par une collectivité

Nom du Laep	Gestionnaire	Contexte de création
Laep B	Commune	Créé en 2004, dans le cadre de la mise en place d'un Pôle petite enfance de la commune (aux côtés d'un multi-accueil et d'un Rep).
Laep C	Communauté de communes	D'abord expérimenté au sein d'un multi-accueil, puis d'un centre social communal, la communauté de communes dispose de la compétence Laep à partir de 2012, prend alors le Laep en son sein et multiplie les implantations de ce Laep itinérant sur le territoire intercommunal.
Laep E	Commune	Créé en 2019 en même temps qu'un RPE, rattaché au service parentalité de la commune.
Laep F	Commune	Créé en 2010, sous l'impulsion de la municipalité.

⁹³ La commune d'implantation du Laep E, qui est une ville nouvelle datant des années 1970, cherche à attirer des familles avec son offre de services en matière de petite enfance et de parentalité.

Par ailleurs, les deux Laep aujourd'hui associatifs sont eux aussi issus d'un portage fort de la municipalité et/ou des acteurs institutionnels du territoire. Le Laep A était, à sa genèse, un Laep dépendant directement par les services de la Caf, dans le cadre d'un centre social géré par la Caf. A la fin des années 2000, la Caf décide de se retirer de la gestion directe du centre social, et le confie à un acteur associatif du territoire, qui reprend tous les services proposés par le centre social, ce comprenant le Laep. Le Laep D est lui aussi associatif. Il vient, au tout départ, d'une initiative de Joséphine, une infirmière puéricultrice de formation diplômée de psychologie, passionnée de psychologie mère-enfant, qui crée un Laep en 1996, en interne à une crèche qu'elle gère sur un autre territoire. Quelques années plus tard, Joséphine décide de s'installer à son compte en tant que psychologue libérale. Elle quitte la direction de la crèche, reprise par son adjointe, cherche alors à ouvrir dans un nouveau lieu. S'engage alors une période de prospection dans différentes communes. Au terme d'une année de recherche, la commune où est aujourd'hui situé le Laep D entend parler du projet, se rapproche de Joséphine et lui propose d'accueillir et de participer au financement du Laep, qui ouvre alors en 2010.

*On avait engagé une réflexion à la Mairie, car on a constaté une forte proportion de familles monoparentales, plus fortes que dans le reste du département, et on a constaté un risque d'isolement de familles installées ici pour être à proximité de [un grand centre urbain], mais dont les proches ne sont pas dans la région, et notamment de femmes enceintes ou jeunes mamans, qui viennent pour avoir un logement un peu plus grand et plus accessible. Les femmes peuvent vite se retrouver seules, donc on s'est dit que **ce serait bien d'avoir un lieu d'écoute, et qui ne soit pas étiqueté « municipalité »**, ce qui ne l'aurait pas rendu très chaleureux, mais très administratif, et où les personnes peuvent avoir peur du jugement. Donc quand on a entendu parler du projet [du Laep D] on les a contactées. (Camille, coordinatrice petite enfance à la Mairie du territoire d'implantation actuel du Laep D.).*

Le Laep D est donc issu de la rencontre entre un projet de Laep « déterritorialisé » et du besoin exprimé par une collectivité. Il s'ancre alors sur le territoire grâce aux financements de la commune d'accueil, et est hébergé par un centre de vie sociale, géré par le CCAS de la commune.

A noter, une seule exception, sur le territoire du Laep A, la municipalité réfléchit à l'ouverture d'un Laep dans un quartier de la ville en voie de paupérisation. C'est la réflexion sur la situation de fragilité d'un quartier qui est moteur dans le fait de créer un nouveau Laep.

Dans tous les cas, qu'il soit géré par une collectivité ou par une association, ces Laep ont ouvert leurs portes après une démarche qui a pris du temps. Et si l'on parle, dans les communes ou intercommunalités, de politiques municipales volontaristes, le Laep n'a pas tout de suite fait partie des incontournables des politiques petite enfance et/ou parentalité de ces collectivités. Ils sont souvent issus d'un plaidoyer insistant d'une personne, d'un entrepreneur de cause qui croyait fortement dans la puissance du concept de Laep et qui a réussi à le promouvoir auprès des élus de la collectivité. Ainsi, par exemple, pour le Laep E, la responsable du service parentalité de la commune, Florence, souligne en entretien qu'elle a mis 10 ans avant de convaincre les élus de créer un Laep au sein de la commune. Florence s'est saisie sur ce territoire de l'ouverture d'un RPE, pour proposer d'utiliser ses locaux flambants neufs une demi-journée par semaine pour le Laep. Arguant d'un moindre coût pour la collectivité (locaux et matériel mutualisés avec le RPE, accueillantes mises à disposition pour la plupart par la commune), Florence finit par convaincre les élus, pourtant déjà engagés depuis de nombreuses années dans une politique active de soutien à la parentalité. Autre exemple, la commune du Laep F. Il est créé en 2010 quand l'élue petite enfance de l'époque sollicite la référente actuelle du Laep, Delphine,

pour prendre en charge sa création, à la suite d'un premier refus de la municipalité face à la proposition de Delphine, alors responsable du pôle petite enfance décidé de créer un lieu dédié à l'accompagnement de la parentalité :

*En 2010, l'élue à la petite enfance m'avait contactée. Avec une amie psychomotricienne, on lui avait proposé un projet, on avait senti que les familles avaient besoin de se rencontrer, qu'il y avait besoin d'accompagnement dans la parentalité, et donc **on avait proposé un projet [de Laep] à la commune. L'élue nous avait dit que non. Un an après, elle m'a recontactée** en me disant « on aimerait bien créer un Laep et un Ram, vous voulez travailler dessus ? », donc j'ai eu la chance de travailler à la création du lieu, à la création du nom, aux relations avec la Caf, et tout, et tout. (Delphine, accueillante, référente, éducatrice jeunes enfants, du Laep F.).*

Dans d'autres cas, si le Laep n'est pas issu d'un plaidoyer incarné par un professionnel en particulier, il est en revanche le résultat d'une démarche itérative qui a pris du temps, avec un projet qui a fortement évolué avec les années. Ainsi, sur le territoire du Laep C, les entretiens réalisés avec différents acteurs (la directrice du centre social, la directrice du multi-accueil et la coordinatrice petite enfance de la communauté de communes) soulignent qu'un premier Laep a été créé en 2006 au sein du multi-accueil de la commune, porté par la municipalité. Trois ans plus tard, à la suite d'un besoin d'augmentation des places au sein du multi-accueil, le Laep ferme en 2009. La même année, au printemps 2009, le centre social met en place une expérimentation de temps d'accueil pour les parents de jeunes enfants – inspiré des Laep – suite à une demande de parents qui expriment le besoin auprès du centre social de trouver des espaces d'échanges entre parents et des lieux de socialisation pour les enfants. S'engage dès lors un temps d'expérimentation en 2010, porté par le centre social dans une dynamique partenariale avec les communes, qui mettent à disposition des locaux pour un lieu d'accueil itinérant. En 2011, ce Laep expérimental se voit attribuer une prestation de service par la Caf, et continue à se développer. En septembre 2012, une année après avoir obtenu la prestation de service de la Caf, la communauté de communes prend la compétence Laep et décide d'ouvrir trois nouveaux lieux en 2013, regroupant alors sept communes et six professionnelles accueillantes, mises à disposition par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). L'EPCI continue alors « l'expérimentation », pour reprendre le terme employé par les acteurs locaux, pour ajuster le fonctionnement du Laep au regard des besoins des familles. Différentes plages horaires et jours sont testés d'un lieu à l'autre. Faute de familles suffisantes, plusieurs lieux ferment. Les lieux principaux qui accueillent un nombre important de familles sont maintenus et pérennisés. Dans tous les cas, Laep municipal/intercommunal, ou Laep associatif, les Laep étudiés sont partie intégrante d'une politique municipale ou intercommunale, ce qui a un impact sur la manière dont ils sont appréhendés, organisés, et maillés avec les partenaires sur le territoire. C'est ce que nous décrivons dans les sections ci-dessous.

2.2 Un dispositif complémentaire de l'offre de service aux familles

Dans la continuité de leur parcours d'institutionnalisation, les Laep sont envisagés par les acteurs municipaux comme un dispositif complémentaire dans le bouquet d'offre de service aux familles, et mis en évidence comme révélateur d'une politique municipale bien dotée. Les Laep étudiés sont présentés par les communes et intercommunalités comme faisant partie des services importants à offrir aux familles de leur territoire. D'un territoire à l'autre, le Laep est principalement affilié au pôle petite enfance (Laep A, Laep B, Laep C, Laep D, Laep F). Il est défini comme un maillon d'un service municipal pour les parents et les enfants en bas âge,

complémentaire des Rpe et des multi-accueils. La collectivité soutient ainsi l'ensemble des modes d'accueil existants : l'accueil collectif via le multi-accueil, l'accueil individuel via le Rpe, et enfin la garde des enfants par leurs parents ou leurs proches via le Laep⁹⁴. Le conseiller thématique de la Caf du département 1 explique ainsi : « en général, quand une maison de l'enfance était créée, ils proposaient un Laep ». C'est le cas par exemple du Laep B. Ce Laep est dès sa création pensé par la municipalité comme un des services qui sera offert par la nouvelle Maison de la petite enfance, qui compte à la fois un multi-accueil, un Rpe et un Laep. Dans un seul cas étudié, celui du Laep E, le Laep est pensé comme complémentaire, cette fois-ci, d'une offre de services parentalité. Le Laep est explicitement rattaché au service parentalité de la commune, disjoint du service petite enfance. La référente du Laep est la responsable de l'organisme de formation A, développée en interne à la collectivité, avec un programme complet d'activités de soutien à la parentalité : des rencontres débats, des ateliers de parents, des entretiens individuels avec une psychologue pour les parents qui en ressentent le besoin, des temps de médiation scolaire, de médiation familiale, un accueil au grand public dans une « boutique des parents » sur la place du village, etc. Pour autant, le Laep est en lien étroit avec le service petite enfance de la collectivité, notamment parce qu'il est hébergé dans les locaux du Rpe, et que plusieurs accueillantes de l'équipe travaillent par ailleurs dans les multi-accueils de la commune.

Dans les 5 Laep où il est conçu par la collectivité comme faisant partie de sa politique petite enfance, c'est en tant que service proposé pour la petite enfance que la municipalité communique sur le Laep auprès des familles, par exemple à travers un « guichet unique » présentant aux jeunes parents l'offre petite enfance (Laep D), ou lors d'entretiens au Rpe (Laep B).

Récemment, la municipalité du territoire où est implanté le Laep D a ouvert un « guichet unique d'accueil famille », point d'entrée en mairie pour toutes les inscriptions, mobilisé comme un support de communication pour présenter l'offre petite enfance aux familles, dont le Laep. **On présente toujours le Laep aux familles au moment du passage au guichet unique, en soulignant sa simplicité d'accès, sa gratuité** : « il n'y a qu'à pousser la porte quand vous le voulez et si vous le souhaitez pour être accueilli ». C'est un service facile à s'approprier pour les familles. (Camille, coordinatrice petite enfance à la Mairie du territoire où est implanté le Laep D.).

Sur le territoire du Laep B, qui a pensé dès le début le Laep comme faisant partie des services qui seraient offerts par la nouvelle Maison de la petite enfance, la responsable du Rpe, en charge de la mission « Premier accueil », présente systématiquement l'ensemble des services de la Maison de la petite enfance à toutes les familles en attente d'une place de crèche :

Le Laep, je le présente aux familles qui cherchent un mode d'accueil. Je parle du Laep, je dis que c'est un lieu pour les parents et les enfants, pour passer un moment de jeu, rencontrer d'autres parents, d'autres enfants. (Patricia, responsable du Rpe de la commune d'implantation du Laep B.).

Sur le territoire du Laep E, le Laep est rattaché, dans l'organigramme de la mairie, au service parentalité, et présenté par la mairie comme tel. La municipalité a développé depuis la fin des années 2000, dans la dynamique nationale de la création des Reaap, un organisme de formation A, service interne à la commune dédié à la question du soutien à la parentalité. Dix ans plus tard, la responsable de l'organisme de formation A convainc les élus de l'intérêt et de la faisabilité de la création d'un Laep. Dès lors, celui-ci est exposé par la municipalité comme une des propositions aux familles en matière de soutien à la parentalité, dans le cadre du

⁹⁴ Même si les Laep ne sont pas exclusivement réservés aux parents et aux proches, et peuvent accueillir aussi des professionnels chargés de la garde des enfants.

programme de l'organisme de formation A, via notamment des prospectus mis à disposition des partenaires et des parents. Mais il apparaît par ailleurs sur la même page internet que le Rpe dans la présentation des services de la ville : « Rpe/Laep, un lieu d'accueil des familles », présentant finalement le Rpe et le Laep comme constituant un seul « lieu d'accueil » (matérialisé par ailleurs par des locaux en commun). Le Laep y est directement rattaché à la question des modes de garde.

Pour illustrer, voici un extrait du site internet de la commune où est implanté le Laep E, page « Ram/Laep, un lieu d'accueil des familles » : « L'attention pour les familles a toujours été au cœur des préoccupations de la Municipalité. La Ville propose une offre diversifiée de modes de garde, afin de répondre aux besoins des habitants, avec un effort important dans ce domaine. **Lieu de vie et de rencontres en matière de petite enfance, le Relais d'Assistants Maternels (Ram) et le Lieu d'accueil Enfants Parents (Laep) viennent compléter les dispositifs déjà mis en place.** Il s'agit d'une structure supplémentaire mise à disposition des professionnels de la petite enfance et des parents. »

D'une manière générale, cette appartenance du Laep à une offre plus large à destination des familles, dépeint comme un de ses maillons, aux frontières parfois poreuses dans la communication et dans la matérialité des lieux (lieu partagé) avec d'autres dispositifs, mais aussi avec un partage de professionnels⁹⁵, contribue sur certains territoires à **des confusions entre les fonctions des différents dispositifs, aussi bien aux yeux des acteurs municipaux que des publics accueillis.**

C'est deux structures distinctes, mais c'est dans le même lieu, et c'est un peu traité de la même manière. C'est le même interlocuteur à chaque fois. Ça n'est pas la même activité, mais les familles sont accompagnées autant que les enfants qui sont chez les assistantes maternelles. Je raisonne en service aux administrés : derrière les assistantes maternelles, il y a aussi des familles. (Directrice générale des solidarités de la commune du Laep F.).

Pour le Laep E, la confusion entre le Laep et le Ram (qui partagent les mêmes locaux) est visible dans les propos de plusieurs parents rencontrés. Lors d'un entretien, une des accompagnantes parle par exemple du Laep E en l'appelant « le Ram ». Une autre accompagnante lors de l'entretien, indique à l'enquêtrice que les accueillantes sont des « assistantes maternelles ».

Les Laep, impulsés et soutenus dans le cadre de politiques municipales et intercommunales volontaristes en matière de petite enfance et/ou de parentalité, sont ainsi développés comme un des dispositifs du bouquet de services aux familles, quitte parfois à gommer certaines dimensions de sa singularité, telle que pensée en genèse du concept, ou telle que portée par les accueillantes, ou dans le référentiel. Nous approfondissons ci-dessous la manière dont ces Laep s'ancrent dans le maillage partenarial local, avec souvent un premier cercle de partenaires en proximité, convaincus et en lien, et un deuxième cercle d'acteurs dont la perception du Laep est plus lointaine, voire parfois confuse.

⁹⁵Les accueillantes du Laep occupent très souvent d'autres fonctions relatives à la petite enfance au sein de la collectivité. Au Laep C par exemple, Violaine est à la fois référente du Laep et animatrice du Ram. Au Laep F, Delphine est à la fois responsable petite enfance de la commune, responsable du Ram et référente du Laep.

3. Un ancrage dans le maillage partenarial local

3.1 L'inscription des Laep dans l'écosystème local

Les Laep étudiés sont ancrés dans l'écosystème local avec un réseau partenarial développé auprès de différents interlocuteurs, parmi lesquels sont privilégiés la PMI, les multi-accueils, les centres sociaux et les Ram. Ce premier cercle partenarial est actif dans l'orientation des publics vers le Laep, bien informé et convaincu des apports du Laep, et du rôle qu'il peut jouer pour les parents et leurs enfants. Ces partenaires sont à l'aise pour le présenter, et sont très souvent en lien avec les accueillantes du Laep. Ils sont des relais des publics de plusieurs manières : via une communication papier (mise à disposition de flyers dans les multi-accueils par exemple) ; dans le cadre de politiques de communication systématique aux familles de tout ce qui existe sur le territoire à leur endroit (le Ram par exemple, pour qui le Laep fait partie de l'offre disponible présentée) ; ou via des informations plus individualisées en fonction de besoins particuliers repérés chez une famille. Ces informations plus individualisées sont faites en fonction de différents critères. Consensus entre les partenaires, et premier critère énoncé, une maman isolée, seule avec son enfant (famille monoparentale, conjoint peu présent, etc.), avec peu de réseau autour d'elle (pas de famille sur le territoire, peu d'amis, nouvellement arrivée sur le territoire, etc.) : le Laep est présenté comme le moyen de « rompre l'isolement », de sortir de chez soi, de rencontrer d'autres personnes.

*Le Laep permet de **sortir les familles de chez elles, rompre l'isolement**, socialiser les enfants. On a des familles sur les QPV qui sont très repliées sur elles-mêmes, qui ne parlent pas forcément le français ou pas très bien, ça permet de rompre l'isolement et pour les mamans et pour les enfants. (Puéricultrice de la PMI, Laep E.).*

*Et dans mon service, j'en parle aux parents, je vois des familles isolées – on arrive de loin, on connaît personne, je vais être à la recherche d'un emploi, et quelque fois une période de chômage ; et là j'en parle. Mais j'en parle à tout le monde. **J'oriente peut-être plus sur certaines familles quand je sens de l'isolement.** (Responsable du RPE, territoire du Laep B.).*

Deuxième besoin repéré faisant l'objet d'une orientation individualisée, le besoin de **travailler sur la « séparation mère enfant »** quand on repère un enfant « très collé à sa maman », ou quand l'arrivée à la crèche est difficile, ou pour préparer l'entrée à l'école. Les partenaires présentent ainsi volontiers le Laep comme un lieu où l'enfant va pouvoir voir d'autres enfants.

*On a orienté des familles vers ce lieu **quand c'était trop compliqué de se séparer, compliqué pour la famille, pour l'enfant**, inconsciemment peut être des choses du côté de la maman. C'est intéressant d'être dans un lieu qui ressemble à **une structure sans la séparation**. C'est une orientation qui est faisable et possible. (Coordinatrice du multi-accueil, territoire Laep A.).*

Troisième motif d'orientation, une famille peut être orientée vers le Laep, quand on sent **une difficulté particulière, avec un enfant qui présente ou semble présenter une situation de handicap**. La maman peine à sortir son enfant, et craint le regard porté sur son enfant avec une malformation des pieds par exemple : le Laep

est vu par les partenaires comme une bonne manière d'aider indirectement, en complément d'actions médicales ou d'un accompagnement social, les parents dans l'éducation de leur enfant.

Il y avait un petit garçon qui avait une malformation aux pieds, et la maman sortait très peu de son appartement. Elle avait peur de l'image de son garçon à l'extérieur. J'ai beaucoup ramé pour qu'elle aille au Laep. J'ai mis un an avant de la décider... Je pense que c'était l'image du handicap de son petit garçon... elle ne l'a pas verbalisé. Et puis c'est une maman qui passait beaucoup de temps avec son père et sa mère.. Elle faisait appel à moi en disant « je ne comprends pas mon bébé pleure tout le temps »... Je lui ai dit « il s'ennuie, il veut aller à l'extérieur ». (Puéricultrice de la PMI, territoire du Laep B.).

De manière plus générale, les partenaires vont orienter vers le Laep des familles où on s'inquiète pour **un comportement jugé peu adapté dans l'éducation de leur enfant** : trop peu de stimulation de l'enfant (par exemple, on trouve la maman très centrée sur son smartphone, on voudrait qu'elle ait des temps vraiment que pour son enfant), ou jouets inadaptés à son âge, etc. Le Laep est envisagé comme une manière douce de faire passer des messages aux familles, ou en tout cas de leur faire vivre des expériences éducatives différentes, et riches, pour les inspirer dans leur manière d'être parent par ailleurs.

*Au fur et à mesure qu'on se voit, je peux détecter une maman qui va être un peu isolée, pas de famille ou papa qui travaille beaucoup... Du coup, moi j'oriente assez facilement vers des lieux où elles peuvent rencontrer d'autres personnes. Il y a **des situations aussi où les parents ne se posent pas pour s'occuper de leur enfant**. Je leur dis « allez là-bas pour vous poser et ne faire que ça, vous posez votre téléphone portable ». Il y a beaucoup ça chez les jeunes parents. C'est aussi la société qui évolue comme ça, **des jeunes parents assez occupés, qui sont beaucoup avec leur téléphone, ils donnent le biberon en regardant la télé**, du coup, il n'y a pas que cette relation individuelle avec l'enfant, donc j'essaie beaucoup de travailler là-dessus. (Puéricultrice de la PMI, territoire du Laep B.).*

Dans l'autre sens, le Laep peut être, lui aussi, vecteur d'information et d'orientation vers d'autres services sur le territoire. Il peut s'agir dans un premier temps d'informations systématiques pour encourager les familles à fréquenter les actions qui vont bientôt se dérouler à proximité.

***Avec la médiathèque, le service culturel lance [un projet artistique mettant les enfants à contribution] : nous, maison de la petite enfance, on va adhérer à cette animation. Donc on va répondre à cette mission. Les enfants dessinent sur [une thématique liée à la nature]. Il y a un travail entre assmat et enfants ; les collègues du Laep proposent aussi.** (Animatrice du Ram, territoire du Laep B.).*

*Dans le Laep C, lorsque les accompagnants arrivent, les accueillantes se rendent à l'entrée pour les accueillir. Pour les nouveaux venus, elles expliquent rapidement la modalité de l'accueil : un espace d'écoute, où l'enfant est libre de jouer sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Elles invitent les accompagnants à inscrire leur prénom, et à **noter leur adresse e-mail si ils le souhaitent pour être informés des séances d'accueil et des activités relatives au RPE**. A ce titre, au moment du départ des accompagnants, elles les informent de la fermeture du Laep pendant les vacances scolaires, **et communiquent sur l'organisation d'une séance de Yoga pour les enfants et les parents organisée par le RPE pendant les vacances**. (Notes d'observation, Laep C.).*

*Dans le Laep A, les équipes du Laep sont en collaboration avec le réseau parentalité de la Caf : Aurélie (animatrice au centre social et accueillante) précise que l'information concernant les permanences du Point Ecoute Parent hébergées par le centre social peut être partagée aux accompagnantes lors d'un échange pendant le temps d'accueil ; et nous observons que **les accueillantes communiquent aux accompagnantes en fin de séance sur l'existence d'un atelier enfant parent ouvert pendant les vacances lorsque le Laep est fermé**. (Notes d'observation, Laep A.).*

Il peut s'agir d'orientations plus individualisées quand un besoin a été repéré, et une demande formulée par une famille. Si l'on reconnaît la spécificité de ce travail en Laep, qui n'est ni un travail social, ni un travail médical, il n'en reste pas moins que ces partenaires du premier cercle envisagent souvent la venue en Laep dans le cadre d'un parcours, les accueillantes du Laep pouvant elles aussi jouer ce rôle-là (le rôle de relais dans un parcours). La garantie d'anonymat est connue et acceptée de la part de ces proches partenaires, mais il peut arriver, même si cela semble plutôt rare, qu'ils échangent avec les accueillantes du Laep sur certaines situations. **Le partenariat s'inscrit ainsi, parfois, dans des échanges sur certaines situations pour favoriser un parcours d'accompagnement, trans-dispositifs.** Il s'agit en revanche toujours d'échanges informels, d'un **accompagnement « en coulisses »**. Ces échanges d'informations ne sont pas ritualisés au cours de réunions dont ce serait l'objet. **Les Laep étudiés ne sont donc pas des bulles étanches.** Si les accueillantes insistent dans leurs discours sur l'anonymat et la préservation du Laep comme espace à part, non normatif, elles interviennent en proximité avec des professionnels de confiance qui gravitent autour d'elles, pour que l'accompagnement de la famille se poursuive, si besoin, via le relais d'autres professionnels. Ces différents acteurs locaux, dont le Laep fait partie, jouent le jeu d'un partenariat actif, en particulier pour les familles considérées comme étant en situation de vulnérabilité.

*Le Laep A par exemple s'inscrit dans le projet du centre social visant à la lutte contre l'isolement et à la socialisation des familles du quartier. Dès lors, **les accueillantes du centre social peuvent informer certaines familles du Laep de la possibilité de participer à d'autres activités permettant de favoriser la création de liens sociaux au-delà des temps d'accueil.** Si ces familles ne sont entrées que par le Laep et qu'elles n'ont pas leurs coordonnées, elles les informent au moment du départ, en fin de séance : « **vous pouvez passer à un autre moment, il y a telle ou telle sortie** ». Dans le cas où elles sont connues du centre social, **elles demandent à d'autres collègues de leur envoyer un message d'information.** Le réseau d'interconnaissance structuré par le centre social peut ainsi être mobilisé par les accueillantes dès lors que certaines accompagnantes sont connues des autres services, comme le cas d'une jeune maman fréquentant aussi bien le Laep que le secteur jeunesse, Alyson, tout juste 18 ans et mère de deux enfants. Lors d'une séance d'accueil observée où Alyson vient avec ses deux filles, elle raconte au détour d'un échange avec les accueillantes qu'elle se sent bloquée dans sa recherche d'emploi sans avoir le permis de conduire. Si Aurélie reste alors dans une écoute active, la laissant exprimer ses difficultés sans prescription ni recommandation, elle m'indique plus tard qu'elle mentionne à David [le référent jeunesse du centre social] qu'il serait intéressant qu'il communique à Alyson les modalités d'aide de financement au permis de la mission locale. Dès la semaine suivante, David souligne lors de notre entretien qu'il lui a envoyé un SMS et un message sur Instagram pour l'informer de la reprise des permanences de la mission locale proposant des sessions de permis de conduire. (Notes d'observation, Laep A.).*

Cette situation montre comment les accueillantes du Laep peuvent maintenir leur posture d'écoute lors du temps d'accueil, et agir en coulisse sur l'accompagnement de certains publics du quartier en situation de fragilité, en mobilisant les ressources et l'équipe du centre social.

*Dans un autre Laep, le Laep B, la puéricultrice de PMI confie échanger régulièrement avec l'accueillante référente du Laep au sujet des familles orientées, tout en ayant conscience d'aller ainsi à l'encontre des principes mêmes du fonctionnement du lieu : « Avec Laetitia, on se croise dans le couloir du CCAS, on se dit « **tiens je vous ai orienté une famille** » et après je demande « **est-ce que vous avez vu untel ?** » « Ah oui, oui ». **On échange beaucoup, même si c'est normalement anonyme. Mais moi je dis aux familles que je prends des nouvelles.** Enfin, je ne le dis pas à tout le monde, mais quand j'oriente je dis que je vais prendre des nouvelles. » (Catherine, puéricultrice de PMI, territoire d'implantation du Laep B.).*

En revanche, dans aucun des Laep étudiés, il n'y a d'exemple d'actions communes menées entre plusieurs dispositifs.

Ces liens interprofessionnels des accueillantes du Laep avec les professionnels d'autres dispositifs sur le territoire sont favorisés par l'intégration des Laep dans les équipes des communes et intercommunalités (Laep B, Laep C, Laep E, Laep F), ou dans des centres sociaux menant de nombreuses actions sur le territoire (Laep A). Les accueillantes occupent elles-mêmes souvent, parallèlement à leur mission d'accueillantes, des fonctions dans d'autres services et dispositifs de la collectivité. Ces partages de personnels organisent nécessairement une forme de porosité entre le Laep et les autres dispositifs sur le territoire. L'interconnaissance et la proximité avec les professionnels d'autres dispositifs sont également favorisées par le partage des locaux dans de nombreux cas.

Le Laep B est ainsi par exemple, dès sa création, imaginé comme une partie de ce qui deviendra la Maison de la petite enfance, au sein de laquelle salles, équipements et équipes du Ram, du multi-accueil et du Laep sont mutualisés. La gestionnaire présente ainsi la philosophie qui préside à cette configuration :

Le Laep fait partie d'un tout à son origine. C'était dans l'idée que le personnel qui travaille au Laep soit mutualisé. Au début, le responsable du Ram était aussi responsable du Laep, et une personne du multi-accueil allait bosser au Laep. C'est une cohérence aussi par l'humain, pas que par les murs. (...) Les trois services sont au centre. L'enfant peut avoir un parcours entre les trois services. (Chantal, directrice du CCAS duquel dépend le Laep, Laep B.).

On s'oriente vers les unes les autres dans tous les sens. Il y a une porosité. Une famille du Laep qui ne connaît pas le multi-accueil et qui n'a pas d'assmat, elle peut venir me voir. Ça concerne le tout petit enfant de toute façon... (...) On est un trio. Ici particulièrement, on est attachées à cette mutualisation. C'est ça qui nous lie. (Patricia, responsable du Ram, territoire du Laep B.).

Pour ce qui est des liens de la collectivité avec des acteurs extérieurs, comme la PMI, les relations Laep-PMI s'inscrivent dans un cadre plus large de relations de la PMI avec le service petite enfance de la collectivité et/ou son service parentalité. Le Laep fait partie des différents objets d'échanges dans le cadre d'échanges collectivité-PMI institutionnalisés et ritualisés :

On travaille beaucoup avec Florence (responsable de l'organisme de formation A de la commune, et référente du Laep). On a monté plusieurs projets avec elle. Dès que des choses se créent sur la parentalité et le lien social, tout de suite on en est informé. (Puéricultrice de la PMI, territoire du Laep E.).

Les référentes et accueillantes s'appuient par ailleurs sur leurs réseaux professionnels et sur leurs engagements personnels.

Delphine, référente du Laep F, est membre de l'association P., proposant un « réseau d'entraide, d'échanges de biens et de services » aux familles de la commune. Les membres communiquent via l'application Whatsapp, et organisent des cafés-rencontres entre parents, des loisirs créatifs collectifs pour les enfants, et divers événements destinés à proposer des occasions de sociabilité et à constituer un réseau entre les familles. Delphine est également l'ancienne directrice de la halte-garderie gérée par cette association, qui était localisée dans une salle prêtée par la commune avant que cette dernière ne prenne la décision, il y a plus de 10 ans, de la remplacer par une micro-crèche gérée par un prestataire privé. Ce lien privilégié avec l'association conduit la référente du Laep à y orienter certaines familles qui « ont besoin de développer du lien, de s'intégrer sur la commune. C'est un réseau de parents qui favorise aussi la rencontre. » Par ailleurs, le Laep et l'association P. assurent chaque année une permanence commune au forum des associations organisé par la commune. A cette occasion, les représentantes de l'association et du Laep distribuent conjointement les plaquettes et flyers des deux structures.

A noter également, il n'est pas rare que les accueillantes, occupant d'autres fonctions par ailleurs, s'orientent à elles-mêmes des publics en jouant sur leurs double-casquettes. Elles accompagnent les familles, grâce au Laep, vers d'autres dispositifs dans lesquels elles interviennent.

Dans le Laep A par exemple, deux puéricultrices PMI [Cécile et Martine] sont accueillantes dans le Laep. Si elles distinguent clairement leur posture d'accueillante de leur métier d'infirmière puéricultrice et de psychomotricienne, elles la considèrent comme une facette de leur action. Elles orientent ainsi de nombreuses patientes rencontrées dans le cadre de leurs consultations ou accompagnements à domicile vers le Laep, appréhendé comme une action complémentaire de la PMI. Aucun problème dans la définition des rôles n'est identifié par les accueillantes dans le cadre de ces orientations : les accompagnants font, selon les professionnelles, la différence entre celui d'accueillante et celui de puéricultrice ou de psychomotricienne, toute confusion pouvant être rapidement levée dès lors que les rôles sont réexpliqués. Dans certains cas, elles peuvent *a posteriori* leur proposer un rendez-vous à la PMI pour se consacrer à la problématique rencontrée par l'accompagnante. Plus encore, Sophie souligne que l'accueil au Laep d'accompagnants suivis par la PMI permet aussi de faire un travail sur les représentations de ce service, souvent associée à la crainte d'être jugé et contrôlé dans son rôle de parent, voire même à une peur de voir son enfant placé. La finalité d'une écoute bienveillante et l'accueil porté par une équipe pluridisciplinaire, aussi composée d'animatrices dotées d'un fort capital sympathie dans le champ de la petite enfance, permet parfois, toujours selon les accueillantes, de « *dédramatiser* » le rôle de la PMI aux yeux de certaines familles en difficulté.

Dans le cas du Laep associatif D, ce dernier n'est rattaché ni au service d'une collectivité, ni au sein d'une association avec des missions plus larges (comme un centre social). Pour autant, développer le partenariat est pour l'équipe un vrai sujet d'importance, pour assurer sa pérennité en rendant visible son action auprès des partenaires du territoire, et notamment auprès des services de la collectivité. Dans le champ de la petite enfance, les partenariats y sont très structurés : la municipalité organise tous les ans des réunions avec tous les services et partenaires, incluant le Laep, la PMI, ou encore l'institut psychoéducatif, afin de développer une **interconnaissance entre les différents acteurs**, pour répondre aux besoins des familles. En outre, **le Laep D invite à chacune de ses réunions mensuelles un partenaire afin de leur faire connaître la démarche et le sens de l'action** du Laep : la PMI, la direction du multi-accueil, des animatrices du centre social, des pédiatres, etc. La PMI se présente en entretien comme un partenaire important du Laep, le décrivant lors de consultations, notamment comme un appui en amont de la crèche. L'équipe du Laep a aussi contacté les maternités alentours pour présenter le lieu, et y déposer des flyers à disposition des jeunes parents. D'après les accueillantes, les maternités restent un partenariat à renforcer, particulièrement auprès des femmes enceintes.

Au-delà de ce premier cercle partenarial actif, les acteurs de second cercle sont moins facilement mobilisés.

Les maternités notamment sont présentées par les gestionnaires et accueillantes référentes comme un partenaire difficile à conquérir. Mise à part le Laep E, qui fait partie d'un organisme de formation A interne à la collectivité, peu de liens semblent être tissés avec l'école ou avec d'autres dispositifs parentalité de la Caf (Reaap, Clas, médiation familiale, etc.). Les liens entre les Laep d'un même territoire ne sont par ailleurs pas systématiques, comme le montre l'exemple du territoire du Laep A : les 3 Laep implantés sur la commune sont, d'après le chargé d'animation du secteur enfance de la Ville, très peu en lien les uns avec les autres. C'est quelque chose que nous avons plus généralement remarqué : les Laep étudiés connaissent assez mal ce que font les autres Laep du territoire, même si un certain nombre de publics se déplacent volontiers entre ces différents Laep.

3.2 Une identité plurielle du Laep selon les cultures professionnelles des partenaires

Les partenaires n'appréhendent pas tous les Laep de la même manière. La perception du Laep varie selon les lunettes professionnelles des partenaires, qui conçoivent le Laep comme un prolongement de leurs activités. Certains acteurs, comme les collègues des centres sociaux portant des Laep, et qui ne sont pas eux-mêmes accueillants, voient le Laep davantage sous l'angle du travail social, pour un accompagnement de familles en situation de vulnérabilité, via les méthodes spécifiques du Laep, comme les échanges entre parents :

*Même si c'est anonyme et qu'on ne demande pas aux gens d'où ils viennent, cela arrive facilement dans les échanges. Globalement au Laep, on a les gens du coin, des familles du quartier prioritaire, et des mamans qui viennent d'un peu plus loin. On a aussi des familles aisées, au niveau de vie confortable, qui viennent du centre-ville ou des maisons cossues du quartier O. qui est juste à côté. **Cette mixité sociale est un appui pour des jeunes mamans en difficulté, de voir d'autres mamans interagir avec des relations appropriées avec les autres enfants. Cela arrive de voir des parents qui parlent mal à leurs enfants, et qu'ils se confrontent à d'autres parents, plus sereins dans la relation, c'est un vrai appui.** (Judith, accueillante, animatrice du centre social, Laep A.).*

Du point de vue des directeurs des centres sociaux développant une offre en direction des familles, le Laep est également vu sous l'angle de l'activité sociale et familiale, pour lutter contre l'isolement des familles. Du côté des puéricultrices de la PMI, le Laep est souvent vu sous l'angle de la prévention des troubles de comportement, voire des violences intra-familiales. Côté multi-accueil, les professionnelles vont en revanche insister sur le rôle du Laep en préparation à la crèche ou plus largement à l'école. Elles vont mettre en avant la fonction d'appui à l'éveil des enfants que peut jouer le Laep pour des enfants gardés dans leur famille.

*J'ai l'impression qu'il y a une grande disponibilité des professionnels par leur nombre, de familles conséquentes, très disponibles, très à l'écoute, **un lieu avec du matériel adapté, de la convivialité, de l'accompagnement, du soutien, de premières expériences et socialisation.** Son parent voit son enfant s'écarter un peu, voit comment il se comporte dans un lieu neutre avec des objets qu'il ne connaît pas. [C'est] intéressant pour le parent de voir son enfant ; idée de choses qu'il n'aurait pas à la maison, cela peut faire son travail. Aussi une famille qui a vraiment besoin du professionnel pendant ce moment-là, commencer à se séparer de son enfant, sortir de l'isolement pour certaines personnes. (Directrice du multi-accueil, territoire du Laep A.).*

Cette définition plurielle du Laep tient à sa position à l'interstice de plusieurs champs de compétences et à la pluridisciplinarité des fonctions des accueillantes qui officient dans d'autres dispositifs en parallèle de leur activité au Laep. Pour autant, pour tous ces partenaires, on reconnaît au Laep un rôle à part, des modalités d'intervention singulières par rapport aux autres dispositifs existant. Chez tous les partenaires du premier cercle, le Laep est décrit comme « un lieu ressource » bienvenu, vers lequel ils orientent volontiers les familles. On reconnaît au Laep cette fonction de lieu à part, non-jugeant, qui n'est ni un lieu de travail social, ni un lieu d'accompagnement médical, et qui, dans le même temps, est un lieu de transmission de messages. Cette fonction de lieu neutre est notamment appréhendée par le fait qu'il s'agit d'un lieu de « laisser être » des parents, sans résultat attendu par avance.

*Je la connais depuis longtemps, elle est venue au départ pour les temps que j'organisais de mise en relation avec la Mission locale. Elle est venue enceinte puis jeune maman. Ce n'est donc pas une entrée maternité, mais on papote. Il y a eu pas mal de discussions où elle était inquiète, parce que la petite ne dormait pas, le papa ne faisait pas grand-chose, elle est aussi venue pour décharger. Et moi, **je ne suis pas formé à l'écoute, donc je lui ai parlé du Laep. Elle a aussi un accompagnement avec une assistante sociale qui lui en a parlé.***

Moi j'aurai tendance à vouloir apporter une solution, ce qui n'est pas le cas du Laep. C'est là où les filles sont fortes : en prenant le moins possible la parole, les mamans parlent plus et la parole va beaucoup plus loin. Moi je suis dans la transmission, et je lui partage des informations pour l'accompagner. (David, référent jeunesse du centre social associé au Laep A.).

Pour autant, il n'est pas rare d'entendre dans les discours des partenaires les notions de « guidance », l'intérêt accordé aux présumés « conseils » que peuvent apporter les professionnels dans le cadre du Laep. Les partenaires projettent volontiers le Laep dans un parcours d'accompagnement des familles, une étape qui servirait à enclencher une nouvelle phase d'accompagnement, avec un autre partenaire. Cela passe pour eux, notamment, par un rôle des accueillantes en termes d'accompagnement, même s'ils reconnaissent volontiers qu'il s'agit d'une posture d'accompagnement différente.

*Il peut y avoir **une guidance au niveau de la parentalité, au niveau de l'éveil, une réassurance aussi.** (...) C'est important que les parents aient l'information qu'il y a des lieux où ils peuvent être entendus écoutés, **avec des conseils en dehors des lieux médicaux comme nous la PMI.** (Médecin PMI, territoire du Laep E.).*

Certains aspects du cadre de référence des Laep sont par ailleurs quasiment absents de ce que mettent en avant les partenaires dans les entretiens. **Les partenaires méconnaissent souvent l'ancrage psychanalytique du lieu.** Peu de partenaires mentionnent l'héritage de Françoise Dolto, même dans les villes où les Laep se fondent le plus sur l'expérience de la Maison Verte comme le Laep D. D'après les accueillantes, cette dimension « psy » peut faire peur, et est de ce fait peu mise en avant par les référentes et les accueillantes Laep vis-à-vis de leurs partenaires.

Ce chapitre a montré comment le Laep s'inscrit à différentes échelles territoriales, par la dynamique d'animation et de développement portée par les départements et une mobilisation du dispositif comme un outil de politique municipale. Le Laep est aujourd'hui bien ancré dans un maillage partenarial local, en lien avec les autres structures de petite enfance, partie prenante et force complémentaire d'un écosystème de politiques publiques familiales. Si le regard des partenaires met en évidence la pluralité des manières d'appréhender le Laep – sous l'angle du travail social, de la prévention, ou encore de la préparation à la crèche ou à l'école – le Laep est reconnu comme un dispositif aux modalités d'intervention singulières : une fonction de lieu « neutre » et autonome, espace de « laisser être » des parents sans résultat attendu à l'avance. Le chapitre suivant propose alors d'explorer cette singularité en s'arrêtant sur le cadre du Laep, son architecture et son répertoire.

Chapitre 2 – Le cadre du Laep : architecture et répertoire commun

Ce chapitre vise à présenter le « paysage » du Laep. Il propose d'entrer entre les murs du lieu et de revenir sur le cadre du Laep, à savoir les éléments qui définissent son activité. Autrement dit, il s'agit de décrire ce qui « fait » le Laep, en s'arrêtant sur les éléments non seulement matériels, temporels et organisationnels, mais aussi discursifs, qui nous renseignent sur l'architecture du lieu et le sens qui est donné à son activité par ses équipes. Il porte sur les principes fondamentaux identifiés dans la structuration du cadre du Laep, c'est-à-dire les grands codes qui établissent un socle commun aux Laep étudiés. L'analyse s'arrêtera donc principalement sur ce qui fait référence, ce qui fait « commun », ce qui est partagé ; tout en soulignant en quoi le Laep se pense aussi au pluriel, considérant la manière dont les accueillantes s'approprient, s'ajustent, négocient ce cadre, et peuvent le faire évoluer. Sans éluder les nuances, il s'agit donc ici de revenir sur ses points de convergence. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à sa dimension spatiale et temporelle, soit à la construction sensible du cadre, pensée pour induire un usage relationnel du lieu. Dans un second temps, il s'agira de mettre en lumière le répertoire commun du Laep. Il est historiquement marqué d'une mission de prévention, qui dans le discours des accueillantes, est un objectif qui opère de manière transverse en dédiant un espace à la préservation du lien social, en particulier familial. Ce répertoire commun repose aussi sur la définition, en théorie, d'une posture d'accueillante singulière caractérisée par le retrait, le non-jugement, et la valorisation d'un rituel de supervision encadrant la pratique de l'accueil, selon des modalités différenciées.

1. La construction sensible du lieu : engager une dynamique relationnelle

1.1 L'aménagement et le déroulement de l'accueil : une scénographie maîtrisée pour façonner un cadre familial

Les temps d'accueil des Laep étudiés prennent place dans des salles mises à disposition par différentes structures (la plupart du temps dans des salles polyvalentes municipales ou de centres sociaux, selon les gestionnaires et les partenariats respectifs des Laep), sur des créneaux horaires préétablis qui peuvent être variables d'une structure à l'autre⁹⁶. Les accueils n'ont donc pas lieu dans des locaux propres, des salles dédiées au Laep. L'espace est ainsi aménagé spécifiquement par les accueillantes pour chaque accueil, un aménagement rythmé de différents temps qui structurent chaque accueil. Cette **construction spatiale et**

⁹⁶ Annexe : fiches signalétiques des monographies.

temporelle, bien que différente d'un lieu à l'autre, donne à voir les éléments structurants qui façonnent le « cadre » du Laep. Il s'agit ici de revenir sur le déroulement des temps d'accueil, en portant une attention particulière à ses éléments matériels, son ambiance et ses règles, avant de s'intéresser plus précisément à son usage et ses modes d'appropriation.

Le pré-accueil

Le pré-accueil est le moment où les deux accueillantes qui sont présentes pour la séance se retrouvent en amont pour préparer la salle. Ce temps varie, entre une demi-heure et quinze minutes avant le début de l'accueil, en fonction de **différentes contraintes** : les emplois du temps respectifs des accueillantes (selon leur planning professionnel, elles ne peuvent pas toujours libérer le même temps de préparation) et la logistique qu'implique l'installation de la salle. En effet, certaines salles mises à disposition impliquent une logistique plus importante que d'autres. Deux grands contextes d'aménagement peuvent être identifiés. D'un côté, **les salles destinées à la petite enfance**, partagées avec le RPE, ne nécessitent que peu de logistique car l'espace est déjà aménagé pour accueillir des enfants en bas âge (tables basses, structures de motricité, cuisinettes). Il s'agit alors de sortir quelques jouets ou petit mobilier supplémentaires, rangés dans des placards dédiés (Laep C, E et F). De l'autre, les salles polyvalentes où sont déjà présentes une ou deux grandes structures de motricité (par exemple, tobogan) mais qui sont le reste de la semaine **utilisées pour diverses activités** (comme du soutien scolaire, temps de goûter périscolaire, voire des séances de gym) impliquent de libérer l'espace, ranger des tables et des chaises, déplacer du mobilier avant d'installer le matériel du Laep, rangé sur place dans des placards dédiés ou dans une salle connexe (Laep A, B, C), voire dans une dépendance extérieure (Laep D). Si, dans tous les Laep étudiés, ce pré-accueil est prioritairement destiné à préparer la salle – dans une cadence soutenue, le temps étant souvent compté considérant la logistique de mise en place – il se présente aussi comme un temps d'échange pour le binôme d'accueillantes. Lors des temps d'observation réalisés dans les différents Laep, **les échanges en amont de l'accueil relèvent principalement de discussion du « quotidien »**, la météo, l'organisation professionnelle (les accueillantes reviennent sur leur emploi du temps de la semaine) ou, au moment de l'enquête, de l'évolution de la situation sanitaire. Lorsque les échanges portent plus spécifiquement sur les temps d'accueil précédents, ils reviennent davantage sur sa dynamique et son activité (c'est-à-dire le nombre de parents et d'enfants, la présence d'éventuelles nouvelles familles, les accueillantes présentes) que sur le « contenu » du temps d'accueil (observations de situations, échanges sur les parents, éventuelles interrogations) ; à l'image de cette observation dans le Laep E :

Les deux accueillantes prévues au planning arrivent à 8h45, un quart d'heure avant le début de la séance. Il s'agit d'aménager rapidement la salle. S'il reste du temps, il y a un court moment d'échanges, pendant lequel Florence (psychologue présente à chaque séance) fait un retour à la deuxième accueillante (Sabrina, pour la première observation et Dominique, pour la deuxième) sur les parents qui ont été présents à la dernière ou lors des dernières séances avec des éléments saillants, sans faire de revue systématique et détaillée. Quelques échanges ont également lieu sur la vie du Laep (en l'occurrence, le départ en retraite d'une accueillante). (Note d'observation, Laep E.).

Cela étant, du fait de la présence du chercheur, les échanges lors de ces temps de pré-accueil ont souvent porté sur l'étude en cours et sa méthodologie, pendant que le chercheur participait à l'installation du lieu.

Parmi les Laep étudiés, les accueillantes du Laep D soulignent que **ce pré-accueil est un moment de transition** pour se rendre disponible pour l'écoute du public accueilli :

La première accueillante arrive à 8h30, une demi-heure avant l'ouverture du Laep. Beaucoup de choses sont à mettre en place. Elle commence par aller chercher dans un espace de stockage du centre social le matériel destiné au Laep (tapis, couffin, jeux, etc.), déposé sur un charriot. L'enquêteur l'aide à commencer à installer la pièce, notamment en poussant des tables aux bordures de la salle, pour libérer l'espace (...). La seconde accueillante arrive dix minutes plus tard, s'excuse de son retard et continue avec nous l'installation. Le temps d'installation est assez court, et Candice, la seconde accueillante dit avec une tonalité amusée « avec tout ça, on n'a pas le temps de s'accueillir nous-mêmes ! ». Elle explique alors au sociologue que ce temps de pré-accueil est aussi important pour les accueillantes, un « sas de transition » avant le début de l'accueil où elles prennent des nouvelles, échangent voire se libèrent de certaines charges mentales pour être disposées à être à l'écoute des familles : « Dominique a précisé pendant l'installation qu'elle avait un peu mal aux genoux, c'est important de lui demander comment elle se sent, que je relâche un peu le stress car c'était un peu la course ce matin, pour être disponibles dans l'écoute ». (Note d'observation, Laep D.).

Bien que soumis à des contraintes logistiques, le pré-accueil peut dans certains cas être considéré comme un temps à part entière qui fait aussi partie du temps d'accueil, pour les accueillantes elles-mêmes.

L'aménagement du lieu

L'aménagement du lieu relève d'une organisation spécifique de l'espace par les accueillantes. Il comporte plusieurs dimensions et éléments matériels qui renseignent sur le cadre du Laep, tout en considérant les différences d'un lieu à l'autre. Dans chaque Laep observé, les accueillantes prennent soin d'installer le lieu de la même manière d'une séance à l'autre : la scénographie de l'espace est reprise par les différents binômes, créant **une continuité, un espace reconnaissable et identifiable**.

Un point commun est identifié dans tous les Laep observés : la **constitution de « micro-espaces » pour les enfants**, dédiés à des activités particulières, relativement attribués à différentes tranches d'âges. Dans les grandes lignes, les Laep observés mettent en place **une zone dédié au « mouvement »** avec des structures de motricité⁹⁷ plutôt destiné aux enfants âgés de plus de 6 – 7 mois ; et **une zone « éveil »** pour les plus petits, où des jeux d'éveil⁹⁸ sont disposés sur des tapis rembourrés. Ces grands types de « micro-espaces » sont complétés d'un Laep à l'autre avec d'autres : par exemple un espace « temps calme » avec un coin lecture (Laep B et C), « dinette » (Laep A, B, C et E), ou encore « pâte à modeler » sur une table basse (Laep D). Certains Laep peuvent aussi avoir un espace nourrisson (Laep D et F), à l'image du Laep D, d'inspiration Maison verte :

Les accueillantes déplacent deux canapés, perpendiculaires au mur. Entre les deux, elles étendent une couverture et posent un transat pour bébé. Au bout des canapés, elles installent deux chaises sur lesquelles elles nouent un ruban rouge qui marque la délimitation de l'espace bébé, et qui est soumis à des règles (qu'elles énoncent à l'enquêteur pendant l'installation, à savoir : se déchausser, être calme, ne pas ramener de jouets et d'objets roulants type voiture). Elles précisent au sociologue que c'est aussi un espace utilisé pour les mamans qui allaitent. (Note d'observation, Laep D.).

Cette présence du ruban rouge, marqueur de la Maison Verte de Françoise Dolto, a pour enjeu de matérialiser **« la notion d'interdit et de la limite, dès le plus jeune âge »**, pour reprendre les mots explicatifs de l'accueillante qui l'installe lors de la séance observée. Si les autres Laep étudiés n'utilisent pas cet objet, certains reprennent l'idée de matérialiser des règles par l'aménagement du lieu en micro-espace. Les accueillantes du Laep A explicitent par exemple auprès du public accueilli que l'espace « éveil » matérialisé par un tapis est destiné aux

⁹⁷ Par exemple : tobogan, petites voitures, blocs de mousse, etc.

⁹⁸ Par exemple : hochets, cubes, balles, etc.

plus petits est soumis à ces règles (ne pas porter ses chaussures, ne pas courir, etc.). Dans le Laep F, un espace bébé est aussi présent, clôt par une barrière signifiant ces mêmes limites.

Dans certains Laep, l'aménagement du lieu dédie certains **micro-espaces aux parents**. Dans les Laep A, B, C et F est installé un « **coin café** » : parfois centré autour d'une étagère ou d'une table non accessible aux enfants (Laep B et C), parfois dans une petite pièce ouverte sur la salle principale (Laep A et F). Si les restrictions sanitaires ont banni un temps l'accès à ces espaces des Laep, les accueillantes les ont réouverts dès qu'elles en ont eu l'autorisation⁹⁹. S'il s'agira de revenir plus tard sur le sens donné à cet espace du Laep, notons d'ores et déjà qu'il est mis en place par les accueillantes dans l'idée de créer de la convivialité. Dans un cas, les accueillantes travaillent particulièrement à la création d'une ambiance chaleureuse en ajustant la lumière et en diffusant un peu de musique :

Avant l'arrivée des premières accompagnantes, Laetitia et Christiane s'assurent que les lumières sont bien ajustées, afin de produire l'atmosphère « la plus chaleureuse possible ». Un bref échange s'ensuit entre les deux accueillantes : « Je n'aime pas les plafonniers, je n'en ai pas chez moi ». La mise en place est pensée pour que le lieu soit le plus accueillant possible. Christiane allume la petite chaîne hi-fi disposée sur une étagère pour y glisser un disque de jazz qui vient apporter la dernière touche. Une bouilloire, des tasses, et un assortiment de thés et cafés sont proposés en libre-service sur la même étagère, pour créer un espace de convivialité et d'échange entre les accompagnantes. (Note d'observation, Laep B.).

Outre l'existence d'un « coin café », dans deux des Laep observés, les accueillantes installent un autre type d'espace dédié aux parents : un « **espace ressource** », avec de la documentation posée sur une table à l'entrée (dans le Laep C, une gamme de prospectus informatifs abordant une diversité de sujets liés à la parentalité : « Le guide de l'allaitement maternel », « Que faire pour un enfant maltraité ? », « Avec l'enfant, vivons la sécurité », « Le goût et l'odorat », « la médiation familiale », ou encore le flyer de présentation du Laep), ou des ouvrages à emprunter mis à disposition dans un « panier lecture » dans le Laep B :

Laetitia et Christiane se retrouvent tous les vendredi matin à 8h30 pour l'installation des équipements du Laep, constitués de tapis de jeu, de modules de motricité et d'un tobogan. La salle propose plusieurs espaces, matérialisés par différentes installations :

- ✓ Un espace de jeu positionné près de l'entrée, proposant des jeux d'éveils pour les plus petits, positionnés sur un tapis de sol ;
- ✓ Un « coin ressources » à destination des parents, proposant au prêt des ouvrages couvrant divers sujets liés à la parentalité et au développement de l'enfant ;
- ✓ Un petit « coin café » sur une étagère où sont disposés quelques tasses et une bouilloire ;
- ✓ Un « coin lecture » destiné aux enfants, disposant différents livres et deux petits fauteuils ;
- ✓ Un « coin dinette » offrant des jeux destinés aux enfants pouvant se tenir debout ;
- ✓ Un tobogan ;
- ✓ Un îlot central proposant un module de motricité disposé sur un épais tapis.
- ✓ L'installation est pensée pour offrir des jeux adaptés à des enfants de différents âges, et permettre différentes interactions parent-enfant, en mouvement autour des modules de motricité, ou au calme dans le coin lecture. (Note d'observation, Laep B.).

⁹⁹ Lors de l'observation du Laep A en juin 2021, le coin café n'était pas autorisé, mais les accueillantes ont souligné qu'il serait réinstallé dès que les conditions le permettraient.

Si tous les Laep observés organisent l'espace à hauteur d'enfant (c'est-à-dire en constituant des micro-espaces dédiés aux enfants), certains Laep sont donc aménagés avec des espaces pensés pour le parent. Dans cette perspective, ces Laep disposent des petits fauteuils ou canapés à destination des parents, sur lesquels peuvent aussi s'asseoir les accueillantes (Laep A et F) ; là où d'autres Laep n'ont que peu d'assises pour adultes (les parents sont alors amenés à s'asseoir par terre, Laep B, C et E), ou quelques chaises mises en évidence qui peuvent être utilisées si besoin.

Enfin, tous les Laep aménagent un **petit espace à l'entrée du lieu**, destiné à l'arrivée du public accueilli. A minima, il s'agit d'un espace où laisser les poussettes et les affaires des accueillis, disposant parfois de portes manteaux et de rangements pour les chaussures. Dans plusieurs Laep, un tableau Velléda déjà présent dans la salle est utilisé en amont pour écrire un mot d'accueil (« *Aujourd'hui, Sabrina et Fabienne vous accueillent* », Laep E), ou du moins les prénoms des accueillantes (Laep A, B et D). Certains Laep installent aussi une petite table où sont déposés **différents objets de fonctionnement** :

Une fois l'espace principal installé, les accueillantes posent sur la petite table de l'entrée une urne noire, dans laquelle chaque accompagnante doit glisser son nom et numéro de téléphone, solution trouvée pour préserver l'anonymat tout en assurant un suivi Covid en cas de cas contact. Les papiers recensant les coordonnées seront jetés au bout de deux semaines (Note d'observation, Laep A.).

Dans le contexte de la crise sanitaire et afin de pouvoir prévenir d'éventuels cas contacts, deux Laep ont opté pour cette modalité de l'urne anonyme (Laep A et D), tandis que deux Laep ne demandent pas d'information (Laep E et F). Un Laep fonctionne sur inscription préalable par mail ou téléphone pour respecter une jauge (Laep B)¹⁰⁰ et un autre suggère au public de noter son mail sur un petit cahier, sans obligation, pour informer les cas contacts et communiquer les informations relatives aux prochains accueil (par exemple, fermeture pendant les vacances scolaires) (Laep C). D'autres objets peuvent être déposés sur cette petite table : une carte de la ville et une tirelire¹⁰¹ pour participation libre (Laep D) ; un cahier où est noté le prénom des enfants (laissé visible afin que le public accueilli puisse constater s'il le souhaite que seules ces quelques informations y sont notées) afin de rendre compte lors des bilans annuels de la présence d'un public aux temps d'accueil (Laep A).

Si les différents Laep étudiés ont des singularités propres dans l'aménagement du lieu, de manière transversale, l'effort est porté à la **construction d'un cadre familial**. D'un accueil à l'autre, au sein de chaque Laep, le petit mobilier et les jeux sont disposés de la même manière : **le lieu est ainsi marqué de repères, d'invariants**, contribuant non seulement à créer une identité propre au lieu, mais aussi un climat de réassurance.

¹⁰⁰ Cette modalité a été optée par les accueillantes afin de s'assurer que la jauge maximum de 15 personnes présentes dans la salle soit bien respectée sans que les accueillantes n'en viennent à refuser du monde à la porte. Les deux accueillantes déplorent malgré tout ce mode de fonctionnement, contraire à l'« esprit » du Laep. Pour les deux séances observées, les inscriptions sont complètes depuis la veille, avec 6 familles présentes à chaque fois.

¹⁰¹ Seul un Laep associatif propose une participation financière faible. Pour les accueillantes, il s'agit de laisser aux parents la possibilité d'exprimer leur reconnaissance, mais aussi de ne pas les faire se sentir « redevables ».

**La mise en évidence d'une signalétique dans certains Laep :
une formulation écrite de règles**

Les règles explicites et implicites du Laep ne sont pas les mêmes d'un lieu à l'autre, et les attitudes des accueillants vont du laissez faire au rappel à la règle (ces éléments seront abordés dans le chapitre 4). Cela étant une tendance a été observée dans trois Laep étudiés : le moment de l'aménagement du Laep est aussi, dans certains cas, l'occasion pour les accueillantes **d'afficher, à l'écrit, un panel de règles relatives au lieu**, matérialisant sa teneur d'espace public partagé. Dans trois Laep observés (Laep B, D et F), des petites affiches sont installées à l'entrée de la salle (posées contre le mur ou sur un présentoir, elles apparaissent toutefois relativement discrètes, sur des supports de taille réduite), sur lesquelles figurent les quelques règles qui régissent les séances, à l'image du Laep F :

Affichette 1

1. Chaque accompagnateur reste entièrement responsable de son (ses) enfant(s) durant toute la durée de l'accueil
2. Les enfants sont accueillis jusqu'à l'âge de 4 ans, accompagné d'un parent ou d'un grand-parent
3. Aucune inscription ni participation financière n'est demandée pour venir
4. Les accueillis sont invités à se déchausser pour respecter l'hygiène du lieu
5. Les appels téléphoniques peuvent troubler les échanges entre enfants, parents et accueillants : en cas de nécessité, ces appels devront avoir lieu à l'extérieur de la salle en compagnie de l'enfant que vous accompagnez
6. Chaque accueillant ou accueilli veille à garder une discrétion quant aux propos échangés lors des accueils. Ce qui est dit au groupe appartient au groupe.
7. Afin de garantir la sécurité de tous, un maximum de 12 enfants pourra être accueilli simultanément.

Affichette 2

Portables en sommeil, Laep en éveil. (Note d'observation, Laep F.).

Les trois Laep explicitant des consignes aux murs mentionnent d'une part que l'enfant reste sous la responsabilité du parent qui l'accompagne, et d'autre part, que les portables ne doivent pas être utilisés lors des temps d'accueil. Si nous reviendrons plus tard sur les usages et éventuels ajustements – voire dérogations – de ces règles en pratique, notons qu'elles font partie du cadre matériel de certains Laep, en étant mises en évidence au mur, à l'image d'une signalétique, d'un code d'usage.

L'affichage de ces règles invite à introduire la présence d'un paradoxe pouvant émerger de ces lieux, en tant qu'espaces ouverts et *a priori* a-normatifs, ou du moins qui questionnent les normes, mais n'échappent pas à l'établissement et à l'indication de certaines. Autrement dit, la règle d'interdiction du portable dissimule la diffusion d'une norme reconnue par les accueillantes, selon laquelle le lien parent-enfant peut être altéré par l'usage du téléphone, objet appréhendé comme un tiers permettant la mise en relation avec d'autres personnes et dispersant l'attention du parent auprès de l'enfant. Plutôt que d'interroger l'usage du téléphone par le parent lors de ce temps dédié, la règle établie contribue ainsi à diffuser une norme de « bonne parentalité ».

Au-delà des règles, d'autres Laep observés mobilisent aussi l'affichage, sur un tableau aimanté à l'entrée, pour donner à voir une série d'informations permettant de renseigner sur le lieu : notamment la flyer de présentation du Laep, ainsi que les adresses et horaires des autres Laep de la ville (Laep A et B). Le corpus d'informations plurielles affiché dans certains Laep a pour fonction de définir un cadre, ici explicité auprès du public accueilli par des supports de communication. A ce titre, le Laep D d'inspiration Maison verte affiche une citation de Françoise Dolto :

Ni crèche, ni halte-garderie, ni centre d'activités organisées, ni centre de consultation, la « Maison Verte » propose le plaisir d'être ensemble dans les jeux et les échanges, à son propre rythme, en compagnie pour le tout-petit, de l'adulte tuteur, en toute sécurité affective... Un jardin public dans une partie couverte.
(Note d'observation, Laep D.).

Cette citation vise à donner une définition du Laep et à mettre en évidence sa filiation avec la Maison verte de la psychanalyste.

L'arrivée des accompagnantes

Une fois le lieu aménagé pour le temps d'accueil, les accueillantes attendent l'arrivée du public accueilli.

L'accès au lieu est variable d'un Laep à l'autre. Pour la plupart des Laep observés (Laep A, B, C, E et F), les familles doivent d'abord entrer dans la structure hébergeante (RPE, centre social, espace municipal polyvalent) pour accéder au Laep, dans une salle au bout d'un petit corridor, ou à proximité de l'accueil.

Le Laep D fait figure d'exception et organise **un parcours d'entrée spécifique** pour préserver l'anonymat du public :

Les accueillantes ont convenu avec le centre social qui héberge le temps d'accueil que l'arrivée du public ne devait pas se faire par la porte d'entrée principale de la structure, débouchant sur un accueil avec une secrétaire. Elles expliquent qu'afin de préserver l'anonymat du public accueilli, l'entrée se fait par la porte vitrée de la salle polyvalente où se déroule l'accueil, qui donne sur le parvis du centre social. Les accueillantes mettent un paravent devant l'autre porte de la pièce, qui donne sur l'accueil. Les accueillantes précisent que le personnel du centre social est informé qu'il est interdit de passer dans la pièce du Laep pendant les séances d'accueil. (Note d'observation, Laep D.).

L'enjeu de l'anonymat a aussi un effet dans la gestion de l'espace du centre social du Laep A. Installé dans une salle polyvalente au rez-de-chaussée du centre social, le choix est fait de fermer la ludothèque le temps de l'accueil, car elle est située à l'étage de la pièce qu'elle relie par un escalier ouvert. Pour les accueillantes, il s'agit ainsi de favoriser une ambiance propice à l'écoute en évitant tout bruit perturbateur, d'établir des frontières entre « animation » et « écoute » aux yeux des familles, et de préserver l'anonymat du public accueilli dans le cadre du Laep.

Si dans l'ensemble, les accueillantes – ou l'une des accueillantes selon le nombre de parents déjà présents – s'avancent vers l'entrée en saluant les familles chaleureusement, les invitent à déposer leurs affaires dans l'espace dédié à l'entrée, **l'arrivée du public accueilli est ritualisée à des degrés variables :**

Le parent et l'enfant sont accueillis par au moins une des accueillantes à l'entrée, qui se positionne, pour ce qui est de Florence à côté du tableau Velléda. L'entrée est très ritualisée : le parent et l'enfant vont se laver les mains (protocole Covid) puis s'installent à côté du tableau pour redonner l'âge de leur enfant (quand l'enfant est déjà venu au Laep, le prénom est connu, tout du moins pour ce qui est de Florence), ils vont ensuite prendre place avec leur enfant dans une aire de jeux qu'a choisie l'enfant. (Note d'observation, Laep E.).

À partir de 9h30, les arrivées s'échelonnent tout au long de la séance, certaines accompagnantes arrivant seulement 20 minutes avant la fin. Les accueils se font sans rituel nettement identifiable. Une constante demeure cependant : au moins une des deux accueillantes salue l'enfant, en l'appelant par son prénom, et en se mettant à genoux pour lui parler à sa hauteur. A mesure que la salle se remplit, les accueils sont de moins en moins formels, Laetitia et Christiane ne se levant plus systématiquement pour rejoindre les nouvelles arrivantes à la porte de la salle. (Note d'observation, Laep B.).

Les modalités d'accueil varient selon les habitudes de fréquentation du public : lorsque les accueillantes accueillent de nouvelles familles au Laep, un temps de présentation dédié est consacré, au cours duquel le lieu est présenté et ses règles sont explicitées, ce qui n'est plus nécessairement le cas lorsqu'arrivent des personnes habituées qui connaissent les lieux.

Le plus souvent, l'accueil des familles ne se fait pas à la première porte, mais à la seconde (la salle du Laep se situant au bout d'un petit couloir dans lequel sont disposés porte-manteaux et casiers pour déposer ses chaussures), les accueillantes ayant choisi de ne pas laisser l'autre seule en quittant la pièce principale. L'accueil à la première porte est ainsi réservé aux « nouveaux parents », accueillis au Laep pour la première fois. (Note d'observation, Laep F.).

A partir de 14h30, les accueillantes sont prêtes à accueillir le public, qui peut arriver et partir à toute heure. Dès qu'une personne arrive, elle est accueillie avec un mot de bienvenue et un grand sourire à l'enfant. Le prénom de l'enfant et son âge est noté au tableau, les accueillantes se saisissent de ce moment pour se présenter, par leur prénom. Le principe de l'urne – et à cette occasion de l'anonymat – est expliqué, les personnes accueillies n'y voient aucun inconvénient. Si la démarche et les règles sont tacites pour les accompagnantes habituées, elles sont formulées pour les nouveaux venus selon le triptyque suivant. Premièrement, il est précisé qu'il s'agit d'un « lieu d'accueil pour les parents et les enfants : nous sommes ici pour que l'enfant joue, pour que ce soit un moment d'échange entre vous et lui, et nous sommes là pour être à l'écoute ; mais l'enfant reste sous votre surveillance pendant toute la séance ». Deuxièmement, il faut laisser le téléphone portable à l'entrée dans le sac sur la poussette. Troisièmement, si les accompagnantes sont libres de partir quand elles le souhaitent, les dernières qui partent aident à ranger les jouets. (Note d'observation, Laep A.).

Si les grandes règles de fonctionnement du lieu peuvent être présentées à l'oral par les accueillantes (les constantes étant l'anonymat et la confidentialité, le fait que l'enfant reste sous la responsabilité de la personne qui l'accompagne, et le non-usage du téléphone portable), dans certains cas, ces dernières peuvent aussi prendre pour support les affiches installées lors de l'aménagement du lieu (voir *supra*). Ce temps d'arrivée du public apparaît relativement court, au gré du rythme de l'enfant qui s'oriente vers les espaces de jeux. Par ailleurs, lors des séances d'observation, ces temps d'arrivées du public ont été orientés car mobilisés par le ou la sociologue (une fois introduit par l'accueillante) pour se présenter, expliciter l'objet de la recherche et préciser que si la personne le souhaitait, un temps d'entretien pouvait être convenu en fin de séance.

Le départ du public accueilli

Le public peut arriver quand il veut et rester au Laep le temps qu'il souhaite. Les départs sont donc **échelonnés tout au long de l'accueil**. Dans l'ensemble, une vingtaine de minutes avant la fin du temps d'accueil, les accueillantes mentionnent sa clôture prochaine, notamment en commençant à ranger peu à peu quelques jouets. Les familles encore présentes sur la fin du temps d'accueil participent la plupart du temps spontanément au rangement des jouets utilisés par leur enfant (mais ne participent pas, sauf exception sous proposition du parent, au rangement plus large du matériel tapis et petits fauteuils). Certains départs sont plus précipités que d'autres au regard des contraintes d'emploi du temps des familles (par exemple, aller chercher le grand frère ou la grande sœur à l'école) suscitant un rangement succinct des quelques jeux utilisés s'ils ne sont pas utilisés par d'autres enfants, et un « au revoir » rapide ; tandis que d'autres s'étalent plus dans la durée laissant le temps aux familles de terminer leurs échanges, entre elles et/ou avec les accueillantes, et à l'enfant de laisser ses jeux. Cela étant, le temps de départ du public accueilli est considéré comme une étape à part entière de l'accueil, consacrée à un échange privilégié. A ce titre, dans le Laep F, les accueillantes décrivent le couloir séparant la salle principale de l'extérieur comme un espace crucial du lieu, au sein duquel peuvent se jouer des interactions particulièrement riches, tant au moment de l'accueil que du départ :

Il se passe beaucoup de choses sur le paillason (...). Il y a deux semaines, on avait une maman avec une petite fille qui a du mal avec les séparations. Il y a toujours des pleurs quand elle part. La maman m'a dit « c'est la honte ». Là, notre objectif c'est d'accompagner et de déculpabiliser. J'ai mis un pied dehors pour lui dire « non ce n'est pas la honte ». Cette situation s'est passée sur le paillason. (Delphine, accueillante, référente, éducatrice de jeunes enfants, Laep F.).

Autre illustration, dans le Laep A, les accueillantes peuvent proposer à titre exceptionnel à un enfant qui a particulièrement apprécié un petit jeu lors du temps d'accueil, de l'emporter chez lui et de le rapporter à la prochaine séance. Elles expliquent qu'elles mobilisent cette option de clôture au cas par cas, pour des enfants dont elles émettent l'hypothèse qu'ils ont peu de jeux à domicile (dans le cas observé, une mère récemment arrivée en France, dans une situation précaire). Cette modalité de départ engage aussi la famille à revenir lors d'un prochain accueil. Le temps du départ peut également être mobilisé de manière pragmatique, pour informer le public du planning du Laep, notamment d'éventuelles fermetures pendant les vacances scolaires. Le Laep C, municipal et en étroite partenariat avec le Rpe de la communauté de communes, mobilise aussi ce temps de départ pour communiquer sur les différentes activités du réseau : organisation de conférences sur la parentalité, ou d'une séance de Yoga pour les enfants et les parents.

Le post-accueil

Dès lors que le public est parti, le temps post-accueil est différemment mobilisé d'un Laep à l'autre. Dans l'ensemble, ce temps d'une demi-heure est consacré au **rangement du matériel**, jeux, tapis, petits fauteuils. Chaque Laep a une organisation bien précise et rôdée : des placards et boîtes dédiés au rangement des jeux, des salles annexes pour y mettre les tapis. Dans le contexte de la crise sanitaire, plusieurs Laep (Laep B, C et E) entreprennent la désinfection des jouets. Dans le cas du Laep C, un membre du personnel de l'espace périscolaire qui héberge le Laep vient en renfort, une fois le public parti.

Le post-accueil est aussi **un temps d'échange entre les accueillantes, aux modalités très variables d'un Laep à l'autre**. Quatre Laep (Laep A, B, D et F) consacrent un temps de débriefing privilégié (dont la durée est variable, entre un quart d'heure et une petite heure) entre accueillantes sur le temps d'accueil qui vient de se dérouler. Ce débriefing peut s'effectuer dans la salle du Laep, ou dans le bureau de l'une des accueillantes, qui occupe d'autres fonctions dans la structure (en l'occurrence, la référente Laep, sage-femme devenue coordinatrice petite enfance du CCAS). De manière transversale, ce temps permet de revenir sur la séance, en passant les événements saillants en revue, et dans certains cas, de prendre quelques notes sur un cahier, qui sera mobilisé lors des séances de supervision. Ces notes peuvent être d'ordre divers : les prénoms des enfants (Laep A), les situations marquantes sous forme de « vignettes », autrement dit des pense bêtes de situations / interactions (Laep D), une synthèse du débriefing (Laep B) :

Objet de substitution proposé par une maman à son enfant de 18 mois pour améliorer le sommeil la nuit, après échange avec une amie qui a fait appel à un coach en sommeil. (Note d'observation, Laep B.).

Le temps de débriefing est compté dans le Laep E, car les accueillantes ont un planning serré et sont contraintes par l'enchaînement avec d'autres activités : les accueillantes s'occupent du rangement et ont quelques échanges sur le déroulé de la séance, sans prise de note particulière. Cela étant, lors des observations, la présence du chercheur a amené à étendre ce temps et à débriefier un peu plus longuement qu'habituellement sur le déroulé de l'accueil. Dans le cas du Laep C, aucun temps de débriefing n'est réalisé : si les accueillantes échangent au moment du rangement, les discussions ne portent pas sur le temps d'accueil, mais plutôt sur la suite de la journée et l'organisation de la semaine, toutes étant par ailleurs collègues dans les différentes structures de la commune (animatrices, éducatrice de jeunes enfants).

1.2 Induire un usage relationnel du lieu

Ces observations montrent une diversité des modes d'aménagement des Laep¹⁰², tout en soulignant de **grandes modalités communes dans la construction spatiale et séquentielle du lieu**. En portant une attention particulière au sens qui est donné à cet aménagement, à ses éléments matériels et aux usages du lieu qui peuvent s'en dégager, notre postulat est que **ce cadre induit un usage relationnel du lieu**.

Dans un premier temps, l'aménagement du Laep vise à **favoriser les relations entre l'enfant et leur parent**, en prenant pour support différents éléments matériels. Dans cette perspective, plusieurs Laep ne disposent pas –

¹⁰² Dans la continuité des travaux menés par Scheu H. et Fraioli N. Scheu, H., et Fraioli N., 2010, « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) » In Le Furet, <https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2019/LAEPN/LAEPetSocialisationsRapport.pdf? t=1569335022>

ou peu – d'assises pour adultes (Laep B, C et E), amenant les parents à **s'asseoir sur le sol, à hauteur d'enfant**. Cette posture a pour objectif de susciter une proximité physique et une mobilité des parents qui suivent leurs enfants, en faveur d'interactions avec eux :

De grands tapis sont installés au sol, où sont disposés des jeux (...). Seul un petit canapé bas est présent pour s'asseoir, mais des livres et poupons y sont mis par les accueillantes. Elles invitent le/la sociologue aussi à s'asseoir sur le sol pendant le temps d'accueil, et expliquent que l'usage est que les parents et accueillantes soient à hauteur des enfants, « ici on s'assoit sur les tapis, pour être à proximité des enfants, cela permet d'engager les jeux, d'être accessibles aux enfants. » (...) Pendant le temps d'accueil, une mère jouant avec un petit camion avec son fils (il lui envoie et elle lui relance) souligne cet aspect au fil du jeu « c'est sûr qu'ici on joue mieux assis ensemble sur le sol que sur le carrelage du salon ! ». Elle ajoute « on prend moins le temps de s'asseoir avec eux pour un temps de jeux, ce n'est pas forcément adapté à maison ». (Notes d'observation, Laep C.).

Si cette posture « à hauteur d'enfant » peut aussi être adoptée spontanément par les parents et les accueillantes dans les Laep disposant de chaises et de petits fauteuils, elle est incitée dans certains Laep. D'autres éléments signifiants visent à façonner un environnement propice au lien parent-enfant. A ce titre, la justification donnée à la règle du non-usage du téléphone portable est mentionnée dans tous les Laep, et affichée dans certains (avec des recommandations variables : certains Laep demandent d'éteindre et de laisser le téléphone portable à l'entrée, avec les sacs et poussettes, tandis que d'autres préconisent de le mettre en sourdine¹⁰³). Cette règle peut recouvrir une diversité d'intentions, les accueillantes rencontrées dans les différents Laep la présentent comme garante **d'une attention centrée sur le lien enfants parents**, en mettant à distance les interférences et la captation de l'attention du parent par une tierce personne (contrairement au domicile des familles, au square ou au parc). Autrement dit, il s'agit d'éviter de « *troubler les échanges entre enfants, parents et accueillants*¹⁰⁴ », comme indiqué sur une petite affiche accrochée à l'entrée du Laep F. Dans cette perspective, dans l'ensemble des Laep étudiés, ce ne sont pas seulement les appels qui sont proscrits, mais bien l'usage du téléphone (textos, réseaux sociaux, etc.).

Lors de l'aménagement du lieu et du déroulement de l'accueil, les accueillantes s'attachent à créer un environnement « sécurisé » et « sécurisant », autant dans sa dimension physique que psychologique : anonymat et confidentialité, jeux adaptés et sécurisés, tapis rembourrés, etc. L'enjeu est de constituer des **conditions favorables au lien enfants parents, et ce, notamment dans une perspective de « détachement »**. Le Laep vise à renforcer le lien familial par la proximité et un moment dédié partagé. Ce lien repose en outre sur la prise d'autonomie de l'enfant et de son acceptation par le parent, pour préparer la séparation (notamment en amont de l'entrée en crèche). L'enjeu du « détachement » au cœur du Laep se présente comme une norme sociale historiquement située. Son fondement se trouve dans la psychanalyse freudienne où « *l'absence de la mère, qui satisfait ses besoins, signifie pour le nourrisson un risque d'accroissement des tensions, et donc un danger* »¹⁰⁵. Préparer à la séparation consiste en ce sens à accompagner l'enfant à anticiper et appréhender l'absence de la mère qui constitue un risque pour lui. Dans son ouvrage *Malaise dans le soutien à la parentalité*, Gérard Neyrand situe l'émergence des Laep dans un contexte de « *montée de troubles de la séparation*

¹⁰³ Il s'agit ici de la règle générale mentionnée dans les différents Laep, mais qui en pratique peut-être ajustée, ajustements sur lesquels nous reviendrons dans le chapitre 4.

¹⁰⁴ Charte présentée à l'entrée du Laep F.

¹⁰⁵ Assan J-M., 2013, « Angoisse de séparation et phobie », *Le Coq-héron*, vol. 212, n°1, p.98.

précoce rencontrés chez beaucoup de jeunes enfants »¹⁰⁶, conduisant psychanalystes et travailleurs sociaux à réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'accueil préventif à l'égard de ces troubles, ouvrant à la socialisation et favorisant le lien social. La défusion de l'enfant et de la mère demande ainsi la présence d'un tiers, apportant une forme d'altérité, en l'occurrence au contact d'accueillantes et d'autres parents et enfants. Les recherches de Gerard Neyrand et d'Anne Unterreiner soulignent que la « défusion » – soit la séparation mère-enfant – est « perçue comme indispensable au bon développement de l'enfant »¹⁰⁷, et existe dès lors comme une norme sociale de « bonne parentalité » pour les intervenants sociaux¹⁰⁸, pouvant se traduire en injonction normative envers les parents usagers des dispositifs de soutien à la parentalité.

Comme l'ont montré les précédentes recherches sur les Laep¹⁰⁹ et le mentionne le référentiel de la Cnaf : « le Laep constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents »¹¹⁰. Dans cette perspective, les jeux de motricité¹¹¹ sont aussi appréhendés comme des supports de premières prises d'autonomie, et de détachement :

Lors de l'installation du Laep, les accueillantes mettent au centre de la pièce un tunnel en tissu. (...) Lors de la séance, une mère et son enfant de 8 mois sont assis sur le sol, sur un petit tapis. L'enfant reste très proche de sa mère pendant une demi-heure. Elle mentionne à plusieurs reprises qu'il reste très « collé » à elle. Peu à peu l'enfant s'éloigne, pour finir par aller dans le petit tunnel, et y faire quelques aller-retours amusés en restant un peu dans cette « cachette ». La mère souligne lors de ce petit temps de jeu « je suis contente ! il commence à s'éloigner un peu, et sans même me voir ! ». (...) Après l'accueil, les accueillantes reviennent sur ce moment, en précisant que ce tunnel est précisément présent pour engager une prise de distance et d'autonomie entre le parent et l'enfant. (Note d'observation, Laep D.).

Sans que cela soit dit par les accueillantes, cette dynamique relationnelle, qui prend pour support les éléments matériels du Laep, renvoie à la théorie de l'attachement développée par le psychiatre britannique John Bowlby. Ses travaux montrent que le premier lien entre un enfant et sa mère renvoie à la recherche de proximité avec une « figure d'attachement », protectrice, empathique, qui saura répondre aux angoisses d'insécurité et permettra le développement de l'enfant. Pour J. Bowlby, l'attachement est un besoin inné, primaire (comme le fait d'être nourri), qui, au-delà d'une situation de dépendance a une double fonction de protection et d'ouverture au monde. L'attachement est un moyen pour l'enfant de développer un sentiment de sécurité qui lui permettra l'exploration du monde et l'acquisition de son autonomie, source d'épanouissement et de développement pour l'enfant¹¹².

Dans un second temps, les éléments matériels du Laep contribuent à l'introduction d'une **socialisation extra-familiale pour les enfants**, et, plus largement, à une initiation aux codes de la vie en société. Dans ce cadre, **les jouets mis à disposition sont aussi appréhendés par les accueillantes comme des outils de lien**. Si les jouets

¹⁰⁶ Neyrand G., Coum D., Wilpert M-D., 2018, Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention, Érès, p. 33.

¹⁰⁷ Unterreiner A., 2022, « Accompagner les parents issus de l'immigration en France : typologie des pratiques d'accueil », Recherches familiales, vol. 19, n°1, p.20.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Voir notamment Scheu H., Fraioli N., Ibid

¹¹⁰ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep).

Voir le site internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-f%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

¹¹¹ Toboggan, tunnel en tissu où peuvent se cacher les enfants, assemblage de blocs en mousse sur lesquels peuvent grimper les enfants.

¹¹² Bowlby J., 1969, *Attachment and Loss*, Vol. 1 : *Attachment*, London, The Hogarth Press and The Institute of Psycho-Analysis.

varient d'un lieu à l'autre, – surtout d'un point de vue « générationnel », avec des jouets neufs dans les Laep les plus récents et des jouets plus anciens dans les Laep plus anciens – des constantes peuvent être identifiées : les jeux sont adaptés aux tranches d'âges accueillies (jeux d'éveil, jeux de motricité), et des jeux « classiques » pour tous les âges sont présents dans chaque Laep (entre autres cubes, ballons, petites voitures et poupons). Parmi eux, les petites balles ou ballons sont à plusieurs reprises présentés par les accueillantes comme supports de lien, entre le parent et l'enfant, mais aussi pour introduire de nouvelles relations, en créant une dynamique relationnelle par l'envoi et le renvoi :

Les ballons, c'est important. C'est un jeu qui marche bien pour créer du lien, parce qu'il implique une interaction, de faire des aller et retour. Cela peut être soit un lien entre le parent et l'enfant, soit un lien entre le parent, l'enfant, et l'accueillante, intégrer une tierce personne au jeu, lorsque l'enfant a du mal à se détacher du parent. (Julie, accueillante, auxiliaire de puériculture, Laep A.).

Avoir une balle en mousse, c'est un élément important pour l'accueil : un jeu pour ouvrir la communication, entre le parent et l'enfant, ou avec l'enfant et une accueillante, ou un autre enfant. C'est support de lien. (Joséphine, accueillante référente, psychologue, Laep D.).

Si ces extraits mettent en évidence que la portée ludique d'un jeu est secondaire, ils soulignent l'attention portée sur la dimension relationnelle, notamment dans une visée de socialisation. Les jeux sont aussi le vecteur de **relations entre enfants**, invitant les enfants à interagir : jouer ensemble, partager, voire entrer en concurrence. Comme évoqué dans les paragraphes précédents sur l'aménagement du lieu, les règles mises en évidence par les accueillantes (par la ligne rouge installée dans le Laep D d'inspiration Maison verte ou les frontières symboliques érigées autour des tapis et espaces bébés dans les Laep A et F, l'interdiction de s'approcher du coin café dans les Laep B et C) sont présentées comme un **support d'apprentissage de la vie en société** pour les enfants, par l'intériorisation de règles qui régissent la vie en collectivité, dans un contexte sécurisé de proximité avec leurs parents et des professionnelles.

Enfin, l'aménagement de la majeure partie des Laep observés comporte une série d'**éléments signifiants visant à favoriser les relations entre adultes, entre accompagnantes, et avec les accueillantes**, renvoyant là encore au lien de participation élective. A ce titre, certains Laep installent des petits fauteuils destinés aux adultes en portant une attention particulière à les disposer de manière à favoriser les interactions et les échanges, voire un espace dédié à la discussion :

Un « coin discussion » est aménagé pour les parents, avec trois fauteuils et une petite table. Et dans une pièce donnant sur la salle principale, est proposé un « coin café », accessible uniquement aux parents. Une petite barrière placée devant la porte donnant accès au coin café matérialise cette séparation et l'interdiction qui est faite aux enfants d'y pénétrer pour éviter les brûlures. Chaque parent a la consigne de replacer la barrière après chacune de ses entrées et sorties. (Note d'observation, Laep F.).

Une fois l'espace libéré, les accueillantes sortent d'une salle annexe un tapis orange épais, déposé devant la fenêtre. Autour sont disposés des petits fauteuils en mousse, à la manière d'un arc de cercle. Des petites banquettes sont aussi rapprochées du tapis, pour concentrer la présence autour de cet espace de jeu. Les assises sont basses, afin de permettre aux accompagnantes et accueillantes d'être proches des enfants. Les accueillantes soulignent pendant l'installation du Laep que cette scénographie a pour vocation de créer un espace d'échange et d'écoute, où les accueillantes et les mères peuvent être suffisamment proches les unes des autres pour engager des discussions, individuelles et discrètes, ou plus collectives. (...) Elles regrettent ne pas pouvoir proposer de café aux mères présentes à cause de la crise sanitaire, qui permettait aussi de favoriser les échanges entre parents. (Note d'observation, Laep A.).

Cette attention portée au fait d'inviter les parents à échanger entre eux et avec les accueillantes est, dans la plupart des Laep étudiés, conjuguée à la mise en place d'un espace café, où une bouilloire, des tasses, un assortiment de thés et de cafés est proposé en libre-service sur une table haute ou une étagère (Laep B, C, F), inaccessibles aux enfants (voir *supra*). Autant d'éléments matériels qui ont pour vocation de créer une ambiance conviviale et de façonner un espace propice à la conversation, et ainsi à la sociabilité extra-familiale pour le public accueilli.

Trois liens apparaissent ainsi au cœur de l'activité des Laep : le lien parent-enfant, le lien entre l'enfant et une personne en dehors de la sphère familiale (adulte et enfants), le lien entre adultes (entre parents, et avec les accueillantes). **Si ces types de liens s'entrecroisent dans chaque Laep, certaines dominantes peuvent être constatées.** En effet, certains lieux organisent explicitement l'espace dans l'intention de favoriser les échanges entre parents, alors que d'autres Laep privilégient un usage relationnel de l'espace entre parents et enfants, à l'image du Laep E :

Non il n'y a jamais eu de café, on devait réfléchir... savoir si on le faisait ou quoi ... Après le côté café... je trouve que si on a son café avec son enfant, il peut se renverser, on a un accident... Est-ce qu'on ne serait pas après trop dans les échanges ? Qu'est-ce que font les enfants quand les adultes sont en pause-café ? Je trouve qu'on peut avoir des relations cordiales sans avoir un café forcément. (Dominique, accueillante, directrice de crèche, Laep E.).

L'espace du Laep F. n'est pas conçu pour avoir des zones spécifiques d'échanges entre les parents. Les parents sont soit debout à côté du toboggan, accroupis à côté de leur enfant, à genoux ou en tailleur, soit sur le fauteuil au fond de la pièce, la chaise adulte au fond de l'autre, le petit banc à côté du tapis d'éveil. Les parents migrent régulièrement d'une zone de la pièce à l'autre en fonction de là où leur enfant se dirige : les duos parent-enfant sont très marqués. Il est rare qu'un enfant soit éloigné de son parent, de l'autre côté de la pièce par exemple. Les parents sont donc très mobiles d'un espace à l'autre, en suivant leurs enfants. (Note d'observation, Laep F.).

Tout en considérant les contraintes spatiales et matérielles des différentes salles mises à disposition (des salles plus ou moins spacieuses, pré-aménagées pour la petite enfance ou non, etc.), **la manière d'habiter le lieu par les accueillantes n'est pas anodine, et est révélatrice de principes qui façonnent un lieu, invitant à une dynamique relationnelle** véhiculant certaines normes de « bonne parentalité » comme celle du détachement. Le cadre sensible du Laep façonné par les modalités d'aménagement et manières de l'habiter des accueillantes s'accompagne d'un répertoire commun, faisant du Laep un dispositif d'accompagnement à la parentalité singulier.

2. La mise en œuvre d'un répertoire commun, qui s'ajuste aux réalités du terrain

2.1 L'ancrage d'une mission de prévention

Historiquement, les Laep s'inscrivent dans une **visée préventive**, dans l'intention de soutenir le parent dans son rôle de parent, pour prévenir les troubles du lien familial et de la socialisation, en suivant le postulat que « *la prime enfance est un moment clé du développement de l'enfant, ayant des conséquences sur les êtres en devenir et leurs liens sociaux*¹¹³ ». Cette approche est portée au Laep selon une modalité douce de soutien dans les difficultés relationnelles que peuvent rencontrer les familles, c'est-à-dire sans contrôle, formalité administrative ou fichage. Si cet aspect préventif n'a pas été formulé au public accueilli par les accueillantes lors de nos observations, il apparaît toutefois constitutif du répertoire des équipes du Laep, accueillantes, superviseurs et formateurs. La notion de prévention a fortement marqué la genèse de la Maison verte¹¹⁴ et apparaît aujourd'hui comme une **empreinte de la mémoire collective des Laep, ancrée dans les discours que les équipes portent sur les lieux, et dans l'expérience qu'ils en font**. Cette récurrence met en évidence la visée préventive comme un élément structurant du cadre du Laep, qui teinte les « lunettes » des accueillantes lors des accueils et anime leurs discours dès lors qu'elles reviennent sur le sens et les enjeux donnés au lieu.

Dans les entretiens réalisés, le Laep est décrit comme un **lieu de prévention primaire**, c'est-à-dire qui s'adresse à la population générale non nécessairement identifiée comme à risque, et qui cible de manière générale les facteurs de risque relatifs aux tensions voire violences intra-familiales, qui peuvent notamment être soulevés par des situations d'isolement ou d'épuisement, de « burn out » parental :

On est vraiment dans la prévention, vraiment un outil de prévention du lien et de la protection de l'enfance, et aussi de la prévention du burn-out post-naissance. (Florence, accueillante, référente, Laep E.).

L'épuisement parental peut amener à de la maltraitance aussi, et le Laep peut éviter ça. Quand on est épuisé, on gueule sur ses enfants. C'est un vrai service de prévention, un vrai service de bien-être, ça évite le signalement par la suite... Mais le Laep ne doit pas être identifié comme un service de prévention, sinon les gens ne viennent pas ! (Chantal, directrice du CCAS duquel dépend le Laep, Laep B.).

Dans ce dernier extrait d'entretien, la reconnaissance de la mission de prévention primaire du Laep apparaît sous-jacente et non explicitée pour éviter une perception ambiguë du lieu par le public : la gestionnaire tâche de dissocier le Laep d'un « système de prévention » – impliquant d'autres institutions et pouvant se traduire en intervention structurée, par exemple en signalement – mais bien comme **un moment de bien-être qui permet de désamorcer un malaise ou des tensions**, et opère en ce sens avec une visée préventive. La mission de prévention apparaît ici tournée vers le parent, en particulier vers les difficultés sociales ou psychologiques qu'il peut rencontrer à la naissance de son enfant ou avec un enfant en bas âge. Si les observations n'ont pas rendu

¹¹³ Unterreiner A., 2020, « Posture d'accueillant en lieu d'accueil enfant-parent. Synthèse d'étude exploratoire », In *Revue des politiques sociales et familiales*, p. 92.

¹¹⁴ Neyrand G., 1995, *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros, p.53

compte de cet aspect de manière explicite, plusieurs accueillantes ont illustré la mission de prévention à travers des situations passées, à l'image du Laep A :

Elle a littéralement « débarqué » ici, venant de la région parisienne avec sa fille. Elle s'est séparée du papa avec violence, elle est arrivée seule ici, isolée. Elle est venue pour sa fille en consultation médicale à la PMI, où on lui a parlé du Laep. Elle est venue une première fois. C'était une maman qui se laissait aller physiquement, et une petite fille qui n'allait pas super bien. Elle est revenue une seconde fois. Elle était difficile d'approche, très prudente. Elle a commencé à parler de ses difficultés, on a commencé à l'aiguiller. On n'a pas fait les choses à sa place, mais on lui a donné des pistes, des repères très précis dans des domaines très différents : enfance, logement, emploi. On lui a aussi dit qu'il y avait ici aussi des activités pour les parents. Sur une question, il fallait faire très vite, alors j'ai appelé une collègue pour qu'elle ait un rendez-vous tout de suite. On s'est mises à l'écart et on a appelé ensemble. Au fur et à mesure, cette maman s'est livrée, elle a repris de l'assurance, et nous a dit qu'elle ne sait pas ce qu'elle serait devenue et jusqu'où elle serait allée si elle n'avait pas été accueillie ici. Psychologiquement, elle était envahie, sa fille qui commençait à manifester de la violence. On a écouté, on a mis en place des choses. Physiquement, elle a changé. Elle est même venue un jour proposer une activité au centre social. Elle a trouvé un travail. Cette histoire montre bien la prévention qui s'opère, une réelle prévention. Si la maman basculait, on partait en protection de l'enfance. Tout ça a fait qu'on a évité un placement. (Sophie, accueillante, psychomotricienne, Laep A.).

Si le soutien parental apporté sort du cadre spécifique du Laep – et nous reviendrons sur ces ajustements qui font partie de l'expérience vécue du Laep – cet extrait donne à voir le **répertoire de prévention associé au Laep, en tant qu'espace d'écoute, de parole et de relâchement où il est possible d'exprimer ses difficultés dans un cadre de confiance**, mais aussi comme un espace de sociabilité qui peut être vecteur de nouvelles solidarités.

Les accueillantes rencontrées inscrivent aussi le Laep dans **une mission de prévention tournée vers l'enfant**, qui a pour but de prévenir les difficultés relationnelles précoces dès le plus jeune âge. Cette mission de prévention s'inscrit dans la filiation de la Maison verte fondée par Françoise Dolto :

Dolto voyait des enfants qui allaient mal, et elle a bien identifié que si l'on se penchait dès la petite enfance sur le lien, cela permettait de prévenir de nombre de troubles, pour ne pas laisser cristalliser les difficultés. Et c'est de la dentelle, tout se passe « mine de rien » comme le disait Dolto, par l'écoute et la parole. (Clothilde, Accueillante, psychologue, Laep D.).

L'enjeu de prévention du Laep repose sur l'offre d'un espace de communication et d'un temps dédié à l'échange entre parents et enfants, pour accompagner la construction du lien, et en ce sens, éviter la cristallisation de difficultés dans la relation dès le plus jeune âge. Le souci de la prévention des « *troubles de l'attachement*¹¹⁵ », pour reprendre les mots des accueillantes et du superviseur des Laep D et E, constitue une priorité pour certains Laep :

Le premier invité, c'est l'enfant. On s'adresse à lui, c'est un sujet. On est très attentifs à la façon dont l'enfant se déploie. Ce sont des lieux de prévention primaire qui luttent contre les troubles de l'attachement. (Elisabeth, Superviseur, psychologue, Laep E.).

¹¹⁵ Les travaux de J. Bowlby (voir *supra*) mettent en évidence les problématiques émotionnelles, comportementales et d'interactions sociales développés lors d'une rupture ou difficulté dans le lien mère-enfant, où l'enfant n'a pas comblé ses besoins primaires.

La problématique de l'attachement soulevée dans cet extrait rend ainsi compte de la fonction du Laep comme un espace protégé et sécurisé permettant la prise d'autonomie des enfants tout en restant à proximité de leur parent en tant que « *figure d'attachement*¹¹⁶ ». En ce sens, la visée préventive du Laep porte « *sur le rapport aux autres et au monde*¹¹⁷ » des enfants, autrement dit sur l'entrecroisement des liens sociaux qui attachent l'enfant à la société, impliquant non seulement son lien avec le parent, mais aussi avec d'autres adultes et enfants. **La mission de prévention s'articule ainsi étroitement à sa portée socialisatrice**, où le Laep incarne un espace d'une socialisation « latente », soit un « *processus où l'enfant intériorise les normes et les valeurs de la société dans laquelle il vit sans qu'il n'y ait d'apprentissage spécifique ni réelle conscience de participer à ce processus*¹¹⁸ ».

Les accueillantes rencontrées mettent au cœur de cette mission de prévention le lien parent enfant auquel se « *dédie* » le Laep :

C'est un temps et un espace dédié au lien entre l'enfant et son parent... On se retrouve pour être en lien, avec son enfant, l'enfant avec son parent... On se consacre à ça, avoir du lien. Et c'est très précieux aujourd'hui d'avoir un lieu dédié dans la construction de ce lien, cela n'est pas anodin pour le futur des enfants, leur développement en société. (Clothilde, accueillante, psychologue, Laep D.).

Dans un contexte d'évolution des liens privés et de leur fragilisation, où l'institution familiale est déstabilisée¹¹⁹, le Laep est situé comme un espace consacré à la « *reconstruction des liens familiaux* », pour reprendre la formulation du titre de l'ouvrage de Gérard Neyrand et de ses collègues¹²⁰. L'extrait d'entretien ci-dessus soulève aussi la visée préventive de ce temps de travail consacré au lien familial, dans la perspective où il participe à l'intégration sociale des individus. A ce titre, le cadre analytique de la théorie des liens sociaux développée par Serge Paugam montre comment chaque type de lien social intègre les individus à la société en leur apportant protection et reconnaissance¹²¹. La protection – résumée par l'expression « *compter sur* » – renvoie à « *l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie*¹²² » (en l'occurrence, ici des ressources familiales). La reconnaissance – résumée par l'expression « *compter pour* » – renvoie à « *l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres*¹²³ » (et notamment, une sécurité affective apportée par la famille). Les liens

¹¹⁶ Bowlby, John, Attachment and Loss. Ibid.

¹¹⁷ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep).

Voir le site internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

¹¹⁸ Castra M, « Socialisation », 2018, Paugam S. (dir.), Les 100 mots de la sociologie, Paris, PUF, p.97.

¹¹⁹ L'état de la littérature sur le lien social met en évidence que « Dans la sphère privée, ce sont sans doute les évolutions touchant la famille qui ont été les plus spectaculaires. Au-delà, certains observent une forme de séparation croissante entre d'une part, le monde des enfants et des adolescents, et de l'autre, celui des adultes. Plusieurs éléments (croissance de la vie solitaire, augmentation du nombre d'épisodes dépressifs) semblent finalement attester d'une fragilisation globale de l'individu. (...) La déstabilisation de l'institution familiale a pour source essentielle la fragilisation du lien conjugal, une fragilisation qui peut entraîner d'autres, avec en particulier un accroissement des risques d'isolement relationnel »

Cusset, P., 2011, « Menaces sur le lien social », *Le lien social : Domaines et approches*, Paris, Armand Colin, p.65-66.

¹²⁰ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

¹²¹ Quatre grands types de liens sont identifiés : le lien de filiation (dans sa dimension biologique ou adoptive, renvoyant aux relations familiales), le lien de participation élective (« *qui relève de la socialisation extra-familiale au cours de laquelle l'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions* »), le lien de participation organique (qui se caractérise par « *l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail* ») et le lien de citoyenneté qui repose sur le principe d'appartenance à une nation.

Paugam S., 2008, *Le lien social*, Paris, PUF.

¹²² Ibid, p.63

¹²³ Ibidem

sont considérés comme forts lorsque ces deux composantes sont effectives, soit lorsqu'ils apportent protection et reconnaissance à l'individu. Ils sont alors des liens qui libèrent, permettant à l'individu de s'émanciper. Mais ils peuvent aussi être envisagés comme des liens qui oppressent lorsqu'ils sont rompus ou fragilisés, et qu'ils empêchent l'individu d'acquiescer toute son autonomie. Le lien de filiation, entre une mère et son enfant par exemple, peut être d'intensité inégale selon les individus¹²⁴, pouvant se déliter ou se rompre, contribuant ainsi à fragiliser l'intégration de l'individu, et dans une dimension plus affective, le développement de son bien-être. Cette approche permet ainsi de saisir comment le Laep, dans son travail sur le lien entre enfants et parents, se situe dans une logique préventive au sens où le lieu propose de consacrer un espace et du temps à éprouver et renforcer le lien enfants parents, qui contribue aussi bien du point de vue de la psychologie, de la psychanalyse ou de la sociologie, « à l'équilibre de l'individu dès sa naissance, puisqu'il lui assure à la fois protection – soins physiques – et reconnaissance – sécurité affective¹²⁵ ».

Le Laep est ainsi mobilisé comme un lieu opérateur actif de la constitution de liens sociaux, proposant une « **« offre » fondamentalement centrée sur la norme du lien familial¹²⁶** », qui est au cœur de son activité. Au-delà de l'aménagement évoqué pour induire un usage relationnel du lieu, et l'ancrage d'une mission de prévention, ce travail sur le lien opère par la posture des accueillantes qui cherchent, par une attitude « discrète » et de « non-jugement » à faire de ce lieu un espace de reconnaissance de la compétence parentale.

2.2 La reconnaissance de la compétence parentale en adoptant, en théorie, une posture « discrète » et de « non-jugement »

Les travaux antérieurs portant sur les Laep ont mis en évidence que le lieu d'accueil enfants parents vise à « soutenir la compétence parentale en la reconnaissant comme telle, dans toutes ces modalités¹²⁷ ». Cette perspective s'inscrit dans le sillage de la conférence annuelle de la famille du 12 juin 1998 où apparaît l'idée de « compétence parentale », qui cherche à instaurer une prise de distance par rapport à la place prépondérante des professionnels sur les questions d'éducation, afin de privilégier une « valorisation des potentialités », plutôt qu'une lecture « clinique des défaillances¹²⁸ ». L'étude réalisée montre que la reconnaissance de la compétence parentale est ancrée dans le répertoire commun des accueillantes rencontrées, mobilisant régulièrement cette idée dès lors qu'elles reviennent sur le sens donné au lieu :

L'enjeu ici est de ne pas culpabiliser la famille. On n'est pas là pour dire comment faire ou comment ne pas faire. C'est le parent qui sait comment faire. Nous on est là pour écouter le parent, le laisser s'exprimer. (Aurélié, accueillante, animatrice de centre social, Laep A.).

Il faut partir du principe que l'accueillante ne sait rien. C'est le parent qui sait. (Joséphine, accueillante, référente, psychologue, Laep D.).

¹²⁴ Paugam S., 2014, L'intégration inégale : force, fragilité et rupture des liens sociaux, Paris, PUF, p.17

¹²⁵ Ibidem

¹²⁶ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., *Ibid.*, p.179.

¹²⁷ Scheu H., Fraioli N., *Ibid*

¹²⁸ Sellenet C., 2009, « Approche critique de la notion de « compétences parentales » », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 26, n° 2, p. 95-116.

Ici, au Laep, le parent est positionné comme le premier éducateur de l'enfant. (...) S'il a des questions, le rôle de l'accueillante est de l'amener à comprendre que c'est lui qui sait comment faire. (Violaine, accueillante, référente, éducatrice de jeunes enfants, Laep C.).

Ces extraits – à appréhender en tant que discours produit sur le sens donné au lieu – soulignent que **la reconnaissance de la compétence parentale se traduit par l'adoption d'une posture singulière de l'accueillante**, qui positionne le parent comme le « sachant ». En effet, toute reconnaissance passe par le regard d'un tiers, en l'occurrence de l'accueillante qui, par sa manière d'être, de faire et de dire, contribue au processus de reconnaissance de la compétence parentale. Si la posture de l'accueillante peut connaître des nuances d'un Laep à l'autre – pouvant répondre à différents « modes d'intervention » (le modèle empathique, reposant sur une attitude « compréhensive », et le modèle « maïeutique », fondé sur une attitude plus distanciée)¹²⁹ – le matériau recueilli souligne que les qualificatifs de « non-jugement » et de « non-intrusion » reviennent pour la catégoriser :

A la demande de la sociologue suite à un échange portant sur la constitution de l'équipe, Joséphine montre le profil du poste rédigé l'année dernière par l'équipe pour le recrutement d'une nouvelle accueillante « Une fonction de contenance sans jugement de valeur, d'aide sans injonction thérapeutique, d'écoute sans intrusion ». (Note d'observation, Laep D.).

Dans notre travail au Laep, ce qui est important, c'est d'être dans le non-jugement. (Dominique, accueillante, pédiatre, Laep E.).

Il faut vraiment ne pas être dans le jugement et pas dans la comparaison de ce qu'on vit en tant que personne, (...) être dans une posture professionnelle, être ouvert aux autres et être réellement dans l'empathie. (Chantal, directrice du CCAS duquel dépend le Laep, Laep B.).

Ce lexique renvoie à la définition de la posture de l'accueillante établie par le référentiel des lieux d'accueil enfants parents : « *la neutralité des accueillants s'exprime par une attitude discrète, compréhensive, une absence de jugement et de questions intrusives*¹³⁰ ». Si cette posture peut interroger les professionnelles voire conduire à des contradictions entre discours et/ou pratiques (voir *infra*), **la norme de non-jugement et de non-intrusion fait consensus dans les discours des accueillantes**, dès lors qu'elles s'attachent à décrire leur rôle.

En pratique, elles tâchent de se positionner en retrait et de « *suivre le rythme de la parole des accueillies* » - pour reprendre les mots d'une accueillante du Laep D – tout en s'autorisant des conversations ordinaires avec le public, pour ouvrir un espace de parole :

Une fois les premières familles complètement arrivées dans le lieu et installées dans la salle, les accueillantes s'accroupissent de part et d'autre de l'espace occupé par les enfants et les accompagnantes, les encadrant à une certaine distance et portant sur eux un regard à la fois attentif et discret. Par défaut, sans sollicitation d'un enfant ou d'un parent, Delphine et Nathalie conservent cette position en retrait. (Notes d'observation, Laep F.).

¹²⁹ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

¹³⁰ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep).

Voir le site internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

Cela étant, tout en dépendant d'une attitude discrète et en retrait, la valorisation des parents participe à la reconnaissance de la compétence parentale, à voix haute : mettre en valeur les attitudes, aptitudes, expressions ou comportements de l'enfant (« il est curieux, de s'intéresser à ce jeu ! », « il est attentif à sa petite sœur », « il est dynamique ! », sont autant de phrases entendues lors des accueils qui visent à valoriser l'enfant, et à ce titre, le parent). Il apparaît que cette valorisation se pratique toutefois avec nuances, tout en soulignant la singularité de chaque trajectoire d'enfant afin d'éviter la mise en comparaison et la dévalorisation d'un enfant par le prisme de la valorisation d'un autre (« chaque enfant évolue à son rythme » est ainsi une formulation entendue au cours de plusieurs accueils, dans différents lieux).

Une mère formule à plusieurs reprises des craintes quant à la timidité de sa fille, dont elle émet l'hypothèse qu'elle pourrait être liée à la récente séparation avec le père, et la garde alternée modifiant son quotidien, les accueillantes répondent « chaque enfant est différent », ou encore « à chacun son rythme dans le changement ». A la fin du temps d'accueil, les accueillantes m'expliquent que leur rôle est de recontextualiser aux parents que les différences entre les enfants ne sont pas toujours dues à des problèmes de développement, à l'aide de ce type de formulations. (Notes d'observation, Laep A.).

Cette observation met en lumière une attitude de nuance qui s'inscrit dans le cadre du Laep. Si la reconnaissance des compétences parentales opère à l'échelle individuelle, elle intervient aussi à l'échelle collective, du groupe. Dans plusieurs lieux (Laep A, C, D), les accueillantes soulignent adopter une attitude de médiation informelle dès lors que certains parents peuvent se positionner dans une forme d'autorité vis-à-vis des autres, en adoptant une posture d'expert qui pourrait avoir un effet culpabilisant ou de mise en cause de leur compétence parentale pour certains parents :

Apporter de la nuance, c'est aussi dans les échanges entre plusieurs mères. Par exemple, une fois, il y avait une maman qui était un peu « je sais tout » et qui donnait des recommandations sur la manière de nourrir, l'âge de marcher ou ce genre de choses... Bref, là c'est important d'apporter de la nuance, comme je le disais, en rappelant que les enfants évoluent chacun à leur rythme, etc. Qu'il n'y ait pas des parents qui se pensent moins compétents que d'autres. On parle souvent de ça en supervision. (Aurélié, accueillante, référente, animatrice en centre social, Laep A.).

La posture de l'accueillante vise ainsi à être garant d'un cadre où la parole et l'expérience, dans leur diversité, est légitimée.

Ces différents éléments dessinent **la posture de l'accueillante en théorie** dans un lieu dont la vocation est de permettre l'expression des parents dans un contexte de suspension des logiques prescriptives, dans le respect de leur expérience singulière de leur parentalité, au fondement de l'expertise du parent, acquise par son expérience. Cela étant, comme le mentionne l'extrait d'entretien ci-dessus, cette posture relève d'un travail de réflexivité, abordé lors des séances de supervision.

2.3 L'adoption d'une démarche réflexive avec des séances de supervision

Cette posture théorique de l'accueillante, caractérisée par une attitude qui vise le non-jugement, la neutralité, le retrait, dans une perspective d'attention et d'écoute, est enseignée lors des formations¹³¹ et travaillée en continu lors des séances de supervision¹³². Le référentiel du Laep indique que la supervision est obligatoire pour toutes les équipes – à raison de 8 heures par an minimum – avec un professionnel extérieur, afin d'assurer la qualité des pratiques d'accueil :

- ✓ L'analyse de la pratique permet d'expliciter dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver enfin la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies ;
- ✓ La supervision permet au professionnel de réfléchir individuellement avec un superviseur sur ce qu'il met en jeu en tant que personne dans sa pratique quotidienne auprès des usagers¹³³.

Si la supervision fait partie du socle commun du Laep en tant qu'obligation, elle est aussi **largement valorisée par les différentes équipes rencontrées** qui la présentent toutes comme nécessaire, en reconnaissent les vertus et l'utilité. S'il n'a pas été possible d'assister à des séances de supervision¹³⁴, les équipes décrivent un déroulement sensiblement similaire : les accueillantes reviennent sur les accueils (en prenant pour support le cahier de présences et de suivi lorsqu'elles en ont un), s'interrogent sur la manière dont elles sont intervenues, et croisent leurs regards. Lors des entretiens, les superviseurs et accueillantes **identifient ces séances comme garantes du cadre du Laep**, en assurant les fonctions suivantes : un temps collectif qui permet de se forger un répertoire commun, un rituel d'échanges et de questionnement sur ses pratiques, un espace de réflexivité qui permet de produire une écoute active sans envahir le parent de ses propres projections, tout en considérant la singularité de chaque situation.

Fondation du socle commun des Laep, contribuant à insuffler un registre psychologique aux équipes¹³⁵, le cadre des supervisions recouvre une diversité de configurations d'un Laep à l'autre. A ce titre, les travaux d'Henriette Scheu et Nathalie Fraioli¹³⁶ ont souligné que les professionnels réalisant les supervisions pouvaient être psychologues (dans la majorité des cas), psychanalystes, ou encore, dans une moindre mesure, des psychothérapeutes, psychiatres ou psychosociologues, voire des travailleurs sociaux. Cela étant, il n'y a aucune obligation institutionnelle à ce que les supervisions soient assurées par des psychologues, psychanalystes ou psychiatres. Dans le contexte de cette étude, la pluralité des formations et des écoles de pensées auxquelles se rattachent les superviseurs peut aussi être soulignée : 3 sont psychologues cliniciens (Laep A, C et F), 1 est psychologue libérale (Laep B), 1 est psychologue psychanalyste (Laep D), une autre est thérapeute familiale

¹³¹ Les formations seront présentées dans le chapitre 3. A noter, les formations ne sont pas identifiées par les accueillantes comme faisant nécessairement partie du cadre du Laep car plusieurs accueillantes rencontrées n'ont pas suivi de formation.

¹³² Sur le terrain les termes de « supervision » et de « séance de supervision » sont tous les deux employés, le rapport reprend ainsi ces deux termes.

¹³³ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep).

Voir le site internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

¹³⁴ Trimestrielles, les dates de supervision ne concordaient pas avec les dates de terrain, et les superviseurs mentionnaient vouloir préserver la confidentialité de ces temps d'échanges.

¹³⁵ Unterreiner A., 2020, « Posture d'accueillant en lieu d'accueil enfant-parent. Synthèse d'étude exploratoire », In *Revue des politiques sociales et familiales*, p. 136-137.

¹³⁶ Scheu H. et Fraioli N., *Ibid.*

(Laep E). Le choix des superviseurs peut être effectué par les équipes (des mises en lien peuvent être réalisées par la Caf), qui ont la liberté de changer si leur superviseur ne leur convient pas. L'analyse des différentes configurations et situations de supervision permet de voir se dessiner les nuances relatives aux conceptions de l'accueil en Laep.

Dans le Laep A, les supervisions sont organisées quatre fois par an avec France, une psychologue clinicienne de plus d'une trentaine d'année d'expérience, notamment en foyer de l'enfance. Elle est aussi superviseuse dans d'autres Laep du département, mais n'a jamais été accueillante. Lorsqu'elle revient sur les supervisions, elle met en avant leur **dimension pragmatique**, c'est-à-dire qui puisse « servir » aux accueillantes, leur fournir des grilles de lectures applicables en pratique par les accueillantes. Tout en soulignant que la force de l'équipe réside dans la pluridisciplinarité de ses accueillantes, **l'enjeu de ces séances est d'apporter un référentiel commun**. Pour elle, les séances de supervision ont pour vocation d'apprendre à « parler la même langue », « d'harmoniser les pratiques » et de travailler à intervenir de manière coordonnée aussi bien auprès des parents que des enfants, sans se laisser « déborder par ses émotions » (autrement dit, pour cette superviseuse, le travail consiste à repérer les émotions que ressentent les accueillantes, de les comprendre, pour ensuite se positionner de façon plus adaptée sans être trop subjective). D'après France, la supervision permet d'apporter un éclairage des situations observées à la lumière de la théorie, en l'occurrence psychanalytique, citant principalement Françoise Dolto. Il est intéressant de noter que la dimension pragmatique des séances de supervision mise en avant par France est précisément recherchée par les accueillantes de ce Laep qui avaient demandé un nouveau superviseur en 2014, car « trop en retrait » et « pas concret », pour reprendre leurs mots. France se positionne selon une lecture de l'accueil qui autorise une forme d'intervention sur la base de savoirs partagés par les professionnels de la petite enfance et de la santé :

Lors d'une séance de supervision, elles peuvent revenir sur un cas. Par exemple, une maman qui donne des aliments en morceaux à son petit alors qu'il n'a pas de dents. D'autres mamans présentes lors de la séance peuvent alors se dire « j'essaierai bien aussi ! ». Les accueillantes peuvent s'interroger sur leur posture dans cette situation, et on peut en parler en supervision. Voir ensemble que les accueillantes ont à intervenir pour amener un éclairage sur les possibilités d'un enfant de cet âge-là, en disant ce qui est préconisé à ce moment-là. L'objectif est de donner des repères en s'appuyant sur un cadre théorique et non subjectif, connu et professionnel. Amener une alliance et apporter de la nuance, répondre au regard des connaissances et s'autoriser à intervenir. En se taisant, elles cautionneraient ces pratiques. Être dans une écoute bienveillante, dans une perspective de servir à quelque chose. (France, superviseuse, psychologue, Laep A.).

La superviseuse souligne ici en quoi **l'écoute lors des temps d'accueil peut être agissante**. Conjuguées à la formation d'accueillante, les formations initiales apparaissent comme des ressources pour positionner la posture d'accueillante, non seulement lorsqu'il s'agit de saisir les comportements des enfants et d'aborder les problématiques rencontrées par les parents, mais aussi pour être garantes du cadre d'échanges entre accompagnant.e.s. Les accueillantes peuvent ainsi adopter une posture de régulation, largement décryptée lors des séances de supervision, où il s'agit de s'autoriser à intervenir pour apporter une nuance éclairée aux expériences de parentalité, notamment lorsque certaines mères présentent des discours éducatifs coercitifs, notamment lorsque les discours de l'un des parents est en contradiction avec les savoirs des professionnelles. Dans le Laep B, Marion assure la supervision du Laep. Après un début de carrière comme éducatrice spécialisée, elle a repris des études de psychologie. Elle est installée comme psychologue libérale depuis plus de dix ans, et a également occupé la fonction d'accueillante au sein d'un Laep pendant quatre ans. Elle assure la supervision du Laep B depuis un an à raison de quatre séances par an. Titulaire d'un Master 2

« Développement de l'enfant », cette superviseuse ne se reconnaît pas dans l'approche psychanalytique, et **inscrit sa pratique dans l'approche systémique¹³⁷** :

On ne considère pas uniquement l'individu dans l'intrapsychique, mais dans toutes ses interactions, familiales et au-delà. Et on centre sur les ressources et les compétences. Dans mes consultations, je reçois en suivi individuel, mais je travaille avec l'environnement, les relations. Je reçois aussi des couples, des familles. Mon patient peut inviter quelqu'un qui compte pour lui. Je peux recevoir enfants et parents. Toute personne importante dans la vie du patient. (Marion, superviseur, psychologue, Laep B.).

Concernant la posture à adopter et à rechercher en tant qu'accueillante, Marion se met en retrait de la psychanalyse et de l'idée qu'il puisse y avoir une bonne « distance » à conserver avec le public accueilli – le mot de « distance » ayant été employé par le chercheur dans l'une de ses questions –, préférant parler de « bonne proximité » :

Mon mémoire de master était sur « la bonne proximité », qui demande de rejoindre l'autre dans ce qu'il vit. Une distance met quelque chose qui est trop lointain... c'est avant tout pour se protéger en tant que pro. L'essentiel dans l'approche centrée « solution », c'est de ne pas plaquer une solution sur ce que nous on imagine, mais d'aller rejoindre le parent dans sa réalité, dans son cheminement. C'est un travers de la psychanalyse : un psy très silencieux et sachant, qui laisse patauger le patient. Dans la bonne proximité, on plonge avec le patient, pour coconstruire un accompagnement, avec la logique des petits pas. (Marion, superviseur, psychologue, Laep B.).

Durant les séances de supervision, **les accueillantes de ce Laep peuvent aussi aborder des sujets qui débordent le cadre des situations vécues pendant les accueils**, et traiter des problématiques périphériques à leur fonction : à ce titre, la superviseuse souligne lors de l'entretien que la dernière séance de supervision avec les accueillantes avait notamment porté sur les questions de communication, dans la perspective de travailler sur les outils à diffusion du public accueilli (plaquettes, etc.), interrogeant le message à faire passer aux parents et aux partenaires. Marion présente ce temps comme un moment de travail des conditions « autour du Laep » pour « trouver des conditions de confort » et ensuite, l'espace de « se concentrer sur sa pratique d'accueillante ».

Dans le Laep C, les supervisions sont assurées par Jean-Marie, psychologue clinicien spécialisé dans l'accompagnement d'enfants confrontés aux troubles mentaux. Enseignant à l'université, salarié dans le médico-social, il est aussi actif dans une association de prévention de la santé psychique, et effectue des supervisions dans deux autres Laep du département. Superviseur depuis moins d'un an pour le Laep C, quatre séances par an sont organisées, lors desquelles des accueillantes de plusieurs Laep de la région sont présentes (le groupe se compose de huit accueillantes). Les supervisions se concentrent sur **l'analyse de pratique**, qu'il appréhende par la « déconstruction de l'expérience de terrain » :

Pendant les séances de supervision, je travaille à déconstruire ensemble l'expérience de terrain. Souvent, les accueillantes me disent : « le parent m'a demandé cela, je ne savais pas quoi répondre, qu'est-ce que je répons ? ». Alors je les interroge et les amène vers le fait qu'il n'y a pas de réponse toute faite, toute cuite : « qu'est-ce que vous avez observé ? Est-ce que vous lui avez dit ? ». Et c'est là où la supervision, comme le Laep, n'apporte pas de réponse toute cuite, on écoute et on réinterroge. La supervision amène à comprendre que l'enjeu est d'apporter des éléments de réflexion, pour que le parent construise ses propres réponses. La

¹³⁷ Cette approche prend en compte la communication et les interactions entre les individus.

supervision permet de déconstruire les choses, ramener aux accueillantes le fait qu'on s'en fout du choix des gens, ce n'est pas le sujet. (Jean-Marie, superviseur, psychologue clinicien, Laep C.).

Jean-Marie défend une conception du Laep comme un lieu moderne et novateur, qui se distingue d'approches directives¹³⁸ qui sont sources de difficultés et de frustrations pour les parents « *si les parents repartent avec des solutions toutes faites, et que ça ne marche pas, et forcément ça ne marche pas, c'est un coup dur pour eux* ».

La finalité du Laep est de s'imprégner de la modernité. Dans notre modernité, il y a beaucoup d'isolement, aussi dû à des déménagements, les gens n'ont pas de proches à proximité... Le Laep est un nouvel espace de socialisation, et de liberté pour les enfants : on a beaucoup de situations où les parents restent collés à leurs enfants et ne parlent pas avec les autres parents. Je ramène toujours les accueillantes sur la socialisation, au fait de renvoyer les autres parents entre eux, que les réponses soient amenées par les autres parents. Et que les enfants puissent échapper un peu à leurs parents ! C'est une des grandes finalités du Laep, un espace sécurisé, avec des pro, où les parents peuvent lâcher, où l'enfant se rend compte qu'il peut quitter leur regard. (Jean-Marie, superviseur, psychologue, Laep C.).

Lors de l'entretien, le superviseur valorise le Laep comme un lieu dont la force est sa dimension expérimentale du fait de sa « *liberté et [de] sa flexibilité* », qui lui permet de s'ajuster aux évolutions sociétales. Dans ce cadre, il présente les supervisions comme des espaces qui permettent cet ajustement, où il est possible de « *sortir des formations qui définissent les parents selon certaines normes* », par la déconstruction.

Dans le Laep D, les supervisions sont assurées par Lucienne, psychologue de formation psychanalyste, aujourd'hui fonctionnaire retraitée (après une carrière en hôpital principalement, où elle réalisait notamment des consultations de thérapie familiale, et clinique du trauma), qui poursuit ses activités en tant qu'auto-entrepreneur. Elle supervise le Laep D à raison de quatre séances de deux heures par an, depuis trois ans. C'est dans le cadre d'une candidature spontanée, en soulignant son intérêt pour « *la posture singulière de l'accueillante en Laep, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs* », que Lucienne a rejoint l'équipe du Laep D. Elle distingue la **nuance entre la supervision et l'analyse de pratique professionnelle**, qui d'après elle, se conjuguent mais se positionnent différemment selon les équipes :

C'est passionnant. Ce qui m'intéresse dans tout cela, c'est la posture singulière qu'il s'agit d'adopter en tant qu'accueillante : une « écoute flottante », c'est-à-dire être à l'écoute de ce qui est dit, mais aussi du non verbal, de ce qui se passe dans le groupe, à l'écoute des uns des autres... Avec ce Laep, où une partie des accueillantes est psy, on est directement dans la supervision, et non dans l'analyse de pratique.

Chercheur : C'est-à-dire ?

La posture d'accueillant amène à une supervision : la posture qui est demandée à côté du parent est de voir comment l'accueillante peut cheminer dans leur contact, et cela est directement centré sur « ce que ça m'a fait que le parent soit comme ça ». Cela amène à réfléchir sur soi, non seulement en interrogeant sa posture professionnelle, mais aussi en tant que personne, son propre vécu. Il y a peut-être une différence de publics : avec des éducateurs jeunes enfants par exemple, on est plus d'emblée dans l'analyse de pratiques. Dans ce Laep, de par la profession des accueillantes, qui sont pour la majeure partie psy, on est d'emblée dans la

¹³⁸ Sans donner de source précise, il évoque les forums ou sites internet qui peuvent donner des conseils et solutions directes aux problématiques rencontrées par les parents.

supervision, on interroge ses attitudes, ses perceptions, ses émotions... Là où une analyse de pratique, on prend de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles, à la manière dont on a été formaté, on réfléchit à sa culture professionnelle. Elles ont toutes baignées dans la psychanalyse, c'est un régal car on parle le même langage, leur lecture a quelque chose de commun. On a aussi un médecin dans l'équipe, qui n'a pas du tout la même culture pro. On est à l'écoute des différences. Donc cette altérité, cette singularité, cette écoute différenciée, cela rend cette supervision passionnante, d'autant plus riche. Ces supervisions questionne moi-même ma pratique de supervision, comme des poupées gigognes. C'est à la fois confortable de parler le même langage, et difficile de s'interroger... C'est passionnant. (Lucienne, superviseur, psychologue, Laep D.).

Le positionnement de Lucienne met en lumière un point intéressant, sur la diversité de ce que recouvre ces séances : si les séances de supervision sont des analyses de pratique, les supervisions dotent les échanges d'une dimension psychanalytique, qui vise non seulement à interroger la posture d'accueillante à l'aune de sa posture professionnelle initiale, mais aussi dans un processus d'investigation des facteurs déterminants ses émotions et ses comportements. En soulignant que les séances de supervisions s'ajustent en fonction des postures et des expériences professionnelles du collectif, Lucienne met en lumière la diversité de la teneur de ces séances d'un Laep à l'autre.

Dans le Laep E, la supervision est assurée par Ludivine, éducatrice spécialisée de formation, qui a longtemps travaillé en mission locale, et fait diverses formations au fil de sa carrière, d'hypnothérapie, et une formation de psychologie qui l'a conduit à être thérapeute familiale. Ludivine se positionne, comme dans le Laep B, selon une approche systémique. Aujourd'hui retraitée, elle réalise des supervisions en Laep depuis cinq ans (elle suit trois Laep du département). Les séances de supervision sont réalisées deux fois par an. Dans cette – récente – équipe de professionnelles mises à disposition par la municipalité, elle souligne qu'une des difficultés principales qui est travaillée en supervision est de se positionner « *non pas en tant que professionnelle de la petite enfance, mais en tant qu'accueillante, le fait de ne pas être là pour donner des conseils, c'est un des sujets qui revient systématiquement* ». L'équipe du Laep E appréhende les supervisions comme des temps **de questionnements pragmatiques autour de leur posture et d'éventuelles interventions** :

C'est en permanence ça, nos questions... Où est-ce qu'on se met physiquement ? À quel moment on intervient ou on n'intervient pas ? Quand il y a du silence, quand ils sont en train de jouer, faut-il intervenir ou pas ? On a ces questions-là tout le temps.

Chercheur/chercheuse : Et vous tranchez comment ?

C'est là où on travaille un peu en supervision. (Fabienne, accueillante, psychologue, Laep E.).

C'est toujours... très souvent des questions autour de la posture : que faire quand quelqu'un parle trop, quand quelqu'un reste dans son coin, est-ce qu'on attend ou est-ce que l'on va vers elle ? Le fait d'en parler [en supervision] va déjà modifier quelque chose. En général, on parle des situations parce qu'elles interpellent les accueillantes : si elles doivent intervenir ou pas, est-ce qu'il y a besoin de s'inquiéter... Cela dépend de leur formation de base, on dépieute tout ça. Par rapport à l'intervention éventuelle, est-ce que ça servirait aux parents ? Quelles sont les autres structures dans lesquelles va le parent ? Souvent il y a toujours d'autres référents, c'est une manière de les dégager, de ne pas s'inquiéter car c'est pris en charge par d'autres relais institutionnels. Si elles étaient dans un autre cadre, elles interviendraient, et il y aurait autre chose qui serait dit, de l'ordre du conseil, là, elles se l'interdisent. (Ludivine, superviseur, thérapeute familiale, Laep E.).

Dans ce Laep, par contraste au précédent, la superviseuse met en évidence la teneur des questionnements relatifs au positionnement, en pratique, des accueillantes au regard de leur habitudes professionnelles. En ce sens, la supervision apparaît comme **un espace de formation continue, d'acculturation** à la posture

d'accueillante. Les séances de supervision ont aussi une fonction de réunion d'équipe. Composée de douze accueillantes, l'équipe a rarement le temps de se retrouver, à l'exception de séances de supervision, qui sont ainsi présentées par la superviseuse comme le moyen de « créer une unité d'équipe, une réflexion commune ». A ce titre, elle explique en général laisser une dizaine de minutes aux accueillantes sur le temps de supervision pour aborder des questions organisationnelles.

Dans le Laep F enfin, Sarah a la charge de la supervision des deux accueillantes. Elle travaille avec des Laep depuis 25 ans, assure la supervision de neuf autres Laep, et de celui-ci depuis neuf ans. Les accueillantes bénéficient de 5 séances de supervision par an avec Sarah. Psychologue clinicienne, « d'orientation psychanalytique » comme elle le précise, elle débute sa carrière dans le domaine de la protection de l'enfance, dans une école de réadaptation pédagogique. Elle rencontre les Laep par l'École de Parents et des Educateurs il y a 25 ans. Elle partage aujourd'hui son temps entre une activité de psychologue libérale et une activité associative en lien avec un lieu d'accueil pour des jeunes en très grande difficulté. Le cœur de son travail avec les accueillantes est décrit comme un travail sur le « contre-transfert », c'est-à-dire à partir de la façon dont l'accueillante est touchée par ce que le parent « vient déposer », et qui exprime la façon dont lui-même élabore son rapport à sa propre histoire, à sa propre filiation. Toujours en partant d'une situation concrète et vécue par les accueillantes, Sarah organise un travail de verbalisation fondé sur la libre-association, dans un cadre psychanalytique classique :

On part de l'étude d'une observation, d'un enfant, comment il « parle ». On travaille à partir de ce qui parle : comment ça parle, comment le parent va répondre, va se placer par rapport à ça, et la relation que ça engage, et les éprouvés que peuvent avoir les accueillantes, la recherche qu'elles ont de leur fonction et de leur parole, comment elles participent à soutenir l'enfant, le parent, dans la compréhension de ce qui se joue, comment elles participent à soutenir l'échange... On travaille à partir de la libre association, aussi avec les autres enfants, etc., et je vais voir comment elles, elles bougent. Je vais voir ce qui va pouvoir les parasiter, etc. (Sarah, superviseuse, psychologue, Laep F.).

À partir des « éprouvés », sensations, impressions produites dans les interactions avec les accueillis et exprimées en supervision, les accueillantes réalisent un travail sur les « préjugés » plus ou moins conscients qui vont venir colorer leur regard porté sur les situations vécues au Laep et sur celles des accompagnantes et des enfants, dans l'optique de les mettre à distance par un travail réflexif :

On travaille sur un triptyque : l'enfant, le parent, la relation enfants parents. Tout ça dans un groupe d'enfants, de parents et d'accueillants. On travaille à partir de ce qu'éprouve l'accueillante : ses impressions, ce qu'elle ressent, ce qu'elle éprouve. Et effectivement peuvent arriver des jugements. C'est un des éléments de travail, cette mise à distance du préjugé, ça c'est un travail. (Sarah, superviseuse, psychologue, Laep F.).

Ce retour sur les supervisions montre les nuances que recouvre ce socle commun, s'ajustant aux réalités du terrain et des équipes. Les approches théoriques, psychanalytique, systémiques, varient, ainsi que la teneur des séances de supervision.

Une analyse transverse des supervisions, telles que présentées dans les entretiens avec les superviseurs, met en lumière deux grands angles d'approches. Certaines supervisions se rapprochent de l'analyse de pratique, en particulier dans les Laep municipaux, où les séances sont d'avantage portées sur des situations partagées, sans nécessairement soulever l'engagement d'une réflexion sur soi, sur ce que les situations éveillent chez l'accueillante. L'objet de ce type de supervision est en premier lieu de constituer un répertoire de pratiques commun, pour répondre aux questionnements pragmatiques des accueillantes sur le « faire » accueil : par exemple, peut-on présenter sa formation initiale ? Peut-on intervenir lorsqu'une autre mère évoque une norme

de parentalité en contradiction avec les savoirs des professionnelles ? Ces questions, identifiées par les superviseurs comme récurrentes, peuvent faire l'objet de débat lors des séances. Dans le cas de ce type de supervisions – majoritaires dans les Laep étudiés (A, B, C et F) – l'enjeu énoncé par les superviseurs est d'ouvrir un temps d'échanges aux accueillantes pour s'approprier le cadre et le façonner, en considérant le contexte dans lequel s'inscrit le Laep qui n'est pas neutre (par exemple, en intégrant la connaissance du public accueilli dans le cadre des activités professionnelles initiales des accueillantes). Certaines supervisions s'ancrent dans une approche clairement psychanalytique, où s'engage une investigation, une exploration plus poussée des émotions et des perceptions des accueillantes, et où les frontières avec la vie professionnelle se conjuguent avec celles de sa trajectoire personnelle. Ces supervisions prennent plus en considération « l'être », travaillant sur les affects de l'accueillante en tant que sujet psychologique. Ce type de supervision se retrouve principalement dans les Laep de forte inspiration Maison verte (Laep D et F). L'hypothèse peut être émise que cette approche soit plus complexe pour des accueillantes municipales qui sont collègues en dehors des temps d'accueil, appelant les professionnelles à évoquer des affects plus personnels.

Ce second chapitre a présenté le cadre du Laep, en explorant les éléments structurants de son activité. D'une part, le lieu s'est révélé relever d'une construction sensible, mise en œuvre par les accueillantes dans la perspective d'engager une dynamique relationnelle entre les personnes en présence (par l'aménagement du lieu et le déroulé du temps d'accueil, une scénographie maîtrisée façonnant un cadre familial et induisant un usage relationnel du lieu). D'autre part, ce cadre est façonné par la mise en œuvre d'un répertoire commun par les accueillantes, qui repose non seulement sur l'ancrage d'une mission de prévention et la reconnaissance de la compétence parentale en adoptant *en théorie* une posture « discrète » et de « non-jugement », mais aussi sur l'adoption d'une démarche réflexive lors de séances de supervision. A travers ces différents éléments, ce chapitre a montré que ce cadre est traversé par des normes (notamment du lien familial et du détachement), qui structurent ainsi ce socle commun. En s'attachant à décrire les points de convergences, ce chapitre a aussi mis en lumière les configurations différenciées et les contrastes qui œuvrent d'un Laep à l'autre. Dans cette perspective, les prochains chapitres proposent d'étudier les nuances que recouvrent les Laep, en commençant par porter une attention particulière aux équipes d'accueillantes qui les animent. Comment investissent-elles ce cadre, au regard de leurs professions initiales et situations différenciées ?

Chapitre 3 – La fonction d'accueillante à l'épreuve de trajectoires professionnelles différenciées

Ce chapitre porte sur les trajectoires professionnelles des accueillantes. Après avoir mis en évidence la construction d'une architecture et d'un répertoire commun aux Laep, aux contours souples qui s'ajuste aux réalités de terrain, il s'agit de rendre compte de la diversité des accueillantes qui habitent ce cadre. Dans un premier temps, nous examinons les trajectoires professionnelles de ces accueillantes, qui composent un groupe relativement hétérogène, en termes d'âges, de formations initiales, de diplômes et de parcours, tout en portant une attention à la manière dont l'activité d'accueil en Laep s'inscrit différemment dans leurs trajectoires professionnelles. Il s'agira ainsi de voir en quoi ces trajectoires sont liées à l'histoire des lieux, à la manière dont les accueillantes se sont saisies du projet (des différences significatives sont par exemple observées entre des accueillantes fondatrices d'un lieu, et des accueillantes mises à disposition, par la ville ou par un centre social par exemple). Dans un second temps, nous nous intéressons aux formations d'accueillant en Laep que peuvent recevoir les professionnelles. Cette formation aux accueillantes – qualifiée de « nécessaire » par le référentiel¹³⁹ – prend des formes et contenus variés d'un territoire à l'autre, et se traduit par différentes modalités de réception de la part des accueillantes. En explorant dans ce chapitre une hypothèse transversale, selon laquelle la formation – initiale et spécifique au Laep – des accueillantes peut avoir un effet sur leur posture, nous verrons ensuite en quoi cette pluridisciplinarité est valorisée dans les Laep, et est révélatrice d'un *éthos* – soit d'une manière d'être – de l'accueillante. Cela étant, cette diversité recouvre la gestion d'une articulation entre différentes casquettes professionnelles, voire personnelles, appréhendée à différents degrés de complexité selon les accueillantes.

1. La fonction d'accueillante au fil de trajectoires professionnelles plurielles

Trois grandes trajectoires d'accueillantes se distinguent lors de l'analyse des parcours professionnels de celles rencontrées dans le cadre de l'étude : celles pour qui le Laep est une mission sociale, clé de voûte d'une trajectoire engagée ; celles pour qui le Laep est appréhendé comme un vecteur de (ré)conciliation professionnelle ; et celles pour qui le Laep se présente comme l'opportunité d'une montée en compétence. Ces trajectoires dessinent à grands traits une typologie de professionnelles accueillantes, dont les différents

¹³⁹ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep), p.1.

Voir le site internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

types peuvent se retrouver au sein d'une même équipe, et avoir des effets sur les modalités d'organisation de l'équipe.

1.1 Le Laep, une mission dans une trajectoire engagée

Un premier type de trajectoire d'accueillante se dégage des profils rencontrés lors de cette étude. Il s'agit de professionnelles de la petite enfance ou de psychologues de formation, diplômées et expérimentées – au sens où elles ont plusieurs années d'expériences à leur actif – dotées d'un fort capital culturel dans le champ de la parentalité. Ces accueillantes sont **à l'origine de la création de lieux, elles en sont les fondatrices**, parfois les gestionnaires dans le cas de Laep associatifs, et sont la plupart du temps référentes de l'équipe. Les projets des lieux qu'elles ont portés sont nés d'une passion et d'un intérêt pour les questions de lien parent-enfant, qui les a conduits à développer une fine connaissance de ces lieux et de leurs historiques. Elles sont foncièrement impliquées dans le projet du lieu d'accueil dans lequel elles officient : interlocutrices privilégiées des partenaires, elles portent et maîtrisent le système de financement, peuvent s'impliquer dans les dynamiques de réseaux départementaux, travaillent à la reconnaissance de ces lieux et à la production d'un argumentaire pour mettre en valeur, et faire connaître, les Laep. C'est souvent la raison qui les a amenées à accepter la présence du ou de la chercheure. Ces accueillantes sont **intimement convaincues du sens de l'action de ces lieux, qu'elles considèrent d'utilité publique**, qu'elles portent comme une mission sociale, qui s'accomplit sur un temps long. Très engagées dans leur fonction d'accueillante, elles présentent le projet Laep comme un aboutissement dans leur carrière, fruit d'un engagement et de réflexions alimentées par leur expérience dans le soutien aux relations enfants-parent. Au sein de l'équipe et au regard des partenaires, ces accueillantes sont des figures charismatiques des Laep dont la légitimité est reconnue, dotées d'une relative autorité auprès des autres accueillantes, de par leur diplôme de psychologue, leur connaissance des lieux et leur expérience de la posture d'accueillante.

Deux accueillantes du Laep D, d'inspiration Maison verte et associatif, sont issues de cette trajectoire engagée. Joséphine est infirmière de formation, avec une spécialisation en puériculture, et a commencé sa carrière en travaillant au service de néonatalogie d'un hôpital public. Elle s'est ensuite orientée vers le secteur extrahospitalier, en ouvrant plusieurs crèches et haltes garderies municipales, où elle a dans un premier temps opéré en tant que directrice, avant de devenir coordinatrice à l'échelle municipale. Après son déménagement, Joséphine délègue la gestion de ces établissements et s'engage dans un nouveau projet. En 1996, elle ouvre une crèche associative, dans laquelle elle crée un premier Laep, en binôme avec Marianne, relaxologue thérapeute qui intervient alors auprès d'équipes de professionnelles de la petite enfance. Ce premier Laep fonctionne pendant douze ans, avec une équipe pluridisciplinaire, aussi composée d'éducatrices de jeunes enfants, Joséphine y conjugue la casquette d'accueillante avec celle de puéricultrice. Passionnée par Françoise Dolto et la mission de la Maison verte, Joséphine reprend en parallèle ses études en psychologie, cursus duquel elle est diplômée en 2008. Elle délègue alors la gestion de la crèche à son adjointe, et ouvre une fois diplômée son cabinet de psychologue en tant que libérale, avec l'idée de créer un nouveau Laep dans une nouvelle commune. Pour affiner sa spécialisation sur les thématiques qui la passionnent, soit la périnatalité et la thérapie « mère-enfant », elle débute ensuite une formation complémentaire, où elle réalise des consultations « familles avec bébé de moins de six mois ». Elle réalise une formation d'un an au sein de l'organisme de formation B sur « l'accueil parent-enfants ». Une année de recherche et de prospection dans différentes communes s'écoule, période au cours de laquelle Joséphine continue de rassembler

mensuellement l'équipe des accueillantes qu'elle a constituée dans la perspective de ce nouveau Laep, afin de travailler sur différentes thématiques d'accompagnement à la parentalité appréhendées pendant sa formation au sein de l'organisme de formation B. La ville d'implantation actuelle du Laep entend parler du projet de Laep, et se rapproche de Joséphine pour lui proposer d'accueillir et de participer au financement du Laep, qui ouvre en 2010. Aujourd'hui, Joséphine n'officie plus dans son cabinet. Elle conjugue son poste d'accueillante avec celui de superviseuse dans cinq autres Laep du département.

Ce sont des lieux qui sont tout à fait précieux, qui méritent que l'on s'engage pour les faire connaître et reconnaître. Je suivais Dolto depuis un moment. J'ai voulu vivre l'expérience du Laep en tant que maman, et cela m'a conforté dans l'idée que c'était important... J'en suis venue à consacrer une part de ma carrière à ces lieux, et je continue ! Ce n'est jamais acquis, c'est un travail en continu, qui en vaut la peine. (Joséphine, accueillante, psychologue, Laep D.).

Au sein de cette équipe du Laep D se trouve également Clothilde, psychologue de formation diplômée en 1996. Peu de temps après l'obtention de son diplôme, elle s'arrête de travailler pendant quelques temps pour s'occuper de ses enfants. Elle décide peu à peu de s'orienter dans l'accompagnement des professionnels de la petite enfance, et passe son agrément d'assistante maternelle « dans l'idée de me rendre compte de ce que font les assistantes maternelles pour mieux m'occuper d'elles, en comprenant leur métier », pour reprendre ses mots lors de l'entretien. En tant que maman, Clothilde a fréquenté les Laep. L'idée émerge de vouloir créer son propre lieu, par conviction : « je sentais l'importance de tout ce travail d'accompagnement au tout début de la parentalité ». Passionnée par le travail de Françoise Dolto, Clothilde s'inscrit en tant que bénévole dans l'organisation du colloque du centenaire de sa mort. Elle tisse alors des liens d'amitié avec l'équipe de recherche organisatrice, et accède aux archives de Françoise Dolto, qu'elle étudie avec passion « au plus proche de la formation de départ des Laep, avec toutes les notes de préparation des ouvrages et conférences de Françoise Dolto ». Forte de cette formation autodidacte, elle s'enthousiasme à l'idée de créer un Laep. Elle rencontre alors Joséphine lors d'un séminaire sur la relation mère-enfant au cours de l'année 2008, elle-même alors en prospection pour réouvrir un Laep. Clothilde l'accompagne dans ce nouveau projet, et devient accueillante en 2010 lorsque le Laep D ouvre :

Ce fut passionnant d'explorer les archives de Françoise, et d'étudier les Laep, ces lieux rares où le fond, c'est l'écoute de ce qui s'y passe. Les Laep devraient être comme une évidence pour chaque homme et chaque femme qui vient d'avoir un bébé. Moi-même, quand j'ai eu ma fille, je ressentais l'importance de ce travail d'accompagnement des parents, au tout début. Il y a rarement des lieux où on peut avoir cette liberté d'expression et d'échange, car il n'y a pas de dossier derrière, on n'est pas chez le médecin qui vient voir si l'on s'assoit bien... C'est vraiment ce qui m'a animé, et donné envie d'ouvrir un lieu. J'avais commencé un petit road trip de Laep, commencé un dossier. Quand j'ai rencontré Joséphine, on s'est retrouvée sur tout ça, on s'est investies ensemble. (Clothilde, accueillante, psychologue, Laep D.).

L'accueillante coordinatrice et fondatrice du Laep E s'inscrit aussi dans une trajectoire engagée. Diplômée d'une licence en sociologie, elle rejoint peu de temps après l'obtention de son diplôme le bureau information jeunesse de sa ville, poste qu'elle occupe pendant sept ans. Elle réalise ensuite une formation à l'accompagnement à la parentalité réalisée à l'organisme de formation A et des éducateurs de la région en 2008, où elle découvre avec un fort intérêt l'approche systémique et de l'écoute active. Elle passe les concours administratifs en catégorie B, puis fonde en 2008, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale, l'organisme de formation A de la commune, dont elle devient responsable, en tant que fonctionnaire de catégorie A. Dans le contexte de ce service municipal dont l'objectif est d'accompagner les familles grâce à un lieu d'information

et de partage entre parents et avec des professionnels qualifiés, Florence **milite activement et s'engage pour l'ouverture d'un Laep dans la commune :**

L'équipe [municipale] a misé sur la petite enfance, pour faire venir les familles. Tout était facilité pour les familles, les jeunes couples qui allaient devenir parents, et tout ce que cela portait comme questionnement. La ville s'est construite avec les familles. Il n'y avait pas de réseau professionnel, et les questionnements de parentalité ont émergé. Je me suis beaucoup renseignée, et on s'est tourné vers l'organisme de formation A, même si on n'est pas associatif... Ça s'est construit comme ça, à l'époque. J'ai porté un petit service, qui faisait des conférences, des entretiens individuels avec une psychologue. Ensuite, on a créé un poste de chef de service, j'ai ouvert la boutique des parents et créé des actions, et très vite, j'ai fait valoir l'intérêt d'un lieu d'accueil enfants parents, c'était une évidence pour moi. Mais à l'époque, les structures de parentalité étaient encore très à la marge, les élus ne comprenaient pas trop ce que c'était, ils étaient beaucoup plus portés sur la petite enfance, les modes de garde. Le Laep ce n'était pas clair pour eux. Je n'arrivais pas à le faire valoir. Et [le service] petite enfance a ouvert un RPE, et je me suis engouffrée dedans, pour qu'il y ait ce serait-ce qu'une matinée Laep, dans la même structure en optimisant les coûts. Du coup, j'ai réussi à faire passer le projet. Le projet est né comme ça, il a ouvert en 2019... J'ai mis dix ans à les convaincre. (Florence, accueillante, responsable de l'organisme de formation A, Laep E.).

La particularité du Laep E est donc d'avoir été très fortement porté, en interne à la ville, par une personne dont **le Laep est le projet personnel, celui d'une carrière où elle défend la place de l'accompagnement à la parentalité** dans les politiques municipales. Ce positionnement est singulier : Florence souligne défendre et insuffler au sein de l'écosystème local une vision où l'approche est centrée « sur l'angle de la parentalité, sur le parent et sa relation à son enfant, où l'enfant est presque secondaire ». Elle s'engage en ce sens pour la prise en considération « [d]es sources de questions, d'angoisse, de tristesse, de mal-être, de solitude, à tous les moments du parcours éducatif », dont la petite enfance. Si l'ouverture du Laep est apparue comme l'accomplissement d'une carrière, Florence témoigne aujourd'hui d'une fatigue professionnelle, qu'elle attribue à son investissement sans concession. A 52 ans, elle fait actuellement valoir ses droits anticipés à la retraite. Les accueillantes rencontrées s'inscrivant dans ce type de trajectoire professionnelle sont âgées de plus d'une cinquantaine d'années, et se caractérisent par leur connaissance fine des Laep, ainsi que par une connaissance fine du champ de la petite enfance et de la parentalité, notamment dans l'environnement local. Leur diplôme, et/ou leur expérience, mais surtout leur ancienneté et leur rôle de fondatrice, voire de gestionnaire du Laep, les positionnent comme **référentes de l'équipe**. Elles ont en ce sens une position hiérarchique dominante au sein de l'équipe. Cette hiérarchie plus ou moins explicite peut aussi se traduire par des sollicitations de la part des autres accueillantes de l'équipe pour des conseils pendant les débriefings.

1.2 Le Laep, un vecteur de (ré)conciliation professionnelle

Un second type de trajectoire émerge parmi les accueillantes rencontrées. Il s'agit de professionnelles de la petite enfance, psychologue, ou médecin de PMI, qui ont pu avoir des questionnements – parfois mués en frustrations et déceptions – dans la pratique de leur métier tel qu'institué dans les structures dans lesquelles elles travaillent, ou ont travaillé. Dans ce contexte, **l'activité en Laep s'est présentée à leurs yeux comme un espace d'épanouissement**, où la posture d'accueillante est apparue comme une (ré)conciliation avec la manière d'accompagner le public dans laquelle elles ont pu retrouver du sens. Les difficultés rencontrées dans leur profession initiale peuvent relever de différents facteurs : la dimension coercitive et normative de l'accompagnement à la parentalité qui peut être véhiculée et qui relèverait plus d'une logique de contrôle ;

la saturation des dispositifs et le manque de professionnels¹⁴⁰ qui conduiraient les professionnels à restreindre leur temps d'écoute et de suivi auprès des familles. Ces professionnelles découvrent la plupart du temps le Laep dans le cadre de partenariats et/ou de rencontres professionnelles, et sont convaincues par l'approche adoptée qui valorise le temps accordé à une écoute bienveillante dans le respect de l'anonymat des familles. Elles trouvent ainsi dans le Laep le moyen de faire leur métier différemment, de (re)trouver un sens, de résoudre des contradictions professionnelles. Les compétences et savoir-être développés et acquis dans le cadre de leur profession initiale apparaissent transposables dans l'exercice de l'activité au Laep.

Nombreuses sont les accueillantes rencontrées qui s'inscrivent dans cette trajectoire. Dans le Laep B, Laetitia est sage-femme de formation. Elle a exercé ce métier pendant dix ans dans différents hôpitaux, Centre Hospitalier Universitaire et cliniques, avant d'être à son compte pendant 15 ans. Cette décision de quitter les hôpitaux a, selon elle, été motivée par la volonté de « *prendre plus de temps avec les patientes, ce qui devenait difficile en maternité, avec des séjours devenus très courts* » et « *d'accompagner les femmes de façon plus durable, en début de grossesse, avec un suivi post-natal* ». Elle explique avoir développé dans sa pratique un « esprit réseau », à savoir de connaître les différentes structures ressources pour accompagner les mères. « *Fatiguée* » de son travail, elle se rapproche du CCAS de la ville en 2016, au sein duquel on lui proposera d'abord un poste d'accueillante :

Je me suis éloignée de la pratique médicale pour me rapprocher de l'accompagnement des familles. (...) Mais j'ai été fatiguée de mon métier, j'avais dépassé mes limites je pense... Mon téléphone pro était mon téléphone perso, j'avais des mamans en pleurs au milieu de la nuit (...). J'ai fait une pause de quatre mois, je connaissais déjà des gens ici [au CCAS], je suis venue discuter... Ils cherchaient quelqu'un pour animer le Laep... Je ne connaissais pas le Laep, mais j'étais un peu sensibilisée car j'en avais fréquenté en tant que maman. (...) J'ai sauté sur l'occasion, c'était ma bulle d'oxygène. J'étais déjà habituée à écouter mes patientes, je pense que j'ai plus cette fibre... Le métier de sage-femme est devenu très médical... Je me suis assez vite sentie bien dans la posture d'accueillante, je suis naturellement plus dans l'écoute et l'accompagnement que dans le faire. (Laetitia, accueillante, référente, sage-femme, Laep B.).

Laetitia souligne ainsi en quoi la fonction d'accueillante lui a permis de mobiliser les savoir-être et compétences d'écoute, qui étaient mis à l'épreuve dans l'exercice de la profession de sage-femme, tel qu'elle l'a expérimenté. Suite au départ d'une collègue trois ans plus tard, Laetitia devient accueillante référente, puis coordinatrice petite enfance de la Maison de la petite enfance communale. Elle suit la formation d'accueillante proposée par le département après cinq ans d'accueil. Plus récemment, Laetitia devient en parallèle coordinatrice du réseau périnatalité du département. De son point de vue, la pratique d'accueillante vient couronner une carrière dédiée à l'accompagnement des familles, et lui permet de **s'investir pleinement dans cette dimension qui lui semblait incomplète dans son ancien métier** : trop centré sur les aspects strictement médicaux de la grossesse, et pas assez proche des besoins des familles qui s'expriment dans les mois qui suivent. Deux accueillantes du Laep A, respectivement psychomotricienne et infirmière de la PMI s'inscrivent dans cette trajectoire. Cécile a une cinquantaine d'année, est psychomotricienne. Après plusieurs années en ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) et en service hospitalier de psychiatrie adulte, puis quelques temps passés à l'étranger pour des raisons personnelles, Cécile occupe un poste de psychomotricienne en PMI à son retour dans la région. Elle officie dans tout le département, initialement dans les multi-accueils pour l'intégration des enfants en situation de handicap. Son poste évolue vers la prise en charge de famille et enfants

¹⁴⁰ Par exemple, un nombre important d'enfants en crèche pour un faible nombre de professionnels.

confrontés aux situations de handicap, notamment confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Cécile devient accueillante – et référente – au Laep A en 2007, pour remplacer une collègue puéricultrice de la PMI après son départ en retraite. Elle n'a jamais eu de formation en tant qu'accueillante. Martine, quant à elle, a 50 ans, est infirmière et puéricultrice à la PMI. Elle devient accueillante au Laep A pour remplacer une collègue puéricultrice partie en retraite, et effectue quelques accueils dans un autre Laep de la ville, qui est municipal. Martine suit la formation d'accueillante dès sa première année d'intervention. Si elle n'a découvert les Laep qu'au moment de devenir accueillante, elle est convaincue du sens de cette action auprès des familles, et apprécie ces moments qu'elle qualifie de « bouffée d'air » dans son quotidien professionnel. Toutefois, Martine n'éprouve cette satisfaction qu'au Laep A : elle renonce rapidement à son rôle d'accueillante dans le second Laep de la ville, en raison de l'exceptionnalité de ses interventions (une fois tous les trois mois) du fait du grand nombre d'accueillantes mobilisées. Elle estime que cette présence en pointillé ne lui permettait pas de faire connaissance avec les enfants et les familles, amenant des séances de supervision « où l'on ne savait pas de qui on parlait ». Toutes les deux expriment lors de leur entretien un fort attachement à leurs métiers respectifs à la PMI, et valorisent leur fonction d'accueillante selon une approche complémentaire de leur mission de prévention, **une complétude, source d'épanouissement professionnel** :

Les gens peuvent avoir une représentation lourde de la PMI, une impression de contrôle. Les gens peuvent avoir peur de placement, ils peuvent être dans la crainte d'être jugés, contrôlés dans leur rôle de parents. Les représentations ont la vie dure ! On travaille dessus... Mais en parallèle du travail à la PMI, c'est très riche d'être accueillante au Laep, aussi dans une approche de prévention, d'une autre manière, par la socialisation, la sortie de l'isolement. (Cécile, accueillante, psychomotricienne, Laep A.).

Être accueillante apporte un équilibre professionnel riche. Dans ce Laep, on a l'espace de valoriser les parents dans leur rôle de parent... Le fait qu'ils viennent librement, échantent... on est dans une relation positive. C'est de la prévention, ce qui est très positif. On n'est pas dans une logique où on enfonce la tête des parents... C'est important ce lieu. (Martine, accueillante, infirmière, Laep A.).

Si Cécile et Martine distinguent clairement leur posture d'accueillante de leur métier d'infirmière puéricultrice et de psychomotricienne, elles la considèrent comme une facette de leur action de prévention, et expliquent à ce titre être « entrées en résistance » dès lors que le département a souhaité désengager son personnel du Laep en 2012, en choisissant de ne plus considérer comme une « action collective de territoire » leur intervention au Laep :

On a fait de la résistance, parce qu'on n'avait pas envie d'arrêter, que l'on voulait préserver la pluridisciplinarité qui fait la richesse de ce lieu, et parce que l'on croit au sens de cette action. On a résisté en défendant à notre hiérarchie, que d'une « action collective de territoire », on passait en action PMI en QPV, ce qui entrainait dans notre fiche de poste au titre de la PMI, de la prévention, et non plus au titre du territoire. On a joué sur l'ambiguïté en s'inscrivant dans un projet associatif, avec le soutien de la directrice ce qui n'aurait pas été possible dans les autres Laep portés par des collectivités. (Cécile, accueillante, psychomotricienne, Laep A.).

Dans les trajectoires de ces deux accueillantes, le Laep s'inscrit donc comme une facette complémentaire de leur métier, où la prévention s'opère dans la **conciliation de différents modes d'action et d'accompagnement du public**.

Les trajectoires de Candice et Dominique, deux accueillantes du Laep D peuvent aussi être ici évoquées, selon deux logiques distinctes. Candice est psychologue, diplômée d'une licence et d'un master de psychologie de l'enfance et de l'adolescence. Elle s'est rapidement orientée dans le champ de la périnatalité. Après avoir

travaillé en crèche pendant six ans, elle souffre de l'organisation de la structure, dans laquelle elle ne s'épanouissait pas en tant que psychologue. Alors à temps plein, elle accompagnait 26 crèches différentes, et se trouvait frustrée de ne pas pouvoir effectuer un accompagnement sur un temps long. Cherchant à se réorienter, elle se met à son compte en tant que psychologue libérale, et candidate en tant qu'accueillante en Laep après avoir vu une annonce et rencontré l'équipe du Laep D : « c'était exactement ce que je cherchais, un accompagnement à la parentalité où l'on prend le temps ». Dominique, pédiatre retraitée, se dirige elle aussi vers le Laep pour retrouver un sens à son métier. Après avoir suivi un parcours classique de médecine générale, elle s'est spécialisée en pédiatrie et a effectué sa carrière de médecin à la PMI, à temps plein. C'est dans ce contexte qu'elle rencontre Joséphine, et découvre les Laep en tant que partenaire privilégiée. Elle se montre alors très intéressée par la démarche :

Je me sentais de plus en plus enserrée dans une préoccupation de dépistage tous azimuts de la maltraitance, alors que pour moi, l'accompagnement des familles doit être dénué de préjugés, en capacité d'entendre et d'écouter... C'est cette démarche qui m'a plu au Laep. (Dominique, accueillante, pédiatre, Laep D.).

A l'occasion de son passage en retraite, elle contacte le Laep D et candidate en tant qu'accueillante, et commence à occuper la fonction en 2020. La carrière de Dominique se rapproche de celle de Anne, accueillante du Laep E. Anne est infirmière de formation, en toute fin de carrière. Elle a été adjointe de crèche, puis est devenue directrice de crèche municipale une vingtaine d'années. Elle explique s'être beaucoup intéressée à la question de l'accueil des parents, et avoir suivi plusieurs formations à ce sujet. Elle raconte qu'il y a un cheminement pour elle, bien avant d'avoir rejoint l'équipe du Laep, avec un changement de posture progressif, pour ne plus être prescriptive en direction des parents, ne plus leur dire la manière dont ils doivent faire, mais leur laisser le choix. Pour elle, il y a une continuité entre cette réflexion qu'elle a eue en tant que professionnelle de la petite enfance, et celles qu'elles ont en tant qu'accueillantes du Laep :

À un moment donné dans les crèches, on avait tendance à prendre la place des parents. Par exemple, on leur disait (avec un ton accusateur) : « Comment ça se fait qu'il ne prend pas son médicament avec vous, avec nous il le prend », ou bien « vous devriez faire ci, ça, aller chez le médecin ». Avec toutes ces formations (dans le cadre de son poste de directrice), on s'est rendu compte qu'il faut laisser la place aux parents. Aujourd'hui (dans son métier de directrice de crèche), je fais différemment, je fais le constat : « votre enfant a de la fièvre », et après c'est eux qui décident. (Anne, accueillante, directrice de crèche, Laep E.).

Ces trajectoires mettent ainsi en évidence en quoi le Laep se présente pour certaines professionnelles comme un **mode d'action qui épouse les convictions de professionnelles en matière d'accompagnement à la parentalité**, non seulement d'un point de vue de la temporalité (qui met à distance l'urgence, et offre le temps de l'écoute de par sa fonction propre), mais aussi de sa philosophie, non pas dans la protection ou la réparation, mais dans la prévention, dans une quête professionnelle continue de la manière d'accompagner au mieux les parents.

1.3 Le Laep, l'opportunité d'une montée en compétences

Un troisième type de trajectoire d'accueillante se dessine au fil des entretiens et observations réalisés. Il concerne principalement des professionnelles de l'animation, qui deviennent accueillantes dans le cadre de la diversification de leurs activités au sein de leur structure. **Rares sont celles qui connaissaient préalablement les lieux d'accueil enfants parents avant de devenir accueillantes**, contrairement aux deux premières

trajectoires mises en lumière, où les accueillantes avaient découvert les Laep dans le cadre de leur formation (notamment en psychologie et en psychanalyse), ou leur intégration dans un réseau de professionnels de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité (et parfois même en tant que partenaire). Dans cette carrière, devenir accueillante au Laep s'inscrit dans une trajectoire de montée en compétence, voire de promotion dans la reconnaissance de leurs savoir-être repérés dans le poste qu'elles occupent en parallèle. Ces carrières s'inscrivent principalement dans les Laep portés par une structure (les collectivités locales ou les centres sociaux). Ces accueillantes soulignent ainsi avoir peu de connaissances préalables du Laep et expriment apprendre la posture d'accueillante par l'expérience.

Parmi les accueillantes rencontrées qui s'inscrivent dans cette trajectoire, se trouvent Annick et Sidonie (Laep C). Annick est animatrice, diplômée du BAFA et du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs (BAFD). Si elle a dans un premier temps été professeure de voile, elle exprime avoir toujours porté de l'intérêt à l'accompagnement à la parentalité, en tant que parent, et est à ce titre devenue membre d'une association dont l'objectif est de sensibiliser et d'informer les parents autour de thèmes de la petite enfance (notamment l'allaitement, l'organisation d'ateliers coutures de couches lavables). Après un congé parental, Annick commence à faire de l'accompagnement scolaire et des cours d'éveil musical au centre social. À l'écoute des évolutions communales dans le champ de la parentalité, elle commence à effectuer quelques heures en Laep au moment où la communauté de communes en prend la compétence.

J'ai postulé... Enfin au détour d'une animation, j'échangeais avec un référent petite enfance de la comcom, au détour d'un tapis de jeu ! Il parlait de ces lieux, et finalement j'ai commencé à faire quelques accueils, j'ai découvert ce qu'est un Laep en travaillant dedans. J'ai commencé comme ça, avec d'autres poste en animation, j'ai progressé au fur et à mesure. (Annick, accueillante, référente, animatrice, Laep C.).

Depuis cette première expérience en 2013, elle est accueillante au Laep et voit sa carrière évoluer au sein de la communauté de communes. Après avoir été animatrice, elle prend la direction du centre de loisirs, puis se réoriente vers l'accompagnement à la parentalité en prenant en charge des conférences sur la parentalité, et plus récemment, en devenant référente du projet « Maison des Parents ». En CDI, elle est titularisée en 2019. Cette trajectoire peut se rapprocher de celle de sa jeune collègue Sidonie, aussi animatrice et diplômée du BAFA. Sidonie a commencé en 2018 à travailler avec des contrats courts en tant qu'animatrice à l'accueil de loisirs de la communauté de commune, expérience au cours de laquelle elle a également fait quelques remplacements au Laep, sous la recommandation d'Annick :

Je travaillais avec les petits, et elle avait senti que j'avais une écoute... Peut-être aussi comme j'ai suivi un temps un parcours d'assistante sociale, duquel je ne suis pas allée au bout, mais j'avais cette sensibilité à l'écoute aussi auprès des parents. Ça s'est fait comme ça, j'ai commencé peu à peu, j'apprends au fil des accueils. (Sidonie, accueillante, animatrice, Laep C.).

Depuis 2020, Sidonie est embauchée en CDI par la collectivité, et **voit ses missions évoluer en parallèle des animations**, notamment en commençant à faire de l'accompagnement à la scolarité. Elle est désormais intégrée dans l'équipe permanente du Laep, et attend de suivre la formation d'accueillante. Ces accueillantes permanentes au Laep évoluent dans le cadre de carrières au sein de la communauté de communes, et développent leurs compétences au fil de la déclinaison de leur fiche de poste. Ce type de carrière peut être aussi mis en parallèle avec les trajectoires de deux accueillantes du Laep A rattaché à un centre social : deux animatrices socio-culturelles, diplômées du BAFA, qui voient leur poste évoluer au sein de la structure en intégrant l'équipe du Laep, l'une en devant référente du Laep après avoir été référente famille, la seconde,

accueillante depuis 2019, en attente de la formation Laep (qui a été retardée du fait des conditions sanitaires) :

Au début je voyais surtout cela comme un lieu de sociabilisation des enfants... C'est en découvrant le fonctionnement, avec les collègues, les supervisions, et au fil des séances, que je me suis aperçue que ce n'était pas tourné que vers l'enfant mais aussi et beaucoup vers les parents. (...) J'apprends beaucoup, cela me fait progresser dans mon métier. (Agathe, accueillante, animatrice du centre social, Laep A.).

La trajectoire de Delphine, accueillante dans le Laep F correspond également à ce type de trajectoire professionnelle. Delphine est référente au Laep F depuis sa création en 2010. Elle est titulaire d'un diplôme d'EJE et d'un DUT « Carrières sociales et Animation socioculturelle ». Elle a d'abord connu une expérience en EAJE entre 1999 et 2009, en tant qu'éducatrice de jeunes enfants en crèche et en garderie, entrecoupée de trois congés maternités. En particulier, elle a travaillé dans une halte-garderie parentale, au sein de laquelle des parents prenaient alternativement des temps d'accueil, accompagnés d'une professionnelle responsable du lieu. Cette expérience a été pour Delphine l'occasion d'assister des parents dans un « besoin d'échanger, avec des doutes, des questions, les parents restaient quatre heures durant, on avait le temps de creuser les choses. ». La commune, qui mettait des locaux à disposition de l'association gestionnaire de la halte-garderie, a pris la décision de ne plus soutenir la structure. Une microcrèche, dont la gestion a été déléguée à une structure privée, occupe désormais sa place. Depuis, Delphine a été transférée sur d'autres postes, et occupe désormais une triple fonction au sein des services petite enfance de la commune. En tant que responsable du pôle petite enfance, elle a la charge de la coordination des services, gère les inscriptions à la microcrèche, ainsi que les « conflits éventuels avec le prestataire ». Elle est également responsable du RPE et référente du Laep. La prise de fonction en tant qu'accueillante et référente du Laep s'est présentée comme une montée en compétence pour Delphine, s'inscrivant plus largement dans une trajectoire de promotion professionnelle.

Dans cette trajectoire, **le Laep se présente comme une forme de promotion professionnelle**, en tant que porteuse de projet. En charge du développement du projet et du recrutement des autres accueillantes, Delphine retient la candidature de Nathalie, psychologue clinicienne de formation :

Son parcours m'intéressait, elle avait une approche de la motricité libre qui m'intéressait énormément, Emi Pickler, j'avais envie de travailler avec quelqu'un qui m'apporte plus de théorie, je voulais aller plus loin... En supervision, on croise nos regards, mais pendant les accueils, j'avais des situations où j'avais envie de développer un peu plus, et d'avoir quelqu'un qui avait plus de répondant sur la façon de voir les choses. Un regard un peu plus affiné sur la relation parents-enfant, sur ce qui peut se jouer. (Delphine, accueillante, référente, éducatrice de jeunes enfants, Laep F.).

La constitution du binôme de Delphine se présente ainsi dans une perspective de complémentarité en termes d'expérience professionnelle, mais aussi de montée en compétence et en connaissances, s'inscrivant dans une trajectoire professionnelle ascendante. A l'exception de Delphine, les accueillantes rencontrées qui s'inscrivent dans cette trajectoire sont rarement référentes du lieu, même si cela peut devenir un aspect de leur montée en compétence et d'une trajectoire ascendante. Elles sont d'âges variables, mais, contrairement à Delphine, nombreuses sont celles qui sont plutôt en début de carrière.

Dans l'ensemble, l'activité d'accueillante s'inscrit dans une trajectoire qui peut être qualifiée d'ascendante, de positive. En effet, pour toutes les accueillantes rencontrées, la fonction est valorisée et valorisante sous différents aspects, précédemment mentionnés : elle suscite un sentiment d'utilité sociale, appelle à reconnaître la valeur

de l'écoute dans les métiers de la petite enfance, implique un apprentissage en continu et pluridisciplinaire, notamment dans le cadre de séances de supervisions.

Cependant, il s'agit de préciser que ces trois grands types de trajectoires ne sont pas exhaustifs, notamment car les accueillantes bénévoles ne sont pas représentées dans les Laep du panel de cette enquête. La mise en regard de leur fonction d'accueillante et leur trajectoire professionnelle serait ainsi à interroger.

1.4 Un fonctionnement d'équipe collégial

Ces trois grands types de trajectoires dessinent des rapports à l'activité d'accueillante différenciées, qui peuvent avoir un effet sur l'organisation des équipes. Mis à part le fonctionnement en binôme pour chaque accueil et la recommandation de mettre en place des réunions d'équipes, le référentiel du Laep¹⁴¹ ne formalise pas de préconisation spécifique sur l'organisation et le fonctionnement des équipes, qui se structurent et s'organisent de manière relativement informelle, selon différentes modalités d'un Laep à l'autre.

Dans chaque Laep rencontré dans le cadre de l'étude, il apparaît que toutes les équipes sont coordonnées par une accueillante qui a aussi un rôle de « référente », pour reprendre le terme employé dans la majorité des Laep. Les entretiens et observations réalisés mettent en évidence des caractéristiques partagées entre ces référentes. Elles disposent, dans tous les cas, d'une expérience de l'accueil de plusieurs années et sont **souvent les plus anciennes de l'équipe**. Dans le cas des Laep municipaux, toutes ont un poste de responsabilité au sein des services familles ou petite enfance de la commune (coordinatrice petite enfance du CCAS au Laep B, responsable du RPE au Laep C, chef de service d'un espace dédié à l'accompagnement à la parentalité dans le Laep E, et responsable du Pôle Petite Enfance dans le Laep F). Si elles peuvent être associées aux trois trajectoires professionnelles présentées, il s'agit de noter que deux des référentes sont fondatrices du Laep, porteuses du projet (Laep D et E).

De manière transversale, **le rôle de l'accueillante référente relève de la coordination** : organisation des réunions d'équipe et des temps de supervision, gestion du planning (privilégiant des binômes « tournants » - à l'exception donc du Laep B et F où il y a deux accueillantes - et pluridisciplinaires dans la mesure du possible, soit selon les contraintes de chacune). Certaines spécificités sont ensuite relatives aux modalités de gestion du Laep, comme par exemple, les demandes de financement dans le cas du Laep D, associatif, sont réalisées par l'accueillante référente.

Ce rôle de coordination de la référente se conjugue avec une légitimité liée à l'ancienneté, à l'expérience et à la pratique de l'accueil. Toutefois, comme l'ont montré les paragraphes précédents portant sur les trajectoires professionnelles, certaines accueillantes qui ne sont pas référentes peuvent être dotées de cette légitimité auprès du reste de l'équipe. Et ce particulièrement auprès des accueillantes les plus récentes, qui s'inscrivent dans une trajectoire d'opportunité de montée en compétence :

J'apprends aussi beaucoup au contact d'Annick, pendant les temps d'accueil, et je peux aussi lui faire part de mes questionnements... Elle a l'expérience. (Sidonie, accueillante, animatrice, Laep C.).

¹⁴¹ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep), p. 1.

Voir le site internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

C'est très riche de pouvoir échanger ensemble à la fin, toutes ont une grande expérience de l'accueil, ce qui permet d'appréhender la posture d'un accueil à l'autre. (Judith, accueillante, animatrice, Laep A.).

Les observations et entretiens mettent en évidence que la transmission par le partage d'expérience est structurante dans la dynamique de l'équipe, entre les supervisions, réunions d'équipes, et temps de debriefing. Une légitimité relative à la profession initiale peut être identifiée dans les Laep plus fortement marqués par l'inspiration Maison verte (Laep D et E) : la profession de psychologue – et ce d'autant plus dans le cadre d'une trajectoire engagée – est appréhendée comme la culture professionnelle de référence, disposant en ce sens d'une certaine autorité sur les postures des accueillantes. Dominique, pédiatre, mentionne ainsi le dialogue avec Joséphine lors d'un de ses premiers accueils :

Au début de ma participation, ce n'était pas simple car il n'y a pas de mode d'emploi intervention. Parfois, on a des réactions spontanées et mes collègues m'ont repris, nous avons échangé et cela m'a éclairé sur ma posture. Par exemple, il y avait une maman enceinte et avec une enfant deux ans. Cette maman avait été accueillie pendant un certain temps au Laep, puis elle n'est pas revenue avant un moment après son accouchement. Elle est revenue quand le bébé avait deux mois, avec le bébé, et sa grande sœur. J'ai eu l'occasion de participer à l'accueil avec les deux enfants. L'attitude de l'ainée était amusante, elle était dans sa posture grande sœur, que la maman valorisait, elle était très sereine avec les enfants. J'avais trouvé cela sympathique, je m'étais dit que la maman avait bien géré... Et la semaine suivante elle est revenue, et la grande fille n'avait plus l'attitude triomphante qu'elle avait à l'accueil précédent, elle est restée accrochée à la jambe de sa mère... Et j'ai dit quelque chose comme « oh mais la dernière fois tu étais toute contente... ». Après j'ai beaucoup échangé avec Joséphine sur cela, elle m'a dit « il faut que tu restes sur le moment présent », alors que moi j'étais restée sur ce que j'avais trouvé de réussi... Cela m'avait sûrement rappelé des choses personnelles qui m'ont fait réagir... Mais c'est bien cette approche, ce principe commun du ici et maintenant, d'accueillir avec le moment, c'est ce qui est au cœur de la réflexion... C'est cette approche qui m'a plu dans l'accueil dans le Laep. (Dominique, accueillante, pédiatre, Laep D.).

La filiation avec la genèse des Laep, la trajectoire professionnelle de l'accueillante ici référente, colore et oriente les pratiques de l'accueil. Dans le Laep E, la psychologue est, dans cette perspective, l'accueillante présente lors de chaque accueil, assurant une continuité dans une équipe composée de dix accueillantes. La séquence juste avant le temps d'accueil des parents et des enfants est dédiée à un temps d'échange entre la psychologue et l'autre accueillante du jour, sur ce qui s'est déroulé dans le cadre de l'accueil précédent : la présentation des profils venus dernièrement au Laep, les éventuels points d'attention particuliers sur des enjeux observés pendant de précédentes séances. La psychologue est dans une posture de présentation, tandis que l'autre accueillante est davantage dans une posture d'écoute.

Si la présence de référentes au sein des équipes structure leur organisation, il apparaît que **le fonctionnement est horizontal et collégial**. La notion de hiérarchie est dans l'ensemble gommée dans l'expérience du Laep, où le rôle d'accueillante est au cœur de la dynamique organisationnelle. L'emploi du temps se partage et se décide collectivement selon les contraintes et souhaits respectifs de chacune (Laep A, C, D, E) ; le choix du superviseur résulte d'une délibération collective (Laep A) ; la sélection des formations annuelles est le fruit d'une discussion en équipe (Laep D). De même, si les accueillantes référentes peuvent lancer des recrutements de nouvelles accueillantes¹⁴², le travail en équipe est considéré comme primordial, c'est notamment pourquoi le

¹⁴² En interne (au sein de la structure porteuse ou des services de la municipalité) ou en externe (le Laep D a déjà diffusé une fiche de poste via la commune et les réseaux professionnels des accueillantes)

processus repose sur la participation du candidat ou de la candidate à un ou plusieurs accueils. La venue du chercheur est à ce titre emblématique de ce mode de fonctionnement collégial : dans chaque Laep, elle a été rendue possible seulement après consultation de toutes les accueillantes de l'équipe, l'enquête a ainsi été conditionnée à leur accord partagé¹⁴³. Cette approche organisationnelle semble s'inscrire dans le sillage de la posture de l'accueillante :

Entre nous cela fonctionne très bien. On n'est pas amies en dehors, on est collègues, et on s'entend très bien, on s'écoute... Entre nous on applique finalement très naturellement cette écoute bienveillante, cette convivialité au Laep, qui va émerger du lieu. (Aurélie, accueillante, référente, animatrice en centre social, Laep A.).

Pendant les temps d'accueil, il est apparu que les accueillantes ne prédéfinissent pas de rôle particulier en amont, si ce n'est de convenir qu'une des accueillantes – selon les disponibilités de chacune sur le moment – se présente aux accueillies à l'entrée du Laep¹⁴⁴. Les accueillantes suivent ensuite les interactions qui s'instaurent avec les accueillies, sans déterminer la fonction de l'une ou de l'autre, même si, elles semblent être amenées à avoir des postures différenciées selon leurs dispositions professionnelles, que nous soulignerons dans les sous-parties suivantes. Une autre dynamique centrale du fonctionnement des équipes est la pluridisciplinarité, largement valorisée par les accueillantes comme une des forces et des singularités des Laep. Ce point sera ainsi abordé dans la suite de ce chapitre, incarnant, au-delà d'une dimension organisationnelle, un dénominateur commun de l'approche professionnelle des accueillantes. Les parties suivantes examineront le rôle de la formation à l'accueil pour les professionnelles : dans quelles mesures les formations contribuent-elles à produire une harmonisation des postures, pratiques et discours des accueillantes aux trajectoires différenciées ? Comment les accueillantes articulent leur fonction avec leurs casquettes professionnelles, et comment trouvent-elles une unité dans cette pluridisciplinarité ?

2. Devenir accueillante : des modalités de formation différenciées

2.1 La géométrie variable des formations à l'accueil

L'analyse des types de trajectoires des accueillantes rencontrées montrent ainsi qu'elles ont des parcours professionnels très diversifiés. Si la fonction d'accueillante s'exerce au fil des temps d'accueil et des séances de supervision, comment s'apprend-elle ? Le référentiel Laep mentionne qu'« une formation à la posture d'accueillant en Laep est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne accueillante¹⁴⁵ ». Il est donc demandé aux Laep de former leurs équipes à la posture d'accueillant. Les entretiens menés avec les accueillantes, les conseillers thématiques des deux Caf concernées par l'étude et les formateurs ont mis en exergue la diversité des formations existantes pour les accueillantes, en termes de modalités, de formateurs et d'approches de travail.

¹⁴³ Voir Annexes, où les conditions d'entrée sur le terrain sont présentées dans les fiches signalétiques.

¹⁴⁴ Voir Chapitre 2.

¹⁴⁵ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep).

Voir le site internet : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

Dans le département 1, les Laep sont orientés par la Caf vers une formation commune à tous les Laep du département et financée par la Caf. Cette formation est exclusivement destinée aux accueillants des Laep. Elle s'effectue sur quatre jours, organisés de la manière suivante : le premier jour de la formation porte sur le cadre d'intervention des Laep, avec pour intervenant le conseiller thématique de la Caf. D'après les documents de formation transmis et l'entretien réalisé avec ce dernier, le programme de cette première journée est de présenter un état des lieux des Laep dans la région, les objectifs et le référentiel Laep (mission d'accueil, objectifs, modalités d'exercice), et d'engager un échange sur les attentes des personnes en formation. Les deux jours suivants, puis un jour à plus de six mois d'intervalle, portent sur la fonction et la posture d'accueillant, animés par Jean-Pierre, un formateur « spécialisé en relations parent – enfant », pour reprendre l'intitulé indiqué dans le programme de la formation de 2020. Jean-Pierre est un formateur en relations humaines qui a plus d'une trentaine d'année d'expérience. Il se présente comme un praticien de la relation d'aide rogorienne – soit en référence au psychologue Carl Rogers qui propose une « *approche centrée sur la personne, ou counseling (au sens de « tenir conseil » et non « conseiller ») dont les conditions essentielles sont l'empathie, la congruence, le regard positif inconditionnel* »¹⁴⁶ - également formé à la communication non-violente. Jean-Pierre propose des interventions diverses dans le milieu institutionnel (Caf, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre d'agriculture, Sécurité sociale agricole) et associatif (notamment auprès de femmes en prison), sur les thèmes variés qu'il décline ainsi « *l'écoute, la gestion des émotions, la gestion des tensions et des conflits, l'analyse des pratiques, l'accompagnements du changement* ». Il intervient auprès de la Caf depuis une dizaine d'années, dans le cadre de formations pour des travailleurs sociaux et pour des accueillantes en Laep :

J'ai été directement sollicité par la Caf. Je bossais déjà sur les questions de parentalité pour un organisme de formation qui regroupait plusieurs Caf. Ils me connaissaient. Ils ont fait appel à moi pour les formations Laep. J'avais carte blanche, car j'étais assez bien identifié dans les Caf, on m'a fait confiance en sachant que la première journée sur le cadre était animée par la Caf. Ça donne des repères et une clarté auprès des accueillants, moi je suis libéré de ça, et ce qu'on attendait de moi c'était de travailler sur la posture. (Jean-Pierre, formateur, Département 1.).

Jean-Pierre propose ainsi un programme de formation pour les accueillantes qui poursuit quatre grands objectifs : « *Mieux appréhender, clarifier, enrichir ses représentations de la fonction d'accueillant ; Repérer les ressources à mettre en œuvre dans le cadre de cette fonction ; Renforcer la capacité à encourager les expressions du lien entre un enfant et un parent ; Enrichir ses propres capacités d'accueil et*

¹⁴⁶ Bioy A., 2014, « Carl Rogers « Les caractéristiques des relations d'aide » (1966), in *Le développement de la personne*, InterEditions, 2005, 27-43 », Jean-Yves Chagnon éd., 40 commentaires de textes en psychologie clinique. Dunod, p. 145-153. Selon l'ACP France (organisme de formation à l'approche centrée sur la personne selon Carl Rogers) cette approche est « Plus qu'une technique, l'ACP est une philosophie (une manière d'être) qui s'appuie sur la tendance naturelle de tout être humain à se réaliser en tant que personne ».

Ils définissent les trois conditions essentielles citées de la manière suivante :

La compréhension empathique : Il s'agit de la capacité à entrer dans le monde de l'autre comme s'il s'agissait du sien propre afin de le comprendre.

La congruence : Carl Rogers parle aussi d'authenticité. C'est la cohérence entre l'expérience, la conscience de soi et ce qui est exprimé.

La considération positive inconditionnelle : C'est le fait de porter sur autrui un regard positif et respectueux, sans jugement, fondé sur la confiance dans son autoréalisation. Pour Carl Rogers, ce qu'il y a de plus profond au cœur de l'homme est digne de confiance.

Source : <https://www.acpfrance.fr/quest-ce-que-lapproche-centree-sur-la-personne-acp/> (consulté le 28 mai 2022)

d'accompagnement, en questionnant son cadre de référence, ses représentations idéales¹⁴⁷ ». Dans cette perspective, il mobilise principalement le travail collectif :

Je les fais beaucoup travailler en sous-groupes, à partir de partages d'expériences, ce qu'ils apprécient. Un premier temps sur leurs souvenirs d'expériences satisfaisantes, à partir desquelles ils se font des reflets, disent les compétences qu'ils ont repérés chez la personne qui livre son expérience... Un autre exercice est de distinguer « j'observe, je pense, je ressens », en les faisant travailler sur une relation difficile, comment on peut mettre l'accent sur l'observation sans jugement. En somme, on part toujours de leur expérience, avec un travail en sous-groupe, avec une remontée sur les questions que ça vient faire surgir... (Jean-Pierre, formateur, Département 1.).

En entretien, Jean-Pierre insiste sur le fait que le travail sur la posture passe par le fait « d'apprendre à voir au-delà du jugement ». D'un point de vue théorique, Jean-Pierre explique donc s'inscrire dans la filiation du psychologue Carl Rogers, et notamment en mobilisant « les attitudes de Porter »¹⁴⁸, qui proposent de questionner la manière d'écouter :

On les invite à se mettre en observation d'eux-mêmes. A partir de ces attitudes de Porter, on voit que certaines personnes sont assez spontanément dans le conseil, et qu'elles pourraient passer dans l'écoute/reformulation, et d'observer que quand on accueille, ça opère un effet d'apaisement. Se rendre compte qu'on peut mobiliser cette attitude-là qui fait que... Elle nous oblige à être moins... moins dans la recherche de solutions, et plus dans accueillir ce qui se passe, accueillir aussi les émotions des parents. (Jean-Pierre, formateur, Département 1.).

La formation et la sensibilité théorique du formateur officiant dans le département 1 – qui a formé la plupart des accueillantes du territoire – s'inscrit ainsi à distance de la posture psychanalytique de la Maison verte, pour tendre vers une psychologie du développement et de la relation d'aide¹⁴⁹.

Dans le département 2, le choix des formations est réalisé par les équipes des Laep, la plupart du temps par les référentes, et sont financées à hauteur de 75 % par la Caf. Les Laep rencontrés dans ce département mentionnent principalement le suivi de deux formations : celle de l'organisme de formation A et celle de l'organisme de formation B. Ces deux formations présentent différentes approches et modalités.

La première¹⁵⁰ se déroule sur quatre jours – à raison de deux jours consécutifs à deux mois d'intervalle – et coûte 630 euros TTC par accueillante. La formation Laep s'intitule « la fonction d'accueillant au sein des lieux d'accueil enfants / parents et est animée par deux professionnels », et est animée par un psychologue et un juriste. Cette formation n'est pas exclusivement destinée aux accueillantes de Laep, mais ouverte aux professionnels intervenant dans le champ de la petite enfance qui souhaitent se former sur la pratique de l'accueil. Trois grands

¹⁴⁷ « Formation 2020 : être accueillant en lieu d'accueil enfants parents (Laep) », document transmis par la Caf départementale.

¹⁴⁸ Le psychologue Elias Porter (collaborateur de Carl Rogers) a mis en évidence une typologie de six grandes familles d'attitudes auxquelles les personnes ont recours dans leurs relations interpersonnelles : le jugement, évaluation ; l'interprétation ; le soutien, aide ; l'investigation, enquête ; la solution immédiate ; la compréhension, reformulation.

Huet C., Rohou G., Thomas L., 2020, « Outil 11. Les 6 attitudes de Porter », *La boîte à outils du Bien-être au travail*, sous la direction de Huet Clotilde, Rohou Gaëlle, Thomas Laurence, Dunod, p. 40-43.

¹⁴⁹ Bioy A., 2014, « Carl Rogers « Les caractéristiques des relations d'aide » (1966), in *Le développement de la personne*, InterEditions, 2005, 27-43 », Jean-Yves Chagnon éd., 40 commentaires de textes en psychologie clinique, Dunod, p. 145-153.

¹⁵⁰ L'organisme de formation A propos de nombreuses formations à destination des professionnels du champ social et médicosocial, sur différentes thématiques (entre autres, l'enfance et l'adolescence, le handicap, la radicalisation, le management du travail social, etc.).

volets structurent la formation : le positionnement professionnel, le soutien des parents et l'accompagnement de la relation parent-enfant et quelques éléments relatifs au droit de la famille¹⁵¹.

La seconde formation, celle de l'organisme de formation B, a été suivie par la référente du Laep D (voir *supra*)¹⁵². Cette formation a la spécificité de se dérouler sur une année, à raison d'une journée par mois pendant neuf mois. Le coût de la formation s'élève à 900 euros à l'année. L'organisme de formation B se positionne comme fondateur des lieux d'accueil enfants parents en 1976 – soit quelques années avant la création de la Maison verte de Françoise Dolto en 1979 – et réalise des formations pour les accueillants de Laep depuis les années 1990. Ces formations sont ouvertes aux personnes travaillant dans d'autres types de lieu d'accueil et qui sont des professionnels de la petite enfance « *souhaitant se former à cette pratique novatrice et riche en enseignements sur le lien enfants parents*¹⁵³ ». La formation est réalisée par des psychologues de formation psychanalytique qui ont une pratique de l'accueil. Cette expérience de la pratique est un point central pour les formateurs rencontrés, respectivement psychologues et psychanalystes, enseignants à l'université :

L'origine de cette pratique est inscrite dans la psychanalyse. Au fil du temps, les lieux d'accueils sont devenus exponentiels. C'est intéressant, mais c'est devenu un instrument politique. On a mis des gens pas formés... Et c'était problématique. Donc on a bataillé auprès de la Caf pour avoir des supervisions et des formations recommandées. C'est une pratique originale, l'accueil. Donc on a mis en place une formation. Et nous, on a beaucoup insisté dans la mise en avant de la psychanalyse, avec des formateurs qui sont, ont été accueillants. C'est très important d'avoir des gens qui ont un rapport à la pratique, et qui ne voient pas l'accueil sous un angle seulement théorique ! Parce que l'enjeu, ce n'est pas l'apprentissage, une théorie établie selon des normes... dans un lieu qui vise à questionner les normes. C'est un enjeu de transmission de savoir-faire. Il ne s'agit pas de mettre un habit bien taillé, mais d'avoir une étoffe. Ce n'est pas une posture de yoga, c'est une position. (Théo, psychanalyste, formateur à l'organisme de formation B.).

Par contraste aux autres formations présentées, l'organisme de formation B revendique sa lecture psychanalytique de l'accueil. Chaque journée de formation est dédiée à un thème. En 2022, les thèmes de travail sont les suivants : « *Qu'est-ce qu'accueillir ? une pratique informelle mais informée. Sources cliniques et théoriques* », « *L'accueil du parent et de l'enfant : le lien enfant-parent selon ses composantes affectives, psychiques et corporelles ; le lieu d'accueil enfants parents comme lieu de transfert entre les participants et le lien social spécifique ainsi constitué* », ou encore « *Pratique de l'accueil parents-enfants : pas sans la psychanalyse*¹⁵⁴ » (entre autres, parmi les neuf thèmes travaillés). La formation vise ainsi, à travers le retour d'expérience, à insuffler un « *logiciel psychanalytique* » :

Cette formation sur la posture de l'accueillant, les enjeux de l'accueil, en passant par un logiciel psychanalytique, dans lequel on a mis de l'eau dans le vin pour que ce soit lisible... Ce point est très important... De rendre lisibles les difficultés rencontrées, pour comprendre les difficultés de positionnement, que l'accueillant ne soit pas démuné, car il peut être en difficulté en cinq minutes sans ce logiciel. Car c'est une pratique complexe, contrairement à ce qu'elle peut paraître ! La base c'est de comprendre la notion de

¹⁵¹ Si nous n'avons pu nous entretenir avec des formateurs de l'école de parents, nous reviendrons sur les réceptions de la formation par les accueillantes dans les paragraphes suivants.

¹⁵² Joséphine est la seule accueillante du département 2 à avoir été formée à l'organisme de formation B. Si la plupart des autres accueillantes ont été formées à l'EDP, d'autres n'ont pas encore reçu de formation.

¹⁵³ Programme 2022 de l'organisme de formation B « Formation à la pratique d'accueil parent-enfant ».

¹⁵⁴ Idem.

transfert¹⁵⁵, de comprendre qu'en la présence de l'autre, on est affecté, traversé par des pensées, cela arrive aux accueillies mais aussi aux accueillantes, et c'est leur affaire, aux accueillantes, de savoir manier leurs réactions. Ça, c'est une partie très importante du logiciel. Si les accueillantes n'ont pas ce logiciel de lecture, elles peuvent très facilement être en difficulté, confondre l'émotion... Ce qui se joue dans l'accueil, c'est la disponibilité, accepter ce qu'on nous dépose... Et on se croit disponible, mais ce n'est pas évident, cela se travaille. (Isabelle, psychanalyste, formatrice à l'organisme de formation B.).

Les formateurs de l'organisme de formation B ne positionnent ainsi pas la formation d'accueillant comme un enseignement de « savoirs » mais de « savoir-faire » qui repose sur un logiciel de compréhension des interactions qui se jouent, au fil de la pratique, sur un temps long et dans une construction permanente qui motive une formation à l'échelle d'une année, et la dimension impérative des supervisions qui répondent à cette dynamique. Lors de l'entretien réalisé, ils mettent à distance les mots de « bienveillance » qui pourraient caractériser l'accueil, et indiquent que le « mot clé » de la posture est la « légèreté avertie », autrement dit, être disponible en étant éclairé des enjeux et difficultés inhérents à la posture d'accueillant.

Les grandes lignes de ces formations et leurs modalités d'accès montrent la diversité qu'elles recouvrent. On peut ainsi noter des effets structurels, notamment de contraintes financières, qui peuvent jouer sur le choix d'une formation plutôt qu'une autre, notamment pour les Laep associatifs. A ce titre, le Laep D mentionne les logiques de sélection qui ont opéré :

Les dernières accueillantes arrivées ont fait la formation à l'organisme de formation A, et elles ont été déçues, parce qu'elles ont eu l'impression que ça restait en surface. C'est la formation la plus abordable, la plus courte. L'organisme de formation B est de bien meilleure qualité car elle se déroule sur un an, avec des modules thématiques, son contenu est plus poussé, mais elle est beaucoup plus chère. La formation CNFPT¹⁵⁶ est de bonne réputation, la formatrice est l'ancienne conseillère technique de la Caf. Mais elle n'est pas accessible aux Laep associatifs. (Joséphine, accueillante, référente, psychologue, Laep D.).

Si la formation CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) n'a été suivie par aucune des accueillantes rencontrées dans le département 2, elle est ainsi une autre alternative présentée aux Laep municipaux, gratuite pour les agents territoriaux. L'intervenante actuelle est l'ancienne conseillère thématique Caf du département, psychologue de formation, et qui se déroule selon des modalités différentes : deux jours de présentiel, et une journée en distanciel sur un forum où sont mis à disposition des ressources en ligne. A l'échelle nationale, et parfois départementale, les professionnelles ne suivent pas les mêmes formations à la posture d'accueillante, la pratique de l'accueil en est nécessairement diversifiée. L'enjeu est alors d'interroger la manière dont les accueillantes appréhendent ces formations, et se les approprient.

2.3 Réceptions et appropriations des formations par les accueillantes

Si « nul document, aussi bien fait soit-il, ne pourra rendre compte de ce qu'il en est de la position désirante de l'accueillant ¹⁵⁷ », et au-delà de formations recommandées diversifiées, plusieurs rapports à la formation

¹⁵⁵ Dans un rapport nommé « Rôle et éléments clés d'une formation à la pratique de l'accueil » mis en ligne par l'IRAEC, la notion de transfert est ainsi définie, p. 2 : « Par transfert, nous entendons la création d'un lien particulier entre sujets (de tous âges) à partir des affects que notre présence suscite chez notre interlocuteur. ».

Source : https://iraec.com/Role_et_elements_cles_formation_pratique_accueil.pdf (consulté le 1^{er} mars 2022)

¹⁵⁶ Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

¹⁵⁷ Rapport annuel Maison verte, 1992, cité par Clothilde, accueillante dans le Laep D, lors d'un entretien.

d'accueillante se dessinent lors des entretiens. Trois rapports à la formation peuvent être identifiés. Des accueillantes n'ont pas de formation à la posture d'accueillante : parmi elles, certaines ne l'estiment pas nécessaire, compensée par d'autres modalités de connaissance, tandis que d'autres sont en attente de la formation. Celles qui ont reçu la formation et qui la mobilisent activement, selon différentes modalités. Celles – minoritaires – qui ont fait la formation mais qui la considèrent comme insuffisante, accessoire, voire limitée, et qui compensent avec d'autres approches.

Plusieurs accueillantes n'ont pas suivi de formation spécifique sur le rôle et la posture de l'accueillante. Les raisons peuvent être diverses. Tout d'abord, certaines accueillantes nouvellement arrivées n'ont pas encore suivi la formation du fait de la pandémie du Covid-19, et sont en attente. C'est notamment le cas de Sidonie, dans le Laep C. Certaines accueillantes soulignent que l'occasion d'une formation ne s'est pas présentée, ou que le besoin ne s'est pas fait ressentir. Cette situation concerne des accueillantes plus anciennes, qui ont obtenu une dérogation de leur Caf locale. On retrouve ici une accueillante « autodidacte » qui explique s'être formée par ses lectures, et en ce sens la conversion de ces connaissances en compétence professionnelle pour la posture d'accueillante. C'est le cas de Dominique, accueillante dans le Laep D, qui explique s'être « formée aux archives de Françoise Dolto, au cœur de la formation de départ des Laep, c'est là que j'ai beaucoup appris ». Si cette approche de la formation relève de l'exception, plusieurs accueillantes n'ayant pas suivi de formations dédiées présentent quant à elles une **approche phénoménologique de l'accueil**, c'est-à-dire un savoir-être et un savoir-faire qui sont attribués à l'expérience et au vécu. C'est le cas de Judith, Cécile et Martine, dans le Laep A :

Je n'ai jamais eu la formation d'accueillante, ni avec la PMI, ou autre... (...) Mais je ne me suis pas sentie en difficulté avec la posture, je la réinterroge tout le temps dans les échanges, mais il s'agit surtout de vivre dans l'instant, c'est de l'expérience vécue. (Cécile, accueillante, psychomotricienne, Laep A.).

Je n'ai pas encore eu la formation de la Caf. Mais c'est au fur et à mesure des expériences et vécus de séances que l'on s'en rend compte de la posture, aussi avec les collègues en échangeant et lors des supervisions (...). Mais mon bagage c'est l'expérience en direct. (Judith, accueillante, animatrice, Laep A.).

Autrement dit, la posture d'écoute et d'accueil s'apprend, s'éprouve et s'ajuste selon l'expérience vécue des accueillantes, au fil des séances, de leurs observations, des temps de débriefing et de supervision. Pour ces accueillantes s'observe une diversité d'approches de la formation : de l'apprentissage dans les archives à l'apprentissage sur le terrain, dans la pratique et l'expérience régulière de l'accueil. Par ailleurs, pour les accueillantes présentant une approche phénoménologique de l'accueil, cela montre un écart entre ce que font les formateurs - qui partent de l'expérience vécue dans la pratique de l'accueil - et l'image que ces accueillantes ont des formations, qui peuvent être appréhendées comme un savoir théorique descendant.

D'autres accueillantes ayant réalisé à une formation dédiée à la posture de l'accueil soulignent en quoi elle a été structurante dans leur pratique, par l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences. C'est le cas au Laep E, où toute l'équipe a été formée par un formateur de l'organisme de formation A au moment de l'ouverture du Laep. Les trois accueillantes rencontrées (respectivement psychologue, référente famille en centre social et infirmière) ont été marquées par la formation qu'elles ont reçue collectivement, et qui, d'après elles, a permis de poser un référentiel commun : à la fois de fixer les règles du lieu (par exemple décider du fait qu'on ne pourra pas utiliser le téléphone portable, ou qu'il n'y aura pas de café), et réfléchir à leur posture (être dans le non-jugement, dans une posture de neutralité, tenir le cadre pour pouvoir libérer la parole, etc.).

Fabienne souligne avoir retenu de la formation que le Laep a avant tout pour enjeu d'être un lieu sécurisant, où les parents puissent facilement, s'ils le souhaitent, « déposer une parole » :

On avait fait cette troisième journée de formation et j'avais retenu ça, cette libération de la parole, ces mères qui peuvent déposer là quelque chose de très intime. Là on y est, et c'est pour ça qu'il faut un cadre sécurisant, contenant. (Fabienne, accueillante, psychologue, Laep E.).

Cela étant, si les accueillantes ont été marquées par la formation, elle a aussi pu être appréhendée avec une certaine difficulté :

Ça m'a fait peur au début par rapport à la posture. Des moments au début, où tu ne sais pas ce que tu dois dire, pas dire. La formation elle fait peur quand même. Le fait par exemple de pas donner son point de vue, plus amener le parent à s'interroger lui-même, à trouver lui-même. C'est difficile dans l'échange. Finalement, c'est moins dramatique que ce qu'on nous avait dit. Après, si elles veulent discuter, on est là, si elles ne souhaitent pas discuter, on respecte. Après, on est pas mal dans l'observation. (Sabrina, accueillante, animatrice maison de quartier, Laep E.).

Dans ce cas, la formation a été réalisée au moment de l'ouverture du Laep, alors que les accueillantes comme Sabrina n'avaient encore que peu d'expérience dans la pratique. La formation est apparue impressionnante pour l'accueillante, car très conceptuelle, avec une projection sur le terrain encore difficilement saisissable au regard d'une expérience de terrain encore restreinte.

Certaines accueillantes expliquent en outre mobiliser les approches théoriques présentées lors de la formation, à l'image du Laep B. Laetitia, sage-femme de formation, raconte avoir découvert lors de formation la technique de l'écoute active, technique développée par le psychologue américain Carl Rogers¹⁵⁸, et présentée par Jean-Pierre, le formateur du département 1 se réclamant de l'approche rogérienne, avec lequel elle a suivi la formation. Si le nom de Carl Rogers n'a pas systématiquement été mentionné par les accueillantes lors des entretiens ou des discussions informelles autour des séances observées dans le département 1, plusieurs marqueurs conceptuels de l'écoute active sont régulièrement mobilisés pour décrire leur pratique et leur posture :

Je n'ai pas trouvé ça dur, justement, de ne pas avoir à trouver de solution, mais plutôt de les aider à trouver une solution. (...) Ce sont des femmes qui viennent souvent pour être confortées dans un choix qu'elles ont déjà fait, ou à l'inverse, des patientes qui veulent être encouragées d'aller contre une pression de la famille. Parfois, j'ai été à côté de la plaque, je disais de faire un truc qui ne marchait pas. D'où l'écoute active. Et c'est ça qu'on bosse en formation Laep. L'écoute par la reformulation, faire signe à l'autre, comprendre si c'est bien ça qu'il dit. (Laetitia, accueillante, référente, sage-femme, Laep B.).

La formation apparaît pour certaines accueillantes comme un marqueur de la pratique, en l'occurrence dans ce Laep, l'écoute active exprime plusieurs valeurs, fréquemment mobilisées dans leur discours et qu'elles placent au centre de leur pratique.

Enfin, des accueillantes soulignent les limites de la formation reçue, et participent à des formations complémentaires. C'est le cas du Laep D, où Joséphine a effectué une forme de transmission des savoirs acquis lors de sa formation à l'organisme de formation B. En outre, ce Laep développe une politique de « formation continue » pour son équipe. Au préalable, les nouvelles accueillantes du Laep D suivent une formation de base,

¹⁵⁸ Voir supra.

obligatoire, au début de leur prise de fonction au Laep, après avoir réalisé deux ou trois accueils d'essai avec les accueillantes en place. Si Joséphine avait suivi la formation de l'organisme de formation B il y a une quinzaine d'année, les dernières accueillantes arrivées, Dominique et Candice, respectivement pédiatre et psychologue, ont suivi celle de l'organisme de formation A. Cependant, cette formation a été une source de déception :

Dominique et moi, on a fait la formation accueillante de l'organisme de formation A, et on a été un peu déçues. On a passé quatre jours sur la fonction d'accueillante, beaucoup sur la posture, ce qui se joue, la différence entre une discussion et un accueil, des exercices pratiques. C'est très subjectif, mais on a eu le sentiment de ne pas apprendre grand-chose parce qu'on avait déjà commencé l'accueil avec Joséphine et Clothilde, qui nous avaient déjà beaucoup transmis... Il y avait pas mal de gens qui projetaient d'ouvrir un lieu, aussi des personnes qui travaillaient en ludothèque, et qui n'avaient pas d'expérience de l'accueil, on aurait eu envie d'aller plus loin... (Candice, accueillante, psychologue, Laep D.).

La formation préalable est ainsi appréhendée comme un prérequis. Comme mentionné précédemment, la référente du Laep D et ses accueillantes soulignent les contraintes qui pèsent sur le choix de la formation : le coût et le calendrier de formation.

Je pense que pour les formations suivantes, on essaiera de dégager un budget pour l'organisme de formation B, parce que c'est éprouvé, par des psychanalystes qui travaillent depuis longtemps sur la manière d'éprouve la posture, ce n'est pas un catalogue d'information par des personnes qui n'ont pas de pratique. (Joséphine, Accueillante, psychologue, Laep D.).

C'est ainsi l'expérience de l'accueil, dans la filiation psychanalytique, qui est valorisée dans le cadre de formation à l'accueil par l'équipe du Laep D. En plus d'une formation préalable rendue obligatoire par le Laep D, l'équipe suit collectivement, à raison d'une journée par an, une formation sur une thématique : en septembre 2021, les accueillantes ont participé à une formation en visioconférence « *parentalités plurielles* » de l'organisme de formation B¹⁵⁹. Les frais d'inscription à cette formation sont pris en charge par l'association, les formations sont identifiées par sa référente et choisies collectivement. Cette politique de « *formation continue* » est considérée comme fondamentale pour les accueillantes, considérant « *la construction permanente* » de la posture de l'accueillante qui impliquerait « *une réflexion continue* », pour reprendre les mots de la référente du Laep D.

La formation initiale des accueillantes et celle spécifique au Laep qu'elles ont pu suivre peuvent ainsi avoir un effet sur leur posture. La dernière partie de ce chapitre propose d'étudier comment cette diversité est appréhendée par les accueillantes, non seulement dans le fonctionnement de l'équipe, mais aussi au regard de leurs différentes casquettes professionnelles.

¹⁵⁹ Cette formation – sous forme de séminaire d'une journée - est réalisée par des psychanalystes de l'organisme de formation B et présente différentes interventions, selon le programme suivant : <https://iraec.com/assets/wp-content/uploads/2021/06/IRAEC-colloque-2021-programme.pdf>.

3. La conjugaison des différentes casquettes professionnelles des accueillantes

3.1. Une pluridisciplinarité valorisée révélatrice d'un ethos de l'accueillante

Les Laep recouvrent une grande diversité des trajectoires professionnelles ainsi que des modalités de formation variées. Les équipes d'accueillantes sont en outre marquées par une forte pluridisciplinarité¹⁶⁰. Si cela est apparu en filigrane dans ce chapitre, cette pluridisciplinarité est fortement valorisée, sur les différents territoires et Laep étudiés, aussi bien par les accueillantes que par les superviseurs :

On est une équipe pluridisciplinaire, et on travaille à maintenir cette pluridisciplinarité, pour donner une pluralité d'approches aux familles. Psy, infirmière puéricultrice, pédiatre, avant, on avait une thérapeute de couple, partie en retraite... Pourquoi c'est important la pluridisciplinarité ? C'est une force, car aucun savoir ne doit apparaître primordial, il faut beaucoup d'humilité. C'est une des grandes forces de la pluridisciplinarité, de permettre cette humilité, un équilibre. Aussi, elle permet la complémentarité, en tant qu'accueillantes. Par exemple, une fois, on accueillait une maman enceinte... Marguerite, une ancienne accueillante, qui est relaxologue et thérapeute, a perçu physiquement ce dont elle avait besoin, un siège. Et moi j'ai pu mettre en mots. J'aurais eu du mal à le faire si Marguerite n'avait pas été là et identifié son besoin physique. C'est en cela que la pluridisciplinarité est une force en Laep. (Joséphine, accueillante, référente, psychologue, Laep D.).

Ce qui fait la richesse des équipes d'accueillant, c'est que c'est pluridisciplinaire, avec des regards qui se conjuguent, avec une vigilance particulière : Laetitia est affutée sur des questions de violence conjugale, d'autres sur d'autres points... Des grilles de lecture qui vont être orientées, mais différentes accueillantes vont se côtoyer, chacun travaille sur différents points. Chacun investit sa pratique et ses outils. (Marion, superviseur, psychologue, Laep B.).

Dans ces extraits, la pluridisciplinarité est présentée non seulement comme une plus-value du lieu d'accueil enfants parents – qui en fait sa spécificité par rapport à d'autres lieux, par exemple comme une ludothèque animée par des animatrices¹⁶¹ – mais aussi comme un facteur de sens donné à l'accueil : un lieu où les parents sont accueillis par des compétences professionnelles complémentaires, une complémentarité ou une mutualisation qui permettrait, d'après les accueillantes, de répondre à l'accueil de relation enfants parents dans sa complexité. Cette pratique et ce registre argumentatif ont notamment pu être observés lors d'un temps d'accueil du Laep D :

Dominique, pédiatre de formation, et Candice, psychologue, sont les accueillantes de ce jeudi matin. (...) Au fil de la séance, Candice est positionnée plus en retrait, en périphérie du centre de la pièce où sont aménagés les différents espaces de jeux. Dominique se positionne quant à elle plus au centre, et échange beaucoup plus spontanément avec les enfants : elle s'assoit avec eux sur le tapis, elle lit une histoire avec l'un d'eux, toujours assise par terre, après qu'il la sollicite avec un livre. L'enfant s'adosse à elle. Candice ne s'assoit pas par terre, et reste debout. Elle est très attentive aux mamans, leur pose des questions lorsqu'elles engagent la discussion. Par exemple, une maman présente avec son enfant de 14 mois dit qu'elle a eu quelques difficultés avec sa plus grande fille, d'une dizaine d'années, à la naissance de sa cadette. Elle raconte qu'elle s'en est inquiétée,

¹⁶⁰ Du moins sur les Laep étudiés.

¹⁶¹ Idem.

qu'elle a pensé à aller voir quelqu'un mais qu'elle a pris le parti de laisser faire, et de lui dire qu'elle pouvait venir lui donner le biberon lorsqu'elle le voudrait, et finalement elle est venue au fil du temps, il y a eu un « débloccage ». Pendant toute la discussion, Jessica l'écoute attentivement, ce qui conduit la mère à développer son récit. Pendant ce temps, Dominique est occupée avec une enfant, dont la mère l'interroge : « elle a les cheveux très fins, non ? », Dominique sourit en répondant qu'elle a des cheveux de bébé. Ces deux interactions mises en parallèle semblent mettre en lumière les habitus professionnels des deux accueillantes. A la séance de débriefing, la sociologue leur fait part de cette analyse, et elles précisent qu'en effet leurs postures d'accueils sont révélatrices de leurs approches et identités professionnelles, Dominique souligne à ce titre qu'elle va naturellement à proximité des enfants tandis que Candice reconnaît qu'elle est plutôt dans une posture en retrait. Elles précisent que cette double approche permet une écoute qui « embrasse » la relation enfants parents. L'hypothèse est émise par les accueillantes elles-mêmes que les accueillies ressentent inconsciemment ces dispositions professionnelles. (Note d'observation, Laep D.).

Cette observation montre que **les attitudes des accueillantes peuvent être marquées par leurs dispositions professionnelles** bien que cela ne soit pas énoncé au public accueilli, et que cela peut apparaître une part intégrante de la posture d'accueil.

Comme nous l'avons vu précédemment, la plupart des binômes d'accueillantes observés sont constitués, dans la mesure du possible, en tenant compte des contraintes organisationnelles des équipes, et selon un critère de pluridisciplinarité des accueillantes. Dans le Laep A, seules deux accueillantes partagent la même profession d'animatrice, la pluridisciplinarité est donc quasi automatique (entre animatrices, auxiliaire de puériculture, infirmière, psychomotricienne), et fortement valorisée par l'équipe :

On se bat¹⁶² pour la pluridisciplinarité de l'équipe, c'est ce qui fait la richesse du lieu. Pendant le confinement, seules deux accueillantes du centre social pouvaient faire l'accueil. Au moins, on a pu ouvrir et c'était très utile au vu de l'isolement que ça [le premier confinement au cours duquel les Laep étaient fermés] a créé... Mais on sent bien que la pluridisciplinarité est très riche. Parce qu'il y a des choses lourdes qui sont dites parfois, le regard des accueillantes PMI, avec leurs professions... C'est important, on en parle, qu'on va avoir des réactions différentes, en fonction de ce qu'on a appris et de nos façons de faire. On échange avec d'autres points de vue et ça nous permet de voir ensemble, par exemple, certaines collègues de la PMI vont être plus fines dans leur approche sur des questions de violence. (Aurélié, accueillante référente, animatrice, Laep A.).

La pluridisciplinarité se présente ainsi dans l'économie de l'équipe comme une plus-value non seulement dans l'offre au public accueilli en termes d'expertise croisée, mais qui opère aussi en coulisse lors des débriefings et des supervisions, dans la compréhension des situations. Il en va de même dans le Laep B, où le binôme d'une sage-femme et d'une auxiliaire de puériculture répond à une logique de pluridisciplinarité, valorisée par sa superviseuse¹⁶³ et son gestionnaire :

L'équipe auxiliaire de puériculture et sage-femme, ça fonctionne bien. Ce complément est excellent, les parents ont leur réponse sur l'enfant. Elles vont se former, elles lisent, elles vont à des conférences, mais elles n'apportent pas comme ça un savoir savant, elles attendent que les questions arrivent. (Chantal, directrice du CCAS duquel dépend le Laep, Laep B.).

¹⁶² En référence à la résistance des accueillantes mises à disposition par la PMI dans ce Laep.

¹⁶³ Voir supra.

Selon le gestionnaire, la pluridisciplinarité est une valeur ajoutée d'un point de vue de l'offre apportée, dans la réponse aux questionnements et aux inquiétudes des parents. Si le Laep C est majoritairement composé d'animatrices et d'éducatrices de jeunes enfants la dimension pluridisciplinaire est mise en valeur par l'une de ces accueillantes :

D'autres équipes d'accueillantes en Laep sont plus variées professionnellement [que la nôtre]. Mais il y a une vraie pluralité dans l'équipe qui fait que c'est très riche dans les regards. Educatrices de jeunes enfants et animatrices. Je suis très portée sur le soutien à la parentalité, active dans une association sur la parentalité, d'autres animatrices auront une grande sensibilité et connaissance en petite enfance. C'est très complémentaire. (Annick, accueillante, animatrice, Laep C.).

Annick induit ici que la pluridisciplinarité relève aussi de son point de vue d'expériences professionnelles et extraprofessionnelles variées, et pas seulement d'un diplôme. Si les Laep étudiés dans le département 1 ne comptent pas de psychologues dans les équipes d'accueillantes, tous les Laep du département 2 ont des équipes composées d'au moins une psychologue. Dans le Laep D, la pluridisciplinarité (psychologue, infirmière, pédiatre) est valorisée dans l'économie globale de l'équipe : les binômes changent chaque semaine, et peuvent se réaliser à deux psychologues. Dans le Laep E, les binômes changent d'un accueil à l'autre, avec une constante : la psychologue est présente à chacune des séances. Enfin, dans le Laep F, le binôme est constant est aussi mixte, composé d'une psychologue et d'une éducatrice de jeunes enfants.

Cette valorisation de la pluridisciplinarité est intéressante à plus d'un titre. En effet, **a priori, la profession initiale des accueillantes n'est pas énoncée au public accueilli dans les Laep**, pourtant elle est présentée par les équipes comme un des critères d'organisation des lieux et une des plus-values de l'accueil. Deux enseignements peuvent émerger de ce constat. Premièrement, les rapports à l'énonciation de la profession des accueillantes auprès du public varient d'un lieu à l'autre. Si nous reviendrons dans la sous-partie suivante sur l'articulation des casquettes professionnelles des accueillantes, il apparaît que les accueillantes des Laep de type « empathique »¹⁶⁴ énoncent librement au public leur profession initiale, une transparence souvent évidente du fait des différentes casquettes que peuvent avoir les accueillantes au sein d'une même structure (animatrice au centre social, et accueillante). Les accueillantes des Laep de type qualifié de « maïeutique »¹⁶⁵ ne mentionnent pas leur profession initiale. Deuxièmement, cette valorisation de la pluridisciplinarité souligne bien que **la posture d'accueillante ne relève ainsi pas d'un « habit » uniformisé que l'on endosse, où sont gommées les individualités professionnelles des personnes qui accueillent**. Les lectures, sensibilités et approches différenciées, colorées des dispositions professionnelles acquises au fil des parcours des accueillantes, apparaissent bien dans leurs discours comme un gage de qualité, une force et une plus-value de l'offre du Laep. Cette complémentarité se fonde dans **une posture d'accueil qui se caractérise par sa dimension collective**. Autrement dit, **la posture de l'accueillante n'est pas nécessairement pensée dans son individualité, mais dans une approche collective**, une accueillante seule ne pouvant être en mesure de faire l'accueil (le référentiel Laep indique à ce titre que les accueils doivent se faire en binôme, et les équipes des différents Laep étudiés ont souligné que l'accueil était annulé en cas d'absence et de non-remplacement de l'une des accueillantes).

¹⁶⁴ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

¹⁶⁵ Ibid.

En croisant les différentes activités organisées autour des Laep (formations, supervisions, temps de débriefing, organisation des équipes en binôme, aménagement du lieu, etc.) qui s'articulent différemment d'un Laep à l'autre, il semble pertinent de **parler d'une socialisation à l'ethos de l'accueillante, plus que de l'apprentissage d'« une » posture de l'accueillante**. Dans son sens commun, la notion d'ethos désigne « *la manière d'être ou habitude d'une personne, caractère* »¹⁶⁶. Dans une approche sociologique, l'ethos est une manière de saisir ce qui, sans éluder l'individualité de la personne (soit ses dispositions professionnelles dans le contexte du Laep), la rattache à un monde partagé par un groupe (en l'occurrence « les accueillantes »), dans l'orientation qu'elle donne à ses pratiques concrètes (soit l'accueil¹⁶⁷). L'ethos relève ainsi d'une image de soi projetée dans les interactions pour en assurer le bon fonctionnement, et qui, si elle peut être spontanée, peut aussi être travaillée, dans le cadre de formation, par l'observation des autres accueillantes, ou encore lors de la pratique de l'accueil.

Si le chapitre suivant fera l'objet d'une analyse des « pratiques concrètes », la notion d'ethos permet à ce stade d'appréhender la manière d'être et de faire des accueillantes, développées par des conditions d'expériences – le cadre donné au Laep – sans renier les savoirs et les représentations socialement constituées des accueillantes relatives à leur parcours professionnel. Les grandes **frontières symboliques que tracent les accueillantes lorsqu'elles décrivent leur fonction dans le Laep marquent les limites d'un ethos et renvoient aux deux dimensions du « care »** identifiées par Pascale Molinier¹⁶⁸ : d'une part, un état de mise à disposition individuelle vis-à-vis d'autrui (être à l'écoute, être attentif) et d'autre part, une idée d'activité, pour subvenir aux besoins ou au bien-être d'un individu (accompagner la personne, la soutenir) :

Pour résumer, je vous dirais qu'être accueillante, c'est être à l'écoute et faire lien, dans l'écoute et le faire mais sans être dans l'activisme. On écoute, et on ne propose pas rien, mais on n'est pas dans l'activisme. (Cécile, accueillante, psychomotricienne, Laep A.).

Ce n'est pas forcément... un lieu thérapeutique. Il y a quand même un enjeu de soin (...) Pas de régularité, pas de suivi, dans l'ici et maintenant. Ici, on est vraiment dans une écoute, et on va essayer de faire en sorte que ça soit le parent qui chemine, parce qu'il va nous parler, parce qu'on va reformuler, on le laisse évoluer à son rythme, ou ne le force pas à aborder certaines choses, et parfois on oriente. Parfois, on sent que le parent va avoir besoin d'une thérapie, on va orienter vers l'extérieur, c'est loin d'être systématique. La plupart du temps, le parent a besoin d'être rassuré dans sa fonction parentale. (Delphine, accueillante, éducatrice de jeunes enfants, Laep F.).

L'ethos des accueillantes en Laep, marqué par un travail de réflexivité, mêle cette dialectique du « *soucis des autres* », d'agir pour le bien être d'autrui, où **la mise à disposition individuelle relative à l'écoute se conjugue avec une idée d'action**, sans intervention *a priori* (ce que le chapitre suivant abordera). Si les accueillantes en Laep ont des trajectoires différenciées, et peuvent développer plusieurs manières d'être et faire accueil, elles

¹⁶⁶ Bailly A., 1950, *Dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette.

¹⁶⁷ Bédard P., 2015, « L'ethos en sociologie : perspectives de recherche pour un concept toujours fertile », *Cahiers de recherche sociologique*, (59-60), p. 259-276.

¹⁶⁸ Molinier P., Laugier S., Paperman P., 2009, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres : sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot. Molinier P., 2011, « Le care à l'épreuve du travail : Vulnérabilités croisées et savoir-faire discrets », In Paperman P., Laugier S., Gilligan G. et al., *Le souci des autres : éthique et politique du care*, Paris, Editions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, p. 340-57. (Raisons pratiques).

se retrouvent ainsi autour d'une volonté de « *prendre soin* », dans un rapport de service, « *de soutien et d'assistance impliquant un sens de la responsabilité vis-à-vis de la vie et du bien-être d'autrui*¹⁶⁹ ».

Cette dialectique du *care* constitue ainsi un dénominateur commun aux professionnelles qui pratiquent l'activité de l'accueil en Laep, ce qui n'empêche donc pas que les accueillantes façonnent une posture singulière, relative aux conditions d'exercice de l'accueil, qu'il s'agit désormais d'aborder.

3.2 Différentes modalités d'articulation des casquettes professionnelles des accueillantes

La pluridisciplinarité mentionnée recouvre donc, au-delà des professions, une diversité de situations professionnelles : retraitées, libérales, personnel mis à disposition par différentes structures (municipalité, département, centre social, etc.). Il semble intéressant d'interroger plus en détails la question de l'articulation entre les différentes casquettes professionnelles et la fonction d'accueillante en Laep, qui va fortement jouer sur la diversité des postures d'un Laep à l'autre. En quoi, derrière une socialisation à l'ethos de l'accueillante, les dispositions et les représentations professionnelles peuvent-elles marquer les postures d'accueil ? Comment les accueillantes naviguent-elles entre leurs différentes fonctions, aux statuts et positionnements différenciés ? Deux grandes formes d'articulation entre le poste occupé par l'accueillante en dehors des temps d'accueil et la fonction d'accueillante ont été observées. D'un côté se trouvent **les accueillantes qui s'autorisent à faire référence à leur profession initiale** lors des temps d'accueil, et **tolèrent une porosité entre les fonctions**, à laquelle elles donnent un sens, celui d'un lieu de ressources. De l'autre, **des accueillantes tâchent d'opérer un changement de « casquette » entre leurs fonctions**, exercice plus ou moins complexe selon les situations des accueillantes.

Une partie des accueillantes met à distance l'idée de ne donner aucune indication sur soi, notamment son profil professionnel. Ces accueillantes sont essentiellement présentes dans les Laep A, B et C, du département 1, qui se rapprochent du modèle de Laep qualifié d'« *empathique*¹⁷⁰ », qui s'inscrit plutôt dans la filiation l'approche de « *l'écoute active* » de Carl Rogers (théorisant les conditions les plus favorables à l'expression du ressenti des individus). Ce modèle de Laep développe une conception plus pragmatique de l'accueil, peu théorisée à l'aune de la psychanalyse, qui s'inspire du travail social communautaire et affiche une volonté de convivialité et d'intégration. Bien qu'inscrits dans des territoires différenciés – quartier prioritaire politique de la ville (Laep A), résidentiel (Laep B) et rural (Laep C) – les trois Laep du département 1 donnent à voir une interconnaissance entre une partie des mères accueillies (dès lors que leur présence est régulière) et une ambiance conviviale, notamment matérialisée par la proposition de thé et de café¹⁷¹, des tutoiements réguliers. L'hypothèse d'un effet de formation peut être émise, ces trois Laep bénéficiant de la même formation par Jean Pierre, qui s'inscrit dans l'approche de Carl Rogers¹⁷². Outre l'existence d'une interconnaissance locale, du fait du réseau de voisinage entre parents développé sur ces territoires, dans ces trois Laep, les accueillantes occupent d'autres fonctions au sein de la structure porteuse du lieu : les accueillantes sont animatrices du

¹⁶⁹ Molinier P., Laugier S., Paperman P., 2009, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres : sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot, p. 11 et 20.

¹⁷⁰ Neyrand G., 2010, « Lieux d'accueil, savoirs et gestion politique. Un espace en tension », In *Parents-professionnels : la coéducation en questions*, Érès, p. 27-35.

¹⁷¹ A l'exception du Laep A qui en met normalement mais pas là en temps de covid ; même possible aux mères de ramener des gâteaux et gouters / cuisine à thèmes anniversaires.

¹⁷² Voir supra.

centre social (Laep A), coordinatrice petite enfance du CCAS ou animatrice du RPE (Laep B), animatrices en RPE ou en accueil de loisirs, ou coordinatrice de conférences d'accompagnement à la parentalité (Laep C). Il est courant que les accueillantes connaissent les mères accueillies en dehors du Laep dans le cadre de leurs activités respectives dans les différentes structures. Dans ce contexte, si les accueillantes ne présentent pas leur profession lors de l'arrivée des accueillantes, elles s'autorisent à la mentionner aux accueillantes au fil d'une discussion. Quand une mère souhaite des informations relatives à ces activités extérieures au Laep, les accueillantes peuvent préciser qu'elles y répondront à la fin de l'accueil, même s'il leur arrive dans certains cas de le faire en cours d'accueil.

Au bout d'une heure de séance, les parents, enfants, accueillantes et la sociologue sont assis par terre. (...). Une mère explique qu'elle « galère » à trouver des assistantes maternelles, elle dit qu'il y a beaucoup de demandes dans la région, et depuis que son assistante maternelle est partie à la retraite, elle a du mal à en trouver une. Une des accueillantes lui parle alors du RPE dans lequel elle travaille aussi, lorsqu'elle n'est pas accueillante : si elle ne développe pas, elle lui recommande de passer en lui précisant l'adresse et les horaires d'ouverture. (...) Un peu plus tard pendant le temps d'accueil, une mère explique qu'elle est un peu « larguée » et pose des questions sur les inscriptions en crèche. Une autre accueillante, aussi éducatrice de jeunes enfants (remplaçante sur quelques séances) lui explique la démarche. (...) Après le temps d'accueil après quelques questions de la part de l'enquêtrice, elles précisent qu'elles sont très ouvertes à répondre aux questionnements de la vie quotidienne des mères présentes « c'est un sujet très souvent abordé, les mères ne viennent pas pour des renseignements, mais si elles en demandent, c'est naturel de le partager avec elles ». (Note d'observation, Laep C.).

Une jeune fille entre au début du temps d'accueil, et d'emblée demande : « Elle est là aujourd'hui la dame de la PMI ? ». Les deux accueillantes présentes lors de cet accueil sont animatrices au centre social, et lui répondent par la négative, en lui précisant qu'elle sera là la semaine suivante ou celle d'après. Spontanément, la jeune fille dit « j'avais des questions sur les dents de la petite, mais je viendrai la prochaine fois ! ». (Note d'observation, Laep A.).

Ces deux extraits mettent en évidence des **échanges professionnellement situés dans le cadre de l'accueil**. Le dernier montre par ailleurs que les accueillantes peuvent aussi être reconnues pour leurs compétences professionnelles propres, en l'occurrence « la dame de la PMI ». On voit ici que les autres accueillantes ne se substituent pas à la relation, mais présentent une approche complémentaire, tout en soulignant un éthos de l'accueillante partagé.

Pour ces accueillantes, l'articulation entre les différentes casquettes repose sur une transparence qui n'est pas considérée comme un problème, mais comme faisant partie de l'accueil, rejoignant en ce sens le modèle empathique présenté par Gérard Neyrand et ses collègues d'« une demande relationnelle qui repose sur l'instauration d'une relation de confiance et de soutien personnalisé à l'égard de la personne accueillie¹⁷³ ». Annick, accueillante dans un Laep sur un territoire rural, souligne que le public a la plupart du temps connaissance de leur situation professionnelle du fait du réseau d'interconnaissance. En outre, elle défend une posture de transparence sur sa situation qui n'est pas contradictoire avec sa « casquette » d'accueillante :

Les parents savent souvent qui l'on est, que l'on travaille au RPE, à la petite enfance, etc. Les gens se connaissent ici, c'est comme ça. Mais il n'y a pas de tabou avec ça en tant qu'accueillante. Je ne suis pas pour une « posture amnésique » de l'accueillante. On a une identité qui fait aussi partie de la relation de

¹⁷³ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

confiance de l'accueil... J'avais entendu dans une conférence un psy qui avait fait des accueils au tout début de la Maison verte, et qui disait « quand il est accueillant, il est juste homme, il n'est pas psy », cela m'a beaucoup parlé. Avec cette casquette d'accueillante, on se doit de préserver une neutralité qui fait que le Laep est un espace de liberté, on n'a pas la science infuse, on n'oriente pas. Mais on peut être force de suggestion, en tant que parent soi-même, en tant que personne de la comcom, parler des choses que l'on connaît autour qui pourraient intéresser le parent, autour de quoi il peut cheminer. Et cela fait partie de la relation de confiance, on ne va pas faire à chaque fois comme si l'on ne se connaissait pas ! Être complètement dans l'anonymat, faire comme si l'on ne se s'était jamais parlé, cela va à l'encontre de la bienveillance qui est demandée, je ne pense pas que ce soit pertinent. (Annick, accueillante, animatrice, Laep C.).

Le registre d'argumentation employé ici renseigne sur l'articulation entre les différentes casquettes de l'accueillante, du point de vue d'Annick. La « casquette » d'accueillante telle qu'entendue ici repose sur une neutralité qui se traduit par une non-orientation du public, qui pourrait s'apparenter à de la prescription de son point de vue. Cela étant, Annick positionne le Laep comme un espace de ressource – lors du temps d'accueil, une table mettant à disposition une série de documents d'information est par ailleurs aménagée¹⁷⁴ – qui s'articule avec une connaissance du réseau d'accompagnement à la parentalité qu'elle appréhende comme un espace de possible, support au cheminement du parent. C'est dans ce « cadre » qu'elle s'autorise à donner à voir ses autres casquettes, en l'occurrence d'animatrice et de coordinatrice de conférences sur la parentalité. En outre, elle présente cette transparence comme une condition favorable à l'expression du ressenti des individus, dans la perspective d'une écoute active régulièrement citée pour décrire la posture de l'accueillante, sans pour autant se référer à son ancrage théorique. Le cadre du Laep comme un espace ressource est aussi un argument mobilisé dans le Laep A expliquant l'articulation entre les différentes casquettes des accueillantes :

Quand on vient ici, on n'est pas estampillées PMI. Mais il arrive que l'on connaisse certaines familles qui fréquentent le lieu, mais ce n'est pas un problème du tout, bien au contraire. (...) On écoute. On a beaucoup de mamans isolées, des familles en difficultés, et on ne pose pas de questions, seulement si ça arrive dans la discussion. L'approche avec les familles c'est dans l'ouverture que l'on peut proposer. Donc c'est aussi un lien de confiance dans l'écoute, si les familles savent que les accueillantes sont de la PMI, dans le centre social, ou à la crèche... C'est autant d'ouverture pour elles, et c'est à ce titre que le Laep est un lieu de prévention. (Cécile, accueillante, psychomotricienne, Laep A.).

Cécile souligne que dès lors que les besoins exprimés concernent moins la question du lien parent – enfant que la demande de connaissance et d'informations notamment pour des publics plus précaires dans ce cas de Laep A, la mise en lumière des professions des accueillantes s'articule dans ce discours avec la mission de prévention du Laep, fondatrice de son « cadre », en positionnant aussi le Laep comme un espace de ressource pour les familles, où l'étiquette professionnelle peut être appréhendée par les accueillantes comme une ressource.

Une partie des accueillantes rencontrées, dans le département 2, tâchent cela dit de délimiter clairement le rôle de l'accueillante avec les fonctions endossées à l'extérieur du Laep. Cette articulation recouvre plusieurs situations et gestions de la transition. Les accueillantes du Laep F soulignent que cela relève d'un apprentissage, par l'expérience :

¹⁷⁴ Voir Chapitre 2.

On ne parle pas de nous, c'est compliqué quand on démarre. Moi je suis là depuis l'origine du lieu et je vois la difficulté chez mes collègues qui arrivent. Les parents très tôt, lors du premier accueil, ceux qui essaient de tutoyer, ceux qui essaient de savoir si vous avez des enfants, ils viennent vérifier qu'on parle le même langage, et c'est un entraînement de ne pas se laisser embarquer là-dedans. (Delphine, accueillante, éducatrice de jeunes enfants, Laep F.).

Les accueillantes du Laep D précisent aussi ne jamais spécifier leur métier aux personnes accueillies, et ne l'indiquent jamais même après sollicitation, se présentant exclusivement comme « accueillantes » ; même si elles conçoivent que les accueillantes restent marquées d'un certain habitus professionnel qui peut colorer leurs postures d'accueil¹⁷⁵. D'après la référente du Laep, cela a une fonction précise dans l'accueil :

En tant qu'accueillante, on ne parle pas de soi. Ce n'est pas facile, les accueillies peuvent chercher à en savoir plus, à entrer en discussion, et on peut avoir envie de le faire, donc on travaille sur cette frustration en supervision. La posture d'accueillante est une mise à disposition de notre psychisme envers les accueillies, ce n'est pas une conversation. En faisant cela, on est une page blanche, sur laquelle les accueillies peuvent projeter ce qu'elles veulent sur nous. Si on était identifiées, plus rien ne pourrait se projeter sur nous, et cela stériliserait son cheminement. Ce travail est une grande partie de la posture d'accueillante. (Joséphine, accueillante, référente, psychologue, Laep D.).

L'argumentation présentée par Joséphine pour expliquer la **claire délimitation de la posture de l'accueillante – excluant toute information relative à leur profession initiale** – s'inscrit dans la lignée de l'approche psychanalytique de la Maison verte qualifiée de « maïeutique » visant à « faire accoucher l'autre à la signification¹⁷⁶ », où les professionnels (psychologues et psychanalystes principalement) adoptent une posture en retrait. Lors de son entretien, Joséphine conçoit que cette posture est plus confortable dès lors que le Laep est associatif, et que l'équipe des accueillantes ne se rend au centre social que dans le cadre du Laep, n'ayant développé aucune interconnaissance avec le public fréquentant le lieu, et ce d'autant plus, qu'aucune des accueillantes ne réside dans la ville où prend place l'accueil. Aussi superviseuse dans d'autres Laep municipaux, Joséphine précise que l'articulation entre la fonction d'accueillante et les autres fonctions au sein de la structure apparaît comme l'un des objets de travail privilégié des supervisions, cette articulation relevant d'un équilibre qu'elle estime particulièrement complexe.

A ce titre, les accueillantes du Laep E expriment certaines difficultés à s'approprier une casquette d'accueillante qui implique une nette segmentation avec les autres casquettes qu'elles peuvent avoir en dehors des temps d'accueil. Ce Laep municipal se caractérise par le fait qu'il soit récent. Les accueillantes ont suivi la formation à l'organisme de formation A au moment de l'ouverture du Laep, et expriment lors des entretiens réalisés avoir identifié lors de la formation le fait que la posture d'accueillante reposait sur une « neutralité », qui impliquait la mise à distance des autres « casquettes » professionnelles. A ce titre, elles soulignent les difficultés rencontrées :

La difficulté, c'est que j'ai été plus de 20 ans sur la commune, je connaissais beaucoup de mamans à la Maison de quartier. J'ai connu des mamans qui ont eu des petits derniers imprévus, et c'est difficile de faire style on se connaît pas au Laep.

¹⁷⁵ Voir supra.

¹⁷⁶ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros, p.10.

Parce qu'on vous a demandé ?

Non on ne m'a pas demandé, mais bon je suis obligée de... j'essaie de pas passer trop de temps avec elles. Mais dans un autre sens, des fois, je demande des nouvelles des grands et puis on rentre dans l'échange...

Et c'est un problème ?

Bah l'idéal, ce serait de pas trop connaître les parents... (Sabrina, accueillante, animatrice en maison de quartier, Laep E.).

Ici, la porosité avec les autres casquettes, et l'éventuelle interconnaissance avec le public, n'est pas considérée comme conciliable avec la casquette d'accueillante, qui impliquerait une certaine « amnésie ». Tout se passe comme si les accueillantes devaient laisser à l'entrée du Laep qui elles sont par ailleurs professionnellement (directrice de crèche, référente famille de centre social, etc.), mais aussi personnellement (notamment dans le cadre d'un réseau d'interconnaissance), pour être parfaitement « neutres », dans un cadre « à part ». La pratique de l'accueil rencontre une diversité de situations qui mettent à l'épreuve un habit théorique qui fait l'objet, comme nous l'avons vu dans ces derniers paragraphes, de différentes déconstructions.

Si ces matériaux soulignent la manière dont les formations initiales des professionnelles influent sur leur posture d'accueillante, ils invitent aussi à interroger comment la posture d'accueillante peut agir et infuser sur leurs pratiques professionnelles. Bien que l'enquête de terrain n'ait pas permis d'étudier cet aspect (qui impliquerait de réaliser des entretiens approfondis sur les pratiques des professions initiales des accueillantes), l'hypothèse selon laquelle le Laep se présente comme un espace de réflexivité qui invite les accueillantes à réfléchir sur leurs pratiques professionnelles peut être posée.

Ce troisième chapitre a mis en lumière la pluralité des trajectoires professionnelles des accueillantes en Laep : celles pour qui le Laep est une mission sociale, clé de voûte d'une trajectoire engagée ; celles pour qui le Laep est appréhendé comme un vecteur de (ré)conciliation professionnelle ; et celles pour qui le Laep se présente comme l'opportunité d'une montée en compétence. Si la plupart des professionnelles suivent une formation à la posture d'accueillante, ces formations sont diverses (aussi bien d'un point de vue théorique que des modalités de suivi), et différemment appréhendées selon les accueillantes. Pourtant, malgré cette grande hétérogénéité, la pluridisciplinarité est valorisée par les équipes comme une plus-value du lieu, et recouvre un ethos professionnel fondé sur le « care », soit un souci d'agir pour le bien être d'autrui et du prendre soin partagé. Derrière cette approche transversale, les postures des accueillantes peuvent varier, en particulier en fonction de l'articulation de leurs différentes casquettes professionnelles, leurs formations initiales pouvant colorer leur présentation de soi devant le public et orienter leurs pratiques. Le chapitre suivant propose dès lors d'étudier *en pratique* les logiques d'action des accueillantes, le sens qu'elles leur donnent, et en particulier le rapport à la « neutralité » qui régit leurs discours.

Chapitre 4 – La pratique de l'accueil : rapport à la normativité et logiques d'action

Ce chapitre prend pour objet la pratique des accueillantes et les logiques d'action qui la sous-tendent. Dans un premier temps, on analysera le rapport paradoxal que l'activité des accueillantes entretient aux contenus normatifs qui structurent le rapport des individus à la pratique de la parentalité comme un effet de la nature intermédiaire des Laep, lieux positionnés à l'interface des sphères privées et publiques, et de l'ambivalence des pratiques de parentalité, relevant elles-mêmes à la fois de l'intime et du collectif. Dans un deuxième temps, on verra comment cette pratique se définit en premier lieu comme un travail pour constituer le Laep en lieu de neutralité, à même de pouvoir accueillir l'ensemble des familles dans le respect de leur singularité et de leur offrir une forme de « répit normatif » vis-à-vis des discours, normes et savoirs portant sur la parentalité qui circulent dans l'espace social. Lieu « neutre » mais pas « vide », le Laep accueille et diffuse néanmoins un certain nombre de principes à la fois théoriques et normatif structurant en filigrane le fonctionnement des lieux et leur conférant leur coloration propre. On s'intéressera ensuite au contenu positif des interventions des accueillantes durant les temps d'accueil, pour en livrer une typologie en fonction d'une activité de qualification des situations observées au Laep comme relevant de logiques privées ou publiques d'une part, et appelant une intervention guidée par une visée d'autorégulation ou d'hétérorégulation d'autre part. Enfin, on montrera comment ces interventions s'inscrivent dans deux temporalités distinctes, en fonction des ancrages territoriaux et théoriques des Laep.

1. Un espace paradoxal

1.1. Un espace à l'articulation du public et du privé

Une des caractéristiques des Laep est de se situer à l'intersection de deux espaces sociaux : la sphère privée et la sphère publique. Alors que la sphère privée est définie comme l'espace au sein duquel les individus peuvent exercer leur autonomie, exprimer leurs préférences personnelles et cultiver leur intimité – traditionnellement, au sein de la « sphère domestique » ou du « foyer » –, la sphère publique est définie comme un espace partagé, lieu des problèmes collectifs et politiques – domaine des normes, des lois, des institutions et de l'action publique. Loin d'être fixée une bonne fois pour toutes, la frontière entre ces deux espaces fait l'objet de déplacements et de restructurations au fil des évolutions sociales¹⁷⁷ ; loin d'être totalement étanche, elle autorise les communications et les interpénétrations. Ainsi, dès les premières études sur les lieux d'accueil enfants parents, ces derniers sont décrits comme des « lieux intermédiaires », dont la particularité est de s'inscrire dans une dynamique de restructuration de la relation entre sphère privée et sphère publique, en offrant un cadre dédié à la « mise en actes de la vie privée dans un lieu semi-public », et permettant une forme de « publicisation de

¹⁷⁷ Pour une histoire de la constitution d'une sphère publique et de l'évolution de ses rapports avec la sphère privée, voir Habermas J., 1988, *L'Espace public*, Paris, Editions Payot & Rivages.

la vie privée¹⁷⁸ ». En d'autres termes, le Laep tient à la fois du lieu public – ouvert à tous, soumis à des règles de fonctionnement collectives, etc. –, et du lieu privé, au sein duquel il est possible d'exprimer la singularité d'une intimité familiale, relativement à l'abri des regards et des jugements. Malgré l'ouverture du lieu sur l'extérieur, la volonté d'instaurer en son sein un cadre neutre, constitué en relative autonomie vis-à-vis des logiques institutionnelles d'intervention sur la famille, est alors censée permettre aux familles de s'adonner à une forme de mise en scène de leur lien privé en toute confiance, et autorise les accueillantes à intervenir dans un champ habituellement confiné dans la sphère de l'intime.

Le passage de l'autre côté de cette frontière symbolique, celle qui sépare la sphère publique de celle, plus préservée, de l'intime, est illustré par une accueillante dans cette description des raisons qui l'ont motivées à travailler au sein d'un Laep :

Le Laep m'intéressait, parce que c'est autre chose. Et moi j'aime bien être là, pour écouter les parents, leurs problématiques, trouver des solutions, même si ce n'est pas notre rôle. On m'a fait la proposition l'année dernière, et je ne regrette pas du tout. On y voit plein de choses, c'est vraiment un lieu de ressources, pour les parents, pour les enfants. Et en tant que professionnelle, c'est un autre regard porté sur les familles. On est vraiment... on est dans leur intimité. Ce sont des choses qu'on n'arrive pas à capter au multi accueil. Il faut avoir une relation de confiance qui se tisse au fil des semaines. Au Laep, ça permet ça, on est deux accueillantes vraiment à l'écoute. Si la confiance s'installe, alors une maman qui vient au Laep et dit « moi tout va bien » ... petit à petit, on voit des choses. (Christiane, accueillante, auxiliaire de puériculture, Laep B.)

Ici, le Laep est désigné par sa spécificité vis-à-vis des autres dispositifs consacrés à la petite enfance : le lieu permet de « voir », de « capter » des dimensions de la vie familiale qui ne se livrent pas aussi facilement dans d'autres dispositifs consacrés à la petite enfance. Cette possibilité de porter « un autre regard » sur les familles est, du point de vue de la professionnelle, conditionné par la relation spécifique qui se noue entre l'accueillante et les familles, qui permet alors de voir au-delà de la représentation que la famille produit d'elle-même dans l'espace public. Le travail de l'accueil est ici décrit comme reposant sur un travail d'interprétation et de décryptage de la parole des accompagnants, qui est perçue comme une parole publique pouvant masquer des enjeux privés qui ne se livreront que petit à petit, par le travail réalisé au sein du Laep. Dans cet exemple, la façon dont une mère accueillie au Laep choisit de se présenter aux accueillantes (« moi tout va bien ») n'est pas pris comme le dernier mot de l'interaction, mais comme un premier moment d'une relation dont la dynamique devra conduire, du point de vue de l'accueillante, à « voir » les enjeux intimes et privés que recouvre cette parole.

Si cette frontière entre le privé et le public peut sembler aller de soi et recouvrir des réalités bien identifiables, l'observation de l'activité des accueillantes révèle que la caractérisation des situations auxquelles elles ont affaire durant les temps d'accueil, comme relevant d'une sphère ou de l'autre, procède bien souvent d'une interprétation de ces situations, au prisme de grilles de lecture qui peuvent varier d'un Laep à l'autre. Pour illustrer cette idée, on se référera à un enjeu fréquemment rencontré au sein des Laep observés, celui du rapport que les mères entretiennent à l'allaitement. Cette thématique peut faire l'objet de qualifications diverses en fonction de la grille de lecture mobilisée, et aboutir à des interventions opposées. Dans les Laep les plus tournés

¹⁷⁸ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

vers la valorisation des compétences professionnelles des accueillantes et de leur expertise dans le domaine de la petite enfance, ces dernières pourront avoir tendance à considérer l'enjeu de l'allaitement comme un enjeu public, au sujet duquel il est possible de produire des recommandations adossées à des savoirs scientifiques ; alors qu'on observe la posture opposée au sein du Laep D, caractérisé par son inscription dans le modèle de la Maison Verte :

C'est le non-savoir qui est intéressant dans l'accueil. (...) Prenons l'exemple d'une maman qui vient avec un bébé, nous disant qu'il ne mange pas bien, et qui nous demande combien elle devrait mettre de dose dans le biberon. Ce qui est intéressant ici, ce n'est pas de lui dire combien de doses, même si je le sais très bien. Si c'est une réponse relative à la diététique qu'elle attend, la personne peut aller à la PMI ou chez un pédiatre. Ce qui est intéressant, c'est d'interroger pourquoi elle pose cette question, en lui répondant : « Pourquoi, qu'est-ce qui vous inquiète ? ». Si elle vient au Laep, c'est pour autre chose, pas pour une réponse toute faite. C'est que, consciemment ou inconsciemment, elle veut être écoutée à un autre niveau, celui de son inquiétude, que l'on s'intéresse à ce qu'elle ressent. Et nous ne sommes pas là pour répondre, mais pour cheminer avec elle, qu'elle ne se sente pas seule. (Joséphine, accueillante, psychologue, fondatrice du Laep D.)

Ici, pour un même fait, pour une même technique de parentalité, on relève deux orientations possibles, qui commanderont deux actions opposées : d'une part, une qualification du fait comme relevant d'une problématique publique, sur laquelle existe des savoirs constitués et institués, et pouvant à ce titre faire l'objet d'une intervention sous la forme d'un conseil ; d'autre part, une qualification du fait comme relevant du rapport privé et intime que le parent entretient à sa propre pratique de la parentalité, appelant de la part de l'accueillante une posture d'écoute, et de « non-savoir ».

Ce qui apparaît nettement dans cet exemple, c'est la mobilisation d'une grille de lecture psychanalytique, à travers le concept d'inconscient, comme support d'une requalification d'un enjeu public en enjeu privé. En effet, l'enjeu de l'allaitement, d'abord désigné comme un enjeu public pouvant relever de la compétence de l'action sociale ou du savoir médical (« à la PMI ou chez un pédiatre ») est interprété et recodé en enjeu privé et intime, existant « à un autre niveau », celui de l'inconscient, c'est-à-dire des « inquiétudes » personnelles que recouvrent ce qui se présente d'abord comme une demande de conseil qui appellerait, dans un autre contexte, une « réponse toute faite ». La mobilisation de cette grille de lecture analytique est particulièrement prégnante dans le Laep D, qui se situe explicitement dans la filiation de Françoise Dolto :

Dans tout ce qui est relève du lien parents enfants, on ne peut pas nier l'inconscient, et cela ramène à la psychanalyse, et à l'origine c'est Dolto qui est psychanalyste. (...) Nous le fond c'est l'écoute de ce qui se passe. C'est un réceptacle de ce qui peut se dire inconsciemment. Si on n'a pas ça en tête c'est plus compliqué à décoder. (Clothilde, accueillante, psychologue, Laep D.)

Cependant, si tous les Laep ne se situent pas explicitement dans le champ de la psychanalyse, la très grande majorité des accueillantes rencontrées mobilisent *en pratique* cette notion d'inconscient, de façon plus ou moins articulée théoriquement, à travers une activité d'écoute et d'interprétation plaçant au cœur du travail d'accueillante la volonté d'aller déceler dans l'intime la racine d'enjeux exprimés dans un discours public qu'il s'agit de décoder. La mobilisation de la notion d'inconscient peut alors fonctionner comme point d'appui à la circulation entre les sphères publique et privée, par une requalification des situations au prisme d'une grille de lecture inscrite dans un registre psychologique.

Ce travail de traduction d'une expression consciente en motif inconscient qui lui serait sous-jacent – travail de « sous-tirage » selon les mots d'une accueillante du Laep E –, qui peut être analysé comme un mouvement de la sphère publique vers celle du privé et de l'intime, se complète d'un travail en quelque sorte inverse et qui lui est complémentaire : celui d'opérer une « *publicisation de l'intime* » par la « *mise en récit de soi* », selon les termes de la chercheuse Jessica Pothet¹⁷⁹. Selon cette dernière, le champ du soutien à la parentalité se caractérise par la production d'un certain nombre d'incitations, voire d'injonctions normatives, parmi lesquelles figure celle de la « *mise en récit de soi* », érigeant le « *travail de la parole* » comme « *norme support du travail parental*¹⁸⁰. » L'activité interprétative des accueillantes s'alimente ainsi à une double source : celle des interactions, gestes et discours qui se produisent au sein du Laep – comme autant d'expression plus ou moins conscientes de l'intimité des relations mises en actes dans l'espace du Laep – ; celle de la parole réflexive des accompagnants, qui procède d'une verbalisation de leur expérience et de leurs ressentis vis-à-vis de la parentalité, par un mouvement de publicisation du privé.

Cette duplicité des Laep, positionnés à l'articulation de deux espaces, se redouble par ailleurs de la nature plurielle des enjeux de parentalité, relevant eux-mêmes à la fois du privé – champ de la responsabilité individuelle et de la liberté reconnue aux individus à s'auto-déterminer – et du public – champ des faits considérés comme problèmes publics, légitimant une régulation collective au nom d'enjeux engageant l'ensemble de la société. En effet, « *la parentalité n'est pas qu'une affaire de famille* », selon la formule du sociologue Saul Karsz : « *Si la sphère domestique relève bien du domaine du privé, juridiquement parlant, elle reste socialement tenue de rendre des comptes : il s'agit d'une affaire d'Etat. (...) Telle est, me semble-t-il la raison d'être de la problématique de la parentalité (...) : elle pousse le monde domestique sur le devant de la scène sociale, ou, ce qui revient au même, elle nous apprend que des enjeux sociaux se décident dans la sphère intime des affects et des rapports familiaux*¹⁸¹. » On l'a vu plus haut¹⁸², la logique de prévention dans laquelle s'inscrivent les Laep va de pair avec le fait se considérer la sphère privée comme un lieu d'action privilégié sur certains de problèmes sociaux, ou publics, tels que le maintien du lien social à travers la prévention des troubles précoces du développement psycho-affectif de l'enfant.

Ce nouage particulier entre deux logiques, privée et publique, induit nécessairement une certaine tension dans la logique d'intervention des accueillantes : « *La situation paradoxale des lieux d'accueil enfants parents tient au fait que leur intervention s'inscrit dans une contradiction entre, d'une part, l'importance accordée à l'individu et au respect de son domaine privé, et, d'autre part, les attentes très fortes qui s'attachent au maintien du lien social*¹⁸³. »

Ainsi, cette position paradoxale des lieux d'accueil enfants parents se traduit par une inévitable ambivalence dans le domaine normatif : l'effort de constitution du lieu comme espace neutre – nécessaire à cette mise en actes des manières privées de faire famille dans un lieu semi-public – reste adossée à un socle normatif minimal donnant à la mission de prévention des lieux d'accueil son sens et sa nécessité. Ce socle évolue ainsi au rythme des attentes publiques dirigées vers les familles : d'un projet de maintien ou de restauration du lien social à travers l'intervention sur les liens parentaux, on serait progressivement passé à une logique qui tend à faire du

¹⁷⁹ Pothet J., 2015, *Le soutien à la parentalité : élaboration institutionnelle, éclectisme de ses mises en œuvre professionnelles, réception par ses publics*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble Alpes Métropole, pp. 290-292.

¹⁸⁰ Ibidem.

¹⁸¹ Karsz S., 2004/1, « "Soutien à la fonction parentale" : l'impossible neutralité », *Spirale*, Vol n° 29, p.120.

¹⁸² Cf. Chapitre 2, partie 2.1. : « L'ancrage d'une mission de prévention ».

¹⁸³ Bastard et al., 1996, *op. cit.*, p. 193.

parent le premier pilier de l'ordre social, et de la parentalité un levier de plus en plus central dans la régulation de la socialisation des individus¹⁸⁴. Par ailleurs, la montée en puissance de la thématique des droits de l'enfant s'accompagne d'un déplacement des normes de parentalité, plaçant les notions de « parentalité positive » et d'« éducation bienveillante » au centre des discours sur la famille¹⁸⁵, entraînant comme on le verra plus loin une série de déplacements dans les postures et les valeurs des accueillantes.

1.2 La volonté de construire un espace neutre

Comme on l'a vu au fil des chapitres précédents, le Laep n'est pas une « bulle » totalement hermétique aux forces qui traversent et travaillent le monde social. Il est d'abord inscrit au sein d'un dispositif d'action publique de soutien à la parentalité. Il est par ailleurs ancré au sein d'un territoire, caractérisé par des réalités sociodémographiques et un réseau institutionnel. Il est ensuite habité par des accueillantes portant avec elles des dispositions professionnelles acquises au cours de leur trajectoire, mais aussi une conception propre de leur mission au sein du Laep et des moyens à mobiliser pour la réaliser. Il est enfin approprié par des familles caractérisées par des histoires, des enjeux et des expériences de la parentalité à chaque fois situés. En d'autres termes, le Laep est inévitablement un lieu au sein duquel circulent des discours, savoirs et normes, ainsi que des attentes individuelles, politiques et sociales portant sur la parentalité.

Cependant, pour saisir la spécificité de ce lieu, il faut prendre en compte la réelle volonté de construire un espace de relative autonomie vis-à-vis du champ institutionnel et de neutralité vis-à-vis des prescriptions normatives portant sur la parentalité qui est au principe de sa création dans les années 1970, et qui continue à lui fournir les principes fondamentaux à partir desquels tendent à se structurer les pratiques des accueillantes. On se propose ainsi non pas de partir de la neutralité du lieu comme d'un donné à partir duquel expliquer ce qu'il s'y passe, mais plutôt de saisir les pratiques concrètes des accueillantes comme autant d'efforts pour faire advenir cette neutralité et cette relative autonomie. Ce propos de la superviseuse du Laep F illustre et résume bien cette idée, selon laquelle les « jugements de valeur » constitueraient en quelque sorte la matière première à partir de laquelle se déploie l'activité concrète des accueillantes :

Il y a beaucoup de jugements de valeur qui circulent dans le Laep. Les accueillantes travaillent avec ça. (Sarah, superviseuse, Laep F.).

Si ce travail d'autonomisation et de neutralisation présente des formes et des intensités variables selon les Laep, on s'attachera ici à décrire les actes fondamentaux qui façonnent une série de pratiques communes à l'ensemble des lieux.

Ainsi, le Laep est un lieu traversé de jugements de valeur : *via* les accueillantes qui ont certains reflexes normatifs liés à leur éthos professionnel d'origine et/ou à leur expérience personnelle de parent ; *via* les accompagnants et leur rapport situé à l'exercice de la parentalité. Dans les deux cas, cette normativité qui traverse les lieux fait l'objet d'un effort constant de neutralisation : par un travail de réflexivité et de contrôle effectué par les

¹⁸⁴ Martin C., Neyrand G., Thévenot A., 2014, Être un bon parent. Une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP.

¹⁸⁵ Pothet J., 2015, *Le soutien à la parentalité : élaboration institutionnelle, éclectisme de ses mises en œuvre professionnelles, réception par ses publics*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble Alpes Métropole.

accueillantes vis-à-vis de leur propre normativité ; et par un travail de relativisation des jugements de valeur exprimés par les accompagnantes durant les temps d'accueil.

Une posture en retrait

Interrogées sur leur pratique, les accueillantes la définissent d'abord en creux, par référence à ce qu'elle n'est pas, en négatif d'autres pratiques fonctionnant comme contre-modèles. La pratique de l'accueil se présente donc d'abord comme une série de refus, d'inhibitions, voire d'actes d'auto-censure : il s'agit de laisser à l'entrée du Laep un certain nombre de réflexes – qu'ils aient été acquis professionnellement au cours de la trajectoire des accueillantes, ou qu'ils soient l'expression de leurs dispositions de parents – incompatibles avec une éthique de l'accueil, fondée en premier lieu sur des valeurs de « neutralité », de « non-jugement », et de « bienveillance ». Ainsi, cet impératif de neutralité renvoie à la volonté de ne pas imposer, par ses actes ou ses dires, un cadre normatif particulier. L'attitude de non-jugement correspond à la volonté de pas porter de jugement de valeur sur les récits et les pratiques des accompagnantes. La notion de bienveillance, plus difficile à cerner et à objectiver, désigne quant à elle la disposition générale d'esprit vers laquelle tendent les accueillantes, caractérisée par une attention au bien-être des familles durant les moments d'accueil ainsi que par une disponibilité à recevoir et à reconnaître la singularité de leur situation et de leurs enjeux.

Le premier refus caractéristique de la posture et de la pratique des accueillantes est un **refus de l'intervention directe non sollicitée. Il est essentiel pour les accueillantes de ne pas « précéder les demandes »** : les accueillantes se rendent disponibles pour chaque parent exprimant un besoin d'être écouté, mais ne partent pas du principe que chaque accompagnant vient au Laep avec un « problème » qu'il reviendrait aux accueillantes de régler, selon les mots de Christiane, accueillante au sein du Laep B. Cette posture s'actualise par un positionnement à la fois symbolique et physique, ce refus premier de l'intervention directe commandant un positionnement du corps des accueillantes dans l'espace du Laep, suffisamment proche pour pouvoir observer, décoder et intervenir en cas de besoin, mais suffisamment éloignée pour laisser les interactions se déployer selon leur logique autonome :

Le moment de l'accueil donne la tonalité des séances : les accueillantes s'adressent aux familles d'une voix calme et posée, installant une atmosphère conviviale mais sans débordement. Les enfants sont salués individuellement et appelés par leurs prénoms. Les familles sont rapidement invitées à prendre leur place au sein du lieu, les accueillantes reprenant rapidement une posture de léger retrait. Lors des séances, Delphine et Nathalie alternent entre une position d'observation d'une part, et des interventions douces, au gré des situations et des interactions avec les enfants et les accompagnantes, d'autre part. Plusieurs modalités se livrent à l'observation :

- *Une fois les premières familles complètement arrivées dans le lieu et installées dans la salle, les accueillantes s'accroupissent de part et d'autre de l'espace occupé par les enfants et les accompagnantes, les encadrant à une certaine distance et portant sur eux un regard à la fois attentif et discret. Par défaut, sans sollicitation d'un enfant ou d'un parent, Delphine et Nathalie conservent cette position en retrait.*
- *En l'absence de sollicitation externe, les interventions des accompagnantes peuvent être motivées par la détection d'un besoin qu'une accompagnante pourra exprimer de façon indirecte et/ou non verbale – cette modalité sera confirmée lors de l'observation des moments de débriefing entre Delphine et Nathalie, lors de l'explication du sens de certaines interactions observées. En particulier, le besoin d'une mère de se séparer de son enfant le temps de la séance, interprété comme tel par les accueillantes, a pu faire l'objet d'une intervention.*

- À la suite d'une sollicitation explicite, les accueillantes se placent en position d'écoute active dans une interaction exclusive avec une ou plusieurs accompagnantes. (Note d'observation, Laep F.)

De la même façon, la posture des accueillantes est définie par ces dernières comme une mise à distance de toute visée pédagogique ou thérapeutique : en première intention, il ne s'agit ni d'informer ni de former, ni de soigner. En principe et en théorie, la posture de l'accueillante est donc moins saisie comme un contenu que comme une forme d'abord vide, comme une pure position sans fonction autre que celle de rendre possible un cadre relationnel. Si l'impératif de neutralité au principe de cette posture est reconnu par les accueillantes, son appropriation pratique ne va pas sans créer quelques difficultés et confusions :

« Au début, c'est un peu flou... Ce n'est vraiment pas facile de trouver sa place. On comprend qu'on accueille, que l'on doit amener les parents à trouver leurs solutions sans être dans le conseil ou la recommandation... Donc je teste, mais cela peut être compliqué de trouver sa place auprès des parents, surtout quand ils cherchent à échanger sur le développement de l'enfant. Moi je n'ai pas d'enfant, je ne connais pas cette littérature... Tu te demandes, pourquoi moi ? Ce n'est pas toujours facile. » (Sidonie, accueillante, animatrice, Laep C.).

Une relativisation des jugements normatifs qui circulent dans le lieu

Le Laep accueille en son sein toute la gamme des jugements et injonctions auxquelles les accompagnantes sont exposées dans leurs cercles familiaux, amicaux et professionnels, et qu'elles peuvent être amenées à reproduire durant leurs interactions avec les autres familles durant les temps d'accueil. Le travail des accueillantes consiste alors à effectuer un travail de relativisation des énoncés normatifs qui peuvent circuler dans le lieu, dans un effort constant de neutralisation des échanges :

On peut intervenir pour réguler. Là par exemple, il y avait eu des commentaires de la part de la maman d'Andrew, des petites remarques personnelles sur le développement moteur de Balthazar, ou en tout cas une question qui pouvait laisser penser à sa maman que son enfant était en retard, et moi j'étais intervenue au même moment pour relativiser quelque chose. En l'occurrence, ça concernait la marche, je suis venue apporter des commentaires sur la question du rythme. Déjà, que chaque enfant apprend à son rythme, et que tout ce que fait l'enfant, tout contribue à préparer la marche. Donc je suis intervenue, même s'il n'y avait pas d'agressivité dans le ton de la maman. C'est des parents qu'on a repéré comme étant anxieux. On pourrait aussi intervenir dans un groupe de parents qui discutent, si l'un conseillait de donner une tape. Ou un parent qui dit « vous devriez... » ou des trucs un peu énormes. (Nathalie, accueillante, psychologue clinicienne, Laep F.).

Une caractéristique des jugements normatifs qui circulent dans le Laep est qu'ils entretiennent un lien étroit avec les différents savoirs, plus ou moins légitimes, disponibles sur la parentalité et sur le développement de l'enfant. Ainsi, leur relativisation peut conduire les accueillantes à faire appel à un corpus de savoirs considérés par elles comme objectifs, neutres et consensuels pour remettre en perspective les jugements perçus comme normatifs qui peuvent être produits par les accompagnantes. Le maintien du cadre peut alors amener les accueillantes à intervenir exceptionnellement de façon plus directe, et à produire une forme de censure douce à l'encontre de certains propos tenus occasionnellement par certaines accompagnantes :

Parfois il faut remettre le cadre quand même. (...) Après, des interdictions... non. S'il y avait... Ce n'est pas marqué [sur la charte], mais quand on entend des conversations... on se dit... on ne peut pas dire ça. Par exemple, par rapport à l'allaitement, Laetitia elle est hyper calée là-dessus. Il y avait des réflexions sur des problèmes d'allaitement, et Laetitia a rétabli la vérité. La maman disait que les bébés allaités ne faisaient pas leurs nuits, et Laetitia a dit que ça n'était pas automatique. Sur l'allaitement, je laisse Laetitia, elle arrive à dire des choses dans la bienveillance : « Non ça n'est peut-être pas aussi simple que ça ». On ne peut pas laisser dire n'importe quoi. (Christiane, accueillante, auxiliaire de puériculture, Laep B.).

Déjà dans mon ancien job, j'avais vu que ce que les mamans retenaient le mieux, c'était ce que disaient les autres mamans. Si elles arrivent à s'approprier les réponses... mais on ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi. Il faut que ça soit censé et adapté. Une maman qui prône le biberon, par exemple, qui en fait la promo, on n'irait pas lui dire « ce que vous dites c'est con », mais... La difficulté c'est de l'amener à réfléchir autrement, pour qu'elle... c'est de leur dire « Vous, vous avez cette expérience-là », et peut-être revenir à la littérature, aux textes. Faire appel à la biblio, aux recommandations [des autorités sanitaires]. (Laetitia, accueillante, sage-femme, Laep B.).

Ainsi les accueillantes peuvent être amenées à produire deux formes de régulation des discours des accompagnantes au sein du Laep : une forme de relativisation des paroles normatives produites par certaines accompagnantes, pour les resituer dans leur singularité et dans leur subjectivité (« C'est votre expérience ») ; une forme de censure de certaines affirmations en contradiction avec l'état de l'art scientifique et des savoirs institués – en particulier concernant les domaines d'expertise des accueillantes, comme l'allaitement.

Par ailleurs, les mères accueillies au Laep manifestent fréquemment des « doutes » quant à leurs pratiques parentales. Ces dernières sont en effet souvent les plus exposées aux divers conseils, recommandations et injonctions normatives portant sur le domaine de la parentalité, et véhiculées par la pléthore d'ouvrages, émissions, magazines et podcasts qui constituent le « marché du conseil et des prescriptions à l'adresse des parents », décrit par le sociologue Claude Martin¹⁸⁶. Le Laep offre peut alors offrir un répit à ces mères victimes de cette forme de surexposition normative, productrice d'injonctions parfois contradictoires, en leur permettant de se recentrer sur leur propre compétence :

On dédramatise les questions. « Ils ne font pas ses nuits ? Oui, est-ce que ça vous gêne ? ». On se détache des injonctions qu'on a de l'extérieur. (Chantal, directrice du CCAS duquel dépend le Laep, Laep B.).

Le travail de neutralisation réalisé par les accueillantes a donc une double visée : d'une part garantir un cadre sécurisant au sein duquel les familles pourront mettre en actes et en mots certaines dimensions intimes du lien parents enfants ; d'autre part de constituer une forme de filtre, dont la visée est de repousser à la porte du Laep les diverses injonctions faites aux parents qui circulent dans l'espace social. On l'a vu, ces efforts de neutralisation peuvent amener les accueillantes à faire jouer certaines normes, jugées légitimes, contre d'autres, jugées illégitimes. En particulier, les savoirs techniques et scientifiques – acquis dans le cadre de la formation initiale des accueillantes, ou diffusés par des organismes publics –, peuvent être mobilisés pour produire un effet de relativisation de certains discours produits par les accompagnants durant les temps d'accueil. Si le Laep tend à se construire comme un lieu neutre, sa vocation n'est en revanche pas d'être un lieu « vide » : y circulent

¹⁸⁶ Martin C., Neyrand G., Thévenot A., 2014, *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP.

bien des savoirs et des normes portées par les accueillantes. Au-delà des savoirs situés qui peuvent être mobilisés ponctuellement pour intervenir sur des thématiques précises (allaitement, sommeil, etc.), les Laep autorisent également la diffusion de référentiels à la fois cognitifs et normatifs, à portée plus générale, et véhiculant à chaque fois une certaine conception de la parentalité.

1.3 Un espace neutre, mais pas vide

Ces efforts constants des accueillantes pour constituer le Laep en espace neutre, relativement protégé des injonctions normatives qui circulent « à l'extérieur », n'en font pas pour autant un espace « vide » de tout discours ou de tout savoir sur la parentalité. Au contraire, on observe, avec une intensité variable selon les Laep considérés, la circulation de « nouveaux messages de parentalité », selon l'expression de Bruno Dal Palu : « l'observation [des Laep] pourrait laisser croire que cette orientation [de non-intervention] consiste à demander aux équipes d'accueillant(e)s de ne rien faire d'autre que d'être là, parfaitement présentes. Il n'en est rien ; au contraire, on constate que de nouveaux messages de parentalité circulent de manière subliminale, qui font bouger "les lignes" sur plusieurs fronts : telles que l'éducation bienveillante, la gestion des écrans, les univers de jeu, etc.¹⁸⁷ ». Ainsi, en premier lieu, les accueillantes donnent sens à leur pratique en l'inscrivant dans le cadre de la promotion de la **parentalité positive** (également appelée éducation bienveillante), comme référentiel à la fois cognitif – porteur de savoirs sur le développement de l'enfant – et normatif – porteur de valeurs éducatives. En particulier, Isabelle Filliozat, psychothérapeute française connue pour ses prises de positions en faveur de ce courant, est une référence citée dans les entretiens avec les deux accueillantes du Laep B. Quatre de ses ouvrages sont également mis à disposition des accompagnantes dans le « panier lecture » disposé dans la salle de ce Laep. Cette approche propose un modèle de parentalité centré sur des valeurs d'empathie et de bienveillance envers les enfants, en prônant la non-violence, dans une double optique d'offrir à l'enfant les conditions d'un bon développement psycho-affectif et de garantir le respect des droits de l'enfant.

Si les accueillantes ne font pas la promotion directe du modèle de parentalité positive dans le cadre de leur pratique, elles peuvent en revanche concevoir le Laep comme un lieu propice au développement des dispositions psychologiques et comportementales permettant de renforcer une aptitude à la parentalité positive. En offrant aux accompagnantes un moment de ressource et de calme, coupé des contraintes et des tensions qui font le quotidien des mères, le Laep permettrait aux parents d'expérimenter un rapport à leur enfant à la fois plus bienveillant – dégagés en partie de la responsabilité de tenir un cadre disciplinaire –, et plus distancé – pouvant se détacher davantage dans un environnement sécurisé et sécurisant. De même, en offrant aux accompagnantes un moment de « pause », de repos et de réassurance dans leur quotidien, le Laep offrirait la ressource nécessaire pour se débarrasser de tensions pouvant conduire à des violences. Cette vision du Laep est partagée par la responsable du RPE :

C'est comme ça que je vois ce lieu : un lieu ressource, où on peut repartir plus en forme, pour ne pas en arriver à des violences. Il vaut mieux qu'ils viennent le vendredi que de passer leur enfant par la fenêtre ! « Venez, allez-vous asseoir, ça va bien se passer ! ». (Patricia, responsable du RPE au sein de la commune du Laep B.).

¹⁸⁷ Dal-Palu B., 2019, « Des LAPE aux LAEP », in *Le Journal des psychologues*, n° 4, n° 366, p. 60-64.

En outre, le Laep est appréhendé par certaines équipes, en particulier au sein du Laep C comme un lieu d'expérimentation pour les familles, permis grâce au non-jugement, principe fondateur de la posture d'accueillante :

Je pense que le Laep participe à une dynamique de changement des systèmes éducatifs, vers plus de bienveillance. C'est ce qui m'intéresse profondément dans le Laep, faire cheminer les parents dans leur parentalité. C'est-à-dire que certaines familles vont pousser la porte sans trop savoir, mais vont découvrir de nouveaux outils : l'écoute active, le regard sans jugement, dans une dynamique bienveillante. C'est le rôle du Laep, d'être cette ouverture vers une parentalité bienveillante. (Annick, accueillante, animatrice, Laep C.).

L'approche dite de la « **motricité libre** » est également mentionnée au sein de deux Laep, comme cadre à la fois théorique et normatif structurant la philosophie et la pratique de l'accueil au sein de ces deux lieux. Cette approche, développée par la pédiatre hongroise Emmi Pikler¹⁸⁸ – connue des accueillantes et citée en entretien –, part du constat réalisé par la praticienne que les enfants des quartiers populaires qu'elle observait étaient moins souvent sujets à des accidents traumatiques graves que les enfants des classes supérieures. Emmi Pikler en déduisit que les enfants ayant appris à se déplacer plus librement et sans restriction développaient de meilleures capacités motrices que les enfants placés sous une surveillance plus soutenue des parents. Cette conception du développement de l'enfant, centrée sur la valorisation de ses compétences, se décline en plusieurs principes pratiques adoptés par les accueillantes. En premier lieu, il s'agit de respecter le rythme propre de développement de chaque enfant (« *ne pas aller plus vite que l'individu* ») sans lui opposer ni restriction, ni injonction. Ensuite, il s'agit de « laisser faire » l'enfant, de lui laisser son autonomie dans la découverte et l'acquisition de ses compétences.

Dans la pratique, elles [les accueillantes du Laep] font de la motricité libre. Mais je ne suis pas sûre qu'elles aient des références théoriques. Elles n'ont pas les formations. Et moi, je n'ai pas la formation non plus. La motricité libre, c'est la philosophie même de ce qu'on fait ici : on ne met pas l'enfant debout s'il n'est pas prêt. On laisse faire du quatre pattes, et on le laisse faire tout seul. Accompagner l'enfant et le parent sur ce qu'il est capable de faire, ne pas faire à la place. Ne pas aller plus vite que le développement des capacités des individus, et le laisser aller à son rythme, pour éviter la pédagogie par l'échec. (Chantal, directrice du CCAS duquel dépend le Laep, Laep B.).

Au sein du Laep F, cette approche est également présentée comme une grille de lecture et d'interprétation des relations parent-enfant qui se donnent à voir durant les temps d'accueil. Delphine, accueillante référente, évoque son choix de recruter Nathalie en évoquant l'apport théorique que constitue pour elle le fait de travailler avec une spécialiste de la motricité libre :

Elle [Nathalie] avait une expérience riche. Elle fait partie de l'association Emmi Pikler, autour de la motricité libre, une approche qui m'intéresse énormément. Et j'avais envie de travailler avec quelqu'un qui m'apporte plus de théorie, je voulais aller plus loin. (...) J'avais des situations où j'avais envie de développer un peu plus, et d'avoir quelqu'un qui avait plus de répondant sur la façon de voir les choses. Un regard plus affiné sur la

¹⁸⁸ Emmi Pikler est une pédiatre hongroise, connue pour ses recherches sur le développement de l'enfant et la création en 1947 à Budapest de la pouponnière Lóczy, destinée aux orphelins de guerre. Ses travaux ont donné lieu au développement d'un courant pédagogique notamment fondé sur le développement autonome des compétences de l'enfant. En France, ce courant est représenté par l'association Pickler Lóczy (site web : <https://www.pikler.fr/>).

relation enfants parents, sur ce qui peut se jouer. (Delphine, accueillante, référente, éducatrice de jeunes enfants, Laep F.).

Une séquence observée durant un temps d'observation au sein du Laep B est venue donner une illustration de ces principes. Alors que Noan, le fils de Vanessa, un enfant de moins d'un an, tente de descendre de l'ilot au centre de la pièce en empruntant un module formant une petite pente jusqu'au sol, sa maman le suit du regard, les mains ouvertes et prête à le réceptionner en cas de chute. L'enquêteur/trice se trouve alors de l'autre côté de la petite pente, faisant face à sa maman. Laetitia, l'une des accueillantes, est positionnée juste à côté de nous et observe la scène. Lors de sa descente, Noan perd l'équilibre et menace de se retourner sur le dos. D'un même réflexe, sa maman et le/la sociologue approchent leurs mains du petit pour le retenir et lui offrir un appui. Laetitia intervient alors et les coupe, interrompant leur mouvement : « *Non ! Laissez-le...* ». Noan se retourne sur le dos, puis retrouve sa position initiale par ses propres moyens, avant d'achever sa descente et de rejoindre le sol. Laetitia rassure alors Vanessa : « *Vous voyez, il s'en sort tout seul !* ». Si, conformément à ses principes fondateurs, le Laep se construit sur un refus des prescriptions normatives directes portant sur des pratiques éducatives déterminées, il se fait néanmoins le relais d'un certain « style parental », moins caractérisé par un ensemble déterminé de pratiques que par une « manière d'être parent ». La conception de ce style parental se nourrit de différentes inscriptions théoriques et méthodologiques, qui constituent moins des normes au contenu fixe que des manières de concevoir et d'exercer sa parentalité. Ainsi, « *en apparence, on n'a fait que donner aux enfants et aux parents l'opportunité d'un échange, sans induire aucune norme de comportement. En pratique, c'est toute une conception des liens familiaux et de la socialisation de l'enfant qui se trouve promue là. (...) Rien n'est imposé, mais tout est induit par le cadre offert*¹⁸⁹. »

2. Des logiques d'intervention indexées à une diversité de situations

2.1 Typologie des logiques d'intervention

Partant de l'analyse des logiques qui structurent les modalités d'intervention des accueillantes en Laep, on peut alors esquisser un espace des logiques d'intervention des accueillantes, en fonction de deux facteurs principaux.

Le premier facteur correspond au **degré de publicisation des situations ou faits de parentalité** auxquelles les accueillantes sont confrontées durant les temps d'accueil. Il décrit deux niveaux de réalité : d'une part le degré de publicisation objective des faits de parentalité pris en charge ; d'autre part l'activité interprétative des accueillantes à partir de laquelle un fait pourra être envisagé comme relevant du privé ou du public. Comme on l'a vu plus haut, un questionnement exprimé par une mère au sujet de ses pratiques d'allaitement pourra ainsi être conçu comme relevant de l'une ou l'autre de ces catégories en fonction de l'interprétation de l'accueillante, qui commandera de considérer l'allaitement comme un fait relevant du lien privé entre une mère et son fils et de la compétence parentale de la mère, ou à l'opposé comme une pratique au sujet de laquelle existe un corpus de connaissances théoriques et de recommandations pratiques, faisant de

¹⁸⁹ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.

l'allaitement une question publique susceptible d'être régulée par la référence à des principes, normes et savoirs collectifs. Globalement, plus le fait de parentalité engagera le bien-être, la santé et la sécurité de l'enfant, plus il aura tendance à être considéré comme relevant du public ; plus il engagera le bien-être seul du parent, plus il aura tendance à être considéré comme relevant du privé.

Un second facteur concerne **le mode de régulation engagé dans l'intervention de l'accueillante**, et dessine un axe allant d'une logique d'autorégulation – les accueillantes construisent et maintiennent un cadre au sein duquel on attend des familles qu'elles réalisent elles-mêmes un travail sur le lien parent enfant –, à une logique d'hétérorégulation, suivant laquelle les accueillantes interviennent plus directement sur les situations et proposent un support cognitif et/ou normatif à partir duquel les familles vont opérer ce travail. Ce facteur décrit ainsi à la fois la posture engagée par l'accueillante dans l'interaction, et le point d'appui à partir duquel elles interviennent.

Au croisement des pôles « sphère privée » et « autorégulation » on retrouve un premier type de logique d'intervention, fondée sur une posture en **retrait et/ou une activité d'écoute**, caractérisée par un refus de donner des conseils ou de trouver une solution à la place du parent, et une attitude de légitimation et de renforcement de la compétence parentale. Au croisement des pôles « sphère privée » et « hétérorégulation », on retrouve une deuxième logique d'intervention, fondée sur une activité d'interprétation et de **reformulation** active des situations par les accueillantes, dans la perspective d'agir sur la perception de ces situations par les accompagnants. Au croisement des pôles « sphère publique » et « autorégulation », on retrouve une troisième logique d'action, empruntant au registre de la **pédagogie**, fondée sur le conseil direct ou sur la mise à disposition de ressources informationnelles à destination des familles. Au croisement des pôles « sphère publique » et « hétérorégulation », on retrouve une quatrième et dernière logique d'action, regroupant les formes **d'interventions directes**, logique la plus normative et se rapprochant d'un registre éducatif. Ces interventions sont les plus rares, et ne se manifestent que dans certains cas limites.

		Mode de régulation	
		Autorégulation	Hétérorégulation
Degré de publicisation	Sphère privée	Retrait et écoute (type 1)	Reformulation (type 2)
	Sphère publique	Pédagogie et conseil (type 3)	Intervention directe (type 4)

Retrait et écoute (type 1)

Laisser jouer le cadre spatio-relationnel

Dans leur ouvrage sur les lieux d'accueil paru en 1996, Benoit Bastard, Laura Cardia-Vonèche, Bernard Eme et Gérard Neyrand décrivent une modalité d'action particulière caractéristique des Laep, et qui tient à la spécificité de leur mission : « *La tension entre le principe du respect de la sphère privée et le désir de maintenir coûte que coûte le lien social est résolue par l'introduction dans les lieux d'accueil d'une modalité d'action particulière : l'appel à l'autorégulation. On attend de l'usager qu'il se rende lui-même le service dont il a besoin. On lui propose donc un cadre dans lequel, s'il s'y inscrit, il sera amené à trouver lui-même ce qu'on attend de lui*¹⁹⁰. » On l'a vu, une des caractéristiques des Laep est d'induire un « usage relationnel » (Cf. Chapitre 2) d'un lieu dont la configuration spatiale et sociale est tout entière orientée vers l'expérience et le décryptage des liens. Ainsi, le premier mode d'intervention des accueillantes est en quelque sorte une non-intervention : par le maintien d'une posture en retrait, l'objectif premier est de laisser les familles, par une libre appropriation des lieux et de ses logiques de fonctionnement, opérer d'elles-mêmes les opérations de régulation que le lieu vise à produire. Cette mécanique est la mieux perçue et la mieux conçue par les accueillantes au sujet du détachement parent-enfant, que la seule configuration spatio-relationnelle du lieu est censée favoriser :

Au Laep, il n'y a pas besoin de sursolliciter son enfant. Je peux quand même me détacher alors que maman elle est là. Ça aide la séparation aussi. En venant dans des lieux comme ça, l'enfant se détache petit à petit. Au départ, ils sont cramponnés à la maman. Petit à petit, il se détachent, et ils ne vont pas être apeurés. (...) Si l'enfant, il sait qu'il va toujours retrouver sa maman, la confiance s'établit petit à petit. (Christiane, accueillante, auxiliaire de puériculture, Laep B.).

Toutefois, pour rendre le cadre réellement opérant et permettre que cette fonction d'autorégulation intervienne durant les temps d'accueil, les accueillantes sont parfois amenées à intervenir ponctuellement pour inciter les familles à s'engager dans une certaine dynamique interactionnelle. L'observation d'un temps d'accueil dans le Laep F permet de mettre au jour cette logique :

Au début de la seconde séance observée, une seule famille est présente au Laep. Une mère accompagne son fils, Stephen. Elle est déjà connue des accueillantes pour se rendre régulièrement au Laep. L'enfant est en âge de marcher. Nous sommes quatre adultes pour un seul enfant, situation avec laquelle Nathalie [une accueillante] ne semble pas à l'aise. Elle s'adresse à Stephen, vraisemblablement pour le rassurer : « On te regarde ! Tu as toute l'attention pour toi, là ! ».

Stephen ne semble pas vouloir quitter sa mère, qui est à présent assise sur le sol, entourée de Delphine et Nathalie, accroupies non loin du binôme. L'enfant s'accroche à la mère qui l'invite à prendre possession des lieux : « Joue un peu tout seul ! ». Stephen proteste. « Allez ! Je te regarde » réitère sa maman. Elle lui montre les jouets qui peuplent la pièce pour l'inciter à s'occuper en autonomie : « Allez ! Va chercher ! ». Stephen résiste : « Non, viens maman ! » Nathalie intervient : « Ta maman, elle veut te regarder ! ». Stephen secoue la tête en signe de désaccord. Nathalie n'insiste pas, et verbalise l'intention de Stephen : « Tu as besoin de jouer avec ta maman. » Le trio se déplace vers un jeu placé au centre de la pièce. Delphine [une accueillante], immobile pendant l'interaction, reste accroupie, le regard discrètement tourné vers la scène, vraisemblablement prête à intervenir si la situation le demandait. (Note d'observation, Laep F.).

¹⁹⁰ Ibid.

Ici, une mère, identifiée par les accueillantes comme ayant un « problème de séparation », incite son fils à se détacher d'elle durant le temps d'accueil pour jouer en autonomie. L'enfant, lui, résiste et ne veut pas s'éloigner de sa mère. L'accueillante, d'abord en retrait, en position d'observation, s'engage ensuite dans l'interaction pour verbaliser l'enjeu de la relation parent-enfant (« *Ta maman elle veut te regarder* », « *Tu as besoin de jouer avec ta maman* »). Si l'accueillante intervient, c'est pour faciliter un certain usage du lieu par le parent et l'enfant, afin que la famille puisse expérimenter la séparation ainsi travailler sur leur lien.

Accompagner par l'écoute active

Pour les accueillantes, l'écoute active exprime plusieurs valeurs, fréquemment mobilisées dans leur discours et qu'elles placent au centre de leur pratique. Tout d'abord, l'écoute active est perçue comme un exercice de non-jugement, un impératif d'établir une relation avec les accueillantes en dehors de toute visée normative. Il s'agit d'accueillir le parent « comme il est », avec ses problèmes et sa façon propre de se les formuler et de les exprimer aux autres. Ensuite, l'écoute active est conçue comme une technique empathique permettant de saisir l'autre dans son « projet » propre, et d'accéder par cet exercice de compréhension à un choix, souvent « déjà fait » par le parent, qu'il ne s'agira pas d'évaluer mais presque toujours de conforter. Enfin, l'écoute active est pour les accueillantes synonyme de l'abandon de toute position d'experte ou de sachante, au profit de la mise en évidence et en valeur de la compétence propre du parent. L'enjeu est en définitive de découvrir et de faire découvrir au parent les choix qui sont les siens, lui permettre de les affirmer dans un contexte social qui lui en dénie parfois la possibilité, et de valoriser sa compétence et sa légitimité propre. Laetitia, accueillante au sein du Laep B, résume cette posture et valorise l'efficacité de l'écoute active comme technique d'accompagnement de mères qu'il s'agit moins de conseiller que de conforter dans leurs choix en les aidant à le verbaliser :

On a une culture en France de trouver une solution pour le patient. Je n'ai pas trouvé ça dur, justement, de ne pas avoir à trouver de solution, mais plutôt de les aider à trouver une solution. Je trouvais ça trop lourd sur mes épaules. Et ce que j'avais observé dans ma pratique [de sage-femme] ... je l'ai beaucoup vu dans l'accompagnement sur l'allaitement... si vous n'entendez pas bien la problématique de la patiente sur l'allaitement... il faut vraiment bien repérer son projet. Ce sont des femmes qui viennent souvent pour être confortées dans un choix qu'elles ont déjà fait, ou à l'inverse, des patientes qui veulent être encouragées d'aller contre une pression de la famille. Parfois, [en tant que sage-femme] j'ai été à côté de la plaque, je disais de faire un truc qui ne marchait pas. D'où l'écoute active. Et c'est ça qu'on bosse en formation Laep. L'écoute par la reformulation, faire signe à l'autre, comprendre si c'est bien ça qu'il dit. (Laetitia, accueillante, sage-femme, Laep B.).

Ainsi, qu'il s'agisse d'une maman voulant continuer l'allaitement au sein après l'âge d'un an malgré les jugements négatifs émis par son environnement familial et/ou amical, ou au contraire d'une maman souhaitant arrêter d'allaiter pour se libérer de certaines contraintes, le rôle d'une accueillante tel que Laetitia et Christiane le conçoivent sera non pas d'orienter *a priori* vers une « bonne » façon de faire, mais de comprendre les contraintes subjectives et objectives spécifiques à chaque situation, pour mieux accompagner le parent dans la conscientisation et l'affirmation de son choix.

Reformulation (type 2)

Mettre en mots : donner à voir autrement les situations vécues.

Une troisième modalité d'intervention consiste en un travail d'interprétation et de verbalisation des situations observées durant les temps d'accueil. Ce travail de « mise en mots », qui emprunte beaucoup à l'approche maïeutique développée par les Laep s'inscrivant dans la filiation de la Maison verte et de Françoise Dolto, est valorisé comme un moyen d'apprendre à décoder le monde social et de comprendre ses interactions. Cette fonction est mise en valeur par une accompagnante présente durant un temps d'accueil observée au sein du Laep D. Lorsqu'au cours d'un jeu, son enfant se fait pousser par un autre présent au Laep, une accueillante intervient pour verbaliser la frustration interprétée comme étant à l'origine du mouvement d'humeur du second enfant :

C'est important pour moi de venir, pour vivre les premiers moments de socialisation de mon fils et lui apprendre à décoder. Par exemple, quand il s'est fait pousser par une autre petite fille pendant la séance : j'ai vu qu'il avait eu peur, et après je lui ai expliqué, j'ai mis un mot sur son émotion et je l'ai réconforté. Toutes les premières interactions qu'un enfant a avec le monde extérieur, c'est bien d'être là pour décoder avec lui, lui décrypter le monde extérieur. Les accueillantes sont là aussi pour ça, quand il s'est fait pousser, Candice a mis les mots : « c'est dur de partager ». Cela lui permet de comprendre pourquoi, la petite voulait jouer avec le même jeu. (Lena, mère de Titouan 11 mois, professeure des écoles, Laep D).

Ce travail de décodage des situations est valorisé comme un moyen d'en donner des clés de lecture qui pourront par la suite amener les familles à percevoir différemment leur relation et, de ce fait, s'y engager différemment. En particulier, l'approche piklerienne, telle que décrite par Nathalie (accueillante au Laep F), est conçue par cette dernière comme un outil permettant de porter un autre regard sur l'enfant et à inviter le parent à opérer un « pas de côté » amenant à construire autrement la relation à son enfant :

Un truc qui est très fort chez Pikler : observer l'enfant ensemble, avoir envie de permettre au parent qu'on observe son enfant ensemble et de se brancher ensemble sur le présent. Par exemple, un parent qui dirait que son enfant est agité, et là, dans le lieu, on voit qu'il se déplace tranquillement. Du coup, on peut se brancher là-dessus : « aujourd'hui, on voit qu'il découvre l'espace de manière tranquille. Et vous, comment vous le trouvez ? » Et là, peut-être entrevoir son enfant de façon différente. (Nathalie, accueillante, psychologue clinicienne, Laep F.).

Soutenir, « mine de rien »

Une autre modalité d'intervention consiste en un travail de soutien léger et discret, précédé d'un travail d'observation et d'interprétation pour analyser les besoins des familles, que ceux-ci soient directement verbalisés ou exprimés par une dynamique relationnelle observable durant la séance. Les accueillantes distinguent bien leur travail de celui effectué en thérapie : la posture de l'accueillante n'est pas celle du thérapeute, l'enjeu est de créer un « réceptacle » où les accueillies peuvent « déposer », pour ne pas laisser se cristalliser des problématiques dans le lien enfants parents ou le rapport à la parentalité. Ce travail prend place « mine de rien » - pour reprendre l'expression de Clothilde, accueillante du Laep D – au sens où il n'est pas nommé directement, et qu'il opère en coulisse, activé par un espace d'écoute bienveillante. Les deux séances d'observation au sein du Laep D sont riches de la présence répétée d'une accueillie, Diane, et de sa fille, Agathe, dont un aspect de l'accueil est révélateur de cette posture « mine de rien » des accueillantes et des effets de la venue au Laep :

Notes de terrain (7 octobre).

Diane engage très rapidement un échange avec les accueillantes. Elle commence par se plaindre du fait qu'Agathe soit dissipée, qu'elle ne tient pas en place (...). Elle dit sur le ton de l'humour qu'elle la surnomme le « taz » (en référence au dessin animé le Taz de Tasmanie) et raconte différentes anecdotes (entre autres, une machine à laver cassée). Pendant tout son discours, elle compare systématiquement sa fille avec son fils aîné, qu'elle valorise et présente comme beaucoup plus calme, concentré, avec une meilleure expression qu'Agathe, au même âge. Elle exprime à ce titre regretter ne pas pouvoir lire avec Agathe. S'en suit l'échange suivant :

- Diane : Les livres ça ne l'intéresse pas du tout, elle ne m'écoute pas quand je lis une histoire, et puis les livres, je sais qu'elle va les abîmer. Alors que moi j'adore les livres. Je suis comme mon grand, il adore et peut rester des heures m'écouter lire des histoires.

Pendant ce temps, Clothilde, assise sur le tapis de jeux à proximité de la petite fille, prend un livre dans la main.

- Joséphine : Et quel genre d'histoire lui racontez-vous ?

- Diane : Toutes ! Mais une de mes histoires préférées, c'est celle du chien à lunettes, je l'adorais quand j'étais enfant (...).

Face à l'écoute de Joséphine, l'accompagnante raconte l'histoire, avec beaucoup d'enthousiasme, elle est « à fond dedans », mets le ton etc. Joséphine continue de l'écouter très attentivement. Pendant ce temps, Clothilde montre le livre à la petite fille, qui le prend et tourne les pages.

- Joséphine (une fois l'histoire terminée) : Elle vous imite, vous voyez.

- Diane : Oh... C'est vrai qu'elle est plus calme aujourd'hui.

- Joséphine : Chaque chose en son temps, le partage avec la lecture peut venir.

- Diane : Je pourrai peut-être essayer cette semaine.

(...) Après la séance, lors du post-accueil, Joséphine explique au/à la sociologue que l'écoute et l'échange ont non seulement permis de valoriser les compétences de la mère (raconter des histoires pour ses enfants), mais aussi de proposer une autre lecture de la situation (ce n'est pas forcément qu'elle ne vous écoute pas, elle vous imite). Cet échange relève d'un travail sur le lien mère-fille.

Notes de terrain (14 octobre).

Lors de la séance suivante, Diane revient avec sa fille, à 9h tapantes. (...). Au fil de la séance, Agathe se rapproche de Dominique - assise sur le tapis de jeu, avec des livres à proximité - prend un livre et commence à le regarder. Sa mère réagit spontanément à cette action de sa fille :

- Diane : La lecture c'est grave son truc en ce moment.

Pédagogie et conseil (type 3)

On l'a vu, les accueillantes peuvent remplir une fonction de conseil auprès des accompagnantes. Ce mode d'intervention demeure cependant minoritaire et largement conditionné à une demande explicite des accompagnantes. Cette fonction de conseil est d'autant plus investie que les accueillantes du Laep se

reconnaissent une expertise en matière de soutien à la parentalité puériculture ou de la périnatalité. En particulier, l'accueillante référente du Laep E revendique un rôle de soutien actif à la parentalité venant se superposer à sa fonction d'accueillante :

On est dans de l'écoute, une forme de guidance. Je pense qu'on guide quand même... on ne reste pas neutre. (...) Je soutiens la parentalité. J'ai quand même un objectif derrière c'est de réarmer ces parents, qu'ils puissent se remobiliser s'il y a besoin. (Fabienne, accueillante, psychologue, Laep E).

Ainsi, l'accueillante peut être amenée à retrouver sa fonction d'experte, de « sachante », le temps d'un échange avec une accompagnante venant au Laep avec une question précise concernant telle ou telle technique de parentalité. Par ailleurs, le Laep en lui-même peut remplir cette fonction de conseil, en tant que lieu-ressource mettant à disposition des accompagnantes une documentation portant sur des questions éducatives ou parentales. Par exemple, on trouve au sein du Laep C une gamme de prospectus informatifs posée sur une petite table proche de l'entrée, abordant une diversité de sujets liés à la parentalité (notamment : « Le guide de l'allaitement maternel », « Que faire pour un enfant maltraité ? », « Avec l'enfant, vivons la sécurité », « Le goût et l'odorat » ou encore « la médiation familiale »).

Certains Laep, à l'instar des Laep B et F, mettent à disposition des parents un espace dédié à la lecture d'ouvrages spécialisés, rédigés par des psychologues ou spécialistes de la petite enfance. Laetitia, accueillante au Laep B explique la logique qui préside à la constitution de sa bibliographie :

La biblio, elle se fait en fonction des questionnements, et c'est par période. Là, on a traversé une période sur la non-violence à la maison, sur la parentalité positive, l'éducation bienveillante avec l'interdiction de la fessée. Beaucoup de pros de la psychiatrie, de la petite enfance, tout le monde a sorti son bouquin sur le sujet ! C'est ce que disait notre superviseuse : « les parents sont noyés ». Tout le monde a son bouquin. Donc on a choisi des bouquins pour ceux qui auraient besoin d'en lire. On a des bouquins sur le sommeil, l'allaitement, les émotions, l'entrée à l'école, etc. On s'appuie aussi sur un site, « Les pros de la petite enfance¹⁹¹ », sur lequel on s'appuie, qui fait une synthèse de l'actualité. Et des références aussi à l'actualité gouvernementale, avec ce qu'Adrien Taquet¹⁹² a mis en place ces dernières années. Moi, j'ai beaucoup de références venant de la périnatalité, par exemple : Santé publique France, avec « Les 1000 premiers jours¹⁹³ », le site de l'AFPA¹⁹⁴ pour la pédiatrie de ville, le site Mpedia¹⁹⁵, des sites institutionnels, des pros de référence comme Boris Cyrulnik¹⁹⁶. (Laetitia, accueillante, référente, sage-femme, Laep B.).

¹⁹¹ Site d'information lié au Ministère des Solidarités et de la Santé, à destination des professionnels de la petite enfance.

¹⁹² Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles au moment de l'entretien.

¹⁹³ Rapport de la commission des 1000 premiers jours, publié en septembre 2020. Lancée par le président Macron en septembre 2019 et présidée par Boris Cyrulnik, la commission rassemble dans ce rapport un ensemble de recommandations de santé publique, destinées à favoriser le bon développement du jeune enfant dans ses premières années.

¹⁹⁴ Association française de pédiatrie ambulatoire.

¹⁹⁵ Site de conseil aux parents, lié au Ministère des Solidarités et de la Santé.

¹⁹⁶ Médecin neuropsychiatre et psychanalyste, connu du grand public pour ses ouvrages de psychologie et pour sa vulgarisation du concept de « résilience ».

Intervention directe (type 4)

Ces interventions sont les plus rares, souvent décrites par les accueillantes comme des exceptions, des dérogations aux principes fondamentaux du cadre de l'accueil en Laep. Elles sont justifiées par la référence à une situation dont les enjeux appellent une intervention plus directe.

Parmi ces situations décrites comme requérant une intervention directe, on identifie en particulier des interactions parent-enfant constituant aux yeux des accueillantes une atteinte aux principes théoriques et éducatifs axiomatiques du lieu. Par exemple, Laetitia, accueillante au Laep B évoque ce qui constituerait pour elle une intervention sous la forme d'une régulation directe :

Par exemple, un parent qui viendrait avec un enfant de 5 ou 6 mois et dirait « il est censé tenir assis », mais si vous ne mettez pas de coussins autour, il tombe. C'est vers 7 ou 8 mois qu'ils ont vraiment la colonne pour tenir assis complètement. Ce qui se passait, c'est que des parents calaient des coussins pour que l'enfant tienne assis, mais pas par ses propres moyens. Donc concrètement, si on voit une situation comme ça, on demande comment ça se passe à la maison, et on dit « est-ce que vous avez entendu parler de la motricité libre ? ». Et là je parle des experts, et je valide avec les experts. On amène un autre contenu. Je parle toujours des experts. Je considère que ma petite expérience... Et je parle de l'expérience des autres enfants, ils vont commencer à soulever des fesses jusqu'à ce qu'ils y arrivent. (Laetitia, accueillante, référente, sage-femme, Laep B.).

Ici, l'intervention repose sur l'évaluation des pratiques éducatives d'un hypothétique parent, jugées contraires aux principes de la motricité libre, et, partant, portant le risque d'une entrave à un développement harmonieux de l'enfant. Comme pour la fonction de conseil décrite plus haut, ce type d'intervention prenant la forme de régulation directe des pratiques parentales au nom de principes éducatifs et théoriques a plus de chances de se produire chez les accueillantes se reconnaissant une expertise professionnelle dans le domaine de la petite enfance.

Un autre type d'intervention directe concerne celles qui portent sur la situation sociale des familles, par une action « en dehors » du Laep. Ce type d'intervention, lui aussi très peu rencontré durant notre étude, peut être identifié à une forme d'action sociale, et opéré par la mobilisation directe d'un levier d'amélioration des conditions de vie d'une accompagnante. Dans le Laep A, une accueillante interrogée a pu mentionner une action « en coulisse », qui a consisté dans un premier temps à identifier lors d'un échange en séance le besoin de permis de conduire d'une jeune accompagnante, puis à échanger de cette situation avec le responsable jeunesse du centre social, David, dont dépend le Laep afin qu'il communique à l'accompagnante les modalités d'aide de financement au permis de la Mission locale (voir *supra*).

2.2. La double temporalité de la relation aux accompagnantes

L'étude des six lieux d'accueil permet d'identifier deux modalités d'inscription des relations entre accueillantes et accompagnantes, selon qu'elles s'ancrent seulement dans l'« ici et maintenant » des temps d'accueil – terme employé par les accueillantes pour désigner un idéal de disponibilité au présent de l'accueil, sans interférence du passé de l'accompagnante ou de l'environnement extérieur –, ou qu'elles s'inscrivent dans le temps plus long, rendant possible l'établissement d'une relation de confiance et un suivi des problématiques vécues par les familles. L'inscription dans l'une ou l'autre de ces deux modalités dépend de variables organisationnelles des lieux et dispositionnelles des accueillantes : tandis que la première correspond plutôt au modèle Maison verte, définie par une approche « maïeutique », et aux Laep disposant d'une équipe

d'accueillantes suffisamment grandes pour permettre un roulement d'une séance sur l'autre ; la seconde correspond plutôt aux Laep s'inscrivant dans une approche plus « empathique » et/ou dont l'équipe se limite à un binôme présent à l'ensemble des temps d'accueils.

Concernant le Laep D, qui revendique clairement la filiation à la Maison verte de Françoise Dolto, et son inscription psychanalytique, la relation aux familles se conçoit en premier lieu dans un temps et un espace pensé au présent. Le « ici et maintenant » implique plusieurs dimensions, qui s'identifient lors des entretiens et s'observent lors des séances. Premièrement, les accueillantes insistent sur le fait de ne pas situer l'accueil en cours par rapport à un autre accueil, pour ne pas interpréter les situations qui prennent place lors de la séance avec une grille de lecture qui ne serait pas celle de l'accueillie. C'est pourquoi les accueillantes privilégient des binômes tournants d'une séance à l'autre, variables et aléatoires aux yeux des accueillies :

Ce qui est important, c'est que les accueillies aient rendez-vous avec le lieu et l'instant, c'est-à-dire un cadre qui leur correspond, et non avec une personne, comme pour une consultation. (Joséphine, accueillante, psychologue, fondatrice du Laep D.)

Ensuite, cette posture du « ici et maintenant » convoque une disposition de celui qui accueille :

Il s'agit de se mettre en capacité d'être disponible psychiquement pour s'ouvrir à la réalité psychique de l'autre, sans schéma préétabli, accueillir c'est être dans une disposition d'esprit du ici et maintenant, donner de l'espace dans sa tête pour l'autre. (Joséphine, accueillante, psychologue, fondatrice du Laep D.)

Cependant, pour une majorité des Laep observés, la relation avec les familles se construit dans deux temporalités complémentaires : le temps court, à l'échelle d'une séance, de l'établissement d'une interaction individuelle avec un parent et son enfant ; le temps long de la constitution d'une relation de confiance et de familiarité avec une « habituée ». L'instauration d'une telle confiance est conçue à la fois comme une fin en soi – le signe d'une relation de bienveillance –, et comme un moyen d'aborder des sujets plus « sensibles » qui ne pourraient se livrer à la première rencontre, ou d'affiner une analyse des problématiques vécues par les parents :

[Au Laep], on voit plein de choses. (...) Des choses qu'on n'arrive pas à capter au multi-accueil. Il faut avoir une relation de confiance qui se tisse au fil des semaines. Au Laep, ça permet ça. On est deux accueillantes vraiment à l'écoute. Si la confiance s'installe.... Une maman qui vient et nous dit « moi tout va bien » ... petit à petit, on voit des choses. (Christiane, accueillante, auxiliaire de puériculture, Laep B.)

Certaines accueillantes témoignent de la difficulté à adopter l'éthique de l'amnésie propre à l'accueil centrée sur l'« ici et maintenant », jugée contraire à l'impératif de bienveillance qui peut être associé à la posture de l'accueillante :

C'est le truc qui m'a fait tiquer à la formation Caf. En tant qu'accueillante, on est censées être amnésiques d'une séance à l'autre, et ça j'ai du mal, je trouve même que ça va presque à l'encontre de la posture bienveillante de l'accueillante. Si une maman me dit que son petit dort très mal et que c'est compliqué, à la séance d'après, c'est une question de bienveillance que d'engager la conversation avec un « ça va mieux ses nuits ? ». (Annick, accueillante, animatrice, Laep C.)

Par ailleurs, le territoire joue un rôle déterminant dans la possibilité d'inscrire la pratique de l'accueil dans un « ici et maintenant » exclusif, ce dernier supposant l'anonymat, et donc l'absence d'interconnaissance préalable des accompagnantes par les accueillantes, conditions difficiles à réunir dans une commune rurale ou dans un petit quartier :

Ici, les gens se connaissent. On ne peut pas prétendre à l'anonymat. Je suis native du coin, on peut connaître les gens qui viennent. Des amies de notre sœur, des filles d'amis des parents... Mais les gens s'en fichent, cela fait partie du quotidien. (Annick, accueillante, animatrice, Laep C.).

On ne va pas se leurrer, on se connaît, on croise les familles, on ne peut pas vraiment faire semblant, ce serait bizarre. On respecte mais bon, si on tutoie une mère en dehors du Laep, on la tutoie aussi au Laep. (Accueillante référente, Laep A.).

2.3. Des logiques d'intervention modulées par les caractéristiques professionnelles des accueillantes et l'ancrage territorial des Laep

On l'a vu, l'adoption d'une logique d'intervention ou d'une autre par les accueillantes dépend en bonne partie d'une activité interprétative à partir de laquelle seront qualifiées les situations auxquelles elles sont confrontées durant les temps d'accueil. Cette activité interprétative elle-même semble dépendre de plusieurs facteurs qui orientent le regard des accueillantes et, partant, leur action.

Tout d'abord, la socialisation professionnelle des accueillantes fournit le premier socle à partir duquel va s'exercer une lecture du réel. Les accueillantes relevant de ce qui a été désigné comme une « carrière engagée » (Cf. Chapitre 3), et formée originellement à la psychologie démontrent une tendance moins forte que les autres accueillantes à « publiciser » les situations. Cette plus forte inscription dans le registre de l'intime commande une posture globalement plus en retrait, et des pratiques plus tournées vers l'écoute et le soutien que vers l'intervention directe et l'accompagnement. A l'inverse, les accueillantes venant des métiers de l'animation ou de la santé, et épousant des trajectoires de « réconciliation professionnelle » ou de « montée en compétences » (Cf. Chapitre 3) démontrent une propension plus importante que les autres à lire les situations auxquelles elles sont confrontées comme relevant d'un enjeu public, conduisant davantage à fonder leurs interventions sur des référentiels cognitifs et normatifs. Ces dernières embarquent en effet avec elles des dispositions professionnelles tournées davantage vers l'action publique et une lecture des faits de parentalité comme relevant de logiques collectives ou de savoirs constitués et institués.

Ensuite, la présence d'un ancrage théorique au fondement du cadre du Laep va fortement peser sur le rapport que les accueillantes vont entretenir aux enjeux des familles. Parmi les inscriptions conceptuelles repérées lors de l'étude, le modèle psychanalytique classique et celui de la motricité libre développé par Emmi Pikler viennent fournir aux accueillantes des critères d'évaluation et de qualification présentant une relative autonomie vis-à-vis des normes et savoirs institutionnels portant sur la parentalité traditionnellement mobilisés dans l'action publique. Malgré leurs spécificités, ces deux approches ont en commun d'inviter à chercher dans l'intime et le privé la racine des enjeux et des problématiques apportées par les familles au sein du Laep : du côté de l'inconscient pour l'approche psychanalytique ; du côté de la construction individuelle et singulière d'une compétence parentale et du rapport subjectif à cette compétence du côté de la motricité libre.

Enfin, les caractéristiques des publics sont une variable qui va orienter de façon décisive le regard des accueillantes. Les Laep qui accueillent des familles ayant des fragilités sociales importantes qui dépassent le

cadre de la parentalité vont avoir tendance à mobiliser plus fréquemment des grilles de lecture et des leviers d'action relevant de l'action sociale traditionnelle. Au sein de l'échantillon de cette étude, cette catégorie de Laep n'est représentée que par le Laep A. S'il est impossible de monter en généralité à partir d'un exemple unique, la correspondance entre son public beaucoup plus populaire que pour les cinq autres et sa propension beaucoup plus nette à placer son action en dehors du champ d'action du Laep tel qu'il est défini conventionnellement, autorise à penser que l'inscription sociodémographique des publics des Laep à une forte incidence sur l'activité des accueillantes. La présence de fragilités sociales excédant le domaine de la parentalité (logement, emploi, mobilité, etc.) qui sont identifiées comme ayant un impact psychologique ou matériel sur la relation parent-enfant peuvent faire l'objet d'une action empruntant directement au répertoire de l'action sociale : soit par intervention directe, soit par la mobilisation d'acteurs compétents dans le réseau du Laep. Cette logique est illustrée par l'intervention déjà évoquée dans le Chapitre 2 de ce rapport (Cf. « L'ancrage d'une mission de prévention », p. 54), suite à l'arrivée au Laep d'une mère isolée cumulant de multiples difficultés personnelles et sociales : *« Elle a commencé à parler de ses difficultés, on a commencé à l'aiguiller. On n'a pas fait les choses à sa place, mais on lui a donné des pistes, des repères très précis dans des domaines très différents : enfance, logement, emploi. On lui a aussi dit qu'il y avait ici aussi des activités pour les parents. Sur une question, il fallait faire très vite, alors j'ai appelé une collègue pour qu'elle ait un rendez-vous toute suite. »*. Ici, l'urgence de la situation commande une action rapide et directe, par la mobilisation des ressources externes adéquates à la résolution pratique de problèmes matériels dont la prise en charge est conçue comme un prérequis à tout travail de soutien à la parentalité.

Les tensions qui travaillent le fonctionnement des Laep – entre appel à l'autorégulation et régulation externe, respect de la sphère privée et mobilisation de référentiels cognitifs et normatifs – loin de révéler des contradictions, marquent finalement la cohérence profonde d'un mode d'action commandé par la grande diversité des situations et la multidimensionnalité des enjeux auxquels les accueillantes sont confrontées. Ce travail, qui commande de passer de façon fluide d'un registre à l'autre en fonction des situations, est permis à la fois par la relative informalité du lieu et la présence d'un cadre commun fort fournissant un point d'appui aux accueillantes. À cette capacité des Laep à recouvrir un large éventail de logiques d'action, correspond une diversité d'attentes et d'expériences des publics accueilli, qui sont analysées dans le chapitre suivant.

Chapitre 5 – La pluralité d'expériences du Laep du public accueilli

Ce dernier chapitre déplace son regard sur le public accueilli au Laep. Qui est-il ? Que vient-il chercher au Laep ? Comment perçoit-il ce cadre, la posture et les pratiques des accueillantes explorées dans les chapitres précédents ? Dans un premier temps, il s'agira de décrire les profils des adultes référents accompagnant les enfants au Laep rencontrés lors des entretiens et des observations : bien que les publics varient d'un Laep à l'autre et qu'il s'agira de restituer les nuances identifiées, il apparaît que ce public est en majorité composé de mères accompagnées d'enfants majoritairement âgés de 5 mois à 2 ans. Dans un second temps, seront présentées les différentes attentes vis-à-vis du Laep que peuvent avoir les mères rencontrées. Enfin, ce chapitre portera sur la réception du cadre, et en particulier de la posture des accueillantes, par le public accueilli.

1. Un public de mères

Le public accueilli rencontré lors de l'étude est en très grande majorité **un public féminin, de mères accompagnées de leurs enfants**, résultat s'inscrivant dans la continuité des études précédentes portant sur les Laep¹⁹⁷. Seul quatre hommes, trois pères et un grand-père, ont été rencontrés (entretiens et observations confondus, deux étaient seuls, deux étaient avec leur conjointe) dans les six Laep étudiés. Parmi les 31 entretiens réalisés avec les adultes référents, 30 sont des femmes, un seul est un père, 29 sont les parents des enfants avec qui ils sont venus, une seule personne n'était pas de la famille (une assistante maternelle). Aucune femme enceinte n'a été rencontrée parmi les 14 observations réalisées lors des temps d'accueil. Dans ce panel, on note **une forte présence des mères inactives**, soit 9 sur 31. Parmi les mères actives – en congé parental ou ayant repris le travail, 10 des mères accompagnantes occupent une profession dans les **métiers de la petite enfance, du soin ou de l'éducation, soit du domaine du « care »** (aide auxiliaire de puériculture, thérapeute, enseignantes en primaire et secondaire, AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap...), éducatrice de jeunes enfants...); deux mères étaient demandeuses d'emploi. Si ces données quantitatives sont issues d'un matériau qualitatif et n'ont donc pas vocation à être représentatives, il s'agit aussi de noter que les âges des enfants accompagnés se concentrent entre 5 mois et 2 ans, avec une **surreprésentation des enfants entre 10 et 20 mois**. Si la plupart des Laep étudiés sont ouverts aux enfants entre 0 et 4 ans (Laep B, D et F ; 0 – 3 ans dans le Laep A et E ; 0 – 6 ans dans le Laep C), peu de nourrissons sont présents lors des temps d'accueil et peu d'enfants de plus de deux ans.

Âge des enfants des adultes référents accompagnants rencontrés dans le cadre d'un entretien

Tranche d'âge	0 < 5 mois	5 < 10 mois	10 < 15 mois	15 < 20 mois	20 < 25 mois	Plus de 2 ans < 4 ans
Nombre d'enfants	0	5	8	10	5	3

Source : Notes de terrain Asdo

¹⁹⁷ Neyrand G., 1995, Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents, Paris, Syros.

Au regard des publics rencontrés dans les différents Laep¹⁹⁸, apparaît **une surreprésentation des classes moyennes et supérieures**, même si d'un Laep à l'autre, le public apparaît sensiblement représentatif des territoires d'implantation du Laep : une plus grande mixité dans des quartiers prioritaires, une relative homogénéité sociale de classes moyennes et supérieures dans les quartiers résidentiels. Cependant, l'hypothèse d'une fréquentation limitée des familles les plus précaires est à noter, bien qu'une accompagnante en situation de fragilité manifeste ait pu assister à un accueil observé, orientée par la PMI (Laep A). Cela étant, même lorsqu'un public plus précaire pouvait être présent (Laep A et E), les parents venus ne sont pas apparus particulièrement éloignés des institutions au sens où on l'entend habituellement dans le champ des politiques sociales (personnes en situation de grande précarité, avec des problématiques d'accès aux droits).

Du point de vue des parcours de venue au Laep, on constate que si le Laep est un espace de proximité à l'échelle du quartier, il n'est pas rare qu'il rayonne à l'échelle de la ville ou de la commune, puisque de nombreux parents viennent sans habiter à proximité, et ce dans tous les Laep étudiés. Toutes les communes d'implantation communiquent sur l'existence du Laep, par différents outils de communication : site internet, affichage lumineux sur les panneaux publics, ou encore informations via le « *guichet unique d'accueil famille*¹⁹⁹ » comme dans le Laep D. L'attraction de la structure hébergeant le Laep sur les publics est aussi à noter, notamment du fait du partage des locaux avec d'autres structures, qui favorisent une circulation des publics (particulièrement visible dans les Laep A, B, C, E). **Les horaires en journée et en semaine du Laep favorisent la venue de mères au foyer ou en congé parental**, les accueils le samedi dans certains Laep permettent la venue des couples biactifs :

On a souvent des mamans très isolées, avec des pères en déplacement, ou pas très investis. C'est un profil qu'on retrouve souvent, mais ça se voyait plus il y a quelques années. Sur le département, il y a 11 ans, on était le seul Laep à être ouvert le samedi. J'avais fait la proposition à la commune [d'ouvrir le samedi] pour pouvoir accueillir les pères, et de répondre aux familles dont les deux parents travaillaient. On a vu cette mutation : au départ, on avait beaucoup plus de gens le vendredi, et le samedi, on a douté de l'opportunité pendant un an ou deux. Et la troisième année, ça a commencé à augmenter, et maintenant c'est l'inverse. Le facteur, c'est qu'il y a de plus en plus de familles avec les deux parents qui travaillent dans la commune. Il y a dix ans, il y avait beaucoup plus de femmes au foyer, et aujourd'hui, il y a de plus en plus de parents qui sont en congé parental, et on a moins de monde le vendredi que le samedi. (Delphine, accueillante, référente, éducatrice de jeunes enfants, Laep F.).

L'ouverture le samedi peut ainsi faire l'objet d'expérimentations afin de faciliter la venue aux parents travaillant, sans toutefois être maintenu, comme dans le Laep C, après avoir constaté que cela n'engendrait pas une évolution du public.

A grands traits, le public du Laep est donc majoritairement composé de femmes, mères en congé parental ou inactives, principalement issues de la classe moyenne, voire supérieure, et qui ne sont pas éloignées des institutions. Cela étant, l'étude a mis en lumière une diversité d'attentes et d'expériences du Laep.

¹⁹⁸ Les publics accueillis présents lors des temps d'observation sont décrits en annexe, dans chacune des fiches monographiques.

¹⁹⁹ Point d'entrée en mairie pour toutes les inscriptions, mobilisé comme un support de communication pour présenter l'offre petite enfance aux familles)

2. Des attentes et expériences du public accueilli

Parmi ces mères, une diversité d'attentes a pu être identifiée lors des entretiens, et dans une moindre mesure lors des observations dès lors que celles qui étaient présentes formulaient au fil des discussions pendant le temps d'accueil les motifs de leur venue. Ces **différentes attentes peuvent se conjuguer** pour une même mère, leur articulation à géométrie variable constituant une expérience singulière du Laep pour chacune. **Si certaines sont préexistantes à leur venue au Laep, elles ne le sont pas nécessairement, et peuvent s'éprouver par l'expérience** et se construire au fil de leur fréquentation du lieu.

2.1. Une recherche de sociabilité pour soi

En premier lieu, une des attentes majeures apparue lors des entretiens réalisés avec les mères rencontrées relève de leur socialisation avec d'autres adultes, en particulier d'autres pairs, soit d'autres femmes connaissant l'expérience de la maternité avec des enfants en bas âge, partageant les mêmes problématiques. Autrement dit, la recherche de sociabilité *pour soi*, pour **rompre avec la solitude et l'isolement**, est un motif de venue au Laep :

Ce lieu me permet de rompre mon isolement. En ne travaillant pas, on est plus isolée... C'est un moment d'échange de rencontre... (...) Ça m'a fait drôle au début quand j'ai arrêté de travailler, et ici, ça m'a permis de rompre l'isolement au début de ma parentalité, de rencontrer d'autres personnes qui avaient des préoccupations proches des miennes, pour me sentir moins seule et créer des moments de sociabilités. Avec un enfant, on est tout le temps occupée et jamais seule, mais aussi on s'ennuie... les activités d'un enfant de trois ans, ça a ses limites au niveau stimulation intellectuelle. (Vanessa, mère de Noan 11 mois et d'une fille de 3 ans et demi, mère au foyer, Laep B.).

C'est très dur d'être enfermée à la maison avec son enfant. J'avais vraiment besoin d'échanger avec d'autres personnes, et de ne plus parler le langage bébé toute la journée ! La première fois que je me suis rendue au Laep, ça reste gravé en moi, c'était salvateur d'échanger avec d'autres personnes et de se rendre compte que d'autres mamans partageaient le même ressenti. Ça soulage, on se sent moins seule. C'est très important pour les mamans. (Lucie, mère de deux filles de 3 ans et 6 ans, mère au foyer, Laep A.).

Ces extraits d'entretiens mettent en lumière différentes attentes relatives à la recherche de sociabilité *pour soi* des mères au Laep, largement partagée parmi les accompagnantes rencontrées, mères au foyer, en congé parental ou en recherche d'emploi. D'une part, ces mères expriment un sentiment de solitude et d'isolement, et manifestent une **volonté de sortir de la sphère domestique** et du statut de la « femme au foyer ». C'est en premier lieu la recherche d'une nouvelle sociabilité, en dehors de celle de la sphère privée à laquelle elles sont cantonnées dans cette période de leur vie, où sont mis à distance les liens professionnels, et où le quotidien peut restreindre la sociabilité amicale (entre autres sorties et activités de loisirs) du fait du rythme quotidien des enfants en bas âge, qui suscite leur venue au Laep. En effet, ces mères soulignent que peu de lieux permettent les rencontres avec les enfants dans leurs trois premières années, avant l'entrée à l'école qui peut favoriser les échanges avec d'autres mères :

Une mère (accompagnée de sa fille de 11 mois) parle avec Clothilde, l'une des accueillantes du Laep D, pour lui dire : « quand les enfants sont petits, c'est dur de trouver des endroits pour échanger, avec d'autres mamans, et on a plus les mêmes emplois du temps, on peut plus faire les mêmes choses qu'avant, c'est moins évident de les faire garder quand ils sont petits comme ça, on a besoin de rester avec eux, il y a un rythme...

Après, quand ils grandissent un peu, c'est différent, quand ils vont à l'école, on les amène à des activités, alors on rencontre les autres mamans, je reprendrai aussi le travail, on les fait garder... Là c'est une période particulière où on est assez seules avec eux... ». (Note d'observation, Laep D.).

D'autre part, comme le soulève cette mère, c'est aussi une quête de sociabilité auprès de pairs, de personnes qui partagent cette temporalité de la parentalité (les premières années) et la maternité, qui apparaissent comme les vecteurs constitutifs de ce lien de participation élective recherché. Cette mère souligne à ce titre qu'il existe peu d'espaces consacrés à cet âge de l'enfance, lors de la première année en particulier, qui permettent aux parents de rencontrer d'autres parents. Si la recherche de sociabilité du public accueilli a été mise en évidence lors des précédentes études sur les Laep, la souffrance des mères relative au repli sur la sphère domestique qui restreint leur champ de sociabilité est apparu particulièrement cristallisé au cours de la période d'enquête, entre les différentes vagues de crise sanitaire. Nombreuses sont les mères qui ont vu leur champ d'interaction se réduire, même avec le cercle familial proche (notamment les grands-parents, du fait des restrictions sanitaires et du souci de protéger les aînés).

Comme l'a déjà mis en évidence l'extrait d'entretien cité dans la première partie de ce chapitre (avec Delphine, accueillante référente du Laep F), la volonté de rompre avec l'isolement et la recherche de sociabilité est clairement identifiée par les accueillantes :

Ce qui relie les gens, c'est la solitude. Rompre cette solitude, c'est ce que viennent chercher les gens, chacun différemment. A un moment, on a aussi beaucoup eu de femmes de militaires très aisées, avec beaucoup d'isolement, très seules, qui ont une grande pression de la communauté [de femmes de militaires] et qui ont trouvé autre chose ici. (Aurélie, accueillante, référente, animatrice, Laep A.).

Il est intéressant de noter que cette attente – comme le mentionne Aurélie, accueillante dans un Laep qui se caractérise par sa mixité sociale – est **transversale aux différentes classes sociales qui peuvent fréquenter le Laep**. En effet, elle concerne aussi bien des mères particulièrement aisées, pour qui la situation de mère au foyer est présentée comme un choix personnel rendu possible par la situation professionnelle du conjoint, que des mères au foyer pour qui la situation peut être relativement subie, notamment du fait de la mobilité professionnelle du conjoint, ou encore des mères en recherche d'emploi, et/ou en situation de précarité. Comme cela a été souligné dans le chapitre 1, l'isolement et la solitude est un indicateur aux yeux des partenaires pour orienter les familles vers le Laep, et cette problématique n'est pas socialement située et émerge sur tous les territoires étudiés. Cela étant, il apparaît que **les trajectoires résidentielles peuvent peser sur le sentiment d'isolement de certaines mères** : en effet, dans différents Laep (notamment A, C et D), ont été rencontrées plusieurs mères « nouvelles arrivantes » dans la commune, qui ont alors peu d'amis, de famille, ou de sociabilité de voisinage constituée, qui viennent au Laep aussi pour s'intégrer dans leur nouveau lieu de résidence.

Cette recherche de sociabilité peut aussi se muer en amitiés dès lors que les venues au Laep sont fréquentes, et que les mères se retrouvent régulièrement, et développent une relation amicale. C'est ce qui a pu être identifié dans le Laep A, à travers un groupe de mères qui se sont rencontrées au Laep après la naissance de leur premier enfant, et dont certaines reviennent au Laep au moment de l'enquête, pour leur second enfant. Au fil de sa fréquentation des Laep depuis six ans (elle se rend au Laep A et dans les autres Laep de la commune) depuis la naissance de sa première fille, Lucie a constitué un réseau d'amitié avec d'autres mères présentes lors des séances d'accueil. Au regard des difficultés méthodologiques connues dans la réalisation d'entretiens auprès du public accueilli (souvent contraint par un emploi du temps chargé), Lucie propose de

mettre le chercheur en contact avec ses amies qui ont elles aussi « l'expérience des Laep », pour reprendre ses mots. Des entretiens ont ainsi été réalisés avec deux d'entre elles, donnant à voir une **approche collective d'un groupe forgé par la fréquentation des Laep**. Ces mères se caractérisent par leur appartenance aux catégories socioprofessionnelles supérieures : Lucie est femme au foyer, son conjoint est kinésithérapeute ; Elisa est professeur de sciences dans le secondaire et son mari médecin ; Marguerite est femme au foyer et femme de militaire. Dès lors qu'elles abordent leurs motivations à la fréquentation du Laep, **elles insistent principalement sur la sociabilité qu'il offre aux jeunes mères, et qui se mue en moments de convivialité**. L'accueil est perçu comme un temps de jeu pour l'enfant, et n'est pas présenté comme un moment où les accompagnantes viennent chercher des conseils ou une écoute sur les questions de parentalité, bien qu'elles apprécient que le partage d'expériences autour de la maternité puisse être au cœur de leurs discussions :

Ce que j'aime au Laep, c'est qu'on y va parce qu'on a envie, pas parce que l'on est obligés, il n'y a pas de thème, on parle de tout et de rien, et il y a, normalement, un petit moment thé et café où on discute entre nous, c'est très convivial ! On se retrouve entre copines, avec Lucie, Bonnie, Elisa... On blague, on parle de nos sujets de femmes, c'est notre mini break. C'est ce qui fait que l'on revient. D'abord, le temps goûter des enfants à la petite table, puis ils retournent jouer, c'est sécurisé, et nous, on a notre moment aussi. Notre récréation à nous où on discutait. Et on n'est pas chez nous donc pas de bazar à la maison après ! (...) Je n'irai pas dire que j'ai eu des réponses au Laep, je n'en ai pas cherché, c'est pour sortir du quotidien et être entre mamans. (Marguerite, mère de deux enfants de 5 ans et 8 mois, mère au foyer, Laep A.).

Ce groupe d'accompagnantes valorise le caractère non contraignant du lieu, non seulement parce qu'il repose sur une libre venue mais aussi parce que les discussions sont ouvertes, et pas nécessairement restreintes à la parentalité (contrastant en ce sens aux ateliers d'échanges et de conversation organisés par la PMI, aussi fréquentés par Marguerite à son arrivée dans la ville après la naissance de son premier enfant). S'il est au départ appréhendé comme un lieu de rencontre, **la venue au Laep est ensuite ritualisée en temps de retrouvailles** entre amies. Lieu annexe permettant de se débarrasser des contraintes du quotidien, il offre à certaines accompagnantes un temps récréatif, consommé avec régularité. Si le Laep est apprécié par ce groupe de mères, en particulier pour son ambiance conviviale et sa structure de jeux, elles fréquentent aussi les autres Laep de la ville, qui s'inscrivent dans leur emploi du temps quotidien. Depuis la crise sanitaire, ce groupe d'accompagnantes fréquente avec moins d'assiduité les Laep, regrettant l'annulation du temps café du fait des restrictions. Les liens tissés entre elles s'étendent au-delà du Laep : disposant des numéros de téléphone des unes des autres, elles se retrouvent de temps en temps au parc pour enfant. Bien que ce petit collectif ne soit pas représentatif de la fréquentation du Laep, il permet de mettre en évidence **comment cette volonté de rompre l'isolement par le Laep peut structurer des réseaux de sociabilité** entre parents.

Lors des entretiens, il est apparu que **cette attente de sociabilité est présente aux différentes étapes des trajectoires de parentalité** : aussi bien pour les premiers enfants, que pour les mères qui ont déjà eu un enfant, et à tous les âges des enfants accueillis au Laep :

Aller au Laep, ça me sort de l'isolement. C'est ma bulle d'oxygène. Je ne dis pas qu'être en congé parental est pesant pour moi. Avec Jasmine... je l'ai confiée à une ass'mat', et je m'en suis beaucoup voulu parce que je ne l'ai pas vu grandir. Avec Guillaume je me suis dit : il est hors de question que quelqu'un d'autre élève mon enfant. Mais le fait que Laetitia et Christiane [les accueillantes du Laep B] soient là... quand on a des coups de mou... et de passer du temps avec des personnes en dehors de la famille - parce que la famille est dans le jugement souvent -, ça me redonne de l'élan, ça donne un petit coup de boost. Et après, on rentre

chez nous, on est content. Et on a des choses à raconter, notre enfant a pu s'amuser. (Marie-Caroline, mère de Guillaume, 12 mois, et de Jasmine, 3 ans, gestionnaire dans l'automobile, Laep B.).

Comme le mentionne Marie-Caroline, un autre aspect des bénéfiques que les accompagnantes trouvent en fréquentant le Laep concerne aussi leur relation à leur rôle de mère, le Laep permettant un temps pour mettre à distance leur rôle de « femme au foyer » qui peut parfois se confondre – dans les représentations sociale et l'expérience vécue quotidienne des femmes rencontrées – avec celui de la mère restant au domicile pour s'occuper de son enfant en bas âge. A l'image de cet extrait d'entretien, nombreuses sont les mères qui peuvent ainsi échapper un temps aux urgences, routines et contraintes de la vie domestique pour investir pleinement leur fonction de parent, tout en retrouvant une individualité parfois diluée dans la gestion des tâches quotidiennes. Les accueillantes ici perçues davantage dans une fonction relationnelle, de sociabilisation, que pour leur compétence professionnelle dans le champ de la petite enfance. A ce titre les accueillantes peuvent être sollicitées pour des discussions ordinaires, qui peuvent être tournées vers la parentalité, mais pas nécessairement (événements dans la région, météo, etc.).

2.2. Une visée pédagogique centrée sur le développement de l'enfant

Lorsque les parents ont été interrogés sur les motifs de leur venue au Laep, nombreux sont ceux qui évoquent en premier le fait de venir « pour leur enfant », en précisant une attente centrée sur son développement. Il apparaît que cette attente se décline en fonction de l'âge de l'enfant et de la trajectoire de parentalité. Quatre grandes attentes – qui peuvent s'articuler – animent les parents rencontrés : la préparation à la séparation avec le parent dans la perspective d'une entrée à la crèche ou à l'école maternelle ; l'expérimentation d'un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité ; un lieu d'éveil ; la curiosité de découvrir de nouvelles facettes de leur enfant (traits de personnalité, réactions et comportements) dans un cadre nouveau encore méconnu par l'enfant.

La préparation de la séparation avec le parent²⁰⁰, en particulier dans la perspective d'une entrée en crèche, voire à l'école maternelle, se présente comme une attente relativement commune, observée dans les différents Laep. Dans certains cas, le Laep est même recommandé aux parents par des professionnels de la petite enfance – notamment PMI – dans la perspective de la séparation :

Le Laep permet un moment de réassurance, un moment très important pour la préparation à l'école. Quand les enfants vivent en vase clos dans la famille, quand ils arrivent à l'école, c'est un peu compliqué au niveau de la séparation. Là, ça fait tremplin. (Puéricultrice PMI, partenaire, Laep E.).

On a eu Abdel en consult', et on a trouvé qu'il était très collé à sa maman. Le langage, afghan et français, se mélangeait un peu dans sa tête. Il ne parlait pas. On était inquiets pour son développement. Il tapait sa maman, qui ne réagissait pas trop. Je me suis dit qu'il fallait orienter vers le Laep. C'est important l'orientation quand on voit que la séparation n'est pas facile : le Laep peut être une passerelle pour aller à la crèche ou ailleurs, les parents sont là. C'est vrai que j'oriente aussi au Laep pour préparer la séparation. (Infirmière PMI, partenaire, Laep B.).

²⁰⁰ Ce point fait référence à la norme de défusion présentée dans le Chapitre 2.

Si cette attente de préparation à la séparation en vue de la crèche peut être appréhendée par le parent de sa propre initiative, ou recommandée par des professionnels de la petite enfance, le dernier extrait d'entretien montre que le Laep est recommandé dans des situations considérées comme complexes. Cela a pu être observé au Laep A, avec Sandy, mère de Kilian, 22 mois. Diplômée d'un bac professionnel, en congé parental et en recherche d'emploi, elle exprime lors de l'entretien réalisé à la suite d'un accueil observé ses difficultés à se séparer de son fils, tout en soulignant la nécessité de devoir commencer à le mettre en crèche pour pouvoir chercher un emploi. Elle explique alors avoir été orientée par une assistante sociale de la PMI :

Au départ, c'est une assistante sociale qui m'en a parlé, de la PMI, parce que j'avais du mal à me séparer. Et je suis venue une première fois dans un autre Laep, quand il avait 6 mois, mais il était trop petit, je n'ai pas bien vu l'utilité du lieu comme il était « trop bébé », je n'allais pas le mettre à la crèche tout de suite. (...) Mais récemment, Kilian a été à la crèche d'adaptation, il y a un mois, et ça s'est très, très, très mal passé... Aussi bien pour moi que pour lui... Il pleurait beaucoup, ça a été très difficile de le laisser. J'ai revu l'assistante sociale et elle m'a reparlé du Laep, j'avais oublié depuis. Et la crèche où je vais le mettre, il y a un Laep [dans une autre ville]. Quand je suis allée à la crèche, ils m'ont parlé du Laep, pour préparer à la transition... Avec mon conjoint, on a décidé de l'adapter à voir d'autres enfants, d'autres adultes. Donc je suis venue ici un peu plus loin de chez moi mais c'était ouvert aujourd'hui... (...) J'aimerais bien ne pas le mettre à la crèche tout de suite, mais là il faut, pour le travail, au moins à temps partiel que je puisse recommencer un peu à travailler. (Sandy, mère de Kilian, 22 mois, demandeuse d'emploi, Laep A.).

Si la situation de séparation complexe est identifiée par une assistante sociale de la PMI et la mère elle-même, elle l'est aussi par les accueillantes du Laep. Lors du temps d'accueil observé, après le départ du public, les accueillantes reviennent sur certaines situations lors d'échanges informels, et s'attardent sur des situations particulières, dont celle de Sandy et Killian :

Les accueillantes, par ailleurs intervenantes à la PMI reviennent après la séance sur le comportement de Kilian, qui est venu pour la première fois avec sa maman. Pendant ce débriefing à chaud, elles soulignent que le petit est très impulsif. Elles formulent les observations suivantes : « il n'a aucune conscience de son corps, c'est interpellant », « il n'a aucune conscience des autres, autre que lui-même », « je n'ai pas réussi à capter son regard », « à 22 mois il n'a pas vraiment de langage, il n'a pas dit un mot ». Elles anticipent : « c'est exactement le genre d'enfant pour qui ça va être compliqué à la crèche, voire à l'école, c'est un petit qui pourrait avoir sa place dans un lieu projet passerelle²⁰¹ ». Sophie émet l'hypothèse d'une situation de séparation complexe avec sa mère. La sociologue est impressionnée par ce constat : c'est ce que lui a précisément décrit la mère de Kilian pendant l'entretien qu'elle vient de faire avec elle (un renoncement à la crèche après un essai trop douloureux il y a un mois, c'est pourquoi elle vient au Laep sous recommandation d'une assistante sociale. L'hypothèse est que cette perception de la mère elle-même peut être marquée par le diagnostic de l'assistante sociale). Les deux accueillantes ne les avaient pourtant jamais vus et n'avaient pas connaissance de la situation. Elles émettent aussi l'hypothèse que Kilian est un enfant « écran », à savoir qu'il passerait beaucoup de temps devant la télé. Elles concluent cet échange en soulignant que c'est une bonne initiative qu'elle vienne au Laep, pour travailler sur le détachement de l'enfant à sa mère. (Notes d'observation, Laep A.).

La mise en miroir de l'extrait d'entretien avec la mère et les retours des accueillantes après le temps d'accueil met en évidence que le Laep est appréhendé par les différents acteurs – partenaires PMI, mère et accueillantes

²⁰¹ Service de la PMI pour des enfants de 2 ans et demi à 3 ans pour qui l'arrivée à l'école est complexe, du fait de séparations familiales, de compétences non acquises comme la propreté.

– dans sa fonction de lieu de préparation à la séparation, notamment dans des situations qui sont considérées difficiles par les professionnelles et les parents.

Le Laep se présente aussi pour certaines mères comme **un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité**. En effet, nombreuses sont les mères qui précisent que leurs enfants ont eu peu de contacts avec d'autres enfants depuis leur naissance, et ce d'autant plus s'ils n'ont pas de grands frères ou grandes sœurs. Le contexte de la crise sanitaire a par ailleurs cristallisé ces situations, les rencontres ayant été rendues plus difficiles par l'interdiction de sorties et de déplacements (notamment pour voir la famille, les éventuels cousins et cousines du même âge, sorties au parc, etc.). En première intention du point de vue du parent, la venue au Laep est dans ce cas dédiée à l'enfant, et à son approche relationnelle, qui s'inscrit aussi dans le développement de la relation parent-enfant :

Ce qui est important, pour les enfants qui ne côtoient pas ou peu d'autres enfants, c'est l'apprentissage de la vie en collectivité, c'est ça que je retiens, et pour ça que je continue [à venir au Laep]. On sentait qu'il était très content de cette matinée, et ça a créé un lien différent. (Sophie, mère d'un enfant de 2 ans, travaille dans la conception d'ouvrage d'art, Laep F.).

Ce souhait d'initier leur enfant à la sociabilité avec d'autres enfants et d'autres adultes peut aussi s'articuler avec la préparation à la séparation en vue de l'entrée à la crèche ou à l'école :

Il est né pendant le Covid, donc les relations ont été très limitées, il n'a vu que la famille, où il n'y a pas d'autres enfants. Il va devoir aller à la crèche au cours de l'année prochaine, et j'avais peur qu'il ait du mal avec la socialisation. J'ai été vraiment enthousiaste de découvrir ce lieu, pour qu'il commence à interagir avec d'autres enfants. (Brigitte, mère de Justin 5 mois, en congé parental, fonctionnaire, Laep A.).

Comme il n'ira pas du tout à la crèche, ce qui est important dans son développement, c'est qu'il ait aussi un autre environnement, avec d'autres enfants et adultes, avant d'entrer à l'école. (Marion, assistante maternelle de Martin, 9 mois, Laep A.).

Au-delà de la socialisation de l'enfant, de sa familiarisation avec des personnes en dehors de sa sphère familiale, c'est aussi la dimension pédagogique de la compréhension des codes qui régissent les interactions sociales qui est mise en avant par les parents, comme l'exprime cette mère d'un enfant de 11 mois, suite à une situation qui a pris place au Laep D lors d'un accueil observé :

Nina (2 ans) joue avec quelques jouets à proximité de Titouan (11 mois). Le petit garçon commence seulement à marcher et n'est pas très stable. Il joue avec un jouet que Nina a l'air d'envier. Elle s'approche de lui, elle essaie de lui prendre le jouet, il le retient un peu, elle le pousse pour lui prendre, il tombe. Il reste un peu estomaqué. La mère de Nina vient vers lui pour le relever, la mère de Titouan vient ensuite pour le prendre dans ses bras. La mère de Nina va ensuite vers sa fille pour la gronder. (...) L'accueillante formule « c'est difficile de partager ». (Note d'observation, Laep D.).

A propos de la situation observée, lors d'un entretien avec la mère de Titouan :

« Quand elle l'a poussé, il n'a pas pleuré, mais j'ai bien vu dans son regard qu'il a eu peur. J'apprécie beaucoup de vivre ces moments-là avec lui. Les premières fois où il se fait pousser, je suis là, pour lui expliquer, pour mettre un mot sur son émotion. Là, c'est la maman de Nina qui l'a relevé, il a vu qu'il pouvait y avoir d'autres adultes, et ensuite, il a pu venir dans mes bras. C'est important pour moi de venir, pour vivre les premiers moments de socialisation de mon fils et lui apprendre à décoder (...). Toutes les premières interactions qu'un enfant a avec le monde extérieur, c'est bien d'être là pour décoder avec lui, lui décrypter le monde extérieur. (...) Et l'accueillante a aussi décrit ce qu'il c'était passé, je pense qu'il a entendu et qu'il a aussi

compris quelque chose sur le partage. Je vois bien avec ma fille, je l'ai emmenée au Laep et je vois bien qu'elle a appris à se socialiser, à comprendre les stratégies des autres. Par exemple au parc, elle regarde qui joue avec quoi pour ne pas prendre les jeux des autres. Et cela s'apprend. Au début, ils sont super centrés sur eux-mêmes.» (Lena, mère de Titouan 11 mois, professeure des écoles, Laep D.).

Le Laep est ici appréhendé comme un laboratoire, lieu d'expérimentation des interactions sociales en vue d'un apprentissage des codes qui régissent la vie en société, décryptés et traduits par les parents et les accueillantes. Le contact et le jeu avec d'autres enfants est mis en valeur d'un point de vue pédagogique. Comme le mentionne la mère de Titouan, Lena, cet apprentissage de la socialisation peut s'étendre sur plusieurs mois, avant l'entrée à la crèche et à l'école.

Nombreux sont les parents rencontrés qui identifient le Laep comme un lieu d'éveil, comme une ressource pédagogique pour le développement de leur enfant. C'est particulièrement le cas dans le Laep E, où les parents rencontrés – cadres, professions intermédiaires ou professions intellectuelles supérieures, ou du moins en recherche d'emploi mais hautement diplômés (master voire doctorat abandonné) – se présentent comme très impliqués dans l'éducation de leur enfant. Toute posture du parent, tout choix relatif au quotidien est extrêmement réfléchi, documenté, fait référence à des livres d'experts qui ont été parcourus. Le Laep est considéré comme une ressource dans le parcours d'éducation, voire comme un laboratoire où l'on va pouvoir voir évoluer l'enfant, lui proposer de nouveaux jeux, de nouvelles configurations, cela d'un point de vue notamment matériel :

Il y a du matériel qu'on n'a pas à la maison ou que l'on n'a pas les moyens d'avoir : le petit escalier, le toboggan. La dernière fois, il y avait des petits animaux rebondissants. Les petits puzzles avec les loquets : c'est du matériel d'éveil qui complète ce qu'on peut avoir à la maison. (Sidonie, mère de Morgane 15 mois thérapeute soins énergétiques et massages en reconversion, Laep E.).

C'est aussi pour répondre au besoin de découverte de leur enfant que certains parents viennent au Laep. A l'image de Svetlana, la mère de Dimitri âgé de deux ans et demi, scolarisé en école Montessori, que sa mère qualifie de « *high need baby*²⁰² ». Elle explique que son fils a des besoins très particuliers, et que le Laep permet une forme de mise en situation pour son enfant, pour qu'il interagisse avec d'autres enfants, en sa présence. Pendant la séance effectivement, il est visible que la maman a un programme, elle s'éloigne progressivement, de temps en temps, de son enfant, voit comment il réagit, etc. Elle ne cherche pas particulièrement à interagir avec les accueillantes, ni avec les autres parents. Elle vient au Laep avec une visée pédagogique et éducative claire, avec une visite du Laep tournée vers son enfant et son développement.

Enfin, certaines mères manifestent leur **curiosité à l'idée de voir leur enfant évoluer dans un environnement autre** que le cocon familial. Autrement dit, elles attendent de découvrir l'expression de la personnalité de l'enfant dans un nouvel environnement au contact d'inconnus, afin de voir s'il est plutôt timide, plutôt social, etc. C'est par exemple le cas de Valentine, venue pour la première fois au Laep C avec son conjoint et sa petite fille de 13 mois. Nouvelle arrivante dans la communauté de commune, elle est animatrice petite enfance en congé parental et connaissait les Laep du fait de sa formation professionnelle. Elle s'est renseignée sur internet pour voir s'il en existait dans la région. En attente de sociabilité, de rencontre dans ce lieu des « gens du coin », elle exprime surtout souhaiter découvrir le comportement de petite fille dans un nouvel environnement au contact d'autres parents :

²⁰² Renvoyant à une profusion de contenus (écrits et vidéos sur internet) sur les bébés aux « besoins intenses ».

Pour moi, c'est vraiment un espace de socialisation pour les parents et les enfants. Je viens vraiment pour ma fille, pour voir comment elle réagit avec d'autres enfants, dans un autre environnement que le sien... Et hier (lors du temps d'accueil), on a été très surpris du comportement de Ninon, elle a été très curieuse, elle s'est éloignée peu à peu de nous, elle a été au contact des autres enfants petit à petit, en observant et en prenant son temps, mais sans craintes... Je vois qu'elle n'est pas renfermée et qu'elle s'ouvre, je voyais qu'elle était sociable, mais en effet là on se rend vraiment compte qu'elle avait le sourire et qu'elle allait au contact... On était très contents d'être venus et de la découvrir aussi dans ce contexte. (Valentine, mère de Ninon, 13 mois, Laep D.).

Le Laep se présente comme un espace de connaissance de son enfant, à une étape de la relation parent-enfant où le lien s'est principalement développé au sein de la cellule familiale, et ce surtout du fait de la crise sanitaire. Du point de vue de certains parents, le Laep permet ainsi une **entrée progressive et accompagnée dans la socialisation secondaire**.

2.3. Le réconfort d'un lieu de soutien et d'accompagnement individualisé

Une partie des mères rencontrées exprime se rendre au Laep dans la recherche de soutien, de réassurance, qui peut recouvrir différentes formes. Dans cette perspective, trois types d'attentes envers le lieu ont pu être identifiés dans les discours des mères, lors des entretiens et des observations : un lieu de répit, un lieu de soutien et un lieu de ressource. Ces mères ne se caractérisent pas par l'appartenance à une catégorie socioprofessionnelle spécifique, elles peuvent aussi bien être affiliées aux catégories populaires que plus aisées. Cependant, toutes s'inscrivent à un moment de leur trajectoire parentale où elles ressentent et expriment une difficulté - voire une souffrance - relative à leur parentalité, qui peut être d'ordre psychologique ou éducative. Le Laep est appréhendé comme **un lieu de répit** pour «relâcher» la pression d'une charge mentale où se conjugue entre autres l'acculturation et l'apprentissage du rôle de mère, et les contraintes domestiques quotidiennes. Soit un « moment de respiration », pour reprendre les termes de la maman d'un petit garçon de deux ans et 5 mois, rencontrée dans le Laep E, et qui s'estime fatiguée d'une vie quotidienne chargée d'occupation « où il y a tout le temps beaucoup de choses à faire » (elle enseigne l'anglais à temps partiel et s'occupe de son fils). Le Laep apparaît aussi comme un espace-temps de « pause » pour les mères :

Être parent c'est la meilleure chose du monde, mais ce n'est pas évident. C'est fatiguant. Et on n'a pas beaucoup de lieu pour souffler. Pour moi, c'est agréable de venir ici... Ça me permet de discuter, de pouvoir échanger avec d'autres personnes, la petite joue aussi... Et moi ça me détend, parce que je ne suis pas obligée de lui coller... Elle n'en a pas besoin, elle vaque à ses occupations... Parce qu'à la maison, quand je suis dans la cuisine pour préparer à manger, elle reste dans la cuisine ! Alors que là, je ne suis pas en train de me stresser... Il y a d'autres adultes, je ne suis pas là pour stresser. J'essaie de venir toutes les semaines parce que ça me fait du bien. (Diane, Accompagnante pour Enfant en Situation de Handicap, en congé parental, mère d'Agathe, 19 mois, et d'un petit garçon de 5 ans, Laep D.).

Diane décrit ici sa perception du Laep comme un lieu de répit où elle peut mettre à distance un stress ressenti au quotidien et se relâcher, et dans lequel elle ressent un certain bien-être. La présence des accueillantes apparaît en filigrane comme un soutien, une « béquille » dans l'attention accordée à l'enfant.

Ce lieu de répit peut aussi être **un lieu de soutien** pour certaines mères, notamment lors d'épreuves et périodes de vie difficiles. La trajectoire de Cécilia, mère de Tania, 17 mois et demi, permet d'illustrer cette expérience du Laep. À la naissance de sa fille, Cécilia a quitté son travail d'aide-soignante en EHPAD, dans la perspective de

reconvertir professionnellement après son congé maternité, dans un « projet de lieu pour soins énergétiques ». Après un premier confinement éprouvant, elle se sépare de son conjoint, avec qui les relations demeurent complexes. Elle retourne vivre chez ses parents, dans l'attente de voir sa demande de logement social se réaliser, actuellement toujours en cours. Elle exprime vivre une période particulièrement difficile : en doute sur sa carrière, elle souffre d'une séparation compliquée et du manque « d'espace pour moi et ma fille » dans la maison familiale, ainsi que des restrictions sociales liées au Covid. Au moment de sa séparation en novembre 2020, une amie lui parle du Laep A dans le centre social de la commune, ouvert malgré les derniers confinements. Elle saisit l'occasion de s'y rendre sans formuler d'attentes particulières, si ce n'est de rencontrer de nouvelles personnes et d'échapper aux lieux du quotidien dans lesquels elle se sent oppressée. Depuis novembre 2020, Cécilia s'y est rendue plus d'une dizaine de fois au Laep, et établit un bilan très positif de cette expérience du lieu, qu'elle qualifie de « salvateur » :

Venir ici à cette période de ma vie, ça a été salvateur. J'avais tellement besoin de voir du monde, d'avoir un nouveau tissu social, de nouvelles ressources, un relai... J'ai compris qu'on peut venir quand on est en difficulté, qu'on manque de sommeil, qu'on galère. Quand j'ai eu besoin de parler de ce que je traversais, j'ai vraiment été écoutée, et elles se souviennent, quand je leur parle de mes avancées trois semaines après, elles se souviennent. Cela fait du bien de parler de ses difficultés avec des gens qui peuvent nous comprendre. Être parent à notre époque, c'est difficile, il y a tellement de manières de faire... Et c'est souvent tabou, de comprendre qu'on a des limites, mais c'est le cas, et le Laep permet de relâcher cela, de prévenir l'épuisement et l'isolement en tant que parent solo. Et ça, avec de la légèreté, on rit avec les enfants aussi. C'est mon exutoire ici, je viens quand j'ai besoin de respirer. L'idée, c'est d'être dans l'optique d'être bien, pour bien s'occuper de Tania. (Cécilia, mère de Tania 17 mois et demi, en reconversion, Laep A.).

Cet extrait d'entretien riche de réflexivité du point de vue de la mère clôturé une séance avec une faible fréquentation, où Cécilia a été seule avec les accueillantes. Ce moment a été un temps privilégié d'écoute, au cours duquel Cécilia est largement revenue sur sa situation et son évolution (logement, médiation avec l'ex-conjoint, reconversion, etc.) ainsi que sur des questionnements relatifs à la perception que sa fille pouvait en avoir. Lors de cet entretien, le lendemain de l'accueil, elle évoque le Laep comme un lieu de soutien psychologique, au sens d'un lieu de prévention à un « burn-out » parental. Elle valorise aussi au fil de son discours avoir perçu la posture de « non-jugement » et d'écoute active des accueillantes, qui crée les conditions d'expression libre et de relâchement.

Enfin, le Laep peut être appréhendé par les mères accueillies comme un **lieu de ressources**, à différents degrés. Certaines mères ont exprimé lors des entretiens avoir trouvé des réponses à des questionnements relatifs au développement de leur enfant, par les accueillantes ou par les autres mères. C'est particulièrement le cas dans le Laep B, où les mères présentes, habituées du Laep, ont constitué un groupe de pairs partageant leurs problématiques, désindividualisant ainsi leurs difficultés :

En voyant certaines mamans, on se sent moins seule, on se sent plus comprise, c'est bien de voir d'autres mamans. Cela permet d'échanger, et de dédramatiser, quand il ne fait pas ses nuits par exemple... (Marie-Caroline, mère de Guillaume, 12 mois, gestionnaire dans l'automobile, Laep B.).

Je n'ai pas l'impression qu'on se donne des conseils, mais on échange sur nos vies de mamans, sur nos tracas du quotidien... Sur l'alimentation par exemple : Hector vomit la purée, je sais en tant que pro que ce n'est pas dramatique. Le simple fait qu'elles me disent « ce n'est pas grave », le simple fait de l'entendre de quelqu'un d'autre... ça reconforte. (Émeline, mère de Hector, 8 mois, éducatrice de jeunes enfants en congé parental, Laep B.).

Comme le mentionne Émeline, ce ne sont pas des conseils ou des logiques de prescriptions qui font du Laep un lieu de ressource, mais bien le partage d'expérience et la rassurance qui permet aux mères de « *dédramatiser* », pour reprendre un mot régulièrement mobilisé dans ce contexte dans les entretiens. Plus encore, le Laep a pu apparaître comme un lieu de ressources face à une difficulté spécifique de l'enfant. Si les situations de cet ordre qui ont pu être observées sont rares, une mère rencontrée dans le Laep C, habituée du lieu, est revenue lors d'un entretien sur la ressource qu'a constituée le Laep pour sa fille ainée. Préalablement à l'entretien, l'observation du temps d'accueil a mis en évidence quelques éléments de contexte :

Nadine est présente avec sa petite fille de deux ans. Elle demande aux accueillantes présentes comment va Annick, une autre accueillante de l'équipe qui n'est pas là pour cet accueil. (...) Nadine parle de sa plus grande fille de 5 ans aux accueillantes, qui ont aussi l'air de la connaître. Elle raconte qu'elle est dans une classe spécialisée pour les enfants en situation de handicap et que cela se passe très bien. A un moment elle mentionne pendant l'accueil qu'elle est vraiment contente de revenir au Laep avec sa dernière, que cela lui avait manqué, tout en soulignant que « cette fois-ci, c'est tout de même plus simple ! ». Les accueillantes lui sourient avec bienveillance. (Note d'observation, Laep C.).

Le Laep ça a été très, très important pour moi, quand on a commencé à comprendre que ma grande avait du retard. J'enchainais les rendez-vous médicaux, je ne savais pas trop... ça m'a beaucoup aidée de venir ici pour en parler avec Annick. Elle m'a beaucoup soutenue psychologiquement. C'est aussi là, à cette période, que j'ai rencontré une de mes meilleures amies, dont le soutien a été essentiel. Donc dès que j'ai pu revenir avec la deuxième, je suis revenue. (...) En fait, j'ai pris conscience en venant ici que ma plus grande était un peu... un peu en retard. Ça a été dur, mais ça a été un bon environnement pour affronter ces nouvelles, j'ai eu beaucoup de soutien, d'écoute, des accueillantes et des mamans. Et surtout Annick, qui m'a aussi aidée dans les démarches, pour trouver une aide [une AESH]. (Nadine, mère de deux filles de 5 et 2 ans, mère au foyer, Laep C.).

Cet exemple est significatif dans l'appréhension du Laep comme un lieu de ressources, non seulement en tant que soutien psychologique, mais aussi dans ce cas exceptionnel, dans un suivi individualisé, notamment en termes de dispositifs d'accompagnement. L'accueillante a aussi été perçue non seulement pour son rôle d'écoute empathique, mais aussi au regard de sa casquette de professionnelle. Dans ces situations, l'expérience du Laep est chargée d'affects, les mères témoignant d'un fort attachement au lieu, et aux accueillantes.

2.4. Une valorisation et une légitimation de ses compétences parentales

D'autres attentes du public accueilli peuvent être identifiées. Dans certains Laep étudiés, une partie des mères rencontrées exprime **une recherche de valorisation, voire de légitimation de leurs compétences parentales**. Ces profils sont majoritairement apparus – du moins explicitement lors des entretiens et observations – dans les Laep B, E et F, et dans une moindre mesure du Laep D. Cette attente relève principalement d'un profil de mères investissant une posture de « *sachantes* », qui s'inscrivent dans un fort cheminement réflexif sur leur approche de la parentalité et appréhendent le Laep comme un espace constructif dans leur réflexion et dans leur action parentale. Elles disposent d'une forte culture dans le champ de la petite enfance et de la parentalité, acquise dans le cadre de leur profession et/ou de lectures personnelles.

Dans le Laep B, les mères présentes appartiennent à la classe moyenne supérieure, et constituent un groupe de pairs, qui exprime trouver au Laep **une communauté de savoirs et de pratiques concernant la parentalité**. C'est notamment ce que souligne Vanessa, artisanne sellier garnisseur en congé parental, qui accompagne son

petit garçon de 11 mois au Laep pour la seconde fois (elle avait déjà été dans un autre Laep dans une autre région pour sa plus grande fille). Elle exprime y avoir trouvé un espace dans lequel elle se sent **reconnue dans son approche de la parentalité** :

Ils sont vraiment modernes au niveau de la parentalité : une parentalité bienveillante, positive, qui n'est pas toujours bien vue, et là c'est bien accueilli, c'est agréable de se sentir soutenue, ça accorde du crédit à ce qu'on fait, parce qu'on doute beaucoup, en tant que parent... (Vanessa, mère de Noan, 11 mois et d'une fille de 3 ans et demi, mère au foyer, Laep B.).

Cette approche est confortée par Justine, assistante maternelle et infirmière en congé parental, qui vient au Laep avec sa fille de 18 mois. Elle connaît le Laep par sa formation, et du fait d'un lien amical avec l'une des accueillantes. Justine s'auto-désigne comme « sachante », à savoir comme une assistante maternelle et une mère avertie, investie dans un apprentissage continu sur les thématiques de parentalité et de petite enfance. Elle explique comment son choix de venir et de revenir au Laep a été conforté par une évaluation de la « modernité » des discours et des pratiques des accueillantes, dans laquelle elle s'est reconnue :

Je suis assez calée sur la petite enfance, je lis beaucoup... Avant d'aller au Laep, j'avais peur que les accueillantes ne soient pas assez calées, pas assez modernes. Moi, j'allaite encore ma fille, je dors encore avec ma fille, je pratique la motricité libre... Même avec les médecins... ce sont des choses qui se retrouvent souvent questionnées... Pour ma troisième, j'ai arrêté d'en parler, parce que ça n'est pas bien vu. J'ai arrêté de dire que j'allaite ma fille pour la rendormir. Je fais un peu mon truc dans mon coin maintenant, je n'en parle plus. Même dans la famille, allaiter ma fille, ce n'est pas un truc qui est très... pas encore complètement accepté. Mais ça va évoluer. Même le fait d'être en congé... c'est un choix de vie. La maman de Guillaume est aussi pas mal comme ça. Et le Laep, c'est un lieu où on se sent bien parce qu'on peut parler de tout ça sans tabou, sans être jugée. (Justine, mère de Victoire, 18 mois, assistante maternelle et infirmière en congé parental, Laep B.).

Cet extrait met en évidence l'homologie – au sens d'une similitude entre la position sociale et le comportement des personnes - pouvant exister entre les accueillantes et les mères présentes. Dans ce Laep, les accueillantes et les mères présentes adhèrent en effet à une approche de la parentalité considérée par elles comme « moderne » (en ce qui concerne l'allaitement, la motricité libre) qui forge ainsi le sentiment de compréhension et reconnaissance mutuelle. Cette modernité repose aussi sur un principe de « non-jugement » : lors de son entretien, Justine valorise ainsi les discussions entre mères et accueillantes, « jamais jugeantes, qui posent des questions et peuvent commenter, 's'il ne mange pas vous pouvez faire comme ci ou comme ça', des conseils jamais jugeants ». Pour une partie des accompagnantes rencontrées dans ce Laep, le lieu d'accueil représente donc un espace dans lequel il est possible de s'exprimer, voire de produire une parole qui n'est pas toujours recevable dans d'autres espaces sociaux, notamment familiaux et médicaux. Ce besoin de réassurance, de se sentir confortée dans sa pratique peut parfois trouver son origine dans une expérience traumatique au contact d'autres acteurs du domaine de la petite enfance :

Ça fait du bien d'être avec d'autres mamans, qui n'ont peut-être pas le même problème, mais qui vont raconter le leur. Moi, je sors des vrais conseils de maman maintenant : « écoute toi, c'est toi la maman » Je suis tombée sur un mauvais pédiatre une fois, j'ai bien fait de suivre mon instinct... Je suis partie en pleurs de chez elle parce qu'elle m'a fait croire que mon enfant était en carence. J'ai appris grâce à ce genre de personnes... donc ça fait du bien. Ici on n'est pas jugée, on se retrouve entre mamans. (Stéphanie, mère de Erwan, 9 mois, mère au foyer, Laep B.).

Ce type d'expérience négative peut conduire les mères à valoriser, par contraste, l'expérience du Laep, qui se distingue par une non-injonction, dès lors que les normes véhiculées dans le Laep dans lequel elles se rendent correspondent aux leurs. Ces accompagnantes viennent ainsi trouver au Laep l'assurance de voir leurs compétences de parent reconnues, et leur pratique de la parentalité légitimée, à la fois par les accueillantes et par les autres parents.

Cette manière d'appréhender le Laep se retrouve aussi dans les discours du public accueilli dans le Laep F. A l'image de Marie, jeune maman, aide auxiliaire en crèche sans emploi, pour qui les séances au Laep sont l'occasion de retrouver une approche de la parentalité et de la pédagogie qu'elle affectionne, et qui vient trancher avec le modèle éducatif de ses parents ou de ses beaux-parents, qu'elle qualifie de plus « autoritaire » lors de l'entretien :

Je me retrouve dans l'approche des accueillantes, c'est des choses qu'on pouvait appliquer en crèche : la motricité libre. Je suis très Montessori en plus. (...) Ma connaissance de tout ça influe beaucoup sur ma pratique, surtout le livre que je suis en train de lire, le livre d'un pédiatre, qui date de 2014, qui explique que les enfants doivent être entourés de bienveillance, qui dit que les adultes ont tendance à exercer une forme de domination. Donc ça change de l'éducation que j'ai reçue, ou de mes beaux-parents. J'ai tendance à plus laisser explorer... (Nathalie, mère d'un petit garçon de 14 mois, aide auxiliaire de puériculture mère au foyer, Laep F.).

Cette homologie perçue par ces mères – parmi lesquelles nombreuses sont celles qui ont une formation ou travaillent dans le domaine du care – qui fréquentent ce lieu est révélatrice d'une adhésion aux normes véhiculées par les accueillantes, neutralisant la perception d'une forme de transmission normative. C'est dans cette perspective que certaines accompagnantes viennent trouver une forme de communauté de savoirs et de pratiques concernant la parentalité, entre pairs. Pour les accompagnantes qui ne s'identifient pas nécessairement à ce groupe de pairs, le Laep peut se présenter comme **un lieu de réflexivité sur les normes éducatives**, comme pour cette grand-mère venue avec sa petite fille dans le Laep F :

Par exemple, ma petite fille, elle commence à faire des petites caprices... J'aurais plutôt tendance à ne pas céder et à lui faire comprendre que ce n'est pas elle qui va nous diriger. Nathalie [l'une des accueillantes] nous explique qu'il y a des manières plus douces de faire, sans cabrer l'enfant. C'est un endroit où on se détend. (Liliane, grand-mère, Laep F.).

Pour cette grand-mère incarnant d'une certaine manière un modèle de parentalité plus « autoritaire », la venue au Laep F avec sa petite fille a été l'occasion d'un échange avec Nathalie sur des manières alternatives, plus douces, d'incarner la règle et de la faire respecter. Les accueillantes sont ici reconnues pour leurs connaissances et compétences dans le champ de la petite enfance et de la parentalité. Dans ce contexte, si le Laep peut être appréhendé comme un lieu de réflexivité sur les pratiques et les normes éducatives, il peut aussi être celui d'une transmission de savoirs. Du point de vue de ce public, le Laep se présente comme une instance légitime dans le marché du conseil aux parents.

Enfin, cette attente de valorisation des compétences parentales peut ne pas apparaître distinctement dans les discours des mères lors des entretiens, l'hypothèse étant que cela n'est pas nécessairement conscientisé, mais cela peut émerger lors des observations, et décrypté par les accueillantes lors des temps de débriefing, à l'image de Diane, présente au Laep D lors de nos observations :

Diane fait de nombreuses petites sculptures en pâte à modeler pendant l'accueil, c'est très bien fait. Sa fille en fait aussi un peu à côté d'elle. A plusieurs reprises, Diane montre ses propres sculptures aux accueillantes,

en soulignant qu'elle a l'habitude de faire des activités manuelles à la maison avec ses enfants. A l'accueil suivant, une semaine plus tard, plusieurs mamans sont présentes. Diane parle d'Halloween qui se déroulera bientôt, et raconte qu'elle va confectionner des déguisements pour ses enfants à l'occasion. Elle sort alors son téléphone pour montrer des photos aux accueillantes et aux mères présentes d'autres costumes qu'elle a fait pour ses enfants, et enchaîne sur d'autres photos de ses réalisations : gâteaux, décorations. Les autres mères la félicitent. Les accueillantes observent et lui sourient d'approbation. Diane souligne ensuite qu'elle a appris à faire beaucoup de choses pour les enfants du fait de sa formation d'AESH. (Note d'observation, Laep D.).

Après ces deux temps d'accueil, les deux binômes d'accueillantes – différents d'un accueil à l'autre – en viennent au même constat, celui d'une mère qui cherche et a besoin de valoriser ses compétences parentales, de les voir reconnues aux yeux des autres, pour prendre confiance en elle. Le Laep apparaît ainsi comme un espace propice à la réassurance.

2.5. Un temps de divertissement pour l'enfant

Dans plusieurs Laep observés, une partie des accompagnants rencontrés ont une expérience du Laep centrée sur le divertissement de l'enfant. Peu de différences sont établies entre le Laep et une ludothèque, ou le Laep et un square, et les parents n'identifient pas une fonction claire du lieu, si ce n'est comme un temps de jeu pour l'enfant. A ce titre, nombreux sont les parents qui peuvent faire le parallèle entre la venue au Laep et une « activité », du type extrascolaire en comparaison aux aînés de la fratrie, de la même façon que l'on va emmener le grand frère ou la grande sœur au foot ou au tennis :

« A cet âge-là il n'y a pas beaucoup d'activités à leur proposer... Le mercredi après-midi, j'emmène le grand à la piscine, et le jeudi matin, l'autre au Laep ! » Mère d'une petite fille de 18 mois (Note d'observation, Laep A.).

Le grand, je l'emmène au tennis... Et je voulais un temps avec le petit, qu'il ait aussi son activité, et ma sœur m'a dit qu'il y avait des temps de jeu ici pour son âge. (Corrine, mère de Malo, 21 mois, chauffeur routier, Laep C.).

Il n'y a pas vraiment d'activités pour bébé de moins de 3 ans, je cherche toujours pour mes enfants. Depuis 4 ans que je suis dans cette ville, il y a peu pour les enfants, surtout les moins de 3 ans et je n'ai pas de place à la crèche... J'ai trouvé le Laep pour sortir. (Houda, mère de Joachim, 17 mois, mère au foyer, Laep E.).

Pour les parents qui ont déjà des enfants plus grands, c'est un temps d'attention dédié au petit dernier, en même temps que l'occasion pour lui de jouer avec des enfants de son âge. C'est aussi lui offrir l'opportunité de lui donner accès à de nouveaux jouets, à un nouvel espace, de sortir du domicile familial. La venue au Laep devient un rendez-vous hebdomadaire, qui rythme la semaine. Cette **approche du Laep est relativement utilitaire**, un lieu adapté pour les enfants en bas âge, sécurisé et divertissant, permettant de rythmer le quotidien familial.

Ce motif de fréquentation s'inscrit aussi dans l'attente d'un mode de garde, notamment d'accès à une place chez une assistante maternelle ou en crèche. Cela apparaît particulièrement dans les Laep situés dans des territoires où les modes d'accueil des jeunes enfants sont relativement saturés, à l'image de la communauté de communes du Laep C. Un seul multi-accueil disposant d'un agrément de trente places existe sur le territoire. Il est municipal et exclusivement destiné aux habitants de la commune la plus grande. Il dispose toutefois d'un

mode d'accueil de « dernière minute », où les parents d'autres communes peuvent avoir une place pour leur enfant en appelant la veille en fonction des disponibilités (absences, vacances, etc.). Si le réseau des assistantes maternelles peut répondre à la demande, les parents soulignent ne pas avoir beaucoup d'autres choix que ce mode d'accueil individuel, et rendent aussi compte de difficultés à trouver une place chez une assistante maternelle (notamment suite à des départs en retraite non remplacés). Certains parents expliquent **alors se rendre au Laep en attente d'un mode d'accueil pour leur jeune enfant**. Jean, un père présent lors de deux temps d'accueils observés, fait actuellement quelques intérim dans le bâtiment, avant de reprendre une activité en novembre. Il explique être assez disponible pour sa fille. Il n'a pas de place en crèche, mais mobilise chaque semaine « l'accueil de dernière minute » du multi-accueil. Il n'a pas trouvé d'assistante maternelle à proximité de son lieu de résidence, du moins pas avant trois mois. En attendant, il garde sa fille, et l'emmène au Laep presque à tous les accueils, mais aussi à l'éveil musical de la PMI et aux bébés nageurs. La venue au Laep est perçue par Jean comme une « sortie » qui jalonne la semaine :

C'est sympathique de venir au Laep, ça lui permet de voir de nouveau jouer et de sortir de la maison pour qu'elle ne tourne pas en rond, en attendant qu'on ait un mode de garde qui rythme la semaine. (Jean, père d'un enfant de 17 mois, intérimaire, Laep C.).

Clara, qui gère une exploitation de vergers, partage la même pratique et expérience du lieu : son assistante maternelle est partie en retraite, et en attendant d'en trouver une nouvelle – avec beaucoup de difficultés raconte-elle – elle emmène son fils au Laep. Elle a connu le Laep car son ancienne assistante maternelle emmenait son fils aux temps collectifs de jeux libres organisés par le Ripam, que Clara appelle « le Laep pour les ass'mat » :

Baptiste a pris l'habitude d'aller au Laep pour les ass'mat avec elle, donc je ne veux pas lui enlever cela, j'arrêterai de venir quand j'aurai retrouvé un mode de garde. (Clara, mère d'un enfant de 18 mois, agricultrice, Laep C.).

Cette qualification est révélatrice de la perception du lieu par l'accompagnante, qui le voit comme une activité alternative, un temps de jeu, en décalage avec la perception qu'en ont les accueillantes et les acteurs locaux qui, comme l'ont présenté les chapitres précédents, situent le Laep comme un lieu de socialisation, de prévention ; ce qui n'exclut pas qu'au fil de l'expérience du Laep, les parents peuvent expérimenter d'autres attentes et motifs d'appréciations du lieu, les entretiens ayant eu lieu à un instant précis. A ce stade, la présence des autres parents est appréciée mais reste secondaire, peu de liens sont créés entre les parents. Jean n'échange par exemple quasiment pas avec les autres parents et accueillantes pendant les temps d'accueils observés, jouant quasi exclusivement avec sa fille, avec beaucoup d'investissement (entre autres, cache-cache derrière un canapé, lancement de balle, etc.).

3. Une réception diversifiée du cadre du Laep

Le public accueilli appréhende le rôle de l'accueillante en Laep de différentes manières, d'un Laep à l'autre mais aussi au sein d'un même Laep. Premièrement, **pour de nombreux parents, la posture d'accueillante ne suscite pas d'interrogation particulière**, elles sont plutôt appréhendées dans une fonction de garante de la bonne tenue du lieu, tantôt surveillantes attentives à la sécurité de l'espace, tantôt animatrices, créatrices de convivialité. Les observations de ces situations mettent en évidence que cela ne soulève pas de frustration chez

les accompagnantes, qui s'accommodent de relations de bon voisinage le temps d'une séance, et apprécient les temps de jeu avec les enfants et moment de sociabilité cordiales, qui animent la vie sociale locale (Laep A et C).

C'est très sympathique, les accueillantes sont très sympathiques. C'est toujours agréable de discuter avec elles, c'était encore mieux quand on pouvait prendre le café en même temps ! On passe toujours un bon moment. (Ninon, mère de Léa, mère au foyer, 8 mois).

Deuxièmement, les accueillantes peuvent être **clairement identifiées comme des professionnelles de la petite enfance**, qui peuvent être sollicitées pour une écoute attentive, voire attendue sur une expertise, et ce en particulier lorsque leurs métiers sont identifiés par le public accueilli (Laep A et B) :

Les accueillantes ont demandé : « qui dort bien ? », et cela a engagé une discussion sur le sommeil. J'ai parlé de ma problématique, parce que j'étais crevée ce jour-là. Et j'ai beaucoup aimé son intervention. Elle est restée assez neutre, ne m'a pas donné de conseil, mais c'était bien d'en parler parce que c'est ce que j'avais sur le cœur ce jour-là, ça fait du bien de se sentir écoutée par des professionnels de la petite enfance (...) elles m'ont permis de résoudre des problèmes, notamment de sommeil. (Gwendoline, mère de Raphaël, 12 mois, artisane, Laep B.).

Troisièmement, les accueillantes peuvent être perçues comme des figures d'attachement, **un lien affectif peut se créer**, dès lors que l'habitude de fréquentation se conjugue avec l'entretien d'une relation de confiance, d'écoute, voire du soutien psychologique qui parfois engage des discussions intimes ; sans toutefois que cela se mue en amitié (Laep A, B et C).

Annick m'a beaucoup apporté. Elle a été très présente quand j'ai des soucis avec la plus grande, son écoute m'a fait beaucoup de bien... Je suis vraiment heureuse d'amener ma plus petite maintenant, et d'avoir l'occasion de revoir Annick, de retrouver une personne qui a été importante à un moment de ma vie. (Nadine, mère de deux filles de 5 et 2 ans, mère au foyer, Laep C.).

Quatrièmement, la posture d'accueillante, sur un fil **entre l'écoute active et la distance**, peut être relativement bien cernées par le public, qui apprécie notamment leur mise en mot et explicitation de certaines situations pour les enfants (d'autant plus lorsqu'il a une connaissance préalable des lieux d'accueil enfants parents, du fait de ses lectures personnelles ou de sa formation professionnelle) (Laep D et F).

Je me suis renseignée sur le lieu avant de venir, et cela m'a semblé intéressant, pour que mes enfants aient des contacts avec d'autres, socialisent... Et j'apprécie qu'il y ait aussi un apprentissage : les accueillantes formulent les choses, par exemple tout à l'heure 'ce n'est pas facile d'apprendre à partager'. C'est important de le mettre en mots, pour que les enfants apprennent. (Lena, mère de Titouan 11 mois, professeure des écoles, Laep D.).

Cinquièmement, dans certains cas, le rôle de l'accueillante peut **être énigmatique, leur posture de retrait peut susciter certaines interrogations du point de vue du public**, qui saisit mal leur fonction, voire qui est mal à l'aise par cette zone d'incertitude (Laep D et E). A ce titre, dans le Laep E, les temps d'accueils observés apparaissent cordiaux sans être réellement conviviaux. Les avis des parents rencontrés à la suite du temps d'accueil varient. L'ambiance est plutôt appréciée par certaines mères (Sophia, Sidonie et Svetlana) qui cherchent surtout à observer leur enfant dans ce contexte, à jouer avec lui, mais ne sont manifestement pas à la recherche d'échanges avec d'autres parents, ni même de conseils de la part des accueillantes. En revanche, d'autres mères (Sana et Houda) décrivent une certaine froideur de l'atmosphère et confient lors de l'entretien qu'elles

regrettent la distance mise entre les personnes et les échanges « limités », notamment en comparaison avec d'autres lieux :

Je préférerais un autre Laep, où la dame était vraiment très accueillante. J'ai beaucoup partagé avec elle. (...) Elle était peut-être plus expérimentée au niveau des échanges sociaux. C'est peut-être ça qui est différent entre la dame du RPE et l'autre. (Kenza, mère d'un enfant de 19 mois, mère au foyer, Laep E.).

Comme le souligne cet extrait d'entretien, un flou est particulièrement identifié sur le rôle des accueillantes, ici affiliées au « RPE », perçues comme des « secrétaires » ou des « assistantes maternelles » par d'autres mères présentes au temps d'accueil. Dans ce Laep, plusieurs exemples sont observés ou racontés qui témoignent d'une volonté de familles, plutôt de classes populaires, de faire évoluer le cadre, sans succès sur le long terme, suscitant a priori une incompréhension et une insatisfaction des familles. Ainsi, Fabienne indique qu'une maman a un jour demandé pourquoi elle ne pouvait pas indiquer aussi son prénom sur le tableau, et pas seulement apparaître comme « Maman de ... », arguant qu'elle avait, elle aussi, une identité en dehors de son rôle de maman. Le temps d'une ou deux séances, l'habitude est prise, avec l'accord des accueillantes, d'indiquer le prénom des mamans qui le souhaitent. Peu de temps après, le rituel de n'inscrire que le prénom de l'enfant est repris. Dans une séance observée, Houda, quant à elle, interpelle Fabienne, en regardant un joli panneau décoré par les enfants du RPE et en lui demandant quand est-ce qu'ils allaient pouvoir mettre en place, eux aussi, pendant les séances du Laep, des ateliers. Fabienne explique que « non, pas encore ... enfin, ce n'est peut-être pas tout à fait l'idée ». Et l'échange s'arrête là. Il n'y aura pas, à ce moment, d'échanges ouverts sur la question des activités dans le lieu d'accueil enfants parents. Peu de place semble trouvée finalement aux échanges sur le cadre du Laep : les règles ne sont pas explicitées, et de ce fait, difficile à appréhender pour la maman. Autre élément intéressant, dans ce Laep, il a été jugé essentiel qu'un des membres du binôme soit une psychologue. Pour autant, les mamans ne le savent pas : de ce point de vue-là, le cadre est d'une certaine manière tue aux familles. Lors d'un autre entretien avec une accompagnante, Sophia – ingénieure informatique en congé parental – regrette que les accueillantes ne prennent pas plus position pendant les échanges, et ne disent pas à certains parents qu'ils ne se comportent pas bien : elle fait référence à une séance où elle trouvait que certaines mamans parlaient trop ensemble en s'intéressant insuffisamment à leur enfant et en lui disant trop « non » (elle parle dans l'entretien de « violence éducative »). Elle aurait aimé que les accueillantes jouent plus ce qu'elle estime être leur rôle. Là encore, mais sous une autre forme, le cadre n'est pas tout à fait perçu et approprié par la maman (de catégorie sociale supérieure pour celle-ci) : elle considère que c'est un manque de professionnalisme et de savoir-faire des accueillantes que de ne pas être intervenues pour indiquer la norme attendue d'un « bon parent ». Le cadre du Laep est à la fois très présent, avec des accueillantes qui s'attachent à en être garantes, tout en étant peu communiqué aux familles.

Dans le Laep D, une mère professeure des écoles, aujourd'hui en congé maternité prolongé, perçoit le Laep comme un lieu d'apprentissage du monde social, de compréhension des interactions. Convaincue par la démarche et le sens de l'action du lieu, elle émet certains regrets, voire un certain malaise dans l'anonymat et la relation avec les accueillantes :

Je trouve la démarche très belle : les accueillantes sont très professionnelles, toujours dans la description, sans jamais proposer de solution. Elles sont à l'écoute, sans jamais donner de conseil, et ça, c'est très important en tant que parent. En tant que prof, je ne savais pas à quel point c'était dur en tant que parent de recevoir des recommandations. Maintenant que je suis maman, je le vois... Et ici, non, c'est un lieu qui a son importance, parce qu'il est consacré à l'écoute. Mais... Ce qui me met un peu mal à l'aise parfois dans cette relation d'écoute, c'est qu'il n'y a pas de réciprocité : on ne sait rien sur elles, lorsque j'essaie de leur parler, de leurs

professions par exemple, cela ne prend pas... Moi j'aimerais apprendre à les connaître. (Lena, mère de Titouan 11 mois, professeure des écoles, Laep D.).

L'accueillante référente du Laep explique lors d'un entretien que la question de la frustration de ne pas en dire plus sur soi, ou engager une relation de réciprocité est largement travaillée en supervision. A ce titre, Joséphine décrit **une « frustration de l'accueillie »**, qui est « touchante pour l'accueillante mais rassurante » : elle explique justement que le travail de l'accueillante est de mettre à disposition son psychisme aux accueillies, impliquant de ne pas être dans une conversation pour une raison précise :

C'est un point très important de la posture de l'accueillante : si on ne parle pas de nous, c'est pour permettre à l'accueillie de projeter sur nous n'importe quelle identité. On est là dans une approche psychanalytique, où l'on est une page blanche sur laquelle les accueillies peuvent projeter ce qu'elles veulent. Si nous étions identifiées, plus rien ne pourrait se projeter sur nous, cela stériliserait le cheminement de l'accueillante. (Joséphine, accueillante, référente, psychologue, Laep D.).

Dans ce Laep d'inspiration de la Maison verte, cette éventuelle réception des accueillies apparaît comme l'un des fondements de la posture de l'accueillante.

Conclusion

Cette recherche a visé à étudier les lieux d'accueil enfants parents en s'intéressant à la façon dont le territoire, les normes, valeurs et pratiques des accueillantes, ainsi que les publics, modèlent l'activité concrète en Laep. Cinq chapitres ont jalonné cette étude : le premier aborde les effets de lieux des différentes échelles territoriales des Laep ; le second revient sur le cadre du Laep, soit ce qui façonne une architecture et un répertoire aux lieux ; le troisième porte en particulier sur la fonction d'accueillante à l'épreuve de trajectoires professionnelles différenciées ; le quatrième se concentre sur la pratique de l'accueil au regard de la pluralité des situations d'interventions ; le cinquième porte sur l'expérience vécue du public accueilli. L'enjeu de cette étude était de restituer les nuances et les points de convergences qui structure le Laep, dans sa complexité. Ce travail a porté sur une actualisation et un approfondissement des connaissances sur les lieux d'accueil enfants parents, et a mis en lumière quelques grands enseignements. Ces derniers invitent à engager de nouvelles pistes de réflexions et perspectives de recherche.

Il apparaît que le Laep s'inscrit fortement dans le tissu local, identifié comme un acteur de l'accompagnement à la parentalité pour les politiques publiques municipales et intercommunales, et reconnu par différents partenaires (entre autres PMI, multi-accueils). Le Laep s'inscrit dans une dynamique d'institutionnalisation, avec pour corollaire un maillage de plus en plus fort au sein de son écosystème local, moins comme une « bulle » étanche, que comme une « brique » dans les parcours des familles. Dans sa « lutte pour la reconnaissance » et pour sa survie (dans un environnement fortement concurrentiel de dispositifs, et où l'enjeu est de préserver les financements), le Laep doit communiquer sur son travail, alors-même qu'il a pour essence-même d'être à l'abri des regards. Cela passe par des relations interpersonnelles et s'appuie aujourd'hui sur les différentes casquettes des accueillantes, et leurs inscriptions dans les réseaux locaux. Il n'en demeure pas moins que pour un deuxième cercle d'acteurs, moins en proximité, les Laep restent énigmatiques, et difficiles à appréhender. La singularité du Laep comme cadre, que les accueillantes s'attachent à définir et à préserver, peine parfois à se communiquer et le Laep pourrait à terme se faire rattraper par l'exigence d'utilité qu'on lui demande de démontrer dans une logique de prévention et d'accompagnement des familles vulnérables. Ainsi, il semble qu'avec la logique d'institutionnalisation, les équipes intervenant dans les Laep doivent de plus en plus justifier de l'« intention sociale » de ces lieux et de leur capacité à accompagner des familles jugées fragiles, alors-même qu'il n'est pas démontré qu'il s'agisse aujourd'hui des publics majoritaires des Laep. Un début de contradiction apparaît alors peut-être entre une fonction institutionnelle et locale attendue des Laep, l'accompagnement des familles vulnérables, et la manière dont les Laep s'envisagent, se construisent, et se donnent à voir comme lieu de prévention, de construction de liens sociaux pensés comme fragiles, et de parents de jeunes enfants perçus comme vulnérables.

En outre, malgré la diversité des ancrages territoriaux et des espaces dans lesquels le Laep prend place (soit les salles mises à disposition par différentes structures, ancrant le Laep dans l'écosystème de centres sociaux, ou de maison de petite enfance, entre autres), se dessine un socle commun. Tout en considérant les nuances d'un lieu à l'autre, l'enquête de terrain montre que certains fondamentaux caractérisent l'activité en Laep. D'une part, les Laep relèvent de la construction sensible d'un espace de socialisation pour les parents et les enfants, qui se matérialise par l'aménagement d'une temporalité et d'un espace familial qui induit un usage relationnel du lieu. D'autre part, et même s'il s'ajuste aux réalités du terrain, il apparaît qu'un répertoire commun se forge,

non seulement à travers l'ancrage de l'action du Laep dans une mission de prévention, mais aussi par la reconnaissance de la compétence parentale du public, par l'adoption *en théorie* d'une posture « discrète » et de « non-jugement » de ses accueillantes, et l'application d'une démarche réflexive lors de séances de supervision. Cela étant, il apparaît que ce cadre peut être mis à l'épreuve par les contraintes structurelles qui peuvent peser sur les Laep, propres à la configuration de chaque lieu. Par exemple, le temps de mise à disposition du personnel, lorsqu'il est restreint et s'inscrit dans un emploi du temps resserré, peut contraindre le temps dédié aux échanges entre professionnelles de l'équipe et ainsi cantonner les temps de réflexivité aux séances de supervision.

Par ailleurs, il est apparu intéressant de porter attention aux trajectoires professionnelles des accueillantes, qui composent un groupe relativement hétérogène qui avait encore peu fait l'objet d'études privilégiées dans la littérature existante. Au-delà des professions initiales variées des accueillantes, il a été mis en évidence que le Laep s'inscrit différemment dans leurs carrières. Le Laep peut incarner un projet au fondement d'un engagement social et professionnel pour des accueillantes référentes ; être un vecteur de (ré)conciliation professionnelle pour des accueillantes qui (re)trouvent un sens à leur vocation professionnelle en devenant accueillante en Laep ; ou encore, se présenter comme l'opportunité d'une montée en compétence dans le cadre d'une évolution de carrière au sein d'une structure. En outre, il est apparu que les formations à l'accueil en Laep que sont censées suivre les accueillantes ne pouvaient être identifiées comme des espaces d'homogénéisation des pratiques, du moins à l'échelle nationale, considérant la diversité actuelle des formations données d'un département à l'autre, voire au sein d'un même département, aux modalités et influences théoriques différenciées. Cela étant, la pluridisciplinarité qui caractérise les professionnelles intervenant en Laep se présente justement comme une valeur ajoutée des lieux (du point de vue des accueillantes mais aussi des gestionnaires, des partenaires et des superviseurs). L'accueil en Laep se définit en tant que pratique collective, en binôme, voire en équipe. Les accueillantes se rassemblent ainsi moins par l'apprentissage d'une posture générique que par un *ethos*, qui se fonde sur une approche partagée du « care » (écoute et soutien à autrui). Toutefois, considérant la diversité des accueillantes, il apparaît que l'articulation entre leurs différentes casquettes professionnelles varie, de manière plus ou moins complexe et claire.

Plusieurs pistes de réflexion s'ouvrent alors. D'une part, il semblerait intéressant de creuser en finesse les typologies des trajectoires et de carrières professionnelles des accueillantes en Laep, dans le cadre d'une étude plus centrée sur la sociologie des professions, à travers des entretiens biographiques. D'autre part, il serait aussi riche d'analyser en détail le processus de définition des frontières symboliques que tracent les accueillantes pour définir le rôle et la posture de l'accueillante, dans la perspective des travaux de Michèle Lamont²⁰³. L'enjeu serait ainsi d'explorer plus en détail, à travers leurs discours, leurs conditions et processus de recrutement, mais aussi l'observation de formations, comment les accueillantes catégorisent « les accueillantes », voire constituent un « nous », par rapport à d'autres postures et professions des secteurs de la petite enfance et de la parentalité. Enfin, si nous avons tâché d'étudier au regard des matériaux empiriques disponibles, comment les professions initiales peuvent influencer sur les postures des accueillantes, il semblerait riche d'explorer la manière dont la posture de l'accueillante en Laep peut affecter, colorer, influencer, les pratiques professionnelles initiales (soit en tant qu'infirmières, animatrices, éducatrices de jeunes enfants, puéricultrices, psychologues, etc.) ; cette approche

²⁰³ Lamont M., 1995, « Jugement, identité et marquage des frontières », *La morale et l'argent, les valeurs des cadres en France et aux États Unis*, Paris, Éditions Métailié.

étant un angle mort de cette recherche qui nécessiterait de suivre les accueillantes dans leur quotidien professionnel en dehors du Laep, ou du moins de réaliser des entretiens explorant en détail ces pratiques. De plus, nous avons interrogé la pratique des accueillantes sous l'angle de leur rapport aux normes éducatives et parentales, et dans l'optique de dégager les logiques d'action qui la sous-tendent. L'effort constant, produit par les accueillantes, de neutralisation des injonctions normatives qui ne manquent pas de circuler au sein du lieu, loin de « vider » le lieu de tout contenu normatif, aménage au contraire un espace au sein duquel peuvent s'épanouir des « messages de parentalité » caractérisés par une conception du lien parent-enfant et du « bon » développement de l'enfant. Cependant, cette forme particulière de normativité se distingue d'une visée de « contrôle social » : elle se présente sous la forme d'un appel à l'autorégulation dans un espace offrant la possibilité d'expérimenter un certain « style parental », sans pour autant y contraindre. Toutefois, en fonction des situations et des faits qui se présentent à elles durant les temps d'accueil, les accueillantes peuvent adopter des registres d'intervention plus ou moins orientés vers un travail de régulation externe, qu'il s'agisse de transmettre des connaissances ou d'initier à des techniques de parentalité. En définitive, l'apparente ambivalence des pratiques des accueillantes – entre neutralité et normativité, entre posture de retrait et intervention active – révèle la cohérence d'une logique d'action articulée à la position intermédiaire d'un lieu à la frontière des sphères privées et publiques. Comme « au bord » du champ institutionnel, s'il n'est pas situé totalement à sa marge, il n'y appartient jamais tout à fait, et manifeste une relative autonomie vis-à-vis des logiques classiques d'action publique.

Enfin, le dernier volet de cette recherche a été d'étudier le profil et les attentes du public accueilli, en portant une attention à la diversité des expériences vécues du Laep. Il se caractérise principalement par sa composition quasi exclusive de mères, un résultat ne marquant pas de changement par rapport aux précédentes études réalisées sur le lieu d'accueil enfants parents. Si les publics varient selon les territoires d'implantation des Laep, et peuvent être relativement mixtes, notamment dans les quartiers prioritaires politiques de la ville, il apparaît que les familles fréquentant les Laep étudiés sont largement issues des classes moyennes, voire de classes moyennes supérieures. Cela invite à interroger la faible présence de populations plus fragiles, voire précaires dans les Laep. En effet, rares sont les parents éloignés des institutions qui ont pu être rencontrés lors de l'enquête de terrain. Considérant l'intention première des Laep de mise à distance des normes de parentalité, de préservation de l'anonymat et la confidentialité, l'hypothèse d'une fréquentation d'un public plus fragile et plus éloigné des institutions aurait pu être confortée, or elle est plutôt invalidée. Ce résultat s'inscrit dans la continuité d'investigations débutées à la Cnaf-Dser en amont de cette recherche. Au-delà de la catégorisation des publics du Laep, ce dernier volet s'intéresse aux expériences différenciées que peut éprouver le public, selon des attentes diverses, qui peuvent se conjuguer. Cinq grandes attentes, qui peuvent être situées à certains moments des trajectoires de parentalités, ont pu être identifiées : une recherche de sociabilité *pour soi* du point de vue du parent ; une visée pédagogique centrée sur le développement de l'enfant ; le réconfort d'un lieu de soutien et d'accompagnement individualisé ; une valorisation et une légitimation de ses compétences parentales ; un temps de divertissement pour l'enfant. Enfin, il est apparu dans certains entretiens que la réception du cadre du Laep, soit la posture des accueillantes dès lors qu'elle était qualifiée de distante et sans réciprocité dans l'échange, pouvait susciter certaines incompréhensions des accompagnantes. Cette réception du cadre, à géométrie variable, invite à interroger le niveau de connaissance et d'appropriation que peut avoir le public du Laep sur ses coulisses et l'explicitation du sens de l'action de ces lieux.

Bibliographie

- ✓ Assan J-M., 2013, « Angoisse de séparation et phobie », *Le Coq-héron*, vol. 212, n°1, p.98.
- ✓ Bailly A., 1950, *Dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette.
- ✓ Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., Neyrand G., 1996, *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros.
- ✓ Bédard P., 2015, « L'ethos en sociologie : perspectives de recherche pour un concept toujours fertile », *Cahiers de recherche sociologique*, n°59-60, p. 259-276.
- ✓ Bioy A., 2014, « Carl Rogers « Les caractéristiques des relations d'aide » (1966), in *Le développement de la personne*, InterEditions, 2005, 27-43, Jean-Yves Chagnon éd., 40 commentaires de textes en psychologie clinique. Dunod, p. 145-153.
- ✓ Bowlby J., 1969, *Attachment and Loss*, Vol. 1: *Attachment*, London, The Hogarth Press and The Institute of Psycho-Analysis.
- ✓ Castra M., « Socialisation », 2018, Paugam S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, p.97.
- ✓ Chauvière M., 2008, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, vol. 149, n°5, p. 16-29.
- ✓ Dal-Palu B., 2019, « Des LAPE aux LAEP », *Le Journal des psychologues*, no 4, n° 366.
- ✓ Dolto, F. et al., 1981, *Enfants en souffrance*, Paris, Stock/L. Pernoud.
- ✓ Eme, B., 1993, *Des structures intermédiaires en émergence, les lieux d'accueil enfants-parents de quartier*, rapport de recherche CRIDA/CDC, Fondation de France, FAS.
- ✓ Habermas J., 1988, *L'Espace public*, Paris, Editions Payot & Rivages.
- ✓ Huet C., Rohou G., Thomas L., 2020, « Outil 11. Les 6 attitudes de Porter », *La boîte à outils du Bien-être au travail*, sous la direction de Huet Clotilde, Rohou Gaëlle, Thomas Laurence, Dunod, p. 40-43.
- ✓ Karsz, S. « « Soutien à la fonction parentale » : l'impossible neutralité », *Spirale*, vol. no 29, n°1, 2004, p. 111-122.
- ✓ Lamont M., 1995, « Jugement, identité et marquage des frontières », *La morale et l'argent, les valeurs des cadres en France et aux États Unis*, Paris, Éditions Métailié.
- ✓ Martin C., 2014, « Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe ? », in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 1, vol. 118, p. 9-22.
- ✓ Martin C., Neyrand G., Thévenot A., 2014, *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Claude Martin (dir.), Rennes, Presses de l'EHESP.
- ✓ Molinier P., Laugier S., Paperman P., 2009, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres : sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot.
- ✓ Molinier P., 2011, « Le care à l'épreuve du travail : Vulnérabilités croisées et savoir-faire discrets », in : Paperman P, Laugier S, Gilligan G et al., *Le souci des autres : éthique et politique du care*, Paris, Editions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, p. 340-57.
- ✓ Neyrand G., Coum D., Wilpert M.-D., 2018, *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*, Toulouse, Érès.
- ✓ Nerand, G., 1995, *Sur les pas de la Maison Verte*, Paris, Syros.

- ✓ Neyrand G., 2010, « Lieux d'accueil, savoirs et gestion politique. Un espace en tension », in *Parents-professionnels : la coéducation en questions*, Érès, p. 27-35.
- ✓ Neyrand G., 2011, « Place des LAEP au regard de l'ambiguïté du discours sur la parentalité », in Journée Caf du Bas-Rhin « Les LAEP entre petite enfance et parentalités », Strasbourg.
- ✓ Paugam S., 2008, *Le lien social*, Paris, PUF.
- ✓ Paugam S., 2014, *L'intégration inégale : force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF.
- ✓ Pioli D., 2006, « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle », in *Sociétés et jeunesses en difficulté*, Revue pluridisciplinaire de recherche, n° 1.
- ✓ Pothet J., 2015, *Le soutien à la parentalité : élaboration institutionnelle, éclectisme de ses mises en œuvre professionnelles, réception par ses publics*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble Alpes Métropole.
- ✓ Rogers C., 1998, *Le Développement de la personne*, Paris, Dunod.
- ✓ Scheu H., et Fraioli N., 2010, « Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) », in *Le Furet*, <https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2019/LAEPN/LAEPetSocialisationsRapport.pdf?t=1569335022>
- ✓ Scheu H., 2010, « La coéducation dans les lieux d'accueil enfants-parents : du côté des accueillants », in *Parents-professionnels : la coéducation en question*, Érès, p. 71-85.
- ✓ Sellenet C., 2009, « Approche critique de la notion de « compétences parentales » », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 26, n° 2, p. 95-116.
- ✓ Unterreiner A., 2020, « Posture d'accueillant en lieu d'accueil enfant-parent. Synthèse d'étude exploratoire », in *Revue des politiques sociales et familiales*, p. 136-137.
- ✓ Unterreiner A., 2021, *Les familles issues de l'immigration au sein des dispositifs de soutien à la parentalité : Postures des intervenants sociaux et capacités d'action des parents*, *Dossier d'étude*, n° 219.
- ✓ Unterreiner A., 2022, « Accompagner les parents issus de l'immigration en France : typologie des pratiques d'accueil », *Recherches familiales*, vol. 19, n°1.

Documentation institutionnelle

- ✓ Programme 2022 de l'IRAEC « Formation à la pratique d'accueil parent-enfant ».
- ✓ Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep) : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf> (consulté le 25 février 2022).

Annexe 1 – Fiches signalétiques des Laep observés

Laep A (Département 1)

Dans le Laep A, trois accueils ont été observés, le 15, 22 et 29 juin 2021.

Territoire

Le quartier étudié apparaît enclavé dans la configuration socio-spatiale de la ville, limitrophe des quartiers plus aisés. La croissance démographique de la ville dans laquelle il s'inscrit est nulle, mais son taux de natalité est de 11,2 % entre 2013 et 2018 (Insee, 2018). Les acteurs rencontrés lors de l'enquête décrivent un quartier stigmatisé, doté d'une mauvaise réputation, notamment en raison d'une économie parallèle et de trafics divers. Les loyers étant les moins chers de la ville, ils sont souvent un premier accès au parc HLM et une solution pour les familles en situation de grande précarité. Il apparaît comme un quartier de passage, que les familles cherchent à quitter pour un environnement plus attractif, dès qu'elles le peuvent financièrement.

Type de territoire	Quartier prioritaire politique de la Ville
Caractéristiques sociales de la commune	<p>Habitants : 57 084 (Insee, 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégories socioprofessionnelles des 15 ans et plus : (Insee 2018) ✓ Agriculteurs : 0,1 % ✓ Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 3,1% ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures : 7,3% ✓ Professions intermédiaires : 12,7 % ✓ Employés : 15,2 % ✓ Ouvriers : 12,7 % ✓ Retraités : 28,6% ✓ Autres personnes sans activité professionnelle : 20,4 % <p>Taux de pauvreté : 21% (Insee 2018) Famille monoparentales : 22,2 % (Insee 2018) Couples avec enfant(s) : 33,1 % (Insee 2018)</p>
Caractéristiques sociales du quartier	<p>Habitants : 2 119 (Insee, 2017) Famille monoparentales : 42,8 % (Insee, 2017) Taux de pauvreté : 48,5% (Insee 2018)</p>
Structures de petite enfance à proximité	<p>Autres Laep : 3 Laep sur la commune, 2 municipaux, 1 associatif. Equipement d'accueil du jeune enfant : 2 crèches privées, 8 multi accueils, une ludothèque, un relai petite enfance. Taux de couverture global – Accueil jeune enfant²⁰⁴ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commune : 69,8 % ✓ EPCI : 79,7 % ✓ Département : 82,6 % ✓ National : 59,8 %

²⁰⁴ Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans (Source : Cafdata, 2019).

Le Laep, équipe et fonctionnement

Création	Date de création inconnue par les équipes, située dans les années 1990
Gestionnaire	Laep associatif
Responsable	La directrice du centre social (Centre social associatif)
Financement	Caf et centre social
Lieu des séances	Structure hébergeant : centre social Salle : salle polyvalente (autres usages : aide aux devoirs, espace de jeu, cours de langue, etc.)
Accueils	Une fois par semaine, le mardi après-midi Hors vacances scolaires
Temps d'accueil	3 heures (14h00 – 17h00) (hors vacances scolaires)
Nombre d'accueillantes	Cinq accueillantes
Fonctionnement de l'équipe	Binôme tournant chaque semaine (1 à 3 séances par mois par accueillante)
Profession des accueillantes	Animatrices (x2) Psychomotricienne Infirmière Puéricultrice
Ancienneté des accueillantes	De 2 ans à 18 ans
Formation Laep	Formation régionale Caf pour deux des accueillantes Pas de formation pour trois des accueillantes
Supervision	Quatre fois par an, sur une durée de deux heures Superviseur : psychologue clinicienne

Le public accueilli

Âge des enfants	Entre 0 et 3 ans
Fréquentation	37 familles utilisatrices en 2018 4,7 enfants par séance en moyenne en 2018 (Source : Bilan du Laep 2019) Accompagnants autorisés : parent, grand-parent ou membre de la famille et futurs parents, assistantes maternelles
Caractéristiques du public accueilli	Le public rencontré dans ce Laep se caractérise par sa mixité sociale (femmes au foyer classe moyenne supérieure, mère en congé parental classe supérieure, demandeuses d'emploi, mère réfugiée).

Description du public accueilli lors des temps d'observation

Dans le Laep A, les publics présents lors des trois accueils observés ont reflété la mixité sociale du quartier d'implantation, donnant à voir un lieu loin d'être celui d'un entre soi. Lors du premier accueil au printemps 2021, les profils des accompagnantes présentes étaient particulièrement hétérogènes : une maman accompagnée de ses deux filles (de deux ans et demi et un an), qui mentionne avoir tout juste 18 ans et fait part de ses difficultés financières et d'accès à l'emploi, sans permis et formation ; une autre maman venue avec son fils de 18 mois, ne parlant que très peu français et qui se présente dans un état d'épuisement extrême ; trois autres mamans (dont les enfants ont respectivement 18 mois, 3 ans et 8 mois), qui montrent des signes d'aisance financière, au regard de leurs tenues vestimentaires, et de certains sujets de discussion abordés (lieu de villégiature réputé pour les vacances d'été). Lors du second temps d'accueil, les deux mères présentes font part – au détour d'échanges qui prennent le ton de la confiance, ou l'une des accompagnantes et son enfant seuls avec les accueillantes – de difficultés qui les affilient à un public en situation de fragilité, voire de précarité (pour l'une, un déménagement prévu en raison des difficultés structurelles rencontrées par son conjoint pour trouver un emploi ; pour l'autre, une reconversion professionnelle en suspens suite à la récente séparation conjugale, en attente d'un logement social). L'une vient avec son fils de 2 ans et demi et sa fille de 6 mois, la seconde avec sa fille de 17 mois. Enfin, lors du troisième temps d'accueil, la grande majorité des mamans présentes appartiennent aux catégories socio-professionnelles supérieures (se retrouvent les trois mamans ayant attesté de signes d'aisance financière lors de la première séance, et deux nouvelles : une femme de militaire diplômée de la fonction publique territoriale, avec son fils de 9 mois, et l'assistante maternelle d'un enfant de chirurgiens avec un enfant de 1 an). Les modalités de connaissance du lieu par le public sont multiples : d'après les accueillantes, la PMI, le site de la Ville et le bouche à oreille seraient les premiers relais, suivis des structures de petite enfance et du centre social. Ce Laep voit d'un accueil à l'autre revenir des mères « habituées », et très régulièrement de nouvelles mères. Si le projet du Laep identifie en moyenne 4 duo parents-enfants par accueil, certaines séances (comme la dernière qui a été observée) peuvent être investies par une petite dizaine de mères, tandis que d'autres ne voient qu'une seule mère. Selon les accueillantes et les mères accueillies, les modalités de connaissance du Laep sont multiples : la PMI, le site de la commune et le bouche à oreille seraient les premiers relais, suivis des structures de petite enfance et du centre social.

Connaissance du lieu par les familles, Laep A.**Comment les nouvelles familles ont-elles eu connaissance du lieu ?**

Sources d'information	Tract	Structures petite enfance	Presse	PMI	Source ville, site internet	Bouche à oreille	Autres, centre social
Nombre de familles	x	+	x	++	++	++	+

Source : Trame projet – Dossier Laep pour la Caf, période contractuelle du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Ces données ont été recueillies par les accueillantes du Laep A dans le cadre du Bilan N-1/N-2/N-3 pour renouvellement de convention, transmis à la Caf du département 1.

Les conditions d'entrée sur le terrain

Les modalités de l'étude ont été très bien reçues par les accueillantes du Laep A. La dimension qualitative de l'approche a été cruciale dans leur adhésion, appréhendée comme la méthode la plus pertinente pour saisir le sens de leur action. La présentation de soi à adopter lors des séances d'observation avait été convenue en amont : présentation transparente du rôle du chercheur à chaque accompagnant au moment de son arrivée, suivie d'une « observation discrète » sans prise de note ni interférence lors des échanges avec les accompagnantes.

Une fois sur le terrain, la présence du chercheur a été intégrée aux temps d'accueil avec simplicité et bienveillance. Pour chaque séance, il était convenu d'être présente en amont et en aval des temps d'accueil, afin d'aider à la préparation de la salle, de participer au rangement et au débriefing. Lors des temps d'accueil, il s'agissait d'être présente à l'accueil pour être introduite par une accueillante, avant de se présenter soi-même. Aucune accompagnante n'a fait preuve de réticence. Si certaines pouvaient être indifférentes, d'autres ont manifesté un intérêt pour l'étude. Après des introductions individualisées au fil des arrivées, la place prise auprès des accueillantes, accompagnantes et enfants s'est ajustée naturellement : assise et silencieuse, à l'écoute tout en restant en retrait, sauf lors d'interactions spontanées avec les enfants ou lorsque de – rares – questions étaient adressées à l'enquêtrice. Ces questions pouvaient être de deux ordres : curiosité sur l'enquête et le métier de chercheur, ou sur son rapport à la parentalité. Notons que les interactions avec les enfants – échanges de ballons, rires lorsqu'ils se montraient comiques – contribuaient à la bonne intégration d'une présence non assimilée à celle d'un intrus, d'un accueillant ou d'un accompagnant, mais bien d'un « membre du paysage ». Enfin, précisons que la configuration spatiale du lieu a permis d'user d'une stratégie discrète pour prendre quelques notes : la présence d'une petite cuisine à l'entrée du lieu, mais isolée de l'espace d'accueil, a été utile pour y laisser un carnet de note, à proximité d'une bouteille d'eau. Approximativement toutes les demi-heures, il était ainsi aisé de se lever pour s'hydrater, et d'en profiter pour noter quelques mots clés.

La principale difficulté a résidé dans la prise de rendez-vous pour les entretiens avec les accompagnantes. D'une part, en fin de séances, la plupart des accompagnantes ne pouvait prolonger leur présence en raison d'un emploi du temps chargé (aller chercher les grands frères et sœurs à l'école, faire les courses) ou de la fatigue de l'enfant. Ceci étant dit, deux entretiens ont pu se réaliser après la séance. D'autre part, aucun des deux rendez-vous en présentiel programmés dans les locaux du centre social, au lendemain des séances, n'ont été honorés par les accompagnantes : si nous pouvons émettre l'hypothèse d'un empêchement ou d'un oubli, celle du caractère non coercitif du Laep peut aussi être posée. Quatre accompagnantes ont spontanément laissé leur numéro de téléphone en fin de séance, afin de convenir d'un entretien téléphonique le lendemain, lorsqu'elles seraient plus disponibles. Une de ces accompagnantes a par ailleurs contacté deux de ses amies rencontrées au Laep afin de savoir si elles étaient intéressées par un échange sur le sujet, qu'elles ont volontiers accepté. Deux entretiens téléphoniques avec des habituées du Laep non présentes lors des séances ont ainsi été réalisés.

Laep B (Département 1)

Dans le Laep B, deux accueils ont été observés, le 1^{er} et le 8 octobre 2021.

Territoire

Le Laep B est situé dans une commune périurbaine d'environ 7000 habitants, située dans la première couronne d'une agglomération. La commune a connu ces dernières décennies une forte croissance démographique, parmi les plus fortes du département, avec une augmentation de la population de près de 150 % depuis 1990. Ces nouveaux résidents sont le plus souvent des actifs, en moyenne plus jeunes et plus diplômés que la population du territoire, occasionnant une forte progression des populations de professions intermédiaires et de cadres. La commune est essentiellement résidentielle, avec 86,9 % des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence (Insee – 2018).

Type de territoire	Résidentiel
Caractéristiques sociales de la commune	<p>Habitants : (Insee, 2018) Catégories socioprofessionnelles : (Insee 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteurs : 0,3 % ✓ Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 5,1 % ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures : 10,9 % ✓ Professions intermédiaires : 13,9 % ✓ Employés : 15,7 % ✓ Ouvriers : 9,8 % ✓ Retraités : 31,5 % <p>Taux de pauvreté : 7 % (Insee 2018) Familles monoparentales : 11,9 % (Insee 2018) Couples avec enfants : 39,7 % (Insee 2018)</p>
Structures de petite enfance à proximité	<p>Autres Laep : Pas d'autre Laep dans la ville. Equipement d'accueil du jeune enfant : un accueil collectif de jeunes enfants de 30 places, 164 place en accueil individuel chez une assistante maternelle, un RPE. Taux de couverture global – Accueil jeune enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commune : 91,3 % ✓ EPCI : 86,3 % ✓ Département : 82,6 % ✓ National : 59,8 %

Le Laep, équipe et fonctionnement

Création	2004
Gestionnaire	Laep municipal
Responsable	La directrice du CCAS de la commune
Financement	Caf et municipalité

Lieu des séances	Structure hébergeant : CCAS Salle : salle mutualisée avec un RPE et un multi accueil
Accueils	Les vendredis matin (dont vacances scolaires) et un lundi sur deux dans une commune voisine (hors vacances scolaires).
Temps d'accueil	9h30 à 11h30
Nombre d'accueillantes	Deux accueillantes
Fonctionnement de l'équipe	Binôme fixe
Profession des accueillantes	Sage-femme Auxiliaire de puériculture
Ancienneté des accueillantes	De 1 à 4 ans
Formation Laep	La plus ancienne des deux accueillantes a suivi la formation délivrée par la Caf
Supervision	Quatre séances par an

Le public accueilli

Âge des enfants	Entre 0 et 4 ans
Fréquentation	Donnée non communiquée. Accompagnants autorisés : parent, grand-parent ou membre de la famille et futurs parents
Caractéristiques du public accueilli	Le public rencontré dans ce Laep se caractérise par sa relative homogénéité sociale (uniquement des femmes, essentiellement issues des classes moyennes et supérieures, dont une proportion significative de mères au foyer). Une femme réfugiée était également présente la première séance observée.

Description du public accueilli lors des temps d'observation

Le Laep B est situé dans une « Maison de la petite enfance », nom donné au pôle petite enfance du CCAS regroupant le Laep, un RPE, un multi-accueil et une coordination petite enfance. Le public du Laep provient en grande partie de ce réseau de structures de proximité. Les mères présentes lors des séances observées dans le Laep B forment un groupe dans lequel se mélangent habituées et nouvelles venues, appartenant très majoritairement aux classes moyennes et supérieures (gestionnaire automobile, conseillère bancaire, artisan, éducatrice de jeunes enfants, etc.). La relative uniformité sociale du public du Laep est une donnée dont ont

conscience les accueillantes. L'une d'elle explique cet état de fait par le frein que constituent les problématiques sociales touchant les catégories moins favorisées pour se montrer « disponibles » à la démarche offerte par le Laep :

Le type de population qu'on a le plus souvent : des parents qui ont déjà accès à un certain nombre d'informations sur la parentalité. On a très peu d'étrangers qui ne parlent pas français. Une mixité sociale pas terrible. On a du mal à toucher les familles en grande précarité psychosociale et affective. La porte d'entrée, c'est la PMI [qui peut orienter ce type de public vers le Laep], et quand ça marche, c'est super. Mais ce sont des familles tellement enlées dans des problèmes multifactoriels : boulot, logement, conflit au sein de la famille, difficultés scolaires... En fait, ils ne sont pas si disponibles que ça pour la parentalité avec l'enfant. Psychiquement, on sent qu'ils n'ont pas cette disponibilité à se sentir bien. Une ou deux familles précaires qui sont venues mais qui ne sont pas restées. On a été attentives à l'accueil, mais elles ne sont pas revenues. (Laetitia, accueillante, référente, sage-femme, Laep B.).

Conformément à la description que donne Laetitia des mères fréquentant le lieu, les mères interrogées démontrent dans leur très grande majorité un fort intérêt pour la parentalité, et un bon niveau de connaissances dans les domaines de la psychologie et des pédagogies alternatives. Pour une partie significative d'entre elles, la fréquentation du Laep est corrélée à des pratiques qu'elles jugent minoritaires, et encore assez mal acceptées dans la société (par exemple, allaitement après l'âge d'un an). Par ailleurs, une grande partie des accompagnantes interrogées ont déjà fréquenté un Laep ou connaissaient déjà ce type de lieu avant de venir au Laep B. Une exception notable cependant : une maman présente durant l'une des deux séances observées est une réfugiée dont le français n'est pas la langue maternelle, orientée au Laep par la PMI dans un objectif de socialisation.

Les conditions d'entrée sur le terrain

Les modalités de l'étude ont été très bien reçues par les accueillantes du Laep du territoire 1. Les accueillantes se sont montrées particulièrement enthousiastes à l'idée d'accueillir un chercheur, et de participer à une enquête perçue comme un moyen de promotion des Laep et de leur utilité sociale. En effet, les accueillantes se sont présentées comme particulièrement convaincues de l'intérêt et de l'importance d'un tel dispositif, qui demeurerait à leur sens encore trop méconnu et trop peu reconnu. Les deux accueillantes se sont révélées par conséquent très facilitantes et ont tout mis en œuvre pour favoriser la réalisation de l'enquête. En particulier, les accompagnantes ont été informées en amont de la présence du chercheur lors des deux séances d'observation, et incitées à nous accorder un entretien à l'issue des séances observées.

Sur le terrain, le chercheur a pu assister aux temps de préparation de l'accueil et aider à la mise en place du mobilier et des jeux. Durant les phases d'accueil, l'intégration s'est effectuée très naturellement. Les accueillantes ont considéré que l'observateur « faisait partie de l'équipe », et l'ont invité à circuler et interagir librement durant les temps d'accueil, sans restriction particulière. Des notes ont pu être prises discrètement sur un carnet. Les phases de débriefing ont également pu être observées, de façon toujours très informelle, puisque le chercheur a été invité à chaque fois à partager ses impressions sur les séances observées et à aider les accueillantes à s'en remémorer les événements et interactions marquantes.

Laep C (Département 1)

Dans le Laep C, trois accueils ont été observés, le 18, 21 et 22 octobre 2022.

Territoire

Le territoire étudié est rural, l'activité agricole y est très présente, et voit fleurir des initiatives de productions biologiques privilégiant une dynamique de circuit court. La communauté de communes est relativement enclavée entre des pôles urbains, forces d'attraction qui catalysent la plus grande partie des emplois. La mobilité est un enjeu sur le territoire : la voiture est souvent la condition *sine qua non* de l'emploi et de l'accès aux services, les transports en communs sont peu développés. La croissance démographique est dynamique (une augmentation de 36 % entre 1999 et 2018). Entre 2013 et 2018, son taux de natalité est de 9,9 %.

Type de territoire	Rural – Communauté de commune
Caractéristiques sociales de la communauté de communes	<p>Habitants : 23 677 (Insee, 2018) Catégories socioprofessionnelles : (Insee 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteurs : 1,9% ✓ Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 4,3% ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures : 4,6% ✓ Professions intermédiaires : 12,8% ✓ Employés : 14,9% ✓ Ouvriers : 17,5% ✓ Retraités : 32,1% <p>Taux de pauvreté : 10% (Insee 2018) Familles monoparentales : 8,1% (Insee 2018) Couples avec enfants : 28,4 % (Insee 2018)</p>
Structures de petite enfance à proximité	<p>Autres Laep : Pas d'autres Laep dans la communauté de communes. Équipement d'accueil du jeune enfant : 1 multi-accueil, un RPE, un forum de discussion parentalité (0 – 6 ans) Taux de couverture global – Accueil jeune enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commune : 112 % ✓ EPCI : 81,1 % ✓ Département : 82,6 % ✓ National : 59,8 %

Le Laep, équipe et fonctionnement

Création	2006
Gestionnaire	Laep géré par la collectivité Communauté de communes – Service enfance jeunesse
Financements	Caf et Communauté de communes
Lieu des séances	Structure hébergeant : Structures municipales (halte-garderie municipale et structures périscolaires) Salle : salles dédiées aux accueils des enfants
Accueils	Trois fois par semaine, les lundi, jeudi et vendredi, de 9h30 à 12h30. Hors vacances scolaires

Temps d'accueil	2 heures (9h00 à 11h00)
Nombre d'accueillantes	Six accueillantes (3 permanentes, 3 remplacements)
Fonctionnement de l'équipe	Binôme changeant chaque séance (1 à 2 séances par semaine par accueillante, toutes les semaines)
Profession des accueillantes	Animatrices (x3) Educatrices jeunes enfants (x3 - remplacement)
Ancienneté des accueillantes	De 1 an à 8 ans
Formation Laep	Formation régionale Caf pour l'accueillante référente Pas de formation pour deux accueillantes
Supervision	Quatre fois par an, sur une durée de deux heures Superviseur : psychologue clinicien

Le public accueilli

Âge des enfants	Entre 0 et 6 ans
Fréquentation	68 familles utilisatrices en 2018 7,5 enfants en moyenne en 2018 (Source : Bilan annuel du Laep 2019) Accompagnants autorisés : parent, grand-parent ou membre de la famille et futurs parents
Caractéristiques du public accueilli	Le public rencontré dans ce Laep se caractérise par son appartenance aux classes moyennes (agriculteur, chauffeur routier, mère au foyer, animatrice petite enfance, etc.).

Description du public accueilli lors des temps d'observation

Le Laep C est situé dans une communauté de communes rurale, dans différents lieux de la municipalité. Sa communication repose sur celle de la communauté de communes et son RPE créé en 2013, qui a notamment pour vocation d'informer les parents sur les modes d'accueil, de leur proposer des temps collectifs pour les enfants à travers des séances de motricité, d'éveil musical, de jeux libres, à raison de cinq temps par semaine ; autant d'espaces mobilisés par le personnel pour informer les parents sur l'existence du Laep. En outre, la municipalité se présente comme active du point de vue de la communication : l'affichage sur les panneaux lumineux des communes, l'usage de mailing lists, l'animation d'une page Facebook, sont autant d'outils de communication mobilisés. En réponse à un questionnaire famille réalisé par la communauté de communes en janvier 2019, 87 % des 115 répondants indiquent avoir eu connaissance des actions de parentalité, et parmi eux,

67,8 % déclarent avoir entendu parler du Laep. La réception de mails informatifs apparaît comme le premier medium (50 % disent avoir été informés par mail des actions de parentalité, 44 % par le site internet)²⁰⁵. Lors des accueils observés, **le public accueilli est dans sa majorité habitué du Laep** (déjà venu à plus de deux accueils). Seule une famille vient sur les lieux pour la première fois. Nombreuses sont les mères présentes lors des séances d'accueil qui mentionnent avoir connu le Laep par réseau et bouche à oreille ou par un réseau d'interconnaissance locale. Le père d'une accompagnante policier municipal a par exemple entendu parler du Laep à la mairie et a recommandé à sa fille de s'y rendre. D'autres parents en ont eu connaissance par une amie, une cousine ou encore le Ripam. Chaque temps d'accueil observé a eu entre trois et six duo parents-enfants, une fréquentation qui est considérée comme « habituelle » pour les accueillantes (avant la crise sanitaire, le Laep accueillait en moyenne six enfants par accueil). Les accompagnants rencontrés sont dans leur ensemble issus de la classe moyenne. Lors de la première séance, sont présents une mère routière avec son fils de 1 an et demi, une agricultrice avec son fils de 1 an et demi, un agent dans le bâtiment avec sa fille de 17 mois. Lors de la seconde séance, l'accueil compte un couple de parents avec leur fille de 1 an, nouveaux arrivants (elle est éducatrice de jeunes enfants, il est commercial) ; une mère au foyer avec sa fille de 1 an et demi ; et, de nouveau, le père agent dans le bâtiment avec sa fille de 17 mois. Lors de la troisième séance, une mère au foyer vient avec sa fille de 1 an et demi, une autre mère au foyer avec ses deux enfants de 1 an et 3 ans, suivies d'une mère (sans information sur sa profession) et sa fille de 2 ans.

Les conditions d'entrée sur le terrain

L'entrée sur le terrain du territoire 2 n'a pas fait l'objet de difficultés particulières. Plusieurs temps ont jalonné l'adhésion de l'équipe. Un premier contact téléphonique avec la référente du Laep a été réalisé afin de présenter la démarche de l'étude. Après l'envoi d'une série de documents (note d'intention présentant l'approche et les enjeux de la recherche, trames de guide d'entretien synthétiques) que la référente a partagé avec son équipe, la participation à l'étude a été validée collectivement, sous réserve de l'acceptation de la responsable service enfance et parentalité de la communauté de commune, à ce titre, coordinatrice du Laep du territoire. Un entretien de présentation a alors été réalisé, confirmant la participation du Laep du territoire 2 à la recherche. L'équipe de la communauté de commune a valorisé la démarche comme une opportunité de mettre en lumière ce dispositif et de valoriser le sens de l'action du Laep. Lors de ces temps d'échanges préalables, la posture du chercheur lors des séances n'a été que très peu interrogée par les accueillantes. La participation à l'étude semblait plus être conditionnée au regard politique de la communauté de commune qu'à la crainte de perturber une séance par la venue d'une personne extérieure.

Sur place, la posture du chercheur a été très facilement acceptée. Avant chaque séance, il s'agissait de venir avec une demi-heure d'avance pour se présenter aux accueillantes (qui n'avaient pas été rencontrées avant les séances d'observation, les échanges de préparation ayant été réalisés avec la référente, en arrêt maladie lors de la venue du chercheur Asdo) ; et participer à l'installation de la salle, temps où se poursuivent les échanges informels. Les accueillantes étaient chaleureuses et convaincues de l'intérêt de la démarche. La posture du chercheur n'a pas suscité de consigne particulière, si ce n'est de ne pas tenir les boissons chaudes du « coin café » à proximité des enfants, et d'enlever ses chaussures, laissées à l'entrée de la pièce. Les accueillantes ont spontanément proposé au sociologue de s'asseoir par terre, comme elles, « à hauteur des

²⁰⁵ Trame projet – Dossier LAEP (C), période contractuelle 2020 – 2024.

enfants», pour reprendre l'expression employée. À l'arrivée des accompagnantes, elles le laissent directement se présenter ainsi que le démarche de l'étude. Elles l'ont laissé libre d'interagir avec les accompagnantes et les enfants, et ont mis à disposition une salle pour réaliser des entretiens avec les accompagnantes en fin de séance. Lors de deux des séances observées, alors qu'aucun parent n'était disponible sur ce créneau horaire (mais plutôt par téléphone dans l'après-midi ou le lendemain matin), il s'agissait de rester avec les accompagnantes pour les aider à ranger et désinfecter les jouets et matelas, au regard du contexte sanitaire, cette pratique étant exceptionnelle. Les échanges lors de ces moments portaient avant tout sur l'organisation de la semaine, et ne relevaient pas d'un débriefing de la séance.

Laep D (Département 2)

Dans le Laep D, deux accueils ont été observés, le 7 et le 14 octobre 2022.

Territoire

Aux portes de Paris, la ville étudiée est résidentielle, traversée par des nombreuses zones naturelles et espaces verts. Elle apparaît particulièrement attractive pour les cadres à la recherche d'une maison individuelle. La croissance démographique est faible, le taux de natalité est de 11,1% entre 2013 et 2018.

Type de territoire	Résidentiel
Caractéristiques sociales de la commune	<p>Habitants : 20 830 habitants (Insee, 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégories socioprofessionnelles : (Insee 2018) ✓ Agriculteurs : 0% ✓ Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 3,9% ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures : 20,9% ✓ Professions intermédiaires : 14,9% ✓ Employés : 14,4% ✓ Ouvriers : 5,1% ✓ Retraités : 22,3% <p>Taux de pauvreté : 9% (Insee 2018) Familles monoparentales : 19,3% (Insee 2018) Couples avec enfants : 49,4% (Insee 2018)</p>
Structures de petite enfance à proximité	<p>Autres Laep : Pas d'autre Laep dans la ville.</p> <p>Equipement d'accueil du jeune enfant : 3 crèches collectives, 4 multi-accueil, 1 crèche familiale, un relais assistantes maternelles.</p> <p>Taux de couverture global – Accueil jeune enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commune : 56,6 % ✓ EPCI : 71,5 % ✓ Département : 60,2 % ✓ National : 59,8 %

Le Laep, équipe et fonctionnement

Création	1996
Gestionnaire	Laep associatif
Responsable	La fondatrice du Laep
Financement	Caf, département et municipalité
Lieu des séances	Structure hébergeant : Centre social (Communal) Salle : salle polyvalente
Accueils	Une fois par semaine, le jeudi, de 9h00 à 12h00. Hors vacances scolaires

Temps d'accueil	3 heures (9h00 à 12h00)
Nombre d'accueillantes	Cinq accueillantes
Fonctionnement de l'équipe	Binôme changeant chaque semaine (1 à 2 séances par mois par accueillante). Ce n'est jamais le même binôme d'une séance à l'autre.
Profession des accueillantes	Psychologues (x3) Médecin PMI retraité Infirmière
Ancienneté des accueillantes	De 3 mois à 24 ans
Formation Laep	Organismes de formation A et B. S'ajoute une formation continue financée par l'association chaque année
Supervision	Quatre fois par an, sur une durée de deux heures Superviseur : psychanalyste

Le public accueilli

Âge des enfants	0 à 4 ans
Fréquentation	Pas de donnée disponible. Cinq familles sur 2 séances observées.
Caractéristiques du public accueilli	Le public rencontré dans ce Laep est relativement mixte, appartenant aux classes moyennes (AESH, commerciale, professeure des écoles, mère au foyer, etc.).

Description du public accueilli lors des temps d'observation

En ce qui concerne le Laep D, la commune diffuse sur son site internet les informations relatives à la tenue du Laep, et présente le lieu au « guichet unique d'accueil famille » (point d'entrée en mairie pour toutes les inscriptions, mobilisé comme un support de communication pour présenter l'offre petite enfance aux familles). Cela étant, depuis la crise sanitaire, les accueillantes soulignent le manque de visibilité du Laep et les difficultés rencontrées dans la communication avec le public, qui est plus réduit en cette période de sortie progressive de la pandémie. Si elles ont tenu un stand à la journée des associations à la rentrée (ayant conduit à la venue d'une mère lors des temps d'accueil observés), elles n'ont pas encore pu réinstaller une affiche sur le devant du centre social pour indiquer la tenue d'un lieu d'accueil enfants parents, ce qui, d'après elle, est un bon vecteur de communication. Le premier temps d'accueil observé compte deux mères, qui sont revenues au second, alors rejointes par deux mères. Si la ville d'implantation du Laep se caractérise par sa surreprésentation

de cadres et professions intellectuelles supérieures, le profil des mères présentes est plus affilié à la classe moyenne. Au fil des échanges lors des temps d'accueil – ou lors des deux entretiens réalisés dans ce Laep – elles ont pu donner quelques indications menant à ce constat : l'une est AESH (Accompagnante d'élève en situation de handicap) et son conjoint en recherche d'emploi, venue avec sa fille de 19 mois ; une autre est professeure en école primaire et son conjoint animateur en centre de loisirs, venue avec son fils de 11 mois ; une autre travaille dans la vente et a précisé vivre en logement social, venue avec sa fille de 2 ans. La dernière mère présente ne peut être socialement située par manque d'informations, venue avec sa fille de 10 mois.

Les conditions d'entrée sur le terrain

La négociation d'entrée sur le terrain a été jalonnée de plusieurs étapes. Au préalable, la nouvelle conseillère thématique de la Caf avait présenté ce Laep qualifié de « Maison verte » comme une « tête de file » du réseau des Laep du département, disposant d'une certaine influence sur les autres Laep. Fondatrice d'un premier Laep dès 1996 et aussi superviseuse d'autres Laep dans le département, sa référente serait perçue – d'après la nouvelle conseillère thématique de la Caf – comme une spécialiste des lieux, écoutée attentivement lors des échanges de pratiques pendant les réunions de réseau trimestrielles. Dès lors, si ce Laep ouvrait ses portes, il y aurait plus de chances pour que d'autres Laep suivent.

Après une mise en contact par la conseillère thématique de la Caf, un premier rendez-vous téléphonique a été organisé par la chercheuse Asdo pour présenter à la référente du Laep la démarche, l'intention et l'approche méthodologique. La référente s'est montrée intéressée par l'étude, notamment parce qu'elle est actuellement en train d'écrire un ouvrage sur les Laep. Une analyse sociologique des lieux lui a semblé être une approche intéressante, pour contribuer à sa réflexion. En outre, l'approche compréhensive lui a semblé être conciliable avec le lieu. Cela étant, une deuxième étape était nécessaire avant d'engager plus loin la discussion : recueillir l'adhésion de son équipe. Après avoir diffusé auprès des autres accueillantes la note d'intention d'Asdo, puis échangé avec l'équipe avant l'été, la référente nous a recontacté pour convenir de la venue du chercheur lors de la réunion d'équipe de rentrée, afin de présenter l'étude de vive voix et d'ajuster la posture du chercheur lors d'une discussion collective, avant de donner son accord définitif.

En septembre 2021, la sociologue a rencontré l'équipe du Laep au complet. Après un tour de table et la présentation de la recherche et de la démarche, les accueillantes semblaient conforter notre venue dans le cadre de l'étude, tout en précisant que c'était exceptionnel, tant aucune personne « extérieure au Laep » n'y était encore jamais entrée (ni stagiaire, ni financeur, ni même les personnes du centre social hébergeant le Laep, qui ont l'interdiction formelle de traverser la salle polyvalente pendant les accueils). Le moment venu d'échanger sur la posture du chercheur lors du temps d'accueil, plusieurs éléments sont apparus comme des prérequis. Premièrement, être visiblement dissociée de l'équipe des accueillantes. Il est ainsi envisagé que le/la chercheur/se porte un badge indiquant la mention « sociologue ». Deuxièmement, il était demandé d'être le plus en retrait possible et de ne pas parler aux accompagnantes. Afin d'anticiper la réalisation d'entretiens avec les accompagnantes, il est convenu de rédiger un « flyer » de présentation informant de notre présence et de l'afficher au Laep en amont des observations. Les accueillantes pourraient ainsi, le mois précédent ma venue, transmettre l'information aux accompagnantes pour qu'elles ne soient pas surprises le moment venu, ou qu'elles puissent ne pas venir si cela les dérangeait. Nous convenons ensuite que si une accompagnante n'avait pu avoir le flyer avant mais qu'elle était perturbée par ma présence, nous devrions partir. Nous rédigeons ensemble cette affiche :

À L'ATTENTION DES ACCOMPAGNANTS

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents a été sollicité par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) pour une étude qualitative portant sur les Laep.

Cette étude a pour enjeu de mettre en lumière le sens et l'action des Laep, auprès des familles et des partenaires (municipalités, conseils départementaux, professionnels de la petite enfance...).

Dans ce cadre, Mathilde Caro, sociologue du cabinet ASDO, est autorisée à assister à deux séances, les jeudi 7 octobre et 14 octobre.

Sa présence n'interférera pas dans le déroulement des séances : le cadre habituel du Laep sera préservé.

Si vous le souhaitez, vous pourrez échanger avec elle en dehors des accueils afin de partager votre regard sur le lieu.

Tout échange restera confidentiel et anonyme.

A l'écoute de vos questions et impressions,

Mathilde Caro : numéro de téléphone portable

Les accueillantes souhaitent mentionner le commanditaire de l'étude, la Cnaf, non seulement afin de valoriser le sens de leur action, notamment auprès de leurs autres financeurs (département et municipalité), mais aussi pour justifier d'une présence extérieure auprès de certains partenaires qui n'ont jamais eu accès au Laep malgré leurs demandes (le centre social par exemple). Les accueillantes n'ont pas appréhendé cela comme un frein pour les accompagnantes.

Enfin, nous convenons aussi que nous viendrons avec quelques flyers lors de nos observations, pour les déposer sur la petite table de l'entrée pour informer les accompagnantes. Ainsi, avec notre numéro de téléphone, elles pourraient nous contacter sans que nous ne les sollicitons directement pour un entretien, approche qui aurait pu paraître intrusive aux yeux des accueillantes.

Un mois après la réunion de rentrée a eu lieu la première séance d'observation. Nous arrivons une demi-heure en avance, en même temps que les accueillantes, pour installer avec elles l'espace d'accueil. Ce temps d'installation est dense, car il faut aller chercher tout le matériel dans un local à l'extérieur. La logistique est bien huilée. Les accueillantes expliquent au fil de l'installation le choix de certains éléments (notamment l'existence d'une ligne rouge, d'une tirelire pour la libre participation des familles, etc.). Une fois l'espace installé, elles nous expliquent porter des blouses et des couvre-chaussures en raison de la crise sanitaire. S'engage alors une

discussion sur le fait de faire porter une blouse à la sociologue ou non, l'enjeu étant avant tout de bien nous différencier d'une accueillante auprès des accompagnantes. Si nous portions la même blouse, le risque de confusion était trop grand selon elles. Constatant qu'elles avaient finalement à disposition une blouse d'une autre couleur – rose, alors que la leur était bleue – elles s'accordent à nous demander de la porter, ajoutant un petit badge annoté « sociologue ». Elles complètent aussi le tableau de l'entrée d'inscription des prénoms des enfants et des accueillantes avec notre prénom et statut.

Si l'entrée sur le terrain a impliqué un cheminement plus long que sur les autres Laep, lors des séances d'accueil, la posture la chercheuse s'est ajustée sans difficulté : il s'agissait de ne pas intervenir auprès des accompagnantes, en respectant la procédure identifiée préalablement avec elles, mais de laisser les échanges se faire dès lors qu'un enfant ou une accompagnantes engageait une interaction.

Laep E (Département 2)

Dans le Laep E, deux accueils ont été observés, le 14 et le 21 octobre 2022.

Territoire

Le Laep étudié est situé dans l'unique quartier prioritaire de la politique de la ville de cette commune (H). H est ce qu'il est convenu d'appeler une « ville nouvelle », qui date des années 1970. La ville compte aujourd'hui 30 000 habitants environ (dont 3 000 dans le quartier du Laep). Elle a connu et connaît toujours un afflux important de familles. La ville doit notamment son dynamisme à l'implantation sur son territoire de grandes entreprises, qui attirent une population de cadres, y compris venant de l'étranger. Le quartier dans lequel est implanté le Laep jouxte le centre-ville historique de H.

Type de territoire	Quartier prioritaire politique de la Ville
Caractéristiques sociales de la commune	<p>Habitants : 29 332 (Insee 2018)</p> <p>Catégories socioprofessionnelles : (Insee 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteurs : 0,0 % ✓ Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 1,8% ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures : 21,6% ✓ Professions intermédiaires : 20 % ✓ Employés : 18,7 % ✓ Ouvriers : 7,7 % ✓ Retraités : 13,6% <p>Taux de pauvreté : 11 % (Insee 2018)</p> <p>Familles monoparentales : 28,9 % (Insee 2018)</p> <p>Couples avec enfants : 33,7% (Insee 2018)</p>
Caractéristiques sociales du quartier	<p>Habitants : 3 160 (Insee 2018)</p> <p>Familles monoparentales : 33,8% (Insee 2017)</p> <p>Taux de pauvreté : 29,5% (Insee 2018)</p>
Structures de petite enfance à proximité	<p>Autres Laep : Pas d'autre Laep sur la commune.</p> <p>Équipement d'accueil du jeune enfant : 400 places en crèche, hors crèche privée. Un RPE qui a ouvert en même temps que le Laep, en 2019.</p> <p>Taux de couverture global – Accueil jeune enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commune : 80,3 % ✓ EPCI : 61,9 % ✓ Département : 60,2 % ✓ National : 59,8 %

Le Laep, équipe et fonctionnement

Création	Avril 2019
Gestionnaire	Laep municipal
Responsable	La responsable de l'organisme de formation A de la commune
Financement	Caf et commune

Lieu des séances	Structure hébergeant : le relais d'assistantes maternelles Salle : salle d'accueil des assistantes maternelles et des enfants, qui a été pensée dans l'aménagement à la fois pour l'usage du RPE et du Laep
Accueils	Une fois par semaine, le jeudi matin Hors vacances scolaires A noter : une autre séance a été initialement testée dans un autre quartier (dans les locaux d'un accueil de loisirs), le vendredi matin, mais a été abandonnée faute de participants.
Temps d'accueil	2 heures (9h-11h)
Nombre d'accueillantes	10 accueillantes
Fonctionnement de l'équipe	Un binôme avec une psychologue présente à chaque accueil. Les autres accueillantes tournent selon leurs disponibilités.
Profession des accueillantes	Psychologues (2), puéricultrice et directrice de multi-accueil, référente famille du centre social, responsable de l'organisme de formation A et son assistante, animatrice référentes 2-3 ans des deux centres de loisirs de la commune.
Ancienneté des accueillantes	Toutes formées ensemble juste avant l'ouverture du Laep au printemps 2019, elles ont démarré l'accueil en même temps, en 2019.
Formation Laep	Formation de l'organisme de formation A
Supervision	Quatre séances par an La superviseuse a une formation de psychologue clinicienne, et de thérapeute familiale, après avoir exercé comme éducatrice spécialisée et comme conseillère emploi en Mission locale. Elle supervise actuellement plusieurs équipes de Laep, séparément.

Le public accueilli

Âge des enfants	Enfants de 0 à 4 ans
Fréquentation	Sur le Laep qui fonctionne bien, dans le QPV, environ 10 à 12 familles par séance en règle générale. La deuxième séance, implantée sur un autre quartier, hébergée dans un centre de loisirs, est aujourd'hui suspendue, faute d'un nombre de participants suffisants.
Caractéristiques du public accueilli	Population très multiculturelle (avec des migrants récents [parents qui parlent mal français, voire ne le parlent pas]). Plutôt des familles de classes moyennes, mais aussi quelques familles de classe populaire. Quelques pères.

Description du public accueilli lors des temps d'observation

Le Laep E se situe dans un petit quartier prioritaire politique de la ville, les accueils ont lieu dans des locaux du RPE. Pour les accueillantes, le Laep a tout de suite trouvé son public. Dès les premières séances, une douzaine de familles se présentent, et c'est une moyenne stable pour toutes les accueils²⁰⁶. Pour les accueillantes, ce succès dans la fréquentation tient notamment au bon emplacement du Laep : le RPE est implanté dans l'ancienne PMI, des personnes y viennent en pensant se présenter à la PMI et entendent ainsi parler du lieu d'accueil enfants parents. Le profil des familles est présenté par les accueillantes **au travers de leur « multiculturalité »** (par ce terme, les accueillantes entendent le fait d'accueillir des familles dont la langue maternelle n'est pas le français, notamment arabe et russe). Les familles sont davantage décrites sous cet angle que sous un angle social (qui serait relatif à leur aisance financière, leur niveau de diplôme, ou d'éventuelles situations de précarité). Le public accueilli est relativement mixte, composé de cadres, de professions intermédiaires ou de professions intellectuelles supérieures, et mères diplômées et issues de milieux plus modestes (elles indiquent vivre en logement social). Lors du premier accueil observé sont notamment présentes une mère au foyer avec sa fille de 19 mois (aussi présente au second accueil), une professeure d'anglais à temps partiel avec son fils de 2 ans et demi, un père ingénieur informatique avec sa fille de 15 mois. Lors du second accueil, sont présents – entre autres – une thérapeute en soins énergétiques, avec sa fille de 11 mois, une mère au foyer avec son fils de 19 mois.

Les conditions d'entrée sur le terrain

L'étude a été bien accueillie par la référente du Laep, et par l'équipe. Après avoir envisagé un temps de présentation de l'étude en réunion d'équipe, l'idée a finalement été abandonnée faute d'agendas convergents au sein de l'équipe. Finalement, nous échangeons en entretiens téléphoniques bilatéraux avec chacune des accueillantes qui seront présentes aux séances observées. Fabienne, la psychologue présente sur chacune des deux séances demande si elle peut présenter l'étude en supervision, recueillir l'avis de toute l'équipe, et s'appuyer sur une réflexion en supervision sur les conditions de notre accueil, avant de valider notre venue. Il n'y a pas d'autres formalités ensuite. Le/la sociologue arrive un quart d'heure avant la séance observée en même temps que les deux accueillantes, installe le matériel avec elles, et assiste à leur temps d'échange d'avant séance. Aucune consigne ne nous est donnée sur notre posture, et nous trouvons naturellement notre place lors des séances adoptant la même discrétion que les accueillantes (en nous asseyant par terre la plupart du temps). A chaque arrivée de nouvelle famille pendant la séance, Fabienne nous demande de venir à ses côtés à l'entrée pour accueillir les familles et pour que nous puissions nous présenter à elles.

Chaque fois qu'une famille sortait du Laep, l'enquêteur/trice les rejoignais dans le Sas d'entrée où on enlève et remet ses chaussures et son manteau, pour leur demander si elles étaient d'accord d'échanger quelques mots avec elle/lui. Nous avons pu dans certains cas uniquement négocier quelques mots dans le Sas avec elles, dans d'autres, fixer un rendez-vous juste après la séance ou un peu plus tard (dans le parc), ou prendre leur numéro de téléphone pour les contacter ultérieurement.

²⁰⁶ En période de Covid, période pendant laquelle, mise à part lors du premier confinement, le Laep a toujours été ouvert, la fréquentation a parfois été moindre : 7-8 parents par accueil.

Laep F (Département 2)

Dans le Laep F, deux accueils ont été observés, les 3 et 11 décembre 2021.

Territoire

Le Laep F se situe dans une petite commune résidentielle, caractérisée par une population au sein de laquelle les classes moyennes et supérieures sont surreprésentées. Cependant, le développement récent de programmes immobiliers a contribué à faire augmenter la part des locataires et des familles vivant en appartement ou en logement social dans la commune, causant une légère évolution de la structure de la population. Le bilan quadriennal 2016-2019 du Laep qui nous a été transmis conclut ainsi sur une « mixité sociale en développement même si la majorité de la population appartient à une catégorie socioprofessionnelle relativement aisée ou très aisée. »

Type de territoire	Résidentiel
Caractéristiques sociales de la commune	<p>Habitants : 6596 (Insee, 2018) Catégories socioprofessionnelles : (Insee 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteurs : 0% ✓ Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 2,2% ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures : 23,7% ✓ Professions intermédiaires : 15,8% ✓ Employés : 10,1% ✓ Ouvriers : 4,3% ✓ Retraités : 29,9% <p>Taux de pauvreté : donnée non disponible Familles monoparentales : 10,2 % (Insee 2018) Couples avec enfants : 47,5 % (Insee 2018)</p>
Structures de petite enfance à proximité	<p>Autres Laep : Pas d'autre Laep dans la ville. Equipement d'accueil du jeune enfant : 1 multi-accueil de 35 places, 3 micro-crèches, 1 RPE, 18 assistantes maternelles exerçant sur la commune au 31 décembre 2019, 1 association proposant des temps d'activité pour les enfants d'âges préscolaire et scolaire, en présence des parents. Taux de couverture global – Accueil jeune enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commune : 63 % ✓ EPCI : 59,8 % ✓ Département : 60,2 % ✓ National : 59,8 %

Le Laep, équipe et fonctionnement

Création	2010
Gestionnaire	Laep municipal
Responsable	Accueillante référente et responsable du pôle petite enfance de la commune
Financement	Caf et municipalité

Lieu des séances	Structure hébergeant : Commune. Salle : Espace mutualisé avec le RPE.
Accueils	Tous les vendredis matin et un samedi sur deux.
Temps d'accueil	9h15 à 12h15
Nombre d'accueillantes	2 accueillantes
Fonctionnement de l'équipe	Binôme fixe
Profession des accueillantes	Responsable du pôle petite enfance, formation d'EJE Psychologue clinicienne.
Ancienneté des accueillantes	Entre 4 et 12 ans
Formation Laep	Seule l'accueillante référente a suivi une formation spécifique
Supervision	5 séances par an

Le public accueilli

Âge des enfants	0 à 4 ans
Fréquentation	Au premier semestre 2019 : moyenne de 7,62 enfants par séance, 7 familles nouvelles et 30 familles touchées
Caractéristiques du public accueilli	Le public rencontré est composé essentiellement de femmes issues des classes moyennes et supérieures. Etaient également présents 2 grands-parents accompagnants leur petite fille, et un père venu avec sa femme et son fils

Description du public accueilli lors des temps d'observation

Le Laep F se situe dans une commune résidentielle et rurale, le bilan du Laep rend compte d'un territoire avec une « mixité sociale en développement même si la majorité de la population appartient à une catégorie socioprofessionnelle relativement aisée ou très aisée »²⁰⁷. Le Laep municipal prend place dans une ancienne dépendance du château de la commune, local partagé avec le RPE. D'après les accueillantes, la majorité des familles accueillies réside en pavillon, et se compose majoritairement de jeunes mères, en couple. Le bilan quadri-annuel du Laep note une évolution dans le public accueilli : ces dernières années ont vu une

²⁰⁷ Source : bilan pluri-annuel du Laep F, 2016 – 2019.

augmentation des familles vivant en habitation à loyer modéré et « une part plus importante de familles ayant une situation sociale et/ou familiale complexe avec parfois de la précarité (couple vivant chez leurs parents, petit logement, famille monoparentale, étudiants) »²⁰⁸. Cependant, l'essentiel du public accueilli reflète la structure de la population communale : « la majorité des familles semble évoluer dans un contexte plutôt aisé »²⁰⁹. Les mères rencontrées appartiennent ainsi aux classes moyennes et supérieures : une conceptrice d'ouvrage d'art, venue avec son enfant de deux ans, une responsable commerciale venue avec son enfant de 18 mois ; et de catégorie plus populaire, une aide auxiliaire de puériculture venue avec son enfant de 14 mois.

Les conditions d'entrée sur le terrain

L'entrée sur le terrain a dû être négociée avec les accueillantes qui, de prime abord, ont exprimé des craintes concernant la venue d'un observateur externe au Laep. Un premier entretien a été réalisé avec les deux accueillantes pour échanger au sujet des enjeux et de la méthode de l'enquête, ainsi que de la posture à adopter lors des séances en observation. L'échange a essentiellement consisté à rassurer les accueillantes quant à nos intentions d'une part, et à notre savoir-faire d'enquêteur d'autre part.

La principale crainte portait sur les « perturbations » que la présence d'un enquêteur pourrait introduire dans la construction délicate d'un lien avec les accueillis, décrits pour certains comme de personnes « en situation de fragilité », et de l'« intrusion » que pourrait constituer un entretien sociologique, perçu par les accueillantes comme l'imposition d'un exercice d'auto-analyse et de réflexivité en contradiction avec les principes de « spontanéité », de « légèreté », et de « liberté » mis en avant par les accueillantes. Après un exposé détaillé du protocole d'enquête, ces appréhensions ont pu être levées.

La posture adoptée par le chercheur durant les séances d'observation a fait l'objet de quelques ajustements au moment de l'entrée sur le terrain. Les accueillantes ont d'abord suggéré que l'observation se fasse exclusivement assis sur une petite chaise placée contre un mur du lieu, entre un coin « discussion » et un petit espace de jeu. Les accueillantes ont justifié ce choix initial par une volonté de maintenir une distance physique réduisant les risques de perturber les interactions entre les accueillantes et les familles. Dès le début de la séance, cette position s'est révélée difficile à tenir : le chercheur s'est trouvé très proche d'une mère et de son enfant, venus ensemble jouer autour d'un module placé juste à côté du point d'observation. Les accueillantes reviendront finalement sur la consigne de départ, autorisant des déplacements au sein du Laep pour « ajuster la distance ». Durant le reste de la séance, ainsi que pour la suivante, l'observation s'est faite en passant d'une chaise à l'autre, en fonction des mouvements des accompagnantes et des enfants. Les séances de débriefing post-séances ont également pu être observées en intégralité. Le contact avec les accompagnantes, averties en amont de la réalisation de l'étude, s'est fait sans aucune difficulté : le chercheur était présenté par les accueillantes en début de séance, et a pu aller parler à chacune d'entre elles à la fin des temps d'accueil pour leur proposer de réaliser un entretien.

²⁰⁸ Idem

²⁰⁹ Idem

Annexe 2 – Les Laep à l'international : état de l'art

Les structures destinées à accueillir ensemble parents et enfants, en parallèle des services traditionnels d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, se sont développées à l'international sur un modèle comparable au modèle français des Laep (Hoshi *et al.*, 2012). Des lieux accueillant les enfants et leurs parents existent dans de nombreux pays, s'étant développés en réponse aux évolutions des structures familiales (Rayna, ONE 2017). Si plusieurs types de lieux ont pu être repérés, on note néanmoins un manque de littérature académique sur le sujet (Hoshi *et al.*, 2012), les lieux pour jeunes enfants et parents étant un objet d'étude encore peu exploré.

L'analyse de littérature grise effectuée a permis d'identifier deux grands types d'initiatives : d'une part, des initiatives ponctuelles qui font écho à la Maison verte, créées par des groupes de professionnels ; d'autre part, des structures qui s'inscrivent dans une logique globale d'action publique, à l'instar des cas repérés en Belgique, en Italie et au Japon. Ces trois pays seront ainsi étudiés de façon plus approfondie, au vu de la disponibilité de travaux académiques riches les concernant. Aujourd'hui, ce sont en effet les seuls pays dont les lieux d'accueil enfants parents ont fait l'objet d'études poussées disponibles en langue française. En particulier, les centres pour enfants et parents italiens (*Centro per Bambini e Famiglie, CBF*), belges flamands (*Onmoetingsplaatsen von kinder en ouders*) et wallons (Lieux de Rencontre Enfants et Parents, LREP), et japonais (*Chiiki Kosodate Shien Kyoten, CKSK*) seront étudiés en détail.

Au-delà de ces initiatives, des lieux inspirés de la Maison verte ont pu être identifiés dans d'autres pays. Gérard Neyrand évoque notamment leur présence en Amérique latine et en Europe au sein de la monographie de la Maison verte présente dans l'étude du Furet (Scheu et Fraioli, 2010). Marie-Hélène Malandrin, co-fondatrice de la Maison verte, atteste également d'un rayonnement international du modèle, évoquant l'implantation de lieux de ce type en Suisse, en Espagne, en Belgique, en Russie, en Arménie, au Canada, ou encore en Argentine (Malandrin, APEPeLS, 2014). S'il n'a pas été possible, à ce stade, d'identifier de travaux spécifiques sur des structures en Russie, Arménie ou Argentine, la présente note pourra être étoffée ultérieurement au gré de nos lectures.

Dans de nombreux pays, des initiatives ponctuelles inspirées de la Maison verte

En 2012, le Projet de Partenariat transnational APEPeLS, « Accueil de la Petite Enfance, Parentalité et Lien Social », financé dans le cadre du Programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, a permis une réflexion commune sur le thème de l'accueil de la petite enfance dans quatre pays (France, Pologne, Suisse italienne et Espagne), et plus particulièrement sur des lieux accueillant enfants et parents (APEPeLS, 2014). Une brochure finale de présentation du projet dresse le panorama de plusieurs initiatives de structures dans ces pays ayant été inspirées par le concept de la Maison Verte, ouverte par Françoise Dolto et ses confrères en 1979 à Paris. En effet, les principes fondateurs de la Maison Verte issus de la psychanalyse ont traversé les frontières et influencé la création de structures se réclamant de cette référence théorique dans de nombreux pays.

Les professionnels de la psychanalyse se sont saisis de la question de la transmission et la transposition du modèle Maison Verte dans différents contextes et pays. Des psychanalystes catalans ayant fondé plusieurs lieux type Maison Verte en Catalogne ont ainsi établi que, si le principe Maison Verte légué par Françoise Dolto renvoyait

à une conception universelle qui pourrait être essaimée, chaque nouvelle expérience devrait se nourrir de son environnement et ainsi développer une essence propre (Olivier *et al.*, 2012). Les professionnels à l'initiative des lieux d'accueil développés à l'étranger partagent une croyance commune, résumée par Marie-Hélène Malandrín : « il doit y avoir en préalable, entre les personnes d'accueil, cette certitude partagée des effets de l'inconscient sur notre devenir d'être humain » (Dolto, 2009). La Maison Verte parisienne n'a pas souhaité revêtir une posture d'exemple à suivre à la lettre, permettant que « chaque espace porte la marque et la question symptomatique de ses fondateurs. » (Pelegrí, APEPeLS, 2014), selon les mots de Matilde Pelegrí, psychanalyste catalane à l'origine du lieu d'accueil l'Espai de Mar.

Plusieurs lieux accueillant les enfants et les parents ont ainsi vu le jour en Catalogne, à l'initiative d'une équipe de psychanalystes. Ces lieux sont mentionnés dans un chapitre du livre de Daniel Olivier. Un premier lieu d'accueil fut ouvert entre 1995 et 2002 à Vilanova i la Geltru, la Casa Oberta. Les professionnels à l'origine de ce projet ouvrirent un second lieu dans la même ville en 2007, L'Espai de Mar, toujours en activité. Un troisième lieu, La Caseta Blava, implanté dans le bâtiment de la crèche municipale de la ville de Canyelles vit le jour en 2009, porté par la même équipe. Pour cette troisième initiative, l'équipe d'accueillants reçut un soutien financier de la part du gouvernement catalan et de la municipalité de la ville. L'accueil à la Caseta Blava se fait le mardi en fin d'après-midi, entre 17h30 et 20h.

En Suisse Italienne, l'association Oasi a ouvert un lieu d'accueil éponyme à Locarno en 1991. Comme pour les initiatives catalanes, ce lieu d'accueil s'inspire des principes fondamentaux de fonctionnement de la Maison Verte. Ainsi, les quatre structures citées précédemment s'inscrivent dans la même dynamique de prévention des troubles relationnels, en favorisant une ouverture psychique des parents et des enfants, les accueillants se tenant prêt à accueillir tout symptôme à l'état naissant et à se laisser surprendre par les histoires de vie se jouant dans ces espaces particuliers, se délestant de toute posture normative. L'accueil dans ces lieux est tourné vers l'ici et maintenant, en considérant l'enfant comme un sujet à part entière et s'adressant à lui comme tel.

Cette expérience en Suisse italienne poussa l'une des fondatrices de l'Oasi à ouvrir un lieu d'accueil pour enfants et parents, d'inspiration Maison Verte, dans un centre pénitencier de la région, avec le soutien de l'Office de Probation du Canton du Tessin. Cette initiative nommée Pollicino fut accompagnée de nombreuses réflexions sur l'adaptabilité de ce type de lieu dans l'univers fermé qu'est la prison. Le but poursuivi par la psychanalyste à l'origine de cette initiative était de permettre de maintenir le lien entre les parents détenus et leurs enfants, pendant l'expérience de la prison. Pollicino se place ainsi en « lieu tiers » permettant la transition entre la sphère privée et publique (Cohen-Tanugi, APEPeLS, 2014). La posture des accueillants de ce lieu, similaire aux accueillants de la Maison Verte, revêt cependant une dimension supplémentaire en offrant un accompagnement spécifique aux parents en contexte carcéral, centré sur la verbalisation de leur expérience. Ainsi, les accueillants de Pollicino sensibilisent les parents à l'importance de la parole et de la communication pour éviter de potentiels traumatismes causés par un silence parental. Comme à la Maison Verte, des règles existent à Pollicino. L'une d'entre elle est que les moments passés dans ce lieu doivent se dérouler sur le temps de visite accordé aux détenus, comme une sorte de « paiement symbolique ». L'expérience vécue à Pollicino permet ainsi aux parents de s'interroger et questionner la relation à leur enfant. Les parents détenus se retrouvent pendant plusieurs heures dans cet espace aménagé, coupé de l'univers de la prison, pour jouer, parler et se connecter avec les enfants, bénéficiant de la présence rassurante des accueillants.

En Pologne, la fondation Zielone Domy de Varsovie, très active dans la sensibilisation à l'écoute du jeune enfant, est à l'initiative du projet APEPeLS. Un lieu d'accueil enfants parents de type Maison Verte avait été ouvert ponctuellement quelques années entre 1998 et 2010 par cette fondation, mais a été contraint de fermer par manque de soutien financier. En 2014, la Fondation polonaise espérait que le projet APEPeLS puisse aboutir à la création d'un Laep Maison Verte en Pologne. Par ailleurs, la psychologue polonaise Agnieszka Pacak, qui travaille en crèche, s'interroge dans le projet APEPeLS sur la possibilité de transférer les pratiques développées par l'équipe de la Maison Verte parisienne au sein des crèches polonaises, dans un pays où la tradition psychanalytique n'est pas répandue. Cette perspective serait selon elle très bénéfique au secteur de l'accueil de la petite enfance en Pologne, aujourd'hui sous tension au vu de la supériorité de la demande à l'offre. La psychologue relate les propos d'éducatrices polonaises qui affirment manquer de temps et de moyens, se rendant compte que les enfants sont traités dans une logique de clientèle. Une autre initiative intéressante est recensée dans le projet APEPeLS, celle d'un centre d'intervention précoce polonais centré sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap, revendiquant agir dans « l'esprit Maison Verte ». Ce centre d'intervention organise des groupes accueillant conjointement les parents et les enfants, sans finalité précise, pour passer des moments ensemble et échanger avec les accueillants. L'enfant y est traité comme un sujet et les parents sont écoutés sans posture de conseil de la part des accueillants.

Dans un article publié en 2005, la psychanalyste Bibiana Maza évoque la création de la Casa de la Familia, à Lima au Pérou (Maza, 2005). Ouverte en 1999, la Casa de la Familia est un lieu accueillant les enfants avec leurs parents qui s'appuie sur des références théoriques psychanalytiques, s'inspirant directement du fonctionnement de l'IRAEC, qui a d'ailleurs soutenu le développement de la Casa. Le cadre de la Casa est de plus très similaire à celui de la Maison Verte. En effet, la totalité des accueillants bénéficie d'une formation psychanalytique et aucune activité n'est organisée. Les familles se rendent à la Casa pour que les enfants puissent jouer, et trouvent un cadre bienveillant dans lequel elles peuvent livrer leurs difficultés. La Casa de la familia est en effet située dans une zone de grande précarité de Lima, permettant à un public en grande difficulté d'avoir accès à la psychanalyse, même inconsciemment. La Casa de la familia est un exemple de l'adaptation du cadre des Laep d'inspiration psychanalytique à un contexte spécifique, l'équipe d'accueillants de Lima ayant réservé un après-midi à l'accueil d'adolescents avec leurs parents, pour répondre à la demande insistante de participation de jeunes inactifs menacés par la délinquance.

Italie, Japon, Belgique : le cas de pays qui, comme la France, inscrivent ces lieux d'accueil dans une logique d'action publique globale

Au-delà des initiatives précédemment citées, des expériences plus similaires à la situation française se sont développées dans une logique institutionnelle. La recherche actuelle se concentre sur trois pays ayant développé des lieux accueillants les enfants et les parents, qui présentent de nombreuses similitudes avec les structures françaises. Les chercheurs Miwako Hoshi-Watanabe, Tullia Musatti, Sylvie Rayna et Michel Vandebroek se sont en effet intéressés aux structures italiennes, japonaises, françaises et belges dans une logique comparative. Dans ces quatre pays, les lieux d'accueil ont suivi des trajectoires de développement spécifiques, mais ont tous connu une logique d'institutionnalisation progressive, ayant abouti à une reconnaissance nationale de ces structures - à des degrés divers. Un article collectif initialement publié en 2012 et republié en 2015, réalisé conjointement par les quatre chercheurs susmentionnés, montre ainsi que ces

centres présentent, malgré des contextes, filiations théoriques et genèses différents, de nombreuses caractéristiques communes, dont la première est de viser à apporter un soutien informel aux parents (Hoshi et al., 2012).

Les différents dispositifs étudiés partagent la caractéristique commune d'offrir aux enfants et à leur accompagnant(s) (en grande majorité les parents et notamment les mères, mais également les grands-parents ou assistantes maternelles dans une moindre mesure) un espace et un temps spécial, ensemble, en dehors du domicile familial, pour expérimenter, jouer, nouer des relations sociales, bénéficier de différents types de soutien, et ce de manière consciente ou non. Sylvie Rayna résume cet aspect en parlant de « lieux de possible » pour caractériser chacun de ces dispositifs (ONE, 2017). Si la nature précise de l'accueil, du déroulement des séances, le type de public, ou la posture des accueillants sont propres à chaque contexte et chaque situation, les lieux accueillant les enfants et les parents en Italie, Belgique et Japon fournissent tous un « observatoire sur la socialité dans la modernité », (De Giandomenico, Musatti, 2016) permettant de nourrir les réflexions nécessaires au développement et à l'évolution des politiques de soutien à la parentalité dans les différents pays.

Les structures poursuivent des objectifs communs plus ou moins affirmés de soutien à la parentalité, développement du lien social, prévention de troubles psychologiques (Rayna, ONE 2017). L'étude fait état de cinq raisons principales ayant justifié le développement de telles structures dans les trois pays (Hoshi et al., 2012). Au Japon et en Italie, ces dispositifs ont notamment vu le jour en réaction à la baisse du taux de natalité. Au Japon, il s'agissait de développer des mesures pour lutter contre les situations d'isolement social des mères. Ces dernières, dû à la nucléarisation de la famille et à une répartition inégalitaire des tâches éducatives et domestiques, élèvent généralement seules leurs enfants au sein de leur foyer faute de place en crèche, et souffrent de l'éloignement de leurs proches (Rayna, 2011). Ces situations d'isolement social ont en effet été identifiées par les pouvoirs publics comme un facteur explicatif du fléchissement démographique, désincitant les femmes à avoir des enfants. En Italie, le développement de ces lieux était perçu comme une façon de résorber la diminution des contacts sociaux des enfants, en raison de la réduction de la taille des fratries. Par ailleurs, dans les trois pays, les lieux accueillant les parents et les enfants ont été créés en réponse au manque de structures traditionnelles de garde, raison qui trouve également un écho en France. Les services de crèches italiens appelés *nido* ne prenaient par exemple en charge que 6 % des enfants dans la seconde moitié des années 1980. Ces nouveaux « lieux d'accueil atypiques » (ONE, 2013) sont également tous fondés sur une volonté de participer à la socialisation du jeune enfant et/ou de ses parents. C'est une caractéristique prégnante des Laep français, qui se définissent comme des espaces de transition entre le cocon familial et la société, et qui visent à travailler en douceur sur la séparation mère enfant, et les difficultés qu'elle peut engendrer chez l'enfant (Malandrin, APEPeLS, 2014). Au Japon, la poursuite d'un objectif de socialisation dans la création des lieux accueillant les enfants et les parents est entièrement tourné vers les mères. Dans les quatre pays, le soutien aux parents apparaît comme un facteur primordial pour expliquer le développement de telles structures, même si ce dernier est amené à varier en fonction des pays. Pour finir, la dimension de travail social, présente dans les Laep de quartier français, se retrouve dans les expériences italiennes et japonaises. L'accent mis sur l'accueil de la diversité est lui particulièrement mis en avant dans les structures belges, où le renforcement de la cohésion sociale fait figure d'objectif explicite.

Si l'on se penche plus précisément sur les lieux d'accueil dans chacun de ces pays, il est intéressant d'étudier les logiques de fonctionnement et pratiques d'accueil parfois différenciées qui sous-tendent l'existence de ces lieux.

Les Centro per Bambino e Famiglie (CBF) en Italie

Les Centro per Bambini e Famiglie (CBF) italiens, nés à la fin des années 1980, sont les plus contemporains des Laep français parmi les trois pays étudiés. Contrairement à l'expérience française, les CBF se sont développés dans le « cadre institutionnel et culturel des politiques municipales de la petite enfance » (Hoshi *et al.*, 2012) en grande partie pour combler la carence des services d'accueil traditionnels de la petite enfance. Les CBF ont rapidement bénéficié de soutien de la part des communes, voire des gouvernements régionaux. Le processus d'institutionnalisation progressive qu'ont connu les Laep français est similaire en un sens à la situation italienne, une loi de 1997 ayant validé nationalement le dispositif, mais dont le fonctionnement est règlementé localement par les régions. En 2011, 423 CBF étaient recensés en Italie, principalement situés dans le nord et le centre du pays. Les CBF font ainsi partie des services d'éducation précoces de l'enfant et sont particulièrement ancrés localement.

Les CBF ont fait l'objet de plusieurs travaux, fondés sur des méthodes ethnographiques d'observation et d'entretiens dans une quarantaine de centres. Les grandes questions de recherche des principales études se sont concentrées pour partie sur l'analyse de la « situation sociale » (Di Giandomenico, Musatti, 2016 ; Goffman, 1964) particulière due à la présence d'adultes et d'enfants, ainsi que les rôles professionnels et les postures des accueillants. Si comme c'est le cas en France, les pratiques et fonctionnements observés dans les CBF peuvent varier en fonction de multiples facteurs (emplacement, modalités d'accès, type d'activités), un climat social serein et chaleureux est observé dans l'ensemble des centres (Di Giandomenico, Musatti, 2016).

Les CBF sont des lieux où les familles viennent avec leurs enfants pour jouer ensemble ailleurs que chez eux, et sociabiliser avec d'autres personnes tout en bénéficiant d'un soutien des accueillants présents. Ces lieux particuliers remplissent donc un double objectif de socialisation des enfants et des parents, à travers des temps de jeu, des moments conviviaux autour d'un café ou goûter, ou encore des activités collectives, même si tous les centres n'en proposent pas. La fréquentation des CBF permet ainsi aux parents de sortir d'un certain isolement social dû à l'éducation de leur enfant, et de tisser des liens avec leurs pairs (Bove, 2015).

Si la plupart des CBF sont gratuits ou demandent une libre participation, certains fixent des tarifs à l'heure, processus qui a été identifié comme potentiellement discriminatoire pour les familles les plus modestes dans certaines situations (Di Giandomenico, Musatti, 2016). Les CBF sont généralement ouverts plusieurs demi-journées par semaine, et accueillent des enfants jusqu'à trois ans. La majorité des situations d'accompagnement correspondent à des mères venant avec leur enfant, mais une pluralité d'accompagnants fréquente les CBF, comme des grands-parents ou des assistantes maternelles. Les motivations des accompagnants divergent en fonction de leur statut et leurs relations à l'enfant, mais sont généralement centrées sur les besoins de l'enfant et la volonté de leur faire vivre une expérience particulière. La situation sociale vécue par les protagonistes permet de créer un effet de communauté, qui peut même s'étendre hors du cadre spatial du CBF, certains accompagnants désirant poursuivre la dynamique d'échanges sociaux centrés autour de l'enfant, à l'extérieur (De Giandomenico, Musatti, 2016).

La place importante accordée à l'accueil des enfants est comparable à celle observée dans les Laep français, car elle constitue une première étape clé vers l'appropriation du lieu par les familles. Quand un enfant arrive, les accueillantes inscrivent son prénom sur un tableau, et présentent le lieu en expliquant les principales règles. Le principe de l'anonymat, structurant dans les Laep français, ne figure cependant pas dans les règles des CBF. Le modèle italien des CBF partage en revanche avec le modèle de Laep la volonté de se situer comme un

espace intermédiaire, de transition entre la sphère publique et privée. Les accompagnants, professionnels et enfants présents dans les CBF participent ainsi à une « situation sociale » particulière, dans un lieu particulier (Di Giandomenico, Musatti 2016). Cette atmosphère est intimement liée à plusieurs facteurs caractéristiques des CBF. Une attention particulière est en effet portée à l'aménagement de l'espace, tourné vers la promotion des échanges sociaux entre les différents protagonistes du lieu. Les CBF revendiquent en effet la familiarité et les échanges sociaux comme faisant partie de leurs objectifs principaux.

Le climat social décrit repose en grande partie sur les accueillants, dont le statut et la posture diffère des accueillants en Laep. Les accueillants des CBF doivent revêtir de multiples rôles à la fois, dans un souci d'équilibre entre plusieurs facettes de ce métier. En effet, à l'instar de l'accueil tel qu'il est pensé dans les Laep en France, l'accueil dans les CBF est fondé sur des postures d'écoute, de non-jugement, d'observation et de soutien de la part des accueillants, dans un perpétuel exercice de conciliation pour se rendre disponible à la fois aux enfants et aux parents, tout en prenant également en charge l'organisation de l'espace et les moments d'activités collectifs, inhérents à la création du climat social (Bove, Braga, 2016). Cependant, à la différence de la France, la majorité des accueillants dans les CBF sont issus du milieu de la petite enfance (généralement éducateur.ice de crèche) avec un niveau Master, et ont bénéficié d'une formation spécifique aux contextes d'accueil simultanés de parents et enfants. Des études pointent cependant la nécessité d'investir davantage dans la formation systématique et continue de ces accueillants, afin de leur permettre d'appréhender ces situations sociales particulières (Bove, 2015).

Les Chiiki Kosodate Shien Kyoten au Japon

Au Japon, les lieux qui accueillent les enfants et les parents (Chiiki Kosodate Shien Kyoten CKSK) contrastent avec les Laep dans leurs objectifs mais également leur fonctionnement. Ils partagent avec les lieux italiens le fait de s'inspirer de la culture des crèches (Rayna, ONE 2017). 90 % des CKSK sont d'ailleurs implantés physiquement dans le local d'une crèche (Hoshi, 2016). Les CKSK ont fait l'objet de recherches académiques principalement dirigées par le chercheur Miwako Hoshi-Watanabe, portant sur les différents types de soutien apportés aux mères dans ces lieux. Les CKSK diffèrent en effet des lieux d'accueil français, italiens et belges en ce qu'ils « s'adressent directement aux parents [essentiellement aux mères] et indirectement aux enfants » (Rayna, 2011). Ce sont des lieux où les mères viennent avec leurs enfants pour des temps de jeu, d'échange et de rencontres avec d'autres mères, entourées par des accueillantes, professionnelles ou bénévoles.

Tel qu'évoqué précédemment, contrairement aux Laep français mais à l'instar des CBF italiens, ces lieux se sont développés à l'initiative des pouvoirs publics, dans une logique de lutte contre l'isolement social des mères, identifié comme l'une des causes de la baisse du taux de natalité à la fin des années 1980. Après l'ouverture du premier lieu d'accueil dans une crèche en 1992 par les autorités municipales, une loi nationale sur l'accueil communautaire en 1997 a institutionnalisé le développement de ce type de lieux. Une politique d'expansion des CKSK a été initiée au début des années 2000, visant à déployer ces initiatives pour atteindre le même nombre de structures que d'écoles primaires en 2009, année durant laquelle le développement des CKSK s'est érigé au rang de politique nationale de premier ordre, faisant du soutien à la parentalité une mission sociale des crèches. Les CKSK ont majoritairement bénéficié de financements nationaux, même si s'en est suivie une tendance à la localisation du soutien financier (Hoshi *et al.*, 2012). Les CKSK se sont ainsi massivement développés au regard de la dynamique politique insufflée, 6 500 centres ont été recensés en 2015 (Ministère de

la Santé et de l'emploi, 2015), au point de devenir des éléments structurants de la politique de soutien à la parentalité japonaise (Rayna, 2011).

Les CKSK s'inscrivent dans une dynamique très territorialisée de quartier, se positionnant comme des « lieux de proximité pour les habitants » permettant de développer des liens resserrés avec la communauté (Hoshi, 2016). La notion de quartier est d'ailleurs présente dans l'intitulé même de ces lieux, la traduction littérale de Chiiki Kosodate Shien Kyoten étant « centres de soutien pour élever les enfants du quartier » (Hoshi, 2016). Cette inscription territoriale est renforcée par la dynamique partenariale de réseau inhérente au fonctionnement des CKSK. En effet, les centres sont en relation avec d'autres types d'institutions du secteur de la petite enfance dans les municipalités, comme les centres de la santé publique, permettant de réorienter les familles vers le service adapté en cas de besoin.

Contrairement aux Laep français et CBF italiens, les CKSK sont majoritairement ouverts à temps plein avec la présence minimum de deux accueillantes. Différents modèles de participation existent pour les parents, qui peuvent adhérer au CKSK ou donner une participation financière libre (Rayna, 2011). Les CKSK accueillent en majorité des enfants de moins de deux ans avec leur mère, et organisent des temps spécifiques pour les nourrissons, à la différence des Laep. Les pratiques d'accueil peuvent être amenées à varier au sein des CKSK, en fonction du positionnement des accueillantes. La plupart des CKSK proposent des activités collectives ou des conférences, où tout le monde est libre de participer. Hoshi et ses collègues ont identifié quatre types de soutien proposé aux mères dans les CKSK : le soutien par l'aménagement de l'espace et son utilisation, le soutien par la dynamique des relations entre personnes accueillies, le soutien par la mise à disposition d'informations et le soutien individuel (Hoshi, 2016). Le cadre des CKSK traduit la volonté de se positionner en soutien aux mères : différentes études sur le sujet montrent comment l'aménagement de l'espace de créer un climat bienveillant et convivial, permettant aux mères de « souffler », dans une pièce spécifiquement destinée à leur détente par exemple, ou en goûtant et déjeunant toutes ensemble (Rayna, 2011).

Les accueillantes sont généralement d'anciennes éducatrices de crèche ou des femmes dotées d'expérience dans la petite enfance, qui bénéficient d'une formation continue de quelques heures relative aux spécificités du travail en CKSK, financées par les municipalités. Elles sont accompagnées de multiples bénévoles, qui estiment avoir un rôle de « grandes sœurs » (Rayna, 2011). Les accueillantes expliquent pour autant qu'elles aspirent à être considérées par les familles comme « *quelqu'un du voisinage* » plutôt que comme éducatrices, permettant de tisser des relations de confiance avec les mères (Hoshi, 2016). A l'instar des CBF italiens, la notion d'anonymat n'est pas présente dans les CKSK, contrairement aux Laep français, et il arrive que certaines accueillantes donnent leur numéro de téléphone aux mères qui en expriment le besoin (Rayna, 2011). Les accueillantes ont ainsi un rôle clé de facilitatrices des dynamiques de relations, qui peut se traduire de diverses manières en fonction des contextes : en passant du temps avec la mère et son enfant pour observer ensemble ses progrès par exemple, en facilitant l'interconnaissance et les relations entre les mères, ou en s'occupant des enfants pendant qu'elles discutent, en les invitant à jouer ensemble par exemple. Les mères trouvent également dans les CKSK une aide individuelle auprès des accueillantes, sous forme de conseils et de paroles rassurantes, et de nombreuses informations pratiques thématiques ou locales, dont la visée est de les aider à élever au mieux leurs enfants.

Dans une étude de 2015, Hoshi Watanabe met en lumière une conséquence de la montée en puissance des CKSK. De plus en plus de mères étant attirées par ces lieux, certaines professionnelles ne se sentent plus en capacité d'apporter le soutien individuel nécessaire aux demandes et motivations très variées qui peuvent caractériser les différentes mères (Hoshi, 2015).

Les Lieux de Rencontre entre Enfants et Parents en Belgique

Pour finir, des Lieux de Rencontre entre Enfants et Parents (LREP) sont présents dans la communauté française et la communauté néerlandaise de Belgique, mais ont suivi des trajectoires de développement différents les uns des autres.

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), des LREP ont été créés à la suite de l'ouverture de la Maison Verte par Françoise Dolto, avec la volonté d'œuvrer comme lieu de transition à la vie en société et de préparer la séparation mère-enfant (ONE 2013). La première « Maison Ouverte » a vu le jour en 1983. La dénomination LREP rassemble ces lieux d'inspiration Maison Verte, des espaces bébés-rencontre organisés par des parents bénévoles, et des lieux d'accueil ouverts dans le cadre de consultations pour les enfants et leur parents réalisées par l'Office Nationale de l'Enfance (ONE)²¹⁰. Depuis le début des années 2000, les LREP sont financés en majeure partie par l'ONE, un organisme d'intérêt public placé sous la tutelle du gouvernement de la FWB qui compte le soutien à la parentalité comme mission depuis 2012. Il subventionne aujourd'hui plusieurs dizaines de LREP, considérés comme un outil au service de la parentalité. Si ces lieux ont longtemps été nommés « Maison Ouverte », une dénomination commune - « Lieu de Rencontre entre Enfants et Parents » - leur a été donnée en 2006. Plus de 170 lieux ont été identifiés en FWB en 2013 par une recherche de la Fondation Roi Baudouin et l'ONE (ONE, 2013). Ils se caractérisent par une grande diversité, à l'image des Laep en France (Scheu, Fraioli, 2010).

Les LREP wallons ont fait l'objet de deux principales études, un état des lieux des premières structures réalisé en 2005 par l'ONE (ONE, 2005), ainsi qu'une enquête quantitative et qualitative de grande ampleur portant sur l'ensemble de la communauté en 2013, dans l'esprit de l'enquête réalisée sur les Laep français par Le Furet (ONE, 2013). En 2017, l'ONE a publié une étude sur les LREP spécialisés dans l'accueil des enfants porteurs de handicap, préfacée par Sylvie Rayna (ONE, 2017). Une monographie du LREP « Maison Ouverte » à Marchienne-Docherie a également été réalisée par la chercheuse Jacqueline Fasnès (Fasnès, 2012).

L'étude de 2013 de l'ONE met en avant la pluralité des LREP en FWB, et permet de disposer d'informations quantitatives plus complètes que celles disponibles pour les CBF et les CKSK. Tout d'abord, comme c'est le cas en France, les LREP sont majoritairement situés dans des centres urbains et leur périphérie. Cela concerne 73 % des LREP contre 77,6 % des Laep en France en 2010 (Scheu, Fraioli, 2010). S'ils visent en théorie à accueillir tout type de public, l'étude qualitative auprès de sept structures a montré que certaines équipes d'accueillants orientent leur accueil vers un public mixte, ou un public en situation de précarité, enjeu mis en avant dans les travaux sur les « Laep de quartier » en France (Eme, 1993). La caractérisation du public n'est cependant pas toujours aisée, puisque de nombreux LREP ne demandent pas d'information spécifique aux accompagnants. Les LREP réalisés dans le cadre des consultations pour enfants de l'ONE touchent un public plus précaire. Le degré de mixité du public accueilli dans les lieux d'accueil dépend du quartier d'implantation et du programme de l'équipe d'accueillant. L'équipe de recherche de l'ONE a utilisé les catégorisations de champs théoriques de l'étude du Furet, pour identifier que 87 % des LREP se réclament de l'accompagnement à la fonction parentale, 51 % de l'animation (contre seulement 28 % pour la France) et 15 % de la psychanalyse (contre 28 % pour la France). L'étude démontre un manque d'homogénéité parmi les LREP d'inspiration Maison Verte. En effet, certaines structures se sont construites sur un modèle similaire, sans connaissance du dispositif de Françoise Dolto, tandis que d'autres se sont progressivement éloignées de ce modèle par souci d'ajustement au public

²¹⁰ Les consultations de l'ONE sont l'équivalent de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) en France.

ciblé, ou de positionnement de l'équipe d'accueillants. Si 72 % des LREP sont gratuits, certains demandent une participation libre aux accompagnants, situation que l'on retrouve au Japon, en France et en Italie.

Concernant le personnel de ces structures, la majorité des accueillants sont des salariés du champs de la petite enfance, des éducateurs, des psychologues etc. Environ 40% des LREP sont en mesure d'assurer une formation continue à leurs salariés, généralement sur des thématiques cibles comme l'inclusion ou la précarité. L'organisation d'activités au sein des LREP dépend de la volonté de l'équipe. Les LREP d'inspiration Maison Verte n'organisent ainsi pas d'activité, comme c'est théoriquement le cas en France, se reposant sur le cadre du LREP et ses règles pour accueillir les histoires des enfants et accompagnants. Concernant les autres LREP, des activités collectives sont organisées dans la majorité d'entre eux, notamment des ateliers de psychomotricité ou de lecture, même si certains LREP non Maison Verte estiment qu'elles ne sont pas nécessaires pour que les familles s'approprient le cadre du lieu, position que l'on retrouve chez certains accueillants des CBF italiens. Certains LREP poussent la logique d'inscription territoriale en organisant des activités comme des goûters en dehors du cadre physique des lieux de rencontre, afin de développer un esprit de communauté dans le quartier avec les familles, éléments que l'on retrouve au Japon et en Italie, s'inscrivant en rupture avec le cadre des Laep français.

Parallèlement à la FWB, des lieux d'accueil nommés « onmoetsinplaatsen von kinder en ouders » ont été mis en place plus récemment en Flandres et comptent moins de structures (environ une dizaine en 2016). Le premier lieu fut ouvert à Anvers en 1995, De Speelbrug, d'inspiration directe « Maison verte », entraînant la création de plusieurs lieux d'inspiration similaire. Après cette première vague Maison verte, d'autres lieux relevant du travail social et s'inspirant directement des CBF italiens (Vandenbroeck, 2018) sont ensuite nés à partir des années 2000, avec une expansion importante en 2009, année où de nombreuses associations ont ouvert des LREP, bénéficiant parfois de l'appui de fonds des gouvernements locaux (Hoshi *et al.*, 2012). Cette évolution se rapproche ainsi de la différenciation qu'ont connu les Laep en France. Contrairement à la situation des lieux d'accueil en France, au Japon, et à l'Italie, les LREP en Flandres ne disposent pas de cadre réglementaire central et ne sont pas reliés aux services de la petite enfance, malgré une volonté politique de financement de certains lieux notamment à Bruxelles. Les LREP flamands se sont ainsi associés dans un réseau des lieux de rencontre enfants parents, qui milite pour une reconnaissance institutionnelle au niveau fédéral, afin de promouvoir ce type de structures, situées au croisement des politiques de soutien à la parentalité et petite enfance. Les LREP flamands ont fait l'objet de plusieurs études ciblées (Geens, Vandenbroeck, 2016), portant notamment sur l'analyse du soutien social fourni par ces lieux et de leur contribution à la cohésion sociale, une monographie étudiant l'accueil de la diversité dans le LREP Baboes à Bruxelles (Geens, Vandenboreck, 2010). Comme dans les autres pays, les lieux d'accueil flamands visent à apporter un espace d'ouverture où parents et enfants peuvent vivre une expérience riche, dans un cadre bienveillant, n'appartenant ni à la sphère privée ni à la sphère publique, mais à la « sphère sociale » (Vandenbroeck, 2018). La motivation principale qui pousse les familles à fréquenter ce lieu est de passer un moment de jeu avec leurs enfants, et de rencontrer d'autres parents ou accompagnants, à l'instar des motivations exprimées au Japon et en Italie (Geens, Vandenbroeck, 2010). Le rituel de l'accueil est structurant, au même titre que dans les autres pays, permettant de placer l'enfant au centre du lieu en inscrivant son prénom sur un tableau à la vue de tous au moment de son arrivée. Comme en Italie et au Japon, et contrairement à la France, l'anonymat n'est pas un principe structurant des LREP flamands, les accueillants pouvant appeler les accompagnants. Ces derniers peuvent être multiples, parents, grands-parents, membres de la famille ou assistantes maternelles, avec une attention particulière portée aux pères, considérés comme une cible importante par la Fédération des LREP (Van der Mespel, 2008). Plusieurs

LREP sont inspirés des principes fondateurs de la Maison verte. Le premier lieu de rencontre ouvert à Anvers en 1995 reprend certaines règles de la maison verte comme la ligne rouge à ne pas dépasser par les enfants sur des véhicules motorisés. Les LREP s'inscrivent au même titre qu'en France comme des « lieux d'expérimentation » et de transition vers le monde social, passant par un apprentissage des règles communes (Van der Mespel, 2011).

Ces centres ont vocation à s'ancrer dans le territoire afin que les publics accueillis reflètent la diversité des familles présentes dans le quartier (Van der Mespel, 2011). Comme en Italie, les études insistent sur l'instauration d'une atmosphère chaleureuse, reposant principalement sur la posture des accueillants de ces lieux. Naomi Geens et Michel Vandebroek ont mis en évidence trois dimensions évoquées par les parents afin d'expliquer leur motivation à fréquenter ces lieux, que sont l'équité, la réciprocité et le travail sur la cohésion sociale, rendus possibles par la posture d'ouverture des accueillants. L'équité est ressentie grâce à la posture de non-jugement et non normativité travaillée par les accueillants, considérée par les accompagnants comme une condition première pour motiver leur venue (Vandebroek, 2018). La réciprocité tient au fait que chaque parent est le bienvenu, sans présupposition de problème particulier. Ainsi, les accueillants se situent dans le même type de posture avec chaque accompagnant, et peuvent établir une relation sans déséquilibre. Comme ce fut observé en Italie (Bove, Braga, 2016) ces derniers ont un rôle particulièrement structurant, de « liant », participant directement à la création d'une cohésion dans le groupe de participants pendant une séance, en maintenant sans cesse l'ouverture du lieu, en évitant par exemple la formation de petits groupes, en incluant tous les membres autour d'un café... La posture des accueillants dans les structures flamandes participe ainsi directement à l'identité de ces lieux, se positionnant en tant que facilitateurs de questionnements, posture retrouvée dans la conception des Laep en France (Geens, Vandebroek, 2016). L'importance du rôle des accueillants dans les LREP flamands exige de fait un certain professionnalisme du personnel, qui implique de questionner constamment leur posture et de modifier leurs pratiques en fonction des différentes situations se présentant à eux (Van der Mespel, 2011). La composition des équipes d'accueillants dans les LREP flamands varie en fonction des centres. Si de nombreux centres s'appuient sur des bénévoles (bénéficiant d'une expérience psychanalytique pour les lieux d'inspiration Maison verte), la plupart ont également recours à des professionnels, formés dans le domaine de la petite enfance ou non. La fédération des LREP insiste sur le besoin d'intervision, une pratique en psychologie qui promeut la rencontre entre pairs et permet une réflexion collective sur les pratiques, avec ou sans supervision.

Les LREP belges ne constituent donc pas une catégorie homogène, mais sont mus par une volonté de mieux faire connaître les dispositifs pour s'adapter au mieux aux besoins des familles. Ils sont, tant dans la communauté française que flamande, caractérisés par leur volonté d'accueil de la diversité et d'inclusion. En effet, l'ONE érige le soutien à tout type de parent comme principe structurant de sa politique de soutien à la parentalité²¹¹. Les LREP flamands et wallons partagent une perspective d'universalisme progressif, en s'adressant à tout type de famille mais développant également des réponses spécifiques pour les familles en situation de précarité, dans une logique d'adaptation au territoire (Vandebroek, 2018). Les LREP belges participent ainsi à une approche du soutien à la parentalité cherchant à s'éloigner du rapprochement souvent établi entre défaillance parentale et précarité. Des témoignages de parents rapportent que trop souvent encore, certains professionnels de santé associent les *onmoetingsplaatsen* aux familles en difficultés, participant à la

²¹¹ Référentiel de la parentalité, pour un soutien approfondi – Office National des Enfants

stigmatisation de ces familles (Vandenbroeck, Geens, 2016). On retrouve dans les deux communautés une volonté de s'adapter au contexte de chaque famille, tout en les accueillant sans distinction. Cette volonté de l'ONE de travailler l'accueil de tous et l'inclusion s'est également traduite par le recueil de la parole d'accueillants pour réfléchir à l'accueil du handicap dans les LREP, à l'occasion d'une étude menée en 2017. Cette étude a permis d'élaborer un outil à destination des accueillants de ces lieux permettant de soutenir la réflexion perpétuelle qui accompagne leur pratique, en partant d'une réflexion sur l'accueil du handicap, ayant vocation à s'élargir à l'accueil de la diversité de manière plus général (ONE, 2017).

Bibliographie

- ✓ Bove, C. & Braga, P. (2016). « Je me sens comme une équilibriste ». La variété des rôles des professionnelles dans les Centri per Bambini e le Famiglie, en Italie. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2(2), 81-101.
- ✓ Di Giandomenico, I. & Musatti, T. (2016). La situation sociale dans les Centri per bambini e famiglia en Italie : une étude ethnographique. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2(2), 61-79.
- ✓ Dolto F., Malandrin M-H., 2009, *Une psychanalyste dans la cité. L'Aventure de la Maison verte*, Paris, Gallimard.
- ✓ Fastrès J., Un espace de transversalité, la maison ouverte à Marchienne-Docherie, *Intermag, magazine d'intervention, Textes et Etudes*, No vembre 2012.
- ✓ Hoshi, M. Musatti, T. Rayna, S. Vandenbroeck, M. 2013. Origins and rationale of centres for parents and young children together. *Child & Family Social Work*, 20, 1, 62-71.
- ✓ Hoshi-Watanabe, M. (2016). Les pratiques professionnelles de soutien des mères dans les Chiiki Kosodate Shien Kyoten, au Japon. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2(2), 103-123.
- ✓ Hoshi-Watanabe, M., Shiozaki, M., Kamigaichi, N., Mukai, M., 2015, Soutien des mères en difficultés dans les chiiki kosodate shien kyoten au Japon, *Rivista Italiana di Educazione Familiare*, n.2, p141-149.
- ✓ ONE 2013. Les Haltes accueil et les Lieux de Rencontre Enfants et Parents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des structures atypiques en réponse à des besoins spécifiques des familles ?
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/ONE_organisme_scientifique/Rapport_haltes_accueil_lieux_rencontres.pdf
- ✓ ONE 2017. Paroles d'accueillant.e.s dans les lieux de rencontre enfants-parents en FWB.
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Inclusion_et_accessibilite/Partie_pros/Paroles_d_accueillantes.pdf
- ✓ Rayna, S., Musatti, T. & Vandenbroeck, M. (2016). Croisements de regards et de voix : Présentation du dossier. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2(2), 13-20.
- ✓ Scheu, H., Fraioli, N. 2010. Lieux d'accueil Enfants Parents et Socialisation(s). Strasbourg : Le Furet.
www.lefuret.org
- ✓ Vandenbroeck, M., Geens, N. (2016). Soutien et cohésion sociale dans les crèches et les ontmoetingsplaatsen, en Belgique. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2(2), 21-37.
- ✓ Van der Mespel, S., Texte de discussion du Réseau des lieux de rencontre pour les enfants et les parents flamands.

https://www.expoo.be/sites/default/files/atoms/files/discussietekst_ontmoetingsplaatsen_voor_kinderen_en_ouders.pdf consulté le 22/02/2021

- ✓ Van de Mespel, S. 2011, Onmoetsingplaatsen von kinderen en Ouders. Von *buitenbeentje naar hype*. *Alert Magasine*, Numéro 4.

<https://www.expoo.be/sites/default/files/atoms/files/AT370447OVKE10VDMS.pdf> consulté le 22/02/2021

Numéros récents

n° 228
2022

Évaluation des crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip)

Opérationnalité du dispositif et effets sur les bénéficiaires
Loïcka Forzy, Marie Launet; Morgane Carpezat (Asdo Études),
Laurent Fraisse (Lise-Cnam)

n° 227
2022

Les maisons d'assistantes maternelles : des pratiques professionnelles hybrides entre accueils individuel et collectif

Laboratoire Experice, Sorbonne Université Paris Nord
Pascale Garnier, Catherine Bouve, Martine Janner Raimondi

n° 226
2021

Évaluation de l'expérimentation d'une plateforme d'orientation des bénéficiaires du RSA dans le Biterrois

Caf de l'Hérault, Conseil départemental de l'Hérault, Cnaf
Alban Georges et Nadia Kesteman

n° 225
2021

Accompagner les familles monoparentales

Moyens et enjeux de l'automatisation de publics à la croisée des vulnérabilités
Juliette Baronnet, Alice Best, Florence Brunet (FORS - Recherche sociale) et **Nicolas Duvoux** (Université Paris 8)

n° 224
2021

Analyser les effets de l'accompagnement social des Caf sur les publics : une approche par les capacités et le bien-être

Melaine Cervera, Céline Émond, Renaud Hourcade, Céline Jung, Rémi Le Gall - APEX

n° 223
2021

Bien-être subjectif, communication avec les parents et visions du futur à la fin de l'adolescence

- Une enquête en période de crise sanitaire
Kevin Diter, Julia Buzaud, Zoé Perron sous la responsabilité scientifique de **Claude Martin** - Cnaf - EHESP

n° 222
2021

De l'intérêt du vivre-ensemble par les accueils collectifs de mineurs

Expériences et compétences acquises selon les jeunes et leurs parents
Natacha Ducatez - Ovléj

n° 221
2021

Les Espaces de Rencontre

Arnaud Morange, Corinne Le Bars, Cloé Valette, Cécile Plessard, Stéphanie Jaouen, Olivier Trubert, Carole Dupuy, Corinne Gendrot, Laurent Ménochet - IRTS Caen Normandie

n° 220
2021

Les effets des structures de l'animation de la vie sociale

Analyse des contributions à un défi
Cécile Ensellem - Cnaf - DSER

n° 219
2021

Les familles issues de l'immigration au sein des dispositifs de soutien à la parentalité

Postures des intervenants sociaux et capacités d'action des parents
Anne Unterreiner - Cnaf - DSER

n° 218
2021

Les « aidants numériques », des intermédiaires sociaux dans l'accès aux droits ? Enquête sur les acteurs de « l'inclusion numérique » parisiens. 2^e prix Cnaf - Mémoire de Master 2
Aurélié Flux - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Pour toutes correspondances
Anne-Claire Collier – 01 45 65 54 23
anne-claire.collier@cnaf.fr
Maquettiste Ysabelle Michelet

Les dossiers d'études ne peuvent être vendus,
ils sont téléchargeables directement sur le www.cnaf.fr
Nous connaître > Recherche et statistiques > Etudes, recherches
et évaluations > publications > **Dossiers d'études**

Cnaf – 32, avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

